



Première contribution du  
Conseil National du Développement Durable

A V R I L 2 0 0 3

*Ce qui s'élabore au CNDD se réalise collectivement et je tiens à remercier l'ensemble des acteurs réunis, membres et acteurs associés, pour la qualité de leur parole et de leur écoute mutuelle, pour la disponibilité et l'expérience qu'ils partagent, pour leur indulgence comme pour leur exigence, pour leurs idées et leur conviction à les soutenir, pour leur désir d'avancer hors des clivages attendus, avec l'esprit ouvert.*

*300 personnes qui en représentent de nombreuses autres se sont révélées prêtes à explorer très vite le processus créé et le dialogue proposé par les pouvoirs publics, en restant attentives aux signes émis et à la prise en compte de ce travail.*

*Je tiens à dire ma reconnaissance aux coordinateurs car animer requiert une écoute, déplacements et réunions, patience et précision, connaissances et expérience et j'ajoute une part d'abnégation pour favoriser l'expression des convictions des autres.*

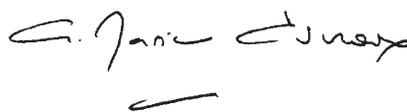
*L'élaboration de ce premier document a suscité l'examen en séance d'amendements, reflets du désir d'offrir équitablement à chacun des membres la possibilité d'améliorer le texte initial, avec l'accord nécessaire des autres membres. Ce travail a été conduit sous le regard vigilant et efficace d'assesseurs doublement mobilisés pour leur suivi des travaux des groupes en question et pour la séance. Je les en remercie chaleureusement, de même que les personnes qui nous ont très aimablement fait part de conseils avisés.*

*Enfin, ce travail a été effectué dans des délais impartis très difficiles qui pour être tenus ont mobilisé toute l'énergie vive et une grande disponibilité de personnes que je remercie particulièrement, chacune à la mesure de sa compréhension personnelle de ce que nécessite un travail d'équipe : Aurélie Marchand, Gilles Pennequin et Dominique Bidou, comme nos deux stagiaires Julie Voldoire et Emmanuel Georgeais qui ont partagé cette première étape.*

*Cette mobilisation positive n'est pas ordinaire, elle mérite d'être vraiment soulignée aux lecteurs au bénéfice des différents acteurs eux-mêmes.*

*Elle fournit une première production commune et traduit les adaptations de chacun. Nous avons fait du chemin, il en reste encore. Un acteur du développement durable confie à un autre acteur : " on entend au CNDD une petite musique inhabituelle. " Qu'il soit anonymement remercié pour l'analogie choisie, car la musique contient en elle un tempo partagé, elle traduit moins intellectuellement les grandes questions de la vie et raffine généralement l'âme. De plus son expression est souvent façonnée : collectivement.*

*Je préfère de beaucoup présenter ce document pour ce qu'il est : un travail commun, mais je signe délibérément les remerciements pour chacun, car ils n'ont aucun caractère obligé, ni complaisant, et sont totalement authentiques.*



Anne Marie DUCROUX

Présidente du Conseil National du Développement Durable

# Sommaire

## Partie 1 : Le cap

<b>Les trois portes</b> .....	page 7
Changer de cap, changer de références, changer de comportements	
<b>Mise en perspective des changements à initier</b> .....	page 11
<b>Un processus nouveau</b> .....	page 13

## Partie 2 : Le plan d'action

<b>Des acteurs – des liens – des méthodes – des outils</b> .....	page 21
Les citoyens acteurs .....	page 23
Les acteurs économiques .....	page 35
Les acteurs du territoire.....	page 61
L'État acteur .....	page 85
Les acteurs de l'expertise et de la recherche .....	page 107
Les acteurs de la vie internationale .....	page 119



## Partie 3 : Annexes

Liste des directives européennes non transposées .....	page 145
Liste des membres du CNDD .....	page 148
Liste des participants .....	page 152
Listes des contributeurs .....	page 159

Les membres du CNDD souhaitent expressément préciser que ce document est présenté comme un premier travail effectué par les groupes réunis du 14 janvier au 24 mars. Il constitue donc une étape d'un processus itératif et traduit la première expression des 90 membres de cette assemblée, élargie pendant les travaux à de nombreux " acteurs associés ". Cette contribution est proposée à l'attention du Gouvernement, avec la richesse et la diversité des expériences des acteurs, comme parfois leurs divergences de vue.

Ce travail ne constitue pas la stratégie du Gouvernement mais récapitule et finalise des idées et aspirations de représentants de la société civile et de collectivités territoriales, traduites aux fonctionnaires par étapes successives.

Les membres du CNDD ont confirmé que les plans d'action ici proposés après examen des observations transmises, reflètent l'équilibre et la nature des travaux menés ensemble. Les textes introductifs du document et des thèmes ont été rédigés par les coordinateurs et l'équipe d'animation du CNDD.

Beaucoup des propositions exprimées supposent une décision de l'Etat, mais beaucoup d'acteurs, auxquels l'Etat ne peut se substituer, sont également fortement incités à se mobiliser pour faire converger les efforts.

Les délais impartis n'ont pas permis de traiter également tous les sujets et ont contraint à laisser pour un examen ultérieur des thèmes extrêmement importants. Ils n'ont pas non plus permis de traiter de manière aussi aboutie chacune des propositions qui pour certaines sont encore formulées comme des pistes qui pourraient être précisées ensuite. Certains sujets déterminants pour le développement durable comme l'agriculture et la pêche, l'énergie, les instruments économiques ou les transports, clairement identifiés au cours des travaux, ont fait l'objet d'une première analyse, mais il n'a pas semblé convenable de prétendre les traiter en quelques semaines. Ils requièrent un travail approfondi à lancer dans la durée. Le CNDD choisira plusieurs nouveaux " chantiers " en mai et juin 2003, à partir des vœux des acteurs eux-mêmes et ajustés à la stratégie nationale de développement durable telle

qu'elle leur sera présentée prochainement. Les résultats des travaux à venir du CNDD seront proposés pour enrichir les mises à jour successives de la stratégie nationale du développement durable.

Les membres après avoir accepté de faire partie du Conseil ainsi créé, retiennent très positivement la volonté du Gouvernement d'associer les acteurs. Le développement durable n'apparaît pas cependant aux yeux de nombre d'entre eux comme un " sujet " à traiter comme un autre. Il nécessite un partenariat avec la société civile et les collectivités territoriales, tenant pleinement compte de la disponibilité des membres et des moyens particuliers de chacun à participer, dans des délais plus adaptés à la spécificité du sujet et de ce débat multi-acteurs. La concertation et la consultation des acteurs supposent enfin que ceux-ci puissent reconnaître les liens instaurés avec les décisions.

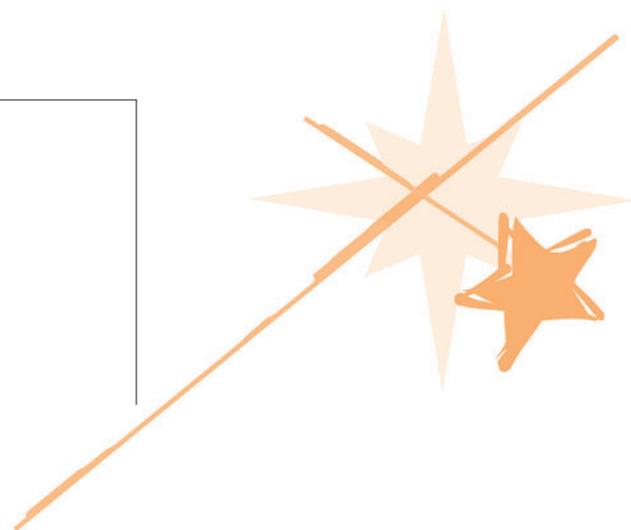
Ce travail a reçu nombre d'encouragements, signes forts d'une mobilisation et de l'intérêt de la société civile et des collectivités territoriales pour un tel processus. Il comporte certainement les limites exprimées mais aussi bien des directions et idées qui méritent un examen attentif.

C'est l'attente des membres du Conseil National du Développement Durable.



# PARTIE I

## LE CAP



### Les trois portes

Changer de cap, changer de références,  
changer de comportements

### Mise en perspective des changements à initier

### Un processus nouveau

*Aucun problème ne peut être résolu sans changer l'état d'esprit qui l'a engendré*

## Les trois portes

Notre maison brûle, nous ne pouvons plus regarder ailleurs.

Il n'est plus possible d'esquiver, déléguer à d'autres, remettre à demain...

Il s'agit bien d'identifier maintenant les urgences, de faire l'effort d'imaginer ce que sera le futur si nous n'initions pas de changements majeurs dès aujourd'hui. Il s'agit bien de constater que nos problèmes actuels et à venir ne sont pas nés des "éboulements du hasard". Il faut changer sereinement de regard pour résoudre les problèmes que notre précédente compréhension du monde a engendrés. Des décisions sont à prendre pour maintenant et pour plus tard.

Les nombreux constats accumulés sur le développement des cinquante dernières années attestent de son caractère non viable, ni soutenable. Nous ne sommes plus face à quelques crises épisodiques à résoudre, mais face à une profonde mutation à comprendre et à entreprendre. Dire que nous sommes "la première génération qui se rend compte que tout est entre ses mains, la première qui a la possibilité de tout détruire"<sup>1</sup> ou alors que "nous sommes probablement la dernière génération en mesure d'empêcher l'irréversible"<sup>2</sup>, c'est exprimer qu'"il serait tout à fait illusoire de croire que l'Homme pourrait survivre s'il rompait la chaîne de vie dont il fait partie ; ce qui est en jeu c'est la capacité de l'humanité, qui se menace elle-même, d'inventer l'humanisme qui la changera"<sup>3</sup>.

Changer... Il nous appartient encore de changer de cap, changer les références communes à l'action, changer les comportements individuels et collectifs.

Notre responsabilité civile et politique c'est l'ouverture progressive de ces trois portes.

### Changer de cap

"Nos modèles actuels nous ont menés, il faut bien le dire, dans une large mesure, dans l'impasse... c'est inévitable et on ne lutte pas longtemps contre les évidences... le développement durable ce n'est pas un outil, c'est un objectif

*incontournable*"<sup>2</sup>. Le XIX<sup>e</sup> et même le XX<sup>e</sup> siècles découvraient encore des "terra incognita". Au XXI<sup>e</sup> siècle, il ne reste guère de frontière terrestre à franchir; au-delà de laquelle, des espaces vierges ou inconnus s'ouvrent. Il n'y a pas, au-delà de la Terre, d'ailleurs vivable connu à ce jour. Ce désir si humain d'explorer doit changer pour une part d'orientation: il s'agit moins d'explorer de nouveaux espaces géographiques que pour l'homme désormais d'explorer son temps et son avenir; la nature de ses progrès et d'examiner sa propre capacité de destruction, les limites et les finalités de ses activités. Nous avons cru notre monde maîtrisable, inépuisable et prévisible, il se révèle complexe, fini et incertain. Le développement durable est l'histoire à écrire de notre adaptation aux changements de données communes et l'avancée dans cette nouvelle perspective. Aujourd'hui l'humanité doit se forger une conscience universelle de son pouvoir immense, des risques d'abus, des responsabilités.

La finitude est une ligne d'avenir difficile à fixer. Changer de cap, c'est adopter une étoile sur l'horizon, trouver une direction soutenable pour avancer.

### Changer de références

De plus en plus, les qualités du tissu social et des milieux naturels apparaissent aussi indispensables à la vie que le sont nos performances économiques. Pourtant certaines des références de notre action collective sont tronquées. Elles sont principalement quantitatives et surtout monétaires. Ce que l'on compte, prend en compte, évalue, se résume souvent à la mesure des flux financiers qui mettent sur le même plan l'essentiel et l'insignifiant au regard de la vie. Les flux physiques ou biologiques sont mal appréciés. Patrimoines, biens communs, solidarités, ne sont pas pris en compte. Ces références et leurs outils étaient adaptés aux nécessités de la reconstruction, de la conquête, mais ne traduisent qu'imparfaitement les nécessités de nouvelles efficacités intégrant mieux le respect des hommes et de la planète, valorisant mieux la sobriété, la mesure, l'attention portée à nos impacts lointains et différés, sociaux et environnementaux. Ainsi, les systèmes de comptabilisation et nombre de nos critères d'appréciation, d'évaluation ou



1. Maurice Strong 2. Jacques Chirac 3. Jean-Pierre Raffarin

bien les normes auxquelles nous avons recours, consciemment ou non, semblent pour une part inadaptes. Ce que nous croyions être notre modernité est à réviser. Une autre est à inventer.

### Changer de comportements

Miser sur le fait que le monde continuera à tourner comme nous l'avons toujours connu rend difficiles nos confrontations soudaines avec des problèmes qui semblent d'abord lointains puis deviennent un jour les nôtres : conflits ou tensions, ailleurs, deviennent nos réfugiés, ici, un jour, pollutions d'ici ou d'ailleurs deviennent un jour nos inondations ou leurs sécheresses, etc. Il n'y a pas d'enjeux économiques, politiques, énergétiques, environnementaux, sociaux qui ne soient pas les nôtres. Dès lors chacun doit prendre conscience des conséquences de ses choix et actes quotidiens. Car tout est lié, les uns sont reliés aux autres. Et le développement durable est la compréhension profonde de ces interrelations.

" Nous serons d'autant mieux préparés au monde de demain que nous aurons su intégrer à nos comportements les exigences d'un développement durable "3. Pourtant, il n'est pas aisé " l'effort qui nous oblige à rompre avec bien des habitudes et surtout à créer le mouvement"2. En effet, que de dichotomies encore dans les comportements, entre les actes et les discours, les choix personnels et les préférences sociales exprimées, l'acceptation d'écarts internationaux qui ressemblent à " la dérive des continents "... Changer de comportements, c'est pour chacun passer de la recherche du toujours plus et du toujours moins, à celle du mieux. La recherche systématique du moins disant sans connaissance de ses conséquences, le découplage de l'exigence de droits sans exigence de responsabilités ne sera plus possible. Nous avons acquis des pouvoirs, nous avons accumulé des savoirs. Nos responsabilités sont à leur mesure. " Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas "2 pour ne rien faire. Agir ne dépend pas du voisin, des entreprises, des politiques, etc, tous ces " autres " que l'on somme généralement d'agir ou de commencer d'abord. C'est de chacun que dépend le niveau de conscience et le passage. Nul dans sa vie ne change tout en un jour, mais si 60 millions de personnes commencent à changer 10 % de leur comportement, cela compte. Passer de 10 à 20, 25 ou 30 % ... est accessible. Un niveau, un équilibre qui varie, cela se mesure, se perçoit et peut ouvrir d'autres voies. Cet avenir n'est pas un saut dans le vide. Concevoir les évolutions nécessaires par des effets successifs d'entraînements est un ressort possible.

Un discours politique qui concentre le regard de ses électeurs sur les efforts n'est pourtant pas aisé, long-temps.

**La responsabilité de la société civile** est donc de rendre publique, elle-même, cette conscience des situations et des évolutions nécessaires. Et puis soulever l'indifférence, parler ensemble des défis essentiels sans passer trop de temps à mettre en scène des différences secondaires, dépasser la recherche d'intérêts catégoriels, admettre la progressivité nécessaire une fois les changements initiés pour préserver la cohésion sociale, approfondir la conscience d'une communauté de destin pour y puiser ce qui peut agrandir des désirs communs.

**La responsabilité politique** réside dans la pensée et l'écoute d'une société qui évolue. Elle s'exprime par le courage, la détermination à l'initiation puis à l'accompagnement solide des changements. Notamment en créant les forces qui secrètent des solutions collectives et en affirmant la valeur des liens entre elles. Il ne s'agit pas de se substituer en tout aux acteurs mais de leur donner le projet qui progressivement soulève inerties, résistances, obstacles et crée une espérance, de restaurer la confiance pour créer une énergie sociale, des engagements, le désir, et enfin, renforcer fondamentalement les liens et la cohésion qui permettent à des communautés de traverser ensemble les transformations indispensables.

### Une voie universelle - une voie française

La convergence des sociétés est une forte réalité depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle cependant notre manière de répondre aux problèmes est le produit d'histoires nationales complexes et d'héritages culturels. Une société en mouvement et confrontée aux changements a besoin de puiser constamment dans la confiance en son identité culturelle et dans ce qui fonde son unité. Relations sociales développées et partage d'une même identité en sont deux éléments.

La France n'est ni sans imagination ni sans forces pour traverser le présent et l'avenir. Elle peut puiser dans l'humanisme et l'universalisme qui l'animent depuis longtemps. Plus que d'autres, ses contours sont ouverts sur les mers et l'océan. Ses frontières sur l'Europe à laquelle elle appartient, également. Elle dispose d'une diversité biologique exceptionnelle. Elle a encore le sens du goût, de la qualité. Elle a une tradition d'ouverture à de

nombreuses cultures et est tolérante à la diversité... tout cela façonne à sa manière, singulière, ses capacités de renouvellement, d'ouverture et de solidarité. Celles-ci devraient préparer des aptitudes au développement durable.

La France doit aussi résoudre quelques-uns de ses paradoxes entre son goût de la logique, de la pensée claire et celui de l'impréparation, parfois du manque de méthode. Elle a une langue, originale, propice aux nuances, un goût des mots, du verbe, mais souvent n'a plus confiance dans les paroles publiques. Elle devra pour se mettre en phase avec les démarches de développement durable, dépasser son centralisme qui réduit encore trop sa capacité à travailler spontanément en réseau, dépasser son obsession de l'analyse, des spécialisations, du découpage et son manque de vision systémique, nuancer sa valorisation exclusive des théories bien construites et améliorer son manque de pragmatisme, ou son incivilité. Il lui faudra être plus modeste, avancer plus.

Mais c'est toujours en creusant sa singularité qu'elle a rejoint une part d'universel. " Il y a, je crois, une vocation particulière de la France pour porter les droits de l'Homme dans leur universalité et pour souligner que l'on ne peut pas à la fois défendre les droits de l'Homme d'aujourd'hui, en ignorant les droits de l'Homme de demain " disait justement le Président de la République. La France a su fixer pour les droits des références universelles, elle devra dans le sens des responsabilités trouver un message de même force qui traverse temps et espace.

Le XXI<sup>ème</sup> siècle apparaît comme un moment charnière avec des transformations profondes à engager. Il y a quelques années déjà, le développement durable devait être le programme d'entrée dans un nouveau siècle. Il fallait s'y préparer. Or ce seuil, cette porte du temps est déjà franchie.

*" Le développement durable était une idée neuve, aujourd'hui c'est une idée forte ; il y a un message de la France sur ce sujet ".<sup>3</sup>*



## Mise en perspective des changements à initier

" Nous réaffirmons notre ferme volonté de faire aboutir, en temps utile et de manière efficace, des réformes dans les domaines couverts par les trois piliers de la stratégie de Lisbonne – économique, social et environnemental. " Cette déclaration de mars 2003<sup>1</sup> traduit clairement le niveau d'engagement de l'Union européenne sur la voie du développement durable, engagement à vocation à la fois intérieure et internationale puisque l'Union entend jouer un rôle de premier plan dans le monde pour la promotion du développement durable.

Le mouvement pour le développement durable est international. Les changements à initier ou à accompagner en France sont déjà amorcés ailleurs. Et si une stratégie ne répond pas à tout, elle doit pourtant s'efforcer dans le temps de définir des priorités répondant à quelques données-clés d'un monde en mutation, comme le sont la consommation énergétique, le changement climatique et les inégalités sociales.

Les changements sont devenus nécessaires notamment du fait de l'épuisement prévisible des ressources, de l'augmentation du volume de nos déchets ou rejets comme le sont les gaz à effet de serre. La question du pétrole illustre parfaitement cette situation : en 2000, se consommait en 7 semaines dans le monde la quantité de pétrole que l'on consommait en 1950 en une année, alors qu'il est une ressource non renouvelable qui a mis entre 90 et 230 millions d'années à se former. Cette accélération de la demande doit être mise en face de ce qui caractérise nos sociétés, notamment ses comportements, son organisation du territoire et la place des transports dans l'économie. En 2000 toujours, les combustibles fossiles répondaient à près de 90 % de nos besoins mondiaux en énergie primaire et à 98 % de nos besoins de transports.

L'intensité énergétique, si elle a diminué depuis le premier choc pétrolier dans les pays développés, ne suffit pas à compenser l'augmentation des consommations liée à la hausse des niveaux de vie. La production de pétrole ne peut s'accroître indéfiniment, mais elle suit une courbe en cloche avec un seuil, celui du pic de production, c'est-à-dire le moment où la production ne peut plus faire face à l'ensemble de la consommation. Dix, vingt, trente-cinq ans ? un peu plus ? Si les experts sont en

désaccord sur l'échéance du pic de production, la crise qu'il entraînera dans quelques années seulement, elle, est prévisible. L'économie mondiale dépend étroitement du prix et des ressources en pétrole, or elle n'est pas préparée aujourd'hui à une diminution structurelle de l'offre de pétrole à bon marché. Sa dépendance à cette énergie la rend vulnérable et pose notamment les questions de sécurisation des approvisionnements.

Dépasser ou transgresser les limites de la nature grâce à la technique est un des socles du développement des dernières années. Tant que le réel des acteurs n'est pas affecté, ils n'impulsent pas les mesures adaptées nécessaires. Nous avons pourtant des décisions à prendre et avons à choisir entre une régulation choisie ou subie. Les marges de manœuvre ne sont jamais les mêmes selon que l'on se donne une semaine ou vingt ans pour les mettre en œuvre.

Des changements profonds sont nécessaires pour faire notamment face à la question des approvisionnements. Ils le sont aussi pour faire face à l'accumulation des rejets provoqués par notre mode de vie. La quantité de déchets ménagers a augmenté en France, au cours des 20 dernières années, près de deux<sup>2</sup> fois plus vite que le revenu disponible, et au niveau planétaire, la question du réchauffement climatique, une des conséquences directes de notre consommation d'énergies fossiles<sup>3</sup>, nous impose de diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui revient à les réduire de 80% dans les pays de l'OCDE.

Les pays les plus gros consommateurs des ressources de la planète doivent se préparer à supporter l'essentiel de l'effort, pour permettre aux habitants des pays en développement d'avoir également accès à l'énergie, mais aussi à l'eau et aux autres ressources nécessaires à la vie qui conditionnent leur développement. L'accroissement des écarts et des inégalités ne construit pas un monde durable. La finitude de la planète se ressent aussi bien pour les ressources que pour les rejets : les modes de production et de consommation, issus de la révolution industrielle, fondées sur une exploitation " minière " de la planète, comme des inégalités sociales croissantes, conduisent à une impasse. C'est un infléchissement profond qu'il faut aujourd'hui préparer. Cette prise de conscience est de plus en plus partagée.

<sup>1</sup> conclusion du Conseil européen de Bruxelles, des 20 et 21 mars 2003,

<sup>2</sup> (1,75 exactement)

<sup>3</sup> 50 % des gaz à effet de serre sont issus de la combustion des hydrocarbures et les émissions de CO2 provenant des combustibles fossiles ont été multipliées par plus de 4 depuis 1950.

### La stratégie française (1997)

Elle traversait aussi, il y a cinq ans, la première stratégie nationale du développement durable adoptée en France en 1997. Elle devait déjà préparer la société à affronter des changements profonds. " Refonder le pacte social " était un des objectifs affichés par cette stratégie, comme condition nécessaire pour faire face aux impasses physiques prévisibles pour la planète et l'humanité à l'horizon de 20 ans. Nombre des idées émises alors restent valides.

### La stratégie européenne (2001)

Bien qu'évoqué dans les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), c'est à Göteborg, en juin 2001, que le développement durable prend place clairement dans le cadre européen avec l'adoption de la stratégie européenne de développement durable dont les objectifs sont intégrés dans " la stratégie de Lisbonne pour le renouveau économique, social et environnemental " <sup>4</sup>. La nécessité de " découpler la croissance économique de la détérioration de l'environnement et l'utilisation des ressources <sup>5</sup> " est affirmée en mars 2003. On perçoit ici encore dans cette stratégie la prise de conscience des conséquences prévisibles qu'aurait le simple prolongement sans infléchissement des tendances du passé. Plusieurs politiques sectorielles sont mises en avant : la lutte contre le réchauffement climatique, les risques de santé publique, la gestion des ressources naturelles, et les impacts des transports.

### Le sommet mondial du développement durable (Johannesburg 2002)

La culture, parfois intitulée quatrième pilier du développement durable, est invoquée à l'occasion du sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en 2002, dix ans après le sommet de la Terre de Rio. Au-delà de l'éducation, levier déjà bien identifié et à nouveau souligné, le maintien de la " diversité des cultures ", constitue un objectif.

L'approche du développement durable prend une forme renouvelée, notamment à l'initiative des acteurs français du développement durable avec les termes " accès aux services essentiels ", et " biens publics mondiaux ". Le livre blanc, issu des travaux du Comité français pour le

Sommet Mondial du Développement durable (CFSMDD) dans la perspective de Johannesburg, identifie des enjeux majeurs, tels que les conditions de vie en ville, les migrations, l'accès à l'eau, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il propose de nouveaux outils pour aller vers le développement durable, toujours en mobilisant les acteurs : coopération entre collectivités locales et entreprises, coopération internationale comme terrain privilégié de la responsabilité sociale des entreprises, amélioration de la gouvernance urbaine, renouvellement du dispositif français de coopération et d'aide au développement, permettant notamment de développer les relations avec les acteurs non étatiques.

Les réflexions françaises prennent corps parallèlement à d'autres travaux internationaux : l'OCDE recommande expressément la mise en place de stratégies de développement durable dans tous les pays d'ici à 2005. Elle a notamment publié des " critères de référence " pour améliorer la cohérence et l'intégration des politiques pour un développement durable - débats sur l'énergie, les transports, la décentralisation et les retraites par exemple - et des " principes directeurs à l'intention des multinationales " pour encourager des comportements responsables.

Enfin au-delà de ces différentes approches, l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable de 2003, s'inscrit dans un contexte d'élaboration d'une Charte de l'environnement, qui doit marquer dans la Constitution des principes fondamentaux, dont la stratégie mise en œuvre sera progressivement une traduction concrète. Avec cette nouvelle référence, la création du Comité Interministériel pour le Développement Durable et celle du Conseil National du Développement Durable, c'est un nouveau cadre institutionnel qui se constitue, venant apporter toute leur légitimité aux dimensions permanentes que l'on retrouve à travers les quatre références décrites ci-dessus : responsabilité, qualité de la relation entre les acteurs, transparence et participation des " parties prenantes ", nouvelle gouvernance.

<sup>4</sup> L'environnement est de compétence communautaire depuis l'Acte Unique européen (1986), renforcé par les traités de Maastricht et d'Amsterdam.

<sup>5</sup> Union Européenne, conclusions de la présidence, 20 et 21 mars 2003.

# Un processus nouveau

- *Un état d'esprit à développer*
- *Un travail intense dans un esprit ouvert et constructif*
- *Un tamis pour retenir les priorités*
- *Les animateurs du processus : six coordinateurs*

## Un état d'esprit à développer

Les pays développés possèdent en général des systèmes d'administration publique bien établis avec une spécialisation rationnelle des tâches, une fonction publique professionnelle hautement qualifiée... Pourtant le rapport Brundtland l'indiquait déjà : les institutions tendent à être indépendantes, fragmentées, et exercent leurs attributions selon des processus de décision assez fermés. Les pensées segmentées ou les précédents modèles de gouvernance se révèlent mal adaptés aux changements que nécessite le développement durable et tiennent trop peu compte de ce que sont devenus les citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle.

Tout a évolué, les citoyens ont changé. L'information, leur formation, la conscience de leurs droits, la connaissance du monde ou des problèmes, n'ont plus rien de comparable. Ils n'ont pas la même acceptation des figures habituelles de l'autorité. Certains s'enferment dans l'indifférence à la vie publique. D'autres ont envie de se faire entendre : *"Les citoyens qui ont envie de prendre leur destin en mains, dans une société, il y en a toujours..."*.

Cette conviction que *"nul ne détient seul, la solution aux problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés"*, a conduit le gouvernement à proposer d'ouvrir à la société civile le processus d'élaboration et de suivi de la politique nationale de développement durable, déterminante pour la collectivité. Ce sont de nouvelles démarches restant à généraliser, pour, étape par étape, rapprocher ou réconcilier l'offre politique à la demande sociale. *"Le Conseil National du Développement Durable apporte la garantie que les orientations définies pour la stratégie nationale de développement durable correspondront bien aux besoins et aux attentes des acteurs de terrain."* disait ainsi Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au développement durable, le 14 janvier 2003.

La participation des citoyens est consubstantielle du développement durable et figurait dans la déclaration même du sommet de Rio, en 1992. De moins en moins, les stratégies relevant de l'intérêt commun ou général s'élaboreront en circuit fermé. Celui-ci ne se définit pas seul. Et l'écoute pour gouverner dans un monde plus inter relié devient décisive. L'exercice se joue donc à plusieurs. Dès lors, il appartient aux deux parties - gouvernement et société civile - et à proportion des responsabilités et moyens de chacun, de vouloir le rendre fécond. Il s'agit d'un enjeu, d'une responsabilité pour les acteurs autant que pour les gouvernants. De leur côté, il convient de faire en sorte que le processus de consultation soit ouvert et véritablement lié au processus de décision : écouter *pour* comprendre. Comprendre signifie étymologiquement prendre avec soi. De l'autre, pour les acteurs, participer c'est au minimum faire part. C'est aussi comprendre la complexité des éléments entrant dans les décisions à prendre lorsque celles-ci doivent être plus intégratrices de multiples critères économiques, sociaux et environnementaux, et de plusieurs temporalités. Les débats entre de multiples acteurs favorisent la compréhension de la relativité d'un seul regard sur une question. Ils peuvent faire naître l'inventaire des désaccords mais aussi des points de vue partagés.

Les citoyens en 2003 ont peut-être moins une désaffection pour la politique qu'une attente exigeante à l'égard d'une autre conception plus actuelle de la démocratie et de la société politique fondée sur des logiques de pouvoir plus ouvert et créateur que dominateur. Les réflexes de rivalités, compétition, rapports de forces d'individualités... entrent en débat avec l'esprit de coopération, le goût pour l'action collective. Dans ces processus aussi, il y a en France encore beaucoup à apprendre pour développer ces démarches que d'autres pays ont expérimentées souvent bien avant nous. Un nouvel état d'esprit est à partager.



Cette ouverture nécessaire des méthodes et des structures, cette confiance à placer dans les acteurs s'exprime de toutes parts, comme un besoin profond et une tendance internationale croissante. Elle fut notamment traduite à travers une citation de Saint-Exupéry à Johannesburg : "...Créons des forces et les solutions viendront." On aurait pu dire aussi : "créons la conscience, les solutions viendront". Dans la conscience précédente, le moment clé de la politique a été majoritairement celui de la décision, quand il peut être aussi en amont " la construction des processus citoyens, capables progressivement de faire émerger des solutions ".

Ainsi, le développement durable n'oppose pas les voies spécifiques de la démocratie représentative et participative, ni la fonction publique à la société civile, il devrait contenir ce qui relie mieux les uns aux autres et poser les bases d'un nouveau contrat social créatif entre des énergies vives et multiples.



*" Le CNDD doit être un outil de liaison, le trait d'union entre la réflexion et l'action du Gouvernement et la société civile dont vous représentez très directement la diversité et la richesse. La démocratie est une affaire de modestie, le démocrate est modeste car il reconnaît qu'il a besoin de consulter les autres ".*

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, le 14 janvier 2003.

## Un travail intense dans un esprit ouvert et constructif

Le développement durable tout juste appréhendé par nombre de Français, n'est pas un " machin " institutionnel, diplomatique ou seulement militant : il est une conception du monde, une éthique qui implique un large débat social.

Les processus exhaustifs de consultation ralentissent la mise en œuvre du développement durable, mais les délais impartis de janvier à mars, pour débattre et proposer étaient à la fois stimulants et particulièrement difficiles.

En deux mois et demi, des élus, des représentants de collectivités, des associations, des consommateurs, des entreprises, des syndicats, des personnalités, représentées au sein du Conseil National du Développement Durable (CNDD) ont apporté et organisé leurs propositions de contributions à la stratégie nationale du développement durable : 90 personnes qui représentent elles-mêmes des dizaines de milliers d'adhérents, de membres, de salariés ou d'habitants.

Cette mise en commun a tout d'abord été bâtie à partir de trois séances plénières, dans une volonté partagée de discussions positives. La première séance d'installation, a été conclue par Madame Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au Développement durable, venue à cette occasion manifester l'intérêt qu'elle porte spécifiquement à la parole des acteurs du développement durable, au quotidien. " *Il convenait que cette stratégie soit élaborée, non pas en " vase clos " administratif, mais en y associant pleinement la société civile* " déclarait-elle aux membres du Conseil, le 14 janvier 2003.

La mise en commun des idées, désirs, options, visions... s'est poursuivie en réunissant six groupes de travail thématiques selon les thèmes abordés par le séminaire gouvernemental du 28 novembre 2002. Le CNDD a en effet suivi la structure de travail retenue par le Gouvernement afin de faciliter l'intégration par le Gouvernement de ses propositions dans la stratégie.

Les six groupes ainsi constitués se sont réunis cinq fois chacun, de mi-janvier à fin mars, des réunions riches et animées. Toujours constructives.

La participation a été volontairement très ouverte. Les membres du CNDD avaient la possibilité de déléguer des représentants de leurs organismes aux travaux des groupes, permettant ainsi une bonne diversification des apports, et le recours à des spécialistes de chaque domaine. Au-delà, les groupes ont été ouverts à des acteurs associés, représentant des organismes non membres du CNDD, mais désireux d'y apporter une contribution : collectivités locales, associations, fédérations professionnelles et entreprises, universitaires, chercheurs et même particuliers. Le souci constant du CNDD a été de permettre, dans cette première étape, à toutes les personnes à la fois de bonne volonté et fortes d'une expérience ou d'un savoir faire spécifique d'apporter au sein des groupes leurs propositions. Il en résulte un enrichissement véritable des apports reçus au CNDD. Au-delà des 90 membres, ce sont 111 représentants des membres et 83 acteurs associés qui se sont exprimés soit en séance soit par écrit.



### Un tamis pour retenir les priorités

Pour trier l'ensemble des contributions réceptionnées (environ 360), les traduire en un document cohérent et lisible, une grille d'analyse a été élaborée et proposée.

Une des premières recommandations était d'essayer de définir des objectifs dont il était possible de mesurer le suivi de leur mise en œuvre, pour que les progrès escomptés soient mesurables, qualifiables ou phasés, afin de sortir le développement durable de l'abstraction qui lui est encore souvent reprochée. Chacun se mobilise d'autant plus que les fruits de ses efforts sont visibles et que le chemin parcouru est plus évident, c'est une des clés du caractère pédagogique de l'action pour le développement durable, tant pour l'Etat que pour les acteurs de la société civile qui se mettent ainsi communément dans une démarche de compte-rendu et d'évaluation de la mise en œuvre des stratégies.

Chaque proposition d'objectif qualifiée devait donc tenter d'être accompagnée d'une proposition de procédure correspondante d'évaluation.

Ensuite, les propositions d'actions ou mesures ont été triées et argumentées selon plusieurs critères dont ceux-ci :

- ▮ elles sont suffisamment concrètes pour être mises en œuvre
- ▮ elles initient des changements nécessaires
- ▮ elles traduisent une urgence
- ▮ elles sont exprimées car le contexte a la maturité suffisante pour adopter la mesure proposée
- ▮ elles présentent un effet de levier intéressant pour déclencher de nouvelles dynamiques
- ▮ elles correspondent à des engagements européens ou internationaux à tenir
- ▮ elles peuvent rallier un engagement concret, dans l'année, d'acteurs associés du CNDD ou d'autres, publics-privés...
- ▮ elles peuvent susciter une expérimentation sur un territoire avant une proposition de généralisation
- ▮ elles partent d'une spécificité française positive, un point fort, un atout ou compensent une faiblesse. En cela, elles soutiennent un message français à mieux exprimer
- ▮ elles représentent une valeur spécifique ajoutée par la société civile
- ▮ elles doivent être aussi consensuelles que possible

Cette grille a guidé en mars la sélection des propositions reçues pour constituer des ensembles cohérents.

Les acteurs ont été sollicités pour faire le lien avec le travail effectué lors de la préparation du sommet mondial du développement durable de Johannesburg, en 2002, mais aussi avec la stratégie européenne de développement durable ou les propositions issues du travail de 1996 et 1997 lorsqu'elles apparaissaient encore valides.

Des points majeurs ont été mis de côté, pour cette première étape. Des pistes ont été ouvertes, il en reste des dizaines à explorer ou à travailler.

## Les animateurs du processus : six coordinateurs

Six membres du CNDD, issus du collège des personnalités qualifiées, ont accepté de coordonner la réflexion des six grands thèmes et d'être ainsi garants de la vision d'ensemble et des liens importants à l'intérieur du thème exploré. Ils doivent en tenir la cohérence et en analyser le plus globalement possible la problématique. Leur rôle est de proposer, avec l'équipe du CNDD, des idées de départ à la discussion, de faire une synthèse des priorités les plus consensuelles, organisées pour éviter le seul catalogue de vœux en vrac. Ils peuvent proposer des acteurs complémentaires à associer aux travaux, des experts à entendre, s'ils le souhaitent ou selon les vœux des membres du groupe. Ils participent à la rédaction finale du document présenté et à l'échange avec les fonctionnaires travaillant sur les mêmes thèmes.

- ▮ **Serge Antoine** est le coordinateur du thème relatif aux territoires et au développement durable : " *Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité, mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires* ". Il représente à la fois la continuité d'une réflexion sur ces sujets depuis notamment la conférence de Rio, et d'un engagement personnel de longue date.
- ▮ **Jacques Bille** coordonne le thème " *Contribuer à faire évoluer les modes de production et de consommation* " traitant des acteurs économiques et le développement durable. Il est vice-président et délégué général de l'association des agences-conseils en communication (AACC). Il a contribué aux travaux du PNUÉ sur le développement durable et le secteur de la communication. Il est également professeur associé à l'université Paris II.
- ▮ **Dominique Bourg** coordonne le thème " *Réduire et gérer en commun les risques* " relatif à la précaution, la prévention, la police, la justice. Il est directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur le développement durable à l'Université de technologie de Troyes. Il est membre de la Commission chargée de la préparation de la charte sur l'environnement et ancien membre de la Commission française au développement durable. Beaucoup de ses travaux ont notamment porté sur le sens du progrès, des risques.
- ▮ **Daniel Boy** coordonne le thème " *Développer la citoyenneté et le sens des responsabilités partagées* " relatif aux citoyens, à leur information, leur sensibilisation, l'éducation et leur participation dont il a observé plusieurs mécanismes possibles. Il est directeur de

recherche au CEVIPOF. Il a mis en place le programme de recherche Science, Environnement et Société à l'Institut d'études politiques de Paris.

- ▮ **Christian Brodhag** coordonne le thème : " *Mettre en place de nouveaux équilibres entre les acteurs par une nouvelle gouvernance* " traitant de la recherche d'un Etat exemplaire, élargi aux questions de gouvernance, de l'Etat et des acteurs. Il est directeur de recherche à l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne. Il a présidé la Commission française du développement durable et préside le groupe de l'AFNOR sur le management du développement durable, et il a coordonné lui-même nombre de travaux sur ces questions.
- ▮ **Marie-Claude Smouts** coordonne le thème " *Situer la stratégie française dans un cadre des enjeux internationaux* " relatif à l'action internationale. Elle est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique et au Centre d'étude et de recherche internationale. Elle est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses travaux portent sur les relations internationales et sur l'environnement.



Les coordinateurs ont pu s'appuyer sur le travail d'Aurélie Marchand, Gilles Pennequin, Dominique Bidou, Anne-Marie Ducroux.

# PARTIE 2

## LE PLAN D'ACTION



### Des acteurs – des liens – des méthodes – des outils

Les citoyens acteurs

Les acteurs économiques

Les acteurs du territoire

L'Etat acteur

Les acteurs de l'expertise et de la recherche

Les acteurs de la vie internationale

# Le plan d'action

## Des acteurs - des liens – des méthodes - des outils

Le développement durable n'est pas seulement une pensée nouvelle, c'est aussi une manière de faire autrement.

Les changements ne sont pas initiés par l'État seul, mais ils sont ceux auxquels la société tout entière doit se préparer et contribuer. Seules la volonté et l'énergie des acteurs transforment les stratégies en pratiques. C'est voir naître un projet commun dans lequel chacun ressent une part de responsabilité, et où chacun trouve un intérêt spécifique qui mobilise les acteurs.

Ainsi un plan d'action de développement durable n'a pas vocation à "illustrer" un "concept", mais les acteurs de la société française en donnant à chacun son rôle spécifique. Projets, normes, réseaux, valeurs, informations, génèrent en effet des forces nécessaires au développement des communautés et des individus. Malgré la non concordance des temps, des mandats, des médias, des cycles naturels, du développement durable, tout ce qui crée des liens, facilite la coopération au sein des groupes ou entre eux. La confiance collective est un bien public, une énergie, un capital. Elle stimule la productivité. Dans les liens et leur qualité beaucoup de choses du présent et du futur se jouent. Se nouent.

Une stratégie ne s'accomplit que par ajustements et enrichissements successifs. L'organisation de cette itération, par les pouvoirs publics avec les acteurs sociaux, porte en soi la clé du changement.

Le développement durable est enfin une démarche transversale, qui permet de dépasser les cloisonnements, qu'ils soient professionnels, sectoriels ou géographiques. Leur dépassement permet de progresser, en amenant chacun à reformuler les questions, à s'interroger sur leur pertinence, à croiser les regards et examiner les choses de la vie en changeant de perspective.

Plusieurs éléments rapprochent les acteurs :

### ▶ LE CYCLE DE VIE

Prendre en considération une chaîne d'acteurs intervenant sur une même filière, ou sur une même famille de produits ou de services, c'est par analogie repenser les enchaînements comme on le fait pour les cycles de vie dans l'environnement. Un dialogue permanent entre l'offre et la demande doit s'instaurer pour élaborer des systèmes de production plus sobres, plus efficaces, plus propres, plus sûrs, auxquels il faut ajouter en amont et en aval, la prise en compte des ressources primaires et de la fin de vie des produits. Cette piste amène à rechercher des lieux de rencontre entre tous les acteurs d'une activité.

### ▶ LA GÉOGRAPHIE

Elle façonne des communautés. Proches ou lointaines. Chaque communauté humaine, aussi modeste soit-elle, contribue aux grands équilibres, régionaux et planétaires. L'organisation de l'espace, les modes de production et de répartition des activités, la mobilité ainsi provoquée, l'artificialisation du milieu et notamment des sols : autant de politiques aux nombreuses conséquences en chaîne locales ou planétaires. La définition du territoire pertinent pour l'action publique devient ainsi un enjeu majeur.

### ▶ LA SOLIDARITÉ

La solidarité choisit le lien plutôt que l'interdépendance croissante de fait. Aide au développement, commerce équitable, soutien des individus à l'accès aux services essentiels, ces politiques, par exemple, relient les personnes, rapprochent de manière organisée des acteurs éloignés, les générations, et donnent sens et solidité à la solidarité dont chaque rencontre internationale réaffirme la nécessité. La préservation de biens publics mondiaux, la sauvegarde de la diversité biologique, la réduction des inégalités, sont quelques exemples de ce besoin de solidarité.



## ▷ LA CULTURE

La culture fonde les identités. Leur diversité est essentielle. Le programme d'action du Sommet de Johannesburg inscrivait en septembre 2002 que " le respect de la diversité culturelle est essentiel pour assurer un développement durable ". Plus encore pour Ismail Serageldin : " En plus d'être précieux au niveau de la Communauté ou d'un pays, la culture est aussi un bien public à l'échelle mondiale " .

Le sens et les enjeux des mots " développement durable " devront progressivement constituer un de ces repères intégrés dans les cultures. La conscience de sa nécessité. Des principes comme la culture des risques, s'acquièrent bien sûr en termes généraux, mais elle prend tout son sens en situation, appliquée au sein d'une activité particulière, de manière à en saisir toutes les implications pratiques. La participation des citoyens à la vie de la cité, notamment à l'occasion de débats ou de consultations sur des objets locaux ou généraux, témoigne des progrès de cette culture, tout en constituant un de ses moteurs.

## ▷ LA GOUVERNANCE

Le développement durable invite à trouver des instruments nouveaux, pour partie d'ordre technologique, mais touchant aussi à l'organisation sociale de nos sociétés à partir d'une attitude nouvelle entre tous les acteurs et de modes de prise de décision rénovés. C'est la complexité de la vie qui apparaît ainsi à travers la diversité des acteurs. Des changements profonds se présentent comme autant de défis à relever; ils ne peuvent s'effectuer qu'en créant un terrain favorable. Une culture française traditionnelle de la confrontation, les modes de prise de décision que l'Etat et beaucoup d'acteurs publics et privés ont utilisés pendant des années, ont contribué souvent à créer un esprit de défiance. Le développement durable invite à l'inverse à y substituer un climat de confiance, à construire sur la transparence, l'ouverture, le dialogue.

# LES CITOYENS ACTEURS

- Développer la citoyenneté et le sens des
- responsabilités partagées.



- ▶ AXE 1 : RENDRE LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS ET SENSIBILISER LES CITOYENS  
AUX SOLUTIONS APPORTÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
METTRE À LA DISPOSITION DU PUBLIC, UNE INFORMATION  
TRANSPARENTE ET FIABLE EN MATIÈRE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. .... page 26
  - ▶ 1.1 : EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS ..... page 27
  - ▶ 1.2 : EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC ..... page 28
- ▶ AXE 2 : DÉVELOPPER, DANS LE MILIEU SCOLAIRE  
ET LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES,  
L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. .... page 29
  - ▶ 2.1 : MOYENS D'ACTION ..... page 30
  - ▶ 2.2 : ÉDUCATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE  
(TOUS NIVEAUX) ..... page 31
  - ▶ 2.3 : ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE ..... page 31
  - ▶ 2.4 : ACTIONS ÉDUCATIVES "INTÉGRÉES" ..... page 32
- ▶ AXE 3 : FACILITER LA PARTICIPATION DES FRANÇAIS  
AU DÉBAT PUBLIC.. .... page 33

## Les citoyens acteurs

### • Développer la citoyenneté et le sens des responsabilités partagées.

Dès la déclaration de Rio, en 1992, il était indiqué aux Etats qu' " ils doivent favoriser la prise de conscience et la participation du public en mettant à sa portée toutes les informations utiles ". La convention d'Aarhus du 25 juin 1998, que la France a ratifiée le 12 septembre 2002, rappelle aussi que l'un des outils essentiels des politiques de promotion du développement durable est l'information.

Pour que le développement durable devienne fondateur d'une nouvelle vision et de nouvelles pratiques sociétales, il est primordial que ses enjeux et contenus soient exprimés clairement et largement diffusés au sein de la société. Ils participent à " l'économie de la connaissance " selon les termes du Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000. Cette diffusion s'effectue à plusieurs niveaux et selon des modalités diverses : l'information, quand il s'agit du public en général ou de telle ou telle catégorie sociale, l'éducation lorsqu'il s'agit de transmettre le message par l'école, la participation du public car c'est principalement par la pratique que se transmettent les savoirs, que se transforment les modes de pensée et d'action, tant de l'Etat que des Français, ainsi que les relations entre les acteurs.

Sans revenir ici sur une définition détaillée de la notion de développement durable, ce texte sous entend que celui-ci recherche une intégration des aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques, qu'il valorise droits et responsabilités, ouvre à la notion de solidarités nécessaires dans l'espace et le temps. Eduquer ou informer sur le développement durable ce n'est pas seulement travailler au respect de l'environnement c'est aussi, de manière indissociable, contribuer à la prise de conscience de responsabilités partagées, et à la sensibilisation des personnes pour qu'elles prennent part à la vie de la cité. Le développement durable est un débat ouvert aujourd'hui entre tous les acteurs. Information, sensibilisation, éducation, participation du public doivent chacune permettre de rechercher les meilleures conditions de la démocratie. Le développement durable doit également permettre de passer de logiques de rapports de forces à une convergence dynamique de forces conjuguées face à la nécessité.

Chacun des trois aspects traités ici a sa logique propre, ses cibles spécifiques, ses outils privilégiés. Toutefois, ces trois notions, par bien des aspects, se complètent et se retrouvent pour constituer un tout.

Dans nos sociétés les messages sont omniprésents, multiformes : contenus médiatiques ("les informations" au sens premier) de teneur et de qualité variables, messages publicitaires auxquels les plus jeunes semblent particulièrement exposés, images de la fiction (à la télévision, au cinéma) dont les contenus expriment bien souvent des valeurs et des pratiques qui contredisent celles du développement durable.

"Tout commence à l'école", dit-on souvent... Et chacun d'entre nous imagine volontiers que la disponibilité des plus jeunes, leur imagination, leur ouverture au monde de la nature auraient pu faire de l'école, le lieu majeur des apprentissages en matière de développement durable. Le bilan que tracent ceux qui oeuvrent depuis longtemps pour la découverte et la pédagogie de l'environnement ou du développement durable est en réalité critique malgré certains acquis : les choses ont souvent avancé là où il y avait de fortes volontés personnelles mais freinées par des résistances, des préjugés, des difficultés matérielles, des obstacles culturels ou administratifs. Le travail du groupe a consisté à mieux les identifier, pour s'associer aux acteurs de l'éducation et les associer, à imaginer comment compléter ou diversifier les lieux de pédagogies, à recenser les moyens qui pourraient être mobilisés.

L'acteur dont il est question dans ce chapitre est principalement le citoyen et les associations œuvrant pour la citoyenneté. L'éducation y a été abordée ici à partir de la formation initiale et générale. La formation continue, permanente, tout au long de la vie a été traitée par acteurs dans les différents thèmes concernés. Ont toutefois été examinées dans ce chapitre les formations spécifiques des professionnels des médias, d'une manière plus générale des prescripteurs de l'information.

Le niveau général de formation d'une population est à l'évidence un paramètre clé. Le recul de l'illettrisme, l'égalité d'accès à l'école jusqu'à l'enseignement supérieur, la progression du niveau de sortie de scolarisation et d'employabilité, créent des dynamismes et ouvrent des capacités d'évolution importantes au regard du développement durable. Compte tenu du délai imparti, il s'agit là d'une question très générale sur laquelle le groupe ne s'est pas investi en le réservant à des travaux ultérieurs.



La participation du public, est une notion qui a récemment suscité un nouveau mouvement de réflexion et a vu naître de nouvelles pratiques. Sous des formes classiques, la supposée participation du public s'organise, par exemple, autour des enquêtes publiques dont la présentation reste très administrative ou technique, et dont les conclusions sont pratiquement toujours favorables à un projet préétabli. Le sentiment est qu'en réalité le public n'a que fort peu de capacité d'infléchissement, même pour ce qui le concerne directement. Mais depuis une quinzaine d'années, en France et dans beaucoup de démocraties modernes, de multiples procédures de participation ont été inventées, expérimentées, remises en chantier, perfectionnées. Elles correspondent aux besoins de nouvelles manières de gouverner, face à des citoyens qui ont évolué. Elles visent à la fois à plus de proximité entre les décisions et les publics, davantage de participation à l'élaboration des décisions, plus de confiance entre acteurs sociaux, et, au final, plus d'efficacité. Il s'agit de recenser ces procédures, d'en mieux connaître le fonctionnement, de former à leur application, de travailler à leur légitimation aussi bien auprès du public que des instances politiques nationales et locales.

Les trois axes qui concernent ce groupe de réflexion sont en profonde interaction les uns avec les autres. L'éducation à donner comme l'information à faire circuler parmi les citoyens ont, par elles mêmes, leur propre vertu pour faire avancer la compréhension et l'engagement en faveur d'un développement plus durable. Dès lors, jeunes ou adultes, formés ou informés peuvent participer lorsque sont en balance, au niveau national ou local, des enjeux de développement durable. Inversement toute procédure de participation sincère repose sur l'accès équitable à une information transparente et diverse.

### ▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

Axe 1 : Rendre les enjeux de développement durable compréhensibles par tous et sensibiliser les citoyens aux solutions apportées par le développement durable . Mettre à la disposition du public, une information transparente et fiable en matière de développement durable.

Axe 2 : Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation au développement durable.

Axe 3 : Faciliter la participation des Français au débat public.

## ▶ Axe I :

- **Rendre les enjeux du développement**
- **durable compréhensible par tous et**
- **sensibiliser les citoyens aux solutions**
- **apportées par le développement durable.**
- **Mettre à la disposition du public,**
- **une information transparente et fiable en**
- **matière de développement durable.**

L'information destinée à la société doit être diverse, exhaustive et pluraliste et faire l'objet d'un débat contradictoire. Elle doit s'inspirer de la société et inventorier les attitudes préexistantes pour en tenir compte. Il ne s'agit pas de concevoir dans des cénacles d'experts le contenu d'une information qui serait supposée impartiale, mais tout d'abord, de recenser et de confronter les informations disponibles, issues d'expertises multiples, pour les mettre en forme. Il est nécessaire de garantir les moyens de ce pluralisme de l'information, condition essentielle d'une information fiable et transparente.

Informé sur les enjeux et solutions du développement durable a pour but ultime de contribuer aux changements de la société pour une meilleure prise en compte des objectifs du développement durable, du changement de système de références et de comportements.

L'information a différents destinataires : elle s'adresse d'abord à des sous groupes spécifiques considérés comme potentiellement prescripteurs : professionnels des médias, producteurs de culture (télévision, cinéma) dirigeants d'entreprise, responsables syndicaux ou associatifs, etc. Pour une partie de notre groupe c'est là que se situe l'enjeu décisif, là qu'il faut développer les politiques les plus volontaristes : organiser des partenariats avec des écoles de journalisme pour former à la base, puis contribuer à la formation continue des journalistes, faire progresser l'idée de la nécessité d'un traitement transversal, et moins sectoriel de la notion de développement durable.

Mais l'information s'adresse aussi directement au grand public, et dans cette acception, elle doit demeurer suffisamment claire et attrayante pour ne pas décourager le profane. C'est la difficulté spécifique des informations relatives au développement durable qui doivent, pour ne

pas échapper à la spécificité du sujet, rendre compte de la complexité, des interactions entre économie – société – environnement.

Les publics peuvent être saisis à travers plusieurs situations notamment :

- Le citoyen qui s'informe ou se divertit, qui vote ou qui agit dans son association
- Le consommateur qui recherche de l'information sur les produits
- Le salarié au sein de son entreprise ou administration

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que les propositions sur l'information des publics concernent également les autres groupes thématiques, où les acteurs sont caractérisés soit par leur participation à la vie économique, soit à la vie de leur cité.

Quatre objectifs prioritaires, avec leurs propositions d'action par cible (prescripteurs et grand public) et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

**Objectif A : Contribuer à une ouverture de la conscience des citoyens par une information grand public adaptée**

**Objectif B : Changer les modes d'information**

**Objectif C : Changer les comportements individuels et collectifs**

**Objectif D : Mieux prendre en compte l'identité et la diversité culturelle**

## ▶ I.1 EN DIRECTION DES PRESCRIPTEURS

### I.1.1 Médias :

Les médias constituent des relais essentiels de l'information, de la sensibilisation, de la pédagogie, et de la constitution de l'opinion et des comportements. De plus, alors que leur capacité d'influence est croissante, et qu'un très grand nombre d'entreprises réfléchissent désormais à leurs responsabilités sociales et environnementales, très peu d'entreprises françaises de presse sont engagées dans des démarches analogues de développement durable. Le thème a été également traité par le groupe " Les acteurs économiques ".

## © PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Développer la concertation avec les écoles de journalisme (notamment Lille, Strasbourg, etc.) permettant de transmettre aux futurs journalistes des connaissances sur les enjeux et solutions du développement durable
- ▶ Sensibiliser les responsables de la formation au sein des principaux médias pour proposer des formations aux enjeux du développement durable à l'intention des professionnels des médias
- ▶ Favoriser le pluralisme de l'information, en particulier en s'appuyant et en aidant les médias alternatifs, la diffusion des NTIC dans les milieux défavorisés, la presse associative, la presse d'opinion
- ▶ Intégrer dans le cahier des charges de l'audiovisuel public la notion de développement durable. Sensibiliser le CSA à ses enjeux
- ▶ Sensibiliser les rédactions à partir d'opérations autour du développement durable ou dans la préparation d'assises
- ▶ Valoriser chaque année, le média de presse écrite, radio, et TV qui aura le mieux traité le développement durable
- ▶ Examiner les rapports sociaux et environnementaux des médias audiovisuels cotés et des médias audiovisuels publics
- ▶ Faire progresser dans les médias, l'idée d'une nécessaire approche transversale du développement durable dans le traitement de l'information. Créer un réseau identifié de journalistes et de professionnels de la communication, et mettre en place un programme d'animation (conférences, rencontres, notes régulières d'information,..)
- ▶ Développer des actions de sensibilisation spécifiques auprès des professionnels des médias destinés aux enfants et adolescents (presse, radio, TV)
- ▶ Mettre en place un référentiel / centre de ressources du développement durable et médias qui fédérera différents acteurs du développement durable en lien avec des structures déjà existantes. L'objectif sera de mettre à disposition des médias des informations génériques, d'informer et de sensibiliser le grand public de manière plus claire sur le développement durable
- ▶ Mettre en place un observatoire "développement durable et médias", et suivre l'évolution du traitement quantitatif et qualitatif par les médias du développement durable
- ▶ Fournir aux acteurs des médias un document de base sur le développement durable (le développement durable en dix questions/réponses)
- ▶ Communiquer, à l'occasion d'évènements sur les travaux du CNDD



### ↔ INDICATEURS :

- ▮ Recenser régulièrement les formations (initiales et continues) au développement durable destinées aux professionnels des médias
- ▮ Repérer et analyser les contenus informatifs et culturels relatifs au développement durable à travers des analyses de médias régulières, en apprécier l'évolution quantitative et qualitative
- ▮ Nombre de rapports environnementaux et sociaux des médias publics ou privés, d'agences de communication ou conseils, de sociétés de productions

#### 1.1.2 Culture :

Le développement durable ne répond pas seulement à des besoins matériels, biologiques ou relationnels mais aussi culturels ou spirituels. L'accès à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité, le développement des capacités de l'imaginaire et de création. La culture ne peut pas être conçue uniquement comme une consommation de divertissement.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Sensibiliser les producteurs de contenus culturels (TV, cinéma, musique, internet...) pour contribuer au changement des contenus culturels qui devraient prendre en compte les enjeux du développement durable, afin de moins faire rêver sur l'image d'un monde irréel et non viable
- ▮ Utiliser les arts scéniques (danse, théâtre...) comme un des facteurs de changement du comportement (approche par le sensible et la transdisciplinarité)
- ▮ Sensibiliser les éditeurs de jeux aux jeux éducatifs " développement durable "
- ▮ Promouvoir la francophonie comme élément de diversité culturelle. Par son développement, la francophonie favorise la pluralité des cultures et des langages et combat l'uniformisation
- ▮ Favoriser les liens culturels, facteurs de solidarité, comme les choix de vie territoriaux, les langues régionales, menacés par la croissance et l'uniformisation

#### 1.1.3 Publicité

Par ailleurs, il a été aussi évoqué lors des groupes de travail, le rôle incitatif que joue la publicité envers les consommateurs et les citoyens. Le souci exprimé a été celui de voir ces contenus respecter, infléchir ou stimuler des comportements en adéquation avec le développement durable.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Inciter les entreprises, les agences prescriptrices et les organismes compétents dans le domaine de la publicité à plus de convergence entre les contenus publicitaires, les codes de bonne conduite et les codes d'autodiscipline et les impératifs du développement durable
- ▮ Recommander au Bureau de Vérification de la Publicité une vigilance particulière sur les questions d'environnement et de développement durable. Il devra sans doute se doter de règles plus précises en ce domaine permettant la créativité nécessaire et compléter ses actuels codes d'autodiscipline en matière d'environnement par un code d'autodiscipline touchant aux questions du développement durable
- ▮ Suggérer aux agences de notation une forte prise en compte dans les critères d'analyse des sociétés, de la cohérence des actions relatées dans les rapports sociaux et environnementaux, et la publicité grand public effectuée par les mêmes sociétés (donc modèles de comportements diffusés)

### ↔ INDICATEUR :

- ▮ Pourcentage de publicité ayant pris en compte ce critère, et sa pondération dans l'ensemble des critères, pour l'année 1

### ▶ 1.2 EN DIRECTION DU GRAND PUBLIC

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Travailler à une fiscalité positive afin de changer le système de références et donner, visiblement pour chaque individu, de la valeur à tout ce qui concourt aux objectifs nouveaux du développement durable (mécénats de développement durable, investissements dans des fonds ISR ou de solidarité, commerce équitable...). L'accompagner d'une information et d'une argumentation de l'Etat lors des déclarations de revenus
- ▮ Améliorer et développer les labels, normes, informations claires et objectives à destination des consommateurs. (cf. Les acteurs économiques) notamment, mais pas exclusivement, en instaurant une étiquette énergie sur tous les produits de la vie courante (logements, autos, ...)
- ▮ Vulgariser le développement durable grâce à des événements grand public (salon grand public, émissions TV, radios trophées, oscars, etc...) en favorisant

l'information, en soutenant les nombreux salons sur l'écologie et le développement durable organisés par les associations, notamment en régions, depuis de nombreuses années et en associant les ONG concernées. Cette proposition est à mettre en relation avec l'objectif d'assises existantes et de la semaine du développement durable.

- ▶ Intituler des événements existants (par exemple la journée "en ville sans ma voiture") du sigle ou de la qualité "développement durable", pour fédérer et rendre plus convergentes les initiatives
- ▶ Créer un livret d'accueil dans les entreprises expliquant aux nouveaux salariés les engagements de l'entreprise en matière d'environnement et de développement durable et diffusion des chartes d'entreprise les présentant. Information sur les liens et incidences pour le salarié quant à l'appréciation des situations, des comportements, et à son évaluation
- ▶ Associer le salarié et les comités d'entreprise pour qu'il devienne une source de propositions dans la réflexion sur l'évolution de l'organisation de productions plus durables
- ▶ Diffuser aux salariés les audits sociaux et sociétaux sur la gouvernance de leur entreprise, avec l'avis du comité d'entreprise, notamment via intranet, pour faciliter la communication en interne sur les actions des entreprises en faveur du développement durable
- ▶ Favoriser le mécénat de compétences en faveur du développement durable : inciter les entreprises à mettre à disposition d'organismes d'intérêt général oeuvrant en faveur du développement durable, des salariés, dans le cadre de leur temps de travail et susciter ainsi des nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les associations
- ▶ Concevoir et réaliser des documents en co-construction avec les enfants et les jeunes autour de la démarche de développement durable

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Imaginer et mettre en place des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès du grand public sur la notion et les enjeux du développement durable (connaissances, attitudes, comportements.), dès l'année 2003, pour mesurer l'état actuel avant de mesurer l'évolution annuelle. Distinguer les résultats hommes - femmes et actifs - non actifs et par tranches d'âges
- ▶ Repérer dans les rapports sociaux et environnementaux, les efforts d'information sur le développement durable
- ▶ Chiffrer le nombre de jours de mécénat de compétences

## ▶ Axe 2 :

- **Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation au développement durable.**

Le cadre privilégié, mais non unique, de la formation initiale est l'institution scolaire et universitaire. À l'école il s'agit de développer, dans les cadres éducatifs prévus, toute possibilité d'éveil des enfants ou adolescents aux enjeux et nouveaux comportements du développement durable. Certains outils pédagogiques déjà existants sont adaptés au développement de stratégies d'éducation dans ce domaine (Itinéraires de découvertes, Travaux Pratiques encadrés etc.).

Mais la condition essentielle pour assurer un développement de travaux éducatifs féconds dans ce domaine repose sur le principe d'une ouverture et de partenariats organisés entre enseignants, parents d'élèves, collectivités locales, monde associatif, et sous certaines modalités, entreprises. Plusieurs conditions peuvent favoriser ces partenariats. En amont il est tout d'abord nécessaire que les enseignants bénéficient de formations initiales et continues dans ce domaine. Mais il faut que ces formations respectent elles mêmes les principes du développement durable en prévoyant l'ouverture et la participation à ces enseignements des acteurs qui seront leurs futurs partenaires. Une formation au développement durable suppose une compréhension des enjeux, de la pluralité des acteurs, des responsabilités et un apprentissage de nouveaux comportements. Ces formations doivent porter à la fois sur la gestion matérielle de projets éducatifs multi-acteurs et sur les processus et contenus en terme de développement durable. Par essence, enfants et adolescents doivent être activement intégrés, à cette élaboration.

Cette impulsion donnée aux enseignements des principes du développement durable doit être vivante à tous les stades de l'organisation scolaire : enseignement primaire où la présence d'un maître ou maîtresse unique facilite la notion d'enseignement intégré et non sectorisé par matière, enseignements secondaire et supérieur où il faut se mettre en recherche de procédures permettant de pallier l'absence d'enseignant unique.

L'organisation de partenariats complexes tels que école, associations, entreprises, collectivités locales suppose préalablement une réflexion sur les bonnes pratiques à suivre dans ce domaine : respect de la diversité des



points de vue, poids financiers non disproportionnés, etc. Une charte des partenariats devrait être discutée par les acteurs en cause (représentants des enseignants, parents d'élèves, collectivités locales, associations, entreprises) puis formalisée au sein du CNDD.

D'autres actions éducatives, toujours sous la forme de partenariats, peuvent prendre des formes plus pratiques, par exemple en s'intéressant aux déplacements vers l'école, et en particulier au trajet des enfants domicile - école, au bâti des lieux d'enseignement, à la nourriture proposée par la cantine scolaire ou plus encore à des véritables agendas 21 locaux dans lesquels l'établissement scolaire, sous la responsabilité d'une équipe éducative multiple, serait le moteur principal de l'action.

Il faut enfin particulièrement veiller à ce que l'objectif de développer l'éducation au développement durable ne "tombe pas du haut" sur le corps enseignant comme une énième contrainte qui risquerait ainsi d'être mal vécue. Il faut donc prévoir une consultation des enseignants avec les collectivités locales et plus largement la société civile suivant le schéma : Ecoute, Dialogue, Analyse.

Le cadre péri-scolaire (c'est à dire les centres de vacances et de loisirs) constitue aussi un lieu privilégié, dans un autre temps et une autre forme de disponibilité, pour le développement d'activités centrées sur l'apprentissage des contenus et enjeux du développement durable.

## ▶ 2.1 MOYENS D'ACTION

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif A : Assurer les conditions de base d'un développement de l'éducation au développement durable.**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire des propositions de contenu de programme sur le développement durable (du primaire au supérieur) au Conseil National des Programmes. Ces programmes ne doivent pas être entendus au sens étroit mais au sens large d'objectifs d'éducation spécifique, ou de méthodologies (cas concrets)

- ▶ Ecrire un référentiel du développement durable pour les élèves instituteurs des IUFM et CAPES/AGREG et organiser une formation continue et initiale au développement durable non-optionnelle dans les IUFM et CAPES/AGREG
- ▶ Prendre en compte " l'éducation à l'environnement " comme constitutive de démarche de développement durable si elle passe par un respect de l'héritage, de la compréhension de la solidarité dans l'espace et le temps, engendre une démarche citoyenne, instaure un nouveau rapport au monde et aux êtres (développement de l'esprit critique, apprentissage du débat, découverte sur le terrain, en groupe, apprentissage de l'interdisciplinarité en situation, etc)
- ▶ Doter l'éducation au développement durable, qui n'est pas une " discipline ", d'un espace-temps qui permette sa mise en œuvre et favorise l'interdisciplinarité des approches. Cet espace-temps doit être initié dès à présent, c'est à dire mis en œuvre en 2003-2004
- ▶ Formaliser la reconnaissance officielle du métier d'éducateur à l'environnement et au développement durable
- ▶ Mettre en place des formations d'animateurs " environnement vers le développement durable " ou développement durable.
- ▶ Mettre en place des fonds de financement de l'éducation au développement durable ; création de " chèques nature ou développement durable au sens large "
- ▶ Créer des postes de conseillers pédagogiques spécifiques " en éducation à l'environnement vers un développement durable " ou au développement durable, qui doivent devenir des personnes ressources / personnes référents pour favoriser la diffusion du développement durable dans le milieu scolaire et en particulier l'éducation à la solidarité internationale, à la citoyenneté, aux droits humains et à la culture de l'entente

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution des contenus des programmes
  - Mode participatif de leur élaboration
  - Montant des sommes consacrées
  - Recensement des personnes affectées à ces formations
- ▶ Nombre de conseillers pédagogiques spécifiques
- ▶ Nombre de stages ou formations continues spécifiques

## ▶ 2.2 EDUCATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE (TOUS NIVEAUX)

Parallèlement aux travaux entrepris par le CNDD, le Premier Ministre a mandaté le Professeur Ricard sur l'intégration du concept du développement durable dans l'ensemble du cursus scolaire des élèves et la formation des enseignants. Le CNDD pourrait travailler à la mise en commun des propositions des deux instances dans la seconde phase de ses travaux.

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif A : Avoir un volet développement durable dans toutes les composantes du système éducatif**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Intégrer l'angle / la vision du développement durable dans tous les programmes de l'école primaire à l'enseignement supérieur, sans en faire une discipline séparée (pluridisciplinaire et transversale). Mobiliser à cet effet le potentiel de recherche en sciences de l'éducation et d'ingénierie de formation
- ▶ Elaborer des prescriptions méthodologiques et pédagogiques en matière d'éducation au développement durable, définissant les attendus pour chaque cycle scolaire en matière de : contenus à enseigner, types d'action à mettre en œuvre (projet, séjours...), conditions de mise en œuvre (transdisciplinarité, pédagogie de projet, ouverture sur le terrain...)
- ▶ Créer (contenu et volume à définir) un parcours développement durable pour chaque enfant au cours de sa scolarité et garantir l'égalité d'accès à ce parcours sur l'ensemble du territoire. Pour cela, le concept du " contrat d'objectif " entre les collectivités locales et l'éducation nationale est à encourager
- ▶ Fixer un objectif d'une semaine du développement durable dans les établissements scolaires (élémentaire, primaire, secondaire)
- ▶ Eduquer à une consommation responsable qui se réfère aux choix d'achats des consommateurs (sensibilisation aux labels écologiques et éthiques) et aux modes de vie (moyens de déplacements, consommations énergétiques, eau,...), une empreinte individuelle écologique...

- ▶ Prévoir un volet éducation aux risques physiques et aux risques naturels
- ▶ Inventer un signe de reconnaissance développement durable
- ▶ Poursuivre l'inventaire en cours sur le développement durable dans les grandes écoles, par l'Union des grandes écoles et le généraliser aux universités
- ▶ Souligner la nécessité de l'intégration particulière du développement durable dans les enseignements d'économie du secondaire
- ▶ Souligner la nécessité de renforcer l'enseignement des sciences naturelles

### ⇔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'opportunités de découverte de l'environnement (classe verte par exemple) par enfant et par cycle ou ateliers scolaires organisés dans différents milieux (urbain, rural, industriel) car chaque territoire représente des réalités économiques, sociales et environnementales spécifiques
- ▶ Nombre de classes converties à un enseignement transversal et suivant des programmes dans lequel la notion de développement durable a été introduite
- ▶ Nombre d'établissements mettant en place une semaine du développement durable

## ▶ 2.3 EDUCATION PÉRISCOLAIRE

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif A : Développer la sensibilisation au développement durable vers les publics lors de leurs vacances et temps de loisirs**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Equiper les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les Centres de Loisirs sans hébergement (CLSH) pour qu'une éducation au développement durable puisse s'y développer

- ▶ Prendre en compte la spécificité et l'apport que peuvent constituer les CVL et les CLSH et le rôle qu'ils peuvent jouer pour l'éducation au développement durable
- ▶ Aider à l'investissement et au fonctionnement des CVL et des CLSH avec un système de "guichet unique" qui pourrait se situer au niveau de l'échelle locale compétente en matière d'équipements scolaires et péri-scolaires
- ▶ Veiller à l'accessibilité financière des participants. Pour cela, il faut veiller à une "bonne" sensibilisation des prescripteurs (élus, associations, ...)

#### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Recensement quantitatif et appréciation qualitative des actions éducatives périscolaires

#### ▶ 2.4 ACTIONS ÉDUCATIVES "INTÉGRÉES"

Il s'agit d'actions concernant tous les aspects de la vie scolaire et périscolaire, et impliquant de nombreux acteurs, enseignants, personnel administratif et technique des établissements, élèves, parents d'élèves, collectivités locales, associations, entreprises.

Trois objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

**Objectif A : Faire des lieux d'enseignement, des espaces exemplaires et démonstratifs participants à l'éducation au développement durable**

**Objectif B : Créer les conditions d'une éducation au développement durable par des pratiques nouvelles**

**Objectif C : Associer les enfants et les jeunes à la démarche du développement durable**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Encourager la création de pôles d'éducation au développement durable à l'échelle des nouvelles entités de projet (pays, communautés urbaines etc.), pour permettre de décliner des programmes de sensibilisation

à l'environnement et au développement durable associant les différents acteurs des territoires concernés (services de l'Etat, collectivités, associations, et organismes professionnels...)

- ▶ Favoriser les jumelages de classes et associations de jeunes Français et homologues des pays en voie de développement et des pays de l'Est, dans le cadre de la coopération décentralisée. (Cf. Les acteurs de la vie internationale)
- ▶ Rendre obligatoire pour les entités (mairies, conseils généraux, régionaux, Etat) responsable de la gestion des établissements, la fixation dans le cahier des charges de construction et/ou rénovation des bâtiments scolaires des obligations de conception et de réalisation selon les principes de la démarche HQE dans un triple but :
  - offrir aux élèves et aux enseignants un cadre d'activité sain et confortable, garant de la qualité du travail qui y sera fait
  - faire du bâtiment scolaire et de ses espaces extérieurs un outil pédagogique pour illustrer l'enseignement donné et permettre l'apprentissage de certains réflexes (ouverture des fenêtres, économies d'énergie et d'eau, etc.)
  - favoriser une gestion matérielle des établissements à la fois économe et bonne l'écologie, et favoriser dans les établissements une nourriture saine
- ▶ Inciter (sous la forme d'un concours) les directeurs d'établissement à initier avec l'ensemble de leurs élèves et avec leur personnel un " mini-agenda 21 d'établissement "

#### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Pourcentage d'établissements construits et/ou rénovés selon les principes de la HQE / parc total établissements éducatifs
- ▶ Nombre de projets éducatifs s'appuyant sur les bâtiments HQE
- ▶ Nombre ou pourcentage de projet d'établissement sous forme d' " agenda 21 d'établissement "
- ▶ Rendre compte dans les rapports sociaux et environnementaux des Régions du nombre de partenariats instaurés pour créer des pôles d'éducation au développement durable
- ▶ Nombre de cantines scolaires proposant des repas bios

## ▶ Axe 3 :

- **Faciliter la participation des Français au débat public.**

Au-delà des propositions contenues dans le projet de loi sur la décentralisation concernant le volet " la démocratie locale directe " (droit de pétition, et référendum local), la participation active des publics intéressés aux décisions qui les concernent est constitutive d'une démarche de développement durable.

Cette participation s'organise au cours des phases d'information, de concertation et de dialogue qui précèdent la prise de décision par les autorités légitimes. L'implication des citoyens dans ce processus renouvelle la gouvernance et permet aux autorités organisatrices d'exploiter des sources d'information variées, de mettre en perspective les données, de bénéficier de nouvelles solutions et d'améliorer la qualité des décisions. La participation des citoyens au débat public contribue au renforcement du sens civique et de la confiance du public dans l'autorité gouvernante ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la démocratie par la transparence instaurée. Par conséquent, de nouveaux mécanismes de participation et de consultation doivent être imaginés ou perfectionnés aux deux niveaux où des enjeux de développement durable peuvent être débattus :

- Au niveau local, notamment lorsque des équipements ayant des impacts prévisibles sur les milieux et les individus sont en projet
- Au niveau national lorsque des choix impliquant des conséquences sur les modes de développement sont en question

Les procédures de débat public, actuellement en vigueur à ces deux niveaux (Enquêtes publiques, Commission Nationale du Débat Public (CNDP), référendums locaux etc.) doivent être examinées et éventuellement perfectionnées. D'autres méthodes, issues d'expériences étrangères (Conférences de consensus, Jurys de citoyens, Forums citoyens) devraient être régulièrement expérimentées. La participation, considérée comme une relation basée sur un partenariat entre les différents acteurs, est aussi une nouvelle frontière reconnaissant aux citoyens leur capacité de discuter et de formuler des propositions.

Trois objectifs prioritaires, avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

**Objectif A : Organiser et encourager la participation active du public aux enjeux du développement durable**

**Objectif B : Donner les moyens aux jeunes de comprendre les enjeux du développement durable et d'y participer,**

**Objectif C : Organiser et encourager la participation active des représentants consommateurs et des salariés aux débats publics.**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en œuvre des " conseils de développement durable " aux différentes échelles du territoire et établir une charte de la participation. (Cf. Les acteurs du territoire)
- ▶ Former régulièrement les maîtres d'ouvrage (les élus, les techniciens territoriaux...) aux enjeux et aux solutions du développement durable et à la participation
- ▶ Expérimenter l'idée de la création d'un centre de concertation et de dialogue social en s'appuyant notamment sur les expériences étrangères
- ▶ Impliquer les citoyens dans des conférences de consensus
- ▶ Accélérer et populariser la mise en œuvre de la loi de démocratie de proximité, et le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- ▶ Capitaliser les conclusions d'évaluation des débats publics en lien avec la CNDP
- ▶ Prolonger les "conférences de citoyens" d'un débat parlementaire systématique pour articuler au mieux la logique de concertation avec la mécanique de décision politique
- ▶ Identifier et évaluer les différents outils de participation du public expérimenté : consultation, concertation, débat public, conférence de citoyens. Analyser également les retours d'expériences et les bonnes pratiques
- ▶ Créer un répertoire (banque de données) des experts mobilisables par les différentes parties prenantes lors des débats publics
- ▶ Associer les enfants et les jeunes au débat public parce qu'ils sont à la fois générations actuelles et futures,



citoyens de demain, autour du développement durable : lorsqu'un débat public est organisé localement sur une question de développement durable, prévoir systématiquement, en concertation avec les commissions environnement de l'Education Nationale ou avec un conseil d'enfants et de jeunes, un espace de débat et d'échanges dans toutes les communes (ou regroupement de communes) autour du développement durable

- ▮ Créer un observatoire permettant d'apprécier et de comptabiliser la participation des jeunes dans les instances et débats, ou dans les actions de communication et d'encouragement au développement durable
- ▮ Etendre le congé représentation pour les bénévoles exerçant une activité salariée
- ▮ Faire en sorte que chaque texte instituant une représentation des associations concernées (ANPE, consommateurs, usagers..) précise les moyens matériels, financiers et d'accès à l'expertise autonome, financés par le service public, l'administration ou l'établissement public concerné, avec une prise en compte des surcoûts liés à l'éloignement
- ▮ Œuvrer pour une représentation socio-économique des mouvements associatifs concernés renforcée au plan européen et international, auprès des structures officielles et lors des sommets les concernant, notamment dans le cadre de l'OMC, l'OMS, le PNUE

#### INDICATEURS :

- ▮ Recensement des procédures de débats citoyens effectivement organisées et dont les conclusions ont effectivement été débattues au niveau parlementaire
- ▮ Comptabiliser la participation de tous et acquérir une capacité d'évaluation des démarches
- ▮ Nombre de Conseils de développement durable locaux et répartition géographique sur le territoire – valorisation dans l'indice des collectivités locales engagées pour le développement durable
- ▮ Nombre de formations d'élus à la concertation
- ▮ Nombre d'intégration des recommandations des conférences des citoyens dans les décisions publiques

# LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Contribuer à faire évoluer les modes
- de production et de consommation



▶ AXE 1 : ENRICHIR L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DE DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES .....	page 39
▶ 1.1 : CONNAÎTRE POUR MAÎTRISER .....	page 39
▶ 1.2 : FAIRE ÉVOLUER LA CONCEPTION, TRANSFORMER LES PRATIQUES .....	page 40
▶ 1.3 : PROMOUVOIR LES APPROCHES CITOYENNES DE L'ÉCONOMIE .....	page 45
▶ 1.4 : PROMOUVOIR LES APPROCHES PAR FILIÈRE ET LES APPROCHES CONCERTÉES DES ACTEURS .....	page 52
▶ AXE 2 : FORMER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	page 53
▶ AXE 3 : FAIRE ÉVOLUER LES SYSTÈMES DE RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES .....	page 55
▶ 3.1 : RECONSIDÉRER LES CRITÈRES QUI DÉFINISSENT LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS LE PRISME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	page 55
▶ 3.2 : ORGANISER ET METTRE EN COMMUN LES OUTILS DE MESURE, ÉVALUATION ET NOTATION .....	page 57

## Les acteurs économiques

- Contribuer à faire évoluer les modes de production
- et de consommation

Comment contribuer à faire évoluer les modes de production et de consommation ? Une question d'importance d'un domaine plus grand encore examinant les relations entre activité économique et développement durable. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement précise que pour obtenir des succès tenaces dans le passage aux modes de consommation et de production durables, il faudra adopter des " approches nouvelles et novatrices ".

Les entreprises, petites ou grandes, sont au centre du dispositif parce qu'elles sont au cœur du processus qui détermine les modes de production et de consommation. Plusieurs d'entre elles en France n'ont pas attendu que l'Etat prenne des initiatives en matière de développement durable pour initier de telles démarches. Les démarches progressent elles-mêmes en prenant corps quotidiennement. Il faudra d'ailleurs que l'Etat accepte de laisser expérimenter avant de généraliser dans le dispositif législatif ou réglementaire, rejoignant en cela la recommandation faite pour l'Etat par les membres de l'atelier " Les acteurs du territoire ". Il reste beaucoup d'entreprises, de tailles très variées, à entraîner, parfois toutes celles de secteurs entiers d'activité. Cependant dans les échanges économiques l'entreprise n'est pas seule ; d'autres acteurs interviennent, avec lesquels il est apparu dans les travaux plus constructifs de raisonner avec une vision de filières, d'engagements communs, de dialogues et de partenariats. D'emblée, dans les travaux, un fil conducteur est apparu : celui de la responsabilité de l'ensemble des acteurs, mis en œuvre avec détermination et volonté. Le livre vert de l'Union européenne, en 2001, relatif à la responsabilité sociale européenne confirme la tendance et les débats internationaux : " être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais au-delà, investir dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ". Cette responsabilité a bien été évoquée comme celle de tous, et l'évolution des modes de production et de consommation ne peut être considérée comme le fait de l'une ou l'autre des parties prenantes prise séparément, face au triple défi à relever : celui du respect de l'environnement, celui de l'équité sociale et celui de la rentabilité économique.

### Investir dans l'environnement

Toute production est consommatrice de ressources, matières premières et énergies. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est directement corrélé à la consommation énergétique. Les conséquences des activités de production sur les milieux et sur le climat sont primordiales. Pour les générations actuelles et pour les générations futures. Leur ampleur et leur nature supposent de les maîtriser. Elles ne peuvent être ignorées, différées, simplement déléguées ou externalisées. Comment contribuer, dans l'évolution des modes de production, au respect de l'environnement ? Comment mieux utiliser les ressources, en assurer le renouvellement ? Comment, le cas échéant, trouver des ressources de substitution ? Comment concevoir différemment en examinant, dès leur élaboration, le cycle de vie des produits, l'impact des emballages, le recyclage, le traitement des déchets, avec les modalités d'organisation du travail qui peuvent en découler ? Les questions ont été posées, des pistes à approfondir formulées. Il restera à poursuivre la réflexion sur l'écologie industrielle et de nouveaux modes de production. L'évolution des modes de consommation suppose également de mieux faire percevoir aux " consommateurs " l'impact environnemental et énergétique des produits choisis par leurs achats quotidiens et un effort supplémentaire d'information doit être fourni. Les labels et toutes formes d'information données au consommateur ont été au centre de cette première réflexion à poursuivre. Il restera à apporter des contributions sur des thèmes majeurs comme ceux des nouvelles logiques de qualité, sur la dématérialisation et l'analyse des fonctions auxquelles l'économie apporte réponses.

### Investir dans la richesse des femmes et des hommes

Deuxième volet, celui de la performance sociale. Comment mieux relier aux deux autres performances, la gestion des emplois et des parcours professionnels, l'employabilité, les questions d'hygiène et santé sur les lieux de travail, le respect des droits économiques, sociaux et culturels, la démocratie, initier des dialogues fructueux avec les parties prenantes, lutter contre la corruption... ? Comment intégrer cet objectif social au relief accru dans la démarche ? Cette dimension englobe les relations



entre acteurs nationaux ou internationaux qui participent au processus économique et prend en compte le champ social interne de l'entreprise, salarié, acteurs sociaux, etc. Avec ce prisme particulier qui est le nôtre, celui de l'évolution actuelle et future des modes de production et de consommation au regard du développement durable, de nombreux points sont apparus pour thèmes de travaux. L'éducation et la formation tout au long de la vie ont paru être un des leviers fondamentaux des changements à entreprendre.

### Investir économiquement

Troisième dimension de la responsabilité, celle qui a trait à la performance économique. L'entreprise pour exister - et, au-delà, l'économie - doit réunir tous les facteurs nécessaires au maintien de sa rentabilité et de sa compétitivité. Pour les entreprises engagées d'ores et déjà dans ces nouveaux processus, il n'y a pas contradiction entre l'intégration du développement durable dans le comportement quotidien de l'entreprise et de ses acteurs et l'amélioration de la performance. Au contraire, la conviction de beaucoup est forte pour penser quelles peuvent en faire un facteur de progrès.

La valeur d'une entreprise ne réside plus exclusivement dans sa capacité à prendre des parts de marché et répondre à court terme à ses actionnaires pour les entreprises cotées, mais de plus en plus également dans sa capacité de dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans la qualité de sa gouvernance ou sa manière d'exercer ses pouvoirs, son anticipation et sa maîtrise des risques, l'intérêt de ses innovations et sa compréhension de leurs impacts, sa volonté de réparer les dommages causés, la cohérence entre ses discours et son action, ses réponses combinées aux nécessités de court terme, de moyen et de long terme. Tous ces éléments complexes assurent l'acceptabilité de son développement.

La démarche est ambitieuse, mais ne signifie pas nécessairement que contraintes. Des dirigeants l'ont d'ores et déjà compris. La motivation renouvelée et accrue des personnels, la capacité à recourir aux meilleurs talents motivés par les démarches de développement durable, la rénovation accélérée des processus productifs, de moindre consommations et une meilleure intégration dans l'environnement national ou international de l'entreprise sont des éléments qui contribuent positivement aux résultats concrets de l'entreprise et sont des investissements.

Dès lors, la vision des performances de l'entreprise à prendre en compte change et un autre élément central intervient, celui de sa mesure. Elle appelle aujourd'hui la prise en compte de critères nouveaux, actuellement débattus et mis en place. Aux critères traditionnels de la notation financière viennent se conjuguer de nouvelles approches que nous évoquerons sous le double aspect de leur légitimité et de leur contenu technique, en souhaitant apporter une part aux travaux en cours, en France, en Europe et dans le monde, sur la notation environnementale et sociale des entreprises.

Dans le délai imparti, les travaux menés au sein du CNDD dans cette première phase, ont permis de recenser la plupart des problèmes posés, de les organiser autour d'approches qui paraissaient significatives et de définir à la fois de premières propositions concrètes et des orientations qui, toutes, comportent des dispositions qui, étudiées dans le moyen terme, constitueront des leviers essentiels d'action. L'enjeu, pour ce groupe comme pour l'ensemble de cette institution nouvelle qu'est le Conseil est considérable et nous l'avons abordé à la fois avec énergie et humilité. Il nous a fallu choisir, parmi les thèmes tous prioritaires, de notre réflexion ceux sur lesquels nous pouvions sans tarder apporter des propositions qui soient le reflet des convictions et surtout des expériences de nombre d'acteurs réunis pour coopérer. C'est l'esprit qui a présidé à nos travaux.

Les mesures évoquées ou à mettre en place sont souvent des actions conjuguées de l'Etat et des acteurs économiques.

### ▶ LES AXES STRATÉGIQUES

- Axe 1 : Enrichir l'approche économique de démarches environnementales et sociétales
- Axe 2 : Former les acteurs économiques au développement durable
- Axe 3 : Faire évoluer les systèmes de références économiques

## ▶ Axe I

- **Enrichir l'approche économique de**
- **démarches environnementales et sociétales**

La vocation première de l'activité économique consiste à répondre aux besoins de la société et à créer des richesses et des emplois. Ainsi a été permise une augmentation indéniable des niveaux, de la qualité et de la durée de vie. La découverte des limites et des conséquences négatives que peut entraîner une profusion mal maîtrisée de biens et de services sur l'écosystème planétaire et l'accroissement des inégalités économiques, sociales et culturelles qui touchent une part grandissante de la population mondiale, nécessitent aujourd'hui que les responsabilités économiques intègrent une vision de plus long terme et des approches complémentaires, environnementales et sociales. Cette approche globale de découplage entre le développement économique et la pression exercée sur les hommes et la nature, pourrait engendrer des gains économiques supérieurs aux coûts présumés d'un tel découplage. Elle traverse l'organisation de la production jusqu'à la consommation. Cette prise de conscience de la nécessité de porter un autre regard sur le progrès en général et le développement économique en particulier est largement amorcée.

### ▶ I.1 : CONNAÎTRE POUR MAÎTRISER

**Objectif A : Développer et promouvoir l'utilisation des outils de mesure globale de notre impact sur l'environnement dans les cinq ans à venir**

Pour que les acteurs économiques prennent conscience, connaissent et suivent la réalité de leur niveau de pression sur la nature, il faut étendre l'usage d'outils simples et concrets.

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mise en place d'outils parmi lesquels :
  - **L'empreinte écologique** : une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Cet outil indique la surface nécessaire à une population pour répondre à sa

consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Il pourrait être diffusé à partir des analyses de cas (Beddington en Grande-Bretagne) et le montage de pilotes de démonstration

- **Le bilan carbone** : cet outil, opérationnel pour les entreprises, comptabilise l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à un périmètre d'activité. (labellisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES)
  - **Indice de mesure de l'efficience des échanges** : euros par tonne transportée/tonnes de CO<sub>2</sub> générées et les émissions d'autres polluants
- Progressivement, les déclarations environnementales produits (ISO 14 025) appuyées sur des analyses de cycle de vie de ces produits seront publiées à destination des acteurs économiques (entreprises et consommateurs) et garanties par une vérification officielle.

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'empreintes écologiques, de bilans carbone, de mesure d'efficience des échanges publiés par les entreprises de production ou de distribution, ou par les territoires en 2004
- ▶ Evolution des informations recueillies au cours des cinq ans
- ▶ Impact de l'activité économique sur l'emploi, l'équilibre des territoires
- ▶ Diminution ou ralentissement de l'accroissement de l'empreinte écologique
- ▶ Diminution des émissions de polluants et des prélèvements de ressources naturelles
- ▶ Nombre de déclarations environnementales produites (ISO 14025), vérifiées, publiées par an

#### Objectif B : Innover pour réduire l'effet de serre

Les réductions de gaz à effet de serre à prévoir dans les prochaines années sont sans commune mesure avec celles d'ores et déjà accomplies. Selon le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), pour stabiliser la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub> et ainsi stabiliser les perturbations du climat, il faudrait diviser par deux les émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) ce qui revient à réduire de 80 % celles des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cet objectif ne pourra être

atteint sans une véritable mutation des modes de vie, de production et de consommation. Les premiers examens individuels préparés par les entreprises françaises (AERES) montre la difficulté à programmer des réductions significatives sur la période 2003-2010 sans recours à de véritables ruptures technologiques dans les processus de production. Cet objectif s'attache essentiellement à traiter les questions relatives à la recherche. Les propositions d'action sur la réduction de l'effet de serre portant sur les autres thèmes, se trouvent réparties dans l'ensemble du chapitre, par exemple dans l'objectif H sur la maîtrise de la croissance des transports.

### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Un rapport scientifique et technique sera remis chaque année par l'OPECST Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (Parlement) faisant le point sur les programmes de recherche nationaux et internationaux, de nature à éclairer l'opinion et les décideurs sur les données scientifiques et techniques pouvant permettre d'améliorer la maîtrise des enjeux de développement durable
- ▮ Lancer et coordonner un programme de recherche avec l'Europe et les entreprises et des agences nationales. (MIES, ADEME, Recherche, BRGM...) L'impulsion forte par un ou deux pays européens permet en général de meilleurs programmes de recherche
- ▮ Recenser les études, recherches et recommandations déjà faites depuis une dizaine d'années, y compris l'expertise associative, en faire une synthèse et favoriser leur diffusion et leur mise en œuvre, notamment par les pouvoirs publics et les collectivités locales

### ▶ 1.2 : FAIRE ÉVOLUER LA CONCEPTION, TRANSFORMER LES PRATIQUES

#### Objectif A : Développer les engagements éthiques des entreprises

Par éthique, on entendra les règles de gouvernance sur lesquelles un acteur économique doit être invité à s'engager au titre du développement durable : ces règles concernent le respect des droits de l'homme, et notamment du droit au travail selon les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays de délocalisation ou de sous-traitance ; elles concernent la transparence à

l'égard de l'ensemble des parties prenantes, la lutte contre la corruption, le blanchiment et les paradis fiscaux ; elles concernent enfin le respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces normes éthiques sont formalisées dans un certain nombre de textes d'origine publique (pacte mondial de l'ONU de 2000, principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales de 1997, principes fondamentaux de l'OIT de 1998, etc.) ou privée (principe d'intégrité pour la conduite des affaires de Transparency International de 2003, du Global Reporting Initiative, etc.).

### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Encourager les entreprises à formaliser dans des chartes éthiques ou codes de déontologie les règles éthiques auxquelles elles décident de se soumettre et à discuter de ces chartes et codes avec les instances représentatives du personnel
- ▮ Soutenir dès le prochain G8, l'initiative d'origine britannique "publiez ce que vous payez" tendant à rendre publics les montants payés par les industries extractives aux gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent
- ▮ Faire connaître les " principes d'intégrité " comportant des règles concrètes d'application, qui peuvent être incorporés dans les chartes des entreprises. Ils constituent un signal fort de l'engagement éthique d'une entreprise
- ▮ Mise à disposition des entreprises par les ambassades et conseillers commerciaux des pays ayant adhéré à la convention anti-corruption de l'OCDE, des informations recueillies localement, et mise en réseau intranet

#### Objectif B : Développer l'éco-conception

L'éco-conception progresse et elle est un facteur clef d'amplification de la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits. De bonnes idées peuvent émerger des PME- PMI. Les professions doivent être des acteurs du développement durable au même titre que les grands groupes.

### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Encourager et accompagner les industriels dans le développement et la diffusion de démarches volontaires d'éco-conception à travers notamment le développement et la certification de Systèmes de Management

Environnemental Orientés Produits (POEMS en anglais). Elle renforce la démarche par filières " produits " et l'approche collective des acteurs

- ▶ Développer le rôle des sites web de veille internationale en éco-conception
- ▶ Utiliser et diffuser les outils existants en matière d'éco-conception, en particulier les analyses en amont des produits telles que l'Analyse en Cycle de Vie (ACV), ou la Politique Intégrée des Produits (PIP), qui est aussi une démarche " filière ", d'ores et déjà développée, par exemple dans le bâtiment avec la Haute Qualité Environnementale (HQE). Il s'agit de s'assurer que la promotion de ces outils s'effectue dans le cadre d'une concertation constructive, afin d'éviter qu'ils soient perçus comme conduisant à une discrimination entre les bons et les mauvais produits, ou qu'ils n'introduisent pas de distorsion de concurrence
- ▶ Rédiger et diffuser des guides d'éco-conception par secteur ou type de produit
- ▶ Développer l'éco-labellisation avec des labels officiels existants et reconnus

Ces mesures seront assorties, le cas échéant, d'incitations fiscales. Cette action est à mettre en parallèle avec le lancement d'un chantier de réforme fiscale au second semestre 2003, en association avec la société civile (voir l'Etat acteur). De façon générale, le sujet de l'utilisation de la fiscalité comme instrument d'incitation fait l'objet de débats au sein des différentes composantes du CNDD. Il devra faire l'objet de travaux et d'échanges approfondis et être considéré comme un des chantiers prioritaires du CNDD au cours de la période à venir.

### Objectif C : Découpler la croissance économique du prélèvement des ressources non renouvelables, de 3% par an

Le découplage de la croissance économique du prélèvement des ressources non renouvelables donne une base tangible à l'application du protocole de Kyoto. Cet engagement devrait être, dès que possible, partagé au niveau européen.

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en œuvre un programme de transition équitable intégrant l'ensemble des contraintes économiques,

sociales et environnementales. Les objectifs à atteindre pour permettre cette transition devront faire l'objet de négociations avec l'ensemble des acteurs

- ▶ Mettre en œuvre, d'ici un an, d'un plan d'action de la dématérialisation (une forme de protocole de type " Kyoto "), avec un objectif de 3 % par an, incitant à plus de substitution des services aux produits, soutenant l'économie et l'emploi dans les services, en soutenant les entreprises dans leurs efforts actuels à consommer moins de ressources non renouvelables notamment par un changement de comportement
- ▶ Favoriser les services de réparation pour qu'ils deviennent préférables à la destruction et au rachat neuf, de même que les services de location, le cas échéant par la mise en place d'une fiscalité incitative. (cf l'Etat acteur)
- ▶ Systématiser autant que possible l'utilisation des produits recyclés
- ▶ Privilégier les services d'intérêt général dans le cadre de ce plan de dématérialisation

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Consommation de matières premières renouvelables et non renouvelables par rapport au PIB (combustibles fossiles, minerais, biomasse)
- ▶ Évolution annuelle de la part de la production et des services dans le PIB à production industrielle constante

### Objectif D : Accentuer la baisse de l'intensité énergétique de l'économie de 3 % par an pour respecter les objectifs à 2050, indiqués par le GIEC

La baisse de l'intensité énergétique, par les différents maillons de la chaîne de production, distribution, consommation, recyclage et élimination des produits, constitue un objectif majeur. Le protocole de Kyoto est assorti de mécanismes de flexibilité.

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Préparation et mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC) actuellement en cours et du Plan Climat 2003 pour atteindre les objectifs de diminution de 80 % des émissions françaises de GES d'ici 2050

- ▶ Incitation des entreprises et des collectivités locales à faire connaître et expliquer leurs bilans énergétiques
- ▶ Réduction de la consommation de ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, charbon, gaz) et développement des ENR (énergies renouvelables) selon le scénario prévu notamment par la directive européenne sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (2001)
- ▶ Mettre en place le cas échéant une fiscalité incitative sur les produits nouveaux mis sur le marché qui apportent la preuve d'une réduction minimale de 50% de GES sur leur cycle de vie par rapport aux produits actuels.
- ▶ Engager un plan de développement industriel d'utilisation des énergies renouvelables, pour atteindre, puis dépasser les seuils imposés par la Directive Européenne sur la part des ENR.

NB : la France ne devrait pas se contenter d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de la directive européenne sur les ENR, dans la mesure où cette dernière intègre l'hydro-électricité, et qu'à ce titre, la production hydroélectrique française est telle qu'elle dispenserait notre pays d'engager des efforts supplémentaires sur les autres ENR pour répondre aux obligations de Bruxelles. Or, il est essentiel, notamment pour des raisons d'innovations techniques, de marché à développer et donc d'emplois à créer, que notre pays s'engage sur cette voie de manière plus volontaire qu'à ce jour.

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution annuelle des efforts conduits en matière d'économies d'énergie
- ▶ Evolution quantitative et qualitative des actions d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie et mesure de leur impact
- ▶ Evolution annuelle de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique française globale
- ▶ Consommation par type d'énergie comparée à l'évolution du PIB
- ▶ Evolution des émissions de GES au regard des indications du GIEC

### Objectif E : Améliorer l'analyse des produits mis sur le marché

La mise sur le marché de produits et de services constitue un moment essentiel.

Il faut saluer et prendre acte des efforts faits en faveur de mesures administratives, de suspension temporaire ou d'interdiction sur des produits qui ont un impact négatif sur la santé, sur l'environnement ou réalisés avec des conditions de travail inacceptables.

Pour assurer cette vigilance, il reste à définir très clairement ce qu'est un produit ou un service non durable, qui le déterminerait et selon quels critères. Il faut prendre des initiatives qui fassent progresser la lisibilité et la fiabilité des labels.

Le label peut et doit constituer une information pour le consommateur. Encore faut-il que cette information soit fiable, claire, et aille à l'essentiel. L'impact environnemental et social d'un produit, analysé sur son cycle de vie, n'est pas une chose simple, et il faut se méfier de labels qui seraient partiels ou inadaptés car trop systématiques. Le groupe s'est interrogé sur le bon usage du label, et a décidé de prolonger cette réflexion sous la forme d'un " chantier " à ouvrir. La même préoccupation a traversé le groupe " Les citoyens acteurs ". La réflexion à lancer sur les labels permettrait de préciser quelle doit être leur fonction exacte, comment les construire, quels abus éviter (multiplication des labels, auto-proclamation, vision partielle, non fiabilité de l'information, etc.). Le groupe exprime ses réserves sur le projet d'un label " développement durable " qui semble prématuré. Un bilan et une relance du label NF environnement, éventuellement corrigé et étendu, pourraient toutefois être envisagés rapidement.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Distinguer parmi les signes de reconnaissance les notions de traçabilité, de normes et de labels de productions et de produits. Il a été proposé de développer une " Carte d'Identité Produit " et une " Carte d'Identité Entreprise " qui synthétisent l'ensemble des informations relatives au développement durable disponibles
- ▶ Analyser les causes qui ont conduit à une suspension ou un retrait de produits pour identifier les dysfonctionnements à corriger

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de produits aux labels officiels
- ▶ Evolution annuelle du nombre de produits labellisés et certifiés par rapport au nombre total de produits mis sur le marché, et le corréliser aux ventes réalisées sur le reste de l'offre de ce type de produits (taux de pénétration du marché)

- ▮ Evolution annuelle du nombre de produits labellisés et certifiés de produits ayant fait l'objet d'une mesure de retrait

### Objectif F : Développer et faire évoluer le management environnemental et social

#### FI : Utiliser les bons outils

Dans le domaine du management, il existe aujourd'hui un certain nombre de référentiels de démonstration sectoriels : pour la qualité l'ISO 9001, pour l'environnement l'EMAS, l'ISO 14001, pour l'hygiène sécurité du travail l'OHSAS 18001 et pour les aspects sociaux la SA 8000... Mais les entreprises, les collectivités locales et les autres prescripteurs ne savent pas toujours faire le choix stratégique des bons outils et surtout d'approcher de façon globale le développement durable. En matière de management, le fascicule de documentation SD 21000 élaboré par l'Agence française de normalisation (AFNOR) peut les aider à gérer les enjeux de développement durable, leurs relations avec les parties intéressées, leur choix et leur mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et le choix des systèmes de management.

Ce document est aujourd'hui sur la table de l'ISO dans le cadre du Groupe consultatif, à haut niveau sur la responsabilité sociale des entreprises (ISO/TMB AG CSR). Une expérimentation est lancée en France avec des entreprises (grands groupes et PME/PMI), sous forme d'opérations collectives animées en Région et pilotées par le Groupe de travail développement durable de l'AFNOR avec l'appui de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Elle permettra d'enrichir SD 21 000 par des documents d'accompagnement adaptés aux différents contextes et par un référentiel d'auto-évaluation. Un site Internet permettra les échanges entre les entreprises impliquées. Cette initiative peut permettre à la fois de diffuser le développement durable dans les entreprises françaises et de soutenir la position française au sein de l'ISO.

D'autres outils plus adaptés et plus directement appropriés aux besoins des PME-PMI sont également à rechercher.

#### © PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Mise en œuvre et soutien public à l'ensemble de l'expérimentation
- ▮ Promouvoir activement l'enregistrement EMAS

#### ➤ INDICATEURS :

- ▮ Nombre d'entreprises engagées dans la mise en œuvre de SD 21 000
- ▮ Nombre d'entreprises engagées EMAS et ISO 14001

#### F2 : Dépasser la seule logique préventive

- ▮ Elargir les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour permettre l'implication de l'ensemble du personnel aux missions environnementales et aller au delà d'une politique préventive

#### F3 : Susciter et accompagner les initiatives des artisans ou entreprises utilisateurs de faune et de flore afin qu'ils contribuent activement à la conservation des ressources utilisées.

- ▮ Mise en œuvre de partenariats en ce sens

### Objectif G : Mettre en œuvre une gestion durable des déchets sur l'ensemble du territoire français

En 25 ans, la quantité de déchets ménagers a été multipliée par trois et s'élève aujourd'hui, en moyenne à plus de 450 kg par habitant. L'élimination des déchets municipaux, qui représentent plus de 50 millions de tonnes, a entraîné la multiplication par cinq du nombre d'installations de traitement ou de mise en décharge. La première orientation, prioritaire, de toute politique des déchets concerne la prévention. C'est un préalable, au demeurant de bon sens, qui peut seul, à long terme, compléter et alléger les politiques de maîtrise et traitement des déchets. De même, toute politique tendant à prendre le produit dans la globalité de son cycle de vie est une impérieuse nécessité, qui responsabilisera l'ensemble des filières et fera mieux gérer le produit dans la globalité de son existence, y compris la phase de fin de vie.

Par ailleurs, le service rendu au citoyen pour la maîtrise des déchets a progressé, sous la pression des politiques environnementales européennes et françaises depuis une dizaine d'années. Ceci ne s'est pas fait sans une très forte augmentation des coûts liés à la modernisation des infrastructures existantes et la création d'installations



d'un nouveau type, telles que les centres de tri. Pour éviter que ne progresse encore le coût du traitement des déchets, une politique agissant sur tous les maillons de la chaîne qui va du producteur au consommateur final, en passant par le recycleur, est indispensable.

L'enjeu aujourd'hui est de parvenir à une politique publique des déchets qui permette une rationalisation des coûts pour le citoyen et le consommateur.

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Lancer un grand plan déchets en concertation avec le Conseil National des Déchets. Les déchets recyclés ou évités participent directement à la dématérialisation de l'économie. Le plan proposé viserait à réduire la masse totale des déchets par une politique de tarification, de responsabilisation financière des producteurs, d'information du public, de soutien à des sites éco-industriels, aux entreprises de ce domaine, aux installations de récupération et de recyclage

### ↔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution de la production d'ordures ménagères en France et en Europe
- ▶ Evolution de la production de déchets industriels et spéciaux en France et en Europe
- ▶ Pourcentage des déchets valorisés par rapport à la production totale en France et en Europe

## Objectif H : Maîtriser la croissance des transports

L'augmentation des échanges économiques, liée en particulier à la globalisation de l'économie, à l'organisation de la production, de la distribution et aux politiques d'aménagement du territoire menées depuis 30 ans, entraîne une croissance massive du secteur des transports, de l'ordre d'un tiers de la consommation d'énergie en France, avec des effets considérables sur l'environnement, sur la sécurité, sur la santé publique et en fin de compte sur l'activité économique elle-même. L'enjeu est d'abord d'élaborer de façon volontaire une stratégie française alternative en matière de transport, qui cherche à contenir la croissance des transports, qui est actuellement supérieure à l'augmentation du PIB, et la réduire significativement, notamment pour les transports les plus consommateurs d'énergies et d'espaces.

L'évolution conjointe du développement des villes et de la mobilité font de la voiture le principal mode de déplacement. Mobilité et "automobilité" sont souvent confondues.

Le domaine des transports est un de ceux qui méritent un débat approfondi au sein du CNDD, dans la durée de ses travaux. L'importance des enjeux, les différents intérêts en cause, la multiplicité des opinions et convictions ne permettent pas de dégager, en un court laps de temps, de consensus pour des orientations de fond. Sans que l'on puisse préjuger la possibilité d'y parvenir, le Conseil se doit de traiter ce sujet en profondeur et avec le recul nécessaire. C'est pourquoi le domaine des transports sera l'un des chantiers prioritaires proposé pour les travaux à venir du CNDD.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire participer l'ensemble des acteurs (en particulier la société civile) aux débats sur la politique des transports, sur l'organisation générale des modes de production et de commercialisation dans une logique d'optimisation des flux humains et matériels et de réduction des impacts négatifs sur la santé et l'environnement, (en s'appuyant notamment sur des études épidémiologiques)
- ▶ Réaliser les concertations nécessaires à la définition d'engagements globaux et partenariaux sur les modes de transports alternatifs (fer, combiné, fluvial), des énergies alternatives (GPL, GNV, Biogaz, Pile à combustible)
- ▶ Travailler à réduire les impacts du transport (effet de serre, pollution, congestion, ...) en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit pour les transporteurs et les industriels de rationaliser et d'optimiser des flux de transport avec les distributeurs (réductions des kilomètres à vide, optimisation des tournées, optimisation des volumes transportés, ...)
- ▶ Mettre au point une "charte du transport durable", à préparer avec les fédérations de transporteurs, les chargeurs, les pouvoirs publics, les associations. Elle servirait de référence aux donneurs d'ordre : industriels, distributeurs et pouvoirs publics
- ▶ Créer un groupe de réflexion sur logistique et développement durable impliquant toutes les parties prenantes qui traitera notamment des sujets tels que l'approvisionnement local et les circuits courts
- ▶ Faire évoluer la fiscalité des stocks pour diminuer la tendance à la gestion "juste à temps". Une fiscalité qui en tenant compte des contraintes de l'entreprise, encouragerait le stock trois jours sur le lieu zéro

diviserait de manière considérable le flux longue distance. Actuellement un dispositif de redevance poids lourds ou taxe à l'essieu taxant la tonne/kilomètre transportée par route est à l'étude au Ministère des transports et pour l'ensemble de l'Europe. Il a fait ses preuves en Suisse. Il apparaît opportun que le bénéfice d'une telle taxe puisse être affecté à des fins environnementales

- ▶ Développer les Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU), avec les objectifs suivants : mieux articuler l'urbanisation avec les besoins de déplacement, optimiser l'implantation des sites d'activité, réduire les coûts des transports et notamment les coûts " externes ", optimiser l'usage des infrastructures existantes, des circulations douces et des transports collectifs ou alternatifs. On recherchera une manière consensuelle de définir les coûts externes en associant les entreprises

Des organismes tels qu'Entreprises et Mobilité en Ile-de-France (EMIF, groupement d'intérêt économique), les bilans énergétiques réalisés en particulier par l'ADEME sur l'impact d'une localisation de commerces, et les analyses sur l'internalisation des coûts dans les transports, réalisées par l'Union européenne ou l'OCDE, peuvent fournir des indications utiles

- ▶ Prendre en compte lors des décisions de construire de nouveaux lotissements les conséquences en termes de transports (nouvelles infrastructures, nouvelles roades, incitation au transport individuel,...) et donc les avantages de ce point de vue de la restauration de l'ancien
- ▶ Analyser les pratiques expérimentées de co-voiturage
- ▶ Développer l'utilisation du vélo pour atteindre progressivement les niveaux de l'Europe du Nord et faciliter la pratique de la marche à pied par une sécurisation du piéton notamment
- ▶ Développer le télétravail sans toutefois mettre en péril le lien social du salarié avec son entourage professionnel. Aujourd'hui 6 % de la population active effectue une part ou la totalité de son travail depuis son domicile. Il limite l'empreinte écologique des kilomètres parcourus pour se déplacer. Les efforts en sa faveur peuvent figurer dans les rapports des entreprises et être mieux pris en compte par les agences de notation

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Evolution annuelle de la part des différents modes de transport en valeur absolue et en valeur relative en France comparée à l'Europe

- ▶ Evolution des niveaux de pollutions émis par les différents modes de transports
- ▶ Coûts externes générés par les différents modes de transport
- ▶ Evolution du niveau des émissions de gaz à effet de serre lié au transport

### ▶ 1.3 : PROMOUVOIR LES APPROCHES PAR FILIÈRE ET LES APPROCHES CONCERTÉES DES ACTEURS

Agir sur les trois domaines que constituent la production de biens et de services, leur distribution et leur consommation n'a de sens que si l'action entreprise obéit à un principe de continuité du processus, un principe longitudinal, celui de la filière. L'économie n'est pas divisible en parcelles. Il est peu efficace dans une chaîne d'échanges de n'agir que sur un maillon, sans mesurer, à chaque étape, ce que sont les déterminants imposés par l'amont et les évolutions que l'aval peut permettre. Une analyse simplement réaliste propose plutôt secteur par secteur, d'embrasser une filière dans son intégralité, dans la totalité de ses effets et conséquences. Les exemples abondent, en matière environnementale, de mesures inefficaces parce que concentrées sur un seul élément d'un processus, sans action sur ce qui précède ou ce qui suit. Il serait vain par ailleurs de penser qu'une étape du processus, celle de la mise sur le marché par exemple, puisse à elle seule fournir la clé, portant ainsi apparemment le poids de l'ensemble de la chaîne.

De l'éco-production à la gestion des déchets, la question posée de l'évolution des modes de production et de consommation exige d'être traitée dans la totalité de son déroulement.

### Objectif A : Une stratégie commune de développement durable pour les acteurs intervenant sur une même famille de produits ou de services

Pour l'amélioration des performances environnementales et sociales des produits et services, il y a un continuum à élaborer dans les stratégies des acteurs et avec la stratégie nationale du développement durable entre la production, la distribution, la consommation, le transport, le financement. Les accords professionnels ou par branches permettraient d'insuffler aux démarches environnementales la dynamique qu'a connu le droit social.



### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Inciter les filières à mettre en œuvre des engagements de progrès par une démarche volontaire visant à améliorer de façon continue l'intégration des principes du développement durable. Des secteurs l'ont déjà initié
- ▶ Publier un état des performances, mesurées soit de façon volontaire, soit par tierce partie
- ▶ Favoriser et organiser des concertations entre toutes les parties prenantes
  - Déterminer les niveaux de responsabilité des différents acteurs. Si la responsabilité de la distribution est souvent citée, celle des producteurs, des annonceurs, des consommateurs et des pouvoirs publics ne peut être minorée. Il s'agit bien d'une responsabilité partagée qui implique l'ensemble des filières
- ▶ Créer dans chaque filière un centre de référence " développement durable " pour que s'organise et circule l'information sur l'approche développement durable
- ▶ Favoriser la contractualisation entre partenaires

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Evolution du nombre d'accords volontaires d'entreprises, de branches, en matière de développement durable
- ▶ Centres de référence développement durable par filière ou secteur

### Objectif B : Mobiliser les acteurs publics

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire évoluer la fiscalité sans introduire de distorsion de concurrence avec comme objectifs de valoriser les processus vertueux (création d'emplois de qualité, management environnemental, gouvernance d'entreprise, agenda 21 d'entreprises, éthique dans le choix des sous-traitants, etc.), et de pénaliser les mauvais comportements (forte production de déchets ou de pollutions diverses, production de produits non " durables ", etc.), de clarifier les responsabilités et d'éviter de faire payer au consommateur final deux fois le même service. La fiscalité a été identifiée clairement comme un " chantier " pour l'avenir
- ▶ S'assurer que le secteur public (54 % de l'économie française) s'inscrive, conjointement aux entreprises, dans une démarche de développement durable, par

ses commandes, sa politique d'investissement et d'environnement ses interventions économiques, et la fiscalité. Ces points sont également présents dans le chapitre " L'Etat acteur "

- ▶ Développement de la reconnaissance des notations A +, ou création d'une notion d'éco-entreprise, susceptible de bénéficier de financements préférentiels ou pouvant constituer une condition nécessaire pour accéder aux marchés publics après concertation avec les acteurs concernés sur les critères

### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Part des achats publics éco-responsables

### Objectif C : Inciter et impliquer l'ensemble des entreprises

#### CI : Agir en amont en soutenant la création d'activités innovantes en matière de développement durable

La recherche appliquée, l'innovation sont des composantes d'une stratégie de développement durable. Les réglementations et normes ne doivent pas constituer des freins à l'innovation des technologies durables. L'OCDE et l'Union Européenne se sont fixées pour objectif de faire progresser une économie de la connaissance par la création d'activités économiques innovantes qui s'inscrivent dans la logique du développement durable. Le 11 mars 2002, un rapport de la Commission Européenne sur le thème " l'éco-technologie au service du développement durable " était adopté. Il s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés à Lisbonne et à Göteborg lors des Conseils Européen de 2000 et 2001. D'autre part, le développement durable, intégrant la politique sociale, ne doit pas laisser penser que seules les entreprises ayant des projets à finalité environnementale innoveront en matière de développement durable.

Les acteurs réunis ont souhaité exprimer leur réserve quant aux discours qui tendraient à laisser penser qu'à ce stade le développement durable est un marché et une source de créations d'activités et d'emplois.

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en place avec le concours d'agences publiques et d'organismes privés, la création de pépinières d'entreprises spécifiquement dédiées à l'accompagnement et au soutien de la création d'entreprises notamment PME-PMI et TPE innovantes d'économie sociale qui ont des projets concourant au développement durable et notamment celles facilitant une baisse de la demande de consommation, à croissance constante
- ▶ Veiller à ce que l'innovation axée sur les produits développement durable soit une composante clé des programmes de recherche et développement français en accord avec les programmes communautaires (5<sup>ème</sup> PC, Programme Growth, 6<sup>ème</sup> PC)
- ▶ Appuyer les efforts du secteur coopératif et mutualiste, et de l'économie sociale et solidaire

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de pépinières d'entreprises et nombre d'entreprises
- ▶ Evolution des montants publics et privés et des affectations budgétaires dédiées au développement durable, en matière de recherche et développement, après définition des critères et modalités
- ▶ Nombre de dépôts de brevets en France et à l'étranger
- ▶ Progression du secteur de l'économie sociale et solidaire, du secteur coopératif

**C2 : Elargir le champ des entreprises engagées dans les démarches de développement durable**

© PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Impliquer les micro, petites et moyennes entreprises dans la responsabilité sociale, environnementale et culturelle par le biais du MEDEF, de l'AFNOR, de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM), du secteur coopératif et de l'économie sociale et solidaire, du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (CJDES), ...

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de programmes de responsabilité sociale initiés par le corps consulaire

**Le cas particulier de la production agricole**

L'agriculture est une activité économique dont la commercialisation des produits est en grande partie régie par des règles européennes et internationales. Cette production a des impacts sociaux et environnementaux. Elle remplit un ensemble de fonctions inscrites dans un territoire et contribue à la diversité biologique.

L'agriculture et l'espace rural sont particulièrement concernés par le développement durable. Les modes de productions dans le domaine de l'agriculture, ses savoir-faire, ses relations avec les ressources naturelles, le fait qu'elle soit parfois malheureusement une arme alimentaire et qu'elle soit concernée par les thèmes du vivant l'expliquent.

L'agriculture est une des rares grandes politiques communes européennes. Le sujet de la réforme de la PAC, souvent discutée, ne peut être écartée. Les négociations de l'OMC de septembre 2003 vont mettre en avant la problématique des finalités de la politique agricole. En conséquence, l'agriculture et l'espace rural doivent avoir toute leur place dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable car la France est l'une des trois puissances agricoles mondiales.

*Le CNDD a pris acte des objectifs présentés par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) d'une agriculture " rentable, fiable, renouvelable et adaptable ", Il a pris connaissance des propositions sur l' " agriculture raisonnée " et sur l' " agriculture durable ", de la méthode " IDEA " (élaborée collectivement avec le concours de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et de l'Enseignement Agricole), de la Charte de l'Agriculture Paysanne et de la grille d'évaluation du Réseau d'Agriculture Durable (RAD) ainsi que de la proposition de créer des lieux de concertation entre les collectivités territoriales et les agriculteurs. Les divergences apparues au cours des débats et la richesse du sujet l'ont conduit à le réserver pour des travaux ultérieurs.*



**Objectif D : Mettre à profit le rôle du Commerce et de la distribution dans la prise en compte du développement durable en s'appuyant sur sa position d'interface**

Le secteur du commerce et de la distribution est en contact avec un très grand nombre de partenaires et est partie prenante dans de nombreuses filières de distribution des produits. Sa responsabilité est engagée dans la mise en œuvre de politique économique durable au même titre que les autres acteurs privés et publics. Les commerces sont des lieux de vie où de multiples activités sont réunies. Sans avoir à jouer un rôle directif, ils occupent une position d'interface entre les producteurs et les consommateurs.

**DI : Agir sur les produits en fin de vie et les déchets**

Les magasins cherchent à rationaliser la gestion de leurs déchets propres (cartons, plastique...) par l'organisation de filières. Le secteur affiche désormais des niveaux de valorisation élevés (60 %). Le grand commerce est présent dans la quasi totalité des filières de produits en fin de vie, en tant qu'émetteur, distributeur ou collecteur.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

**D.1.1 Les filières**

- ▶ Renforcer l'organisation et la transparence des filières, dans le cadre de partenariats public/privé, pour optimiser les coûts des produits en fin de vie et déchets, et pour éviter un double paiement par le citoyen-consommateur de la gestion des produits en fin de vie des coûts fiscaux et coûts affectés aux produits.
- ▶ Participer à la mise de filières de traitement des déchets, qui ne sont pas aujourd'hui prises en compte, sans mentionner une filière plutôt qu'une autre.
- ▶ Participer à la mise en place de la directive sur les Produits Electriques et Electroniques en fin de vie étudiée au sein de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC).

**D.1.2 Engagements, études et guides**

- ▶ Souscrire en 2003 un objectif d'engagement public de réduction des gaz à effet de serre, adapté au commerce et à la distribution
- ▶ Mettre en œuvre, dès 2003, différentes études, en liaison avec les associations de consommateurs et l'ADEME afin de préciser le rôle de la distribution dans l'évolution des pratiques et des comportements en matière de développement durable
- ▶ Analyser les éco-bilans des différentes implantations commerciales
- ▶ Le CNDD favorisera les échanges sur les thématiques du développement durable entre producteurs, collectivités locales et distribution
- ▶ Identifier les freins à l'achat vert ou éthique
- ▶ Participer notamment à la diffusion des guides d'application et des supports à destination des consommateurs élaborés par les acteurs économiques rassemblés au Conseil National de l'Emballage
- ▶ Travailler avec le Conseil National des Déchets sur les modalités de répartition des coûts entre intégration dans le prix de vente et recettes fiscales

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de filières organisées

**D2 : Développer les audits sociaux et environnementaux**

Le programme " clause sociale " d'entreprises du commerce et de la distribution a pour objectif de coordonner les actions conduites dans le monde pour favoriser l'application des recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Une méthodologie commune du secteur, issue des recommandations de l'OIT, a été mise au point pour la réalisation d'audits sur les conditions de travail des fournisseurs dans les pays en voie de développement. Ces audits sont mis en commun par toutes les enseignes membres, qui se partagent ainsi une base de données. Ce référentiel est une version simplifiée et opérationnelle de la norme internationale SA 8000 sur la responsabilité sociale. A ce jour, près de 700 audits ont été réalisés par des cabinets d'audits extérieurs certifiés dans dix-huit pays. Ils prennent en compte le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail générales dans l'usine ou encore la santé et la sécurité des travailleurs.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Soutenir la reconnaissance de ce référentiel par d'autres partenaires européens, notamment l'Allemagne
- ▶ Réaliser 500 nouveaux audits supplémentaires en 2003
- ▶ Organiser en 2003 un séminaire sur les plans d'actions correctives consécutifs aux audits et à leur mise en œuvre dans les pays concernés
- ▶ Travailler sur les conditions d'application de ce référentiel, en particulier sur la question du déréférencement (actuellement 10 déréférencements réalisés à ce jour)

⇨ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de nouveaux audits
- ▶ Communication annuelle des résultats
- ▶ Évolution de déréférencements et évolution du nombre de nouveaux audits

### D3 : Développer le commerce équitable

Les bénéfices de la croissance des échanges et du commerce ne sont pas nécessairement partagés de manière équitable. L'offre de produits de commerce équitable doit proposer aux "consommateurs", à travers des labels certifiés, une garantie d'un minimum payé au-delà des cours mondiaux permettant de couvrir les coûts de production et de garantir une vie décente à des producteurs souvent sous forme de coopératives, de droits sociaux respectés et de moindres impacts environnementaux.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Offrir l'accès aux produits du commerce équitable et favoriser son développement et son implantation durable en France, notamment par l'information et la sensibilisation des acteurs économiques, afin d'augmenter significativement la consommation de produits du commerce équitable, et permettant ainsi de rattraper le retard français
- ▶ Inclure dans les rapports réalisés par les acteurs économiques, les actions qui ont été menées (ou pas) en faveur du commerce équitable (en termes d'achat de produits du commerce équitable dans l'entreprise, de production ou de distribution)

- ▶ Renforcer les circuits de distribution du commerce équitable par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs, par l'accompagnement de projet et le suivi des boutiques créées, par la formation sur le développement d'une filière de commerce équitable
- ▶ Mettre en place différentes mesures incitatives fiscales facilitant la consommation de produits du commerce équitable ou incitant à une participation financière dans les fonds éthiques dédiés au commerce équitable

⇨ INDICATEUR :

- ▶ Consommation annuelle de produits du commerce équitable/habitant, pourcentage des rapports des acteurs économiques intégrant dans les actions "développement durable" le commerce équitable (consommation, production ou distribution)

### Objectif E : Inciter et impliquer le secteur bancaire et les investisseurs publics et privés



Pour progressivement atteindre une plus large part des investissements publics et privés et des actes d'achat en faveur des productions et services durables, pour impliquer l'ensemble des acteurs économiques intervenant dans la continuité des échanges, le secteur bancaire et les investisseurs jouent un rôle essentiel.

L'investissement Socialement Responsable (ISR) qui prend en compte les impacts environnementaux-sociaux-éthiques des activités, doit être stimulé. L'offre de produits se développe, les analystes et les gérants intègrent progressivement leurs nouveaux critères. En termes de capitaux investis de façon socialement responsable, la France accuse un retard sensible sur le marché anglo-saxon.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Favoriser la prise en compte par le secteur bancaire de critères sociaux, environnementaux et ceux liés au respect des droits humains, dans les activités de financement ; étude d'impact des grands projets, analyse du risque crédit, prise en compte des rapports sociaux et environnementaux des entreprises tenues d'en produire
- ▶ Prendre en compte les normes internationales, notamment sur les questions de transparence, dans la loi Française sur la sécurité financière

- ▶ Promouvoir la prise en compte des principes sociaux, environnementaux et de gouvernance des entreprises par les investisseurs dans leurs actes de gestion autres que l'ISR
- ▶ Améliorer le dialogue entre les analystes, les investisseurs et les entreprises en s'appuyant sur les vecteurs ou supports existants (AG, présentation des résultats, rapport annuel,...)
- ▶ Développer la culture actionnariale, la participation actionnariale active et des droits des minoritaires,
- ▶ Inciter les engagements volontaires des acteurs du secteur
- ▶ Constituer un comité ad hoc composé des représentants de toutes les parties prenantes dont ceux de la place financière afin qu'il soumette ses avis et propositions au CNDD sur l'ensemble de l'objectif

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Progression des encours ISR en France tant publics que privés
- ▶ Progression des performances des différents types d'investissement
- ▶ Engagements volontaires du secteur bancaire pour le développement durable et évolution (signataires de la déclaration du PNUE, signataires du Global Compact,...)

**Objectif F : Mieux prendre en considération les organisations de consommateurs dans le processus d'intégration des principes du développement durable dans l'activité économique**

**FI : Faire reconnaître une expertise consommateur**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Reconnaître les consommateurs à travers leurs organisations représentatives comme des partenaires socio-économiques, détenteurs d'une expertise de l'usage et de la consommation et à qui il convient de conférer les moyens d'action conformes à leurs missions et à leurs mandats et donner à ces organisations les moyens et les conditions matérielles de participer aux décisions prises par les pouvoirs publics
- ▶ Préciser dans chaque texte instituant une représentation des organisations de consommateurs les moyens

matériels, financiers et d'accès à l'expertise autonome, financés par le service public, l'administration ou l'établissement public concerné, avec une prise en compte des surcoûts liés à l'éloignement (notamment pour les DOM-TOM)

- ▶ Assurer par une part des taxes parafiscales déjà payées par les consommateurs, en concertation avec les producteurs, le soutien des associations qui les représentent, au même niveau que les organisations de salariés et syndicats agricoles

### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Suivi de l'affectation des taxes

**F2 : Favoriser l'appropriation par le consommateur des principes du développement durable plutôt que moraliser**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre à la disposition des consommateurs une information fiable
- ▶ Réduire le nombre de signes de qualité ou pseudo signes, allégations et auto-proclamations, qui brouillent parfois complètement l'image des signes officiels qui ont fait l'objet d'un consensus
- ▶ Encourager la sobriété de la consommation pour préserver la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins
- ▶ Prendre en compte les principes de développement durable dans toutes les procédures de certification
- ▶ Former les consommateurs et les vendeurs sur tous les produits du développement durable
- ▶ Promouvoir les labels ayant fait leurs preuves, tels que la certification FSC, en collaboration avec le monde scientifique, les entreprises et les associations environnementales

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de produits NF environnement
- ▶ Ecolabel européen, du commerce équitable, électroménagers à efficacité énergétique A

### Objectif G : Mobiliser les médias

Le rôle que peuvent jouer la publicité et le secteur de la communication en général dans l'évolution des modes de production et de consommation est souvent mis en évidence. Une plus grande sensibilisation des entreprises de ce secteur aux enjeux influerait positivement sur leur capacité de prescription et de conseils aux entreprises des autres secteurs. Ce thème fait l'objet de propositions complémentaires dans le thème " Les citoyens acteurs ".

#### GI : Lancer des programmes d'information par le biais des médias

L'ensemble des actions de formation et d'information qui sont suggérées pour l'ensemble des acteurs économiques passe par nombre de moyens et outils que procure le secteur de la communication. Le rôle que pourraient jouer des campagnes de communication sur l'évolution des perceptions et des comportements est tenu pour essentiel.

#### PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mise en œuvre par les pouvoirs publics de campagnes de sensibilisation et d'information sur le développement durable. Ces campagnes pourraient elles-mêmes se situer à deux niveaux, celui d'une prise de conscience des grands enjeux, mais aussi celui de la traduction quotidienne et complète des comportements qu'il conviendrait de modifier. Ainsi pourraient être promus les engagements des citoyens dans l'économie et les formes de consommation, d'épargne et d'investissements soucieux de prendre en compte la qualité sociale et environnementale des produits, des services ou des placements
- ▶ Mise en œuvre par les acteurs économiques (secteurs industriels, entreprises ou groupement d'entreprises...) de programmes de formation, information ou sensibilisation par les moyens de la communication, exerçant ainsi de façon concrète leur responsabilité sociétale
- ▶ Appui aux campagnes d'information mises en œuvre par les associations
- ▶ Appel à l'expertise des associations pour la mise en œuvre de campagne par les pouvoirs publics

#### INDICATEUR :

- ▶ Nombre de campagnes de sensibilisation

#### G2 : Mieux utiliser la publicité pour faire avancer auprès des consommateurs les principes du développement durable

Le Conseil a aussi évoqué le rôle que peut jouer la publicité sur les changements de comportements nécessaires et les actes d'achats, envers les consommateurs et les citoyens, au travers des contenus de certains messages sur lesquels on peut s'interroger quant à leur compatibilité avec des objectifs de développement durable.

#### PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mieux faire coïncider les contenus publicitaires et les impératifs du développement durable exprimés dans les règles d'autorégulation, les codes de bonne conduite ou d'autodiscipline
- ▶ Veiller par le BVP - (Bureau de Vérification de la Publicité) au contenu des publicités qu'il supervise. Il devra sans doute se doter de règles plus précises en ce domaine permettant la créativité nécessaire et compléter ses actuels codes d'autodiscipline en matière d'environnement par un code d'autodiscipline touchant aux questions du développement durable
- ▶ Compléter la notion de publicité mensongère ou de nature à induire en erreur en intégrant des critères de développement durable

#### INDICATEURS :

- ▶ Valorisation par les agences de notation de la convergence des engagements des entreprises et des messages grand public délivrés
- ▶ Nombre d'agences ayant pris en compte ce critère, et sa pondération dans l'ensemble des critères, pour l'année l

#### G3 : Susciter la réalisation de plans d'actions globaux des médias pour faire avancer la compréhension par le citoyen du développement durable et de ses enjeux

Chacun est conscient de l'indispensable respect de l'indépendance éditoriale des médias. En revanche, un consensus est exprimé pour constater qu'à de rares exceptions, les questions tenant au développement durable, sont assez rarement une priorité éditoriale pour les médias. De plus aucun des grands médias écrit ou audiovisuel n'a de réel plan d'action pour contribuer à la sensibilisation d'un large public, comme à celle de ses salariés.



### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Donner au développement durable un statut prioritaire dans les missions des médias de service public, compte tenu de sa globalité et de ses enjeux. Les inciter comme les autres entreprises de service public aux engagements et au reporting en la matière
- ▶ Compléter l'actuel cahier des charges des chaînes publiques de télévision, pour y faire figurer le développement durable
- ▶ Sensibiliser le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- ▶ Inciter les entreprises du secteur aux engagements volontaires et accords de secteur

### ⇨ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de cahiers des charges de chaînes publiques qui prennent en compte les objectifs du développement durable
- ▶ Evolution du volume consacré au développement durable

*Le thème de la communication pourrait constituer pour le CNDD un chantier à venir. Les propositions ci-dessus sont une première étape, à étudier dans la durée pour parvenir à une évolution des systèmes de référence des acteurs, et de leurs comportements.*

## ▶ 1.4 : PROMOUVOIR LES APPROCHES CITOYENNES DE L'ÉCONOMIE

### Objectif A : Identifier les entreprises solidaires mention développement durable

La Loi sur l'épargne salariale définit l'entreprise solidaire par sa taille et son caractère réinsérant (créée par une " personne en difficulté ", selon la Loi de lutte contre l'exclusion, ou ayant recruté dans cette catégorie le tiers de son personnel). Outre la reconnaissance de l'entreprise, mention réinsertion des personnes en difficulté, il est proposé de définir une " entreprise solidaire, mention développement durable " selon des critères à débattre entre acteurs et responsables publics (la question de l'investissement permettant de changer le mode de production est sans doute un bon critère au regard du développement durable) et de définir une " entreprise solidaire, mention développement local " selon des critères à débattre (une localisation dans des territoires en

difficulté est un bon critère au regard du développement durable et de l'aménagement du territoire).

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Détermination de critères permettant d'identifier les différentes catégories d'entreprises solidaires (mention développement durable)
- ▶ Déterminer une procédure d'agrément
- ▶ Proposer les mesures incitant les entreprises à devenir solidaire

### Objectif B : Promouvoir les finances solidaires

Les finances solidaires consistent à collecter de l'épargne privée grâce à des produits financiers pour financer des entreprises solidaires. De nouvelles mesures de promotion, d'incitation et d'appui permettraient un développement plus rapide et une contribution importante de réinsertion des personnes et des territoires, d'aide au développement et d'orientation d'acteurs économiques vers le développement durable.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Constitution d'un groupe de travail mixte acteurs/pouvoirs publics pour analyser les mesures de promotion, d'incitation et d'appui susceptibles de développer la promotion de ce domaine et bâtir un partenariat privé/public autour de la promotion des finances solidaires qui permet des externalités sociales et environnementales extrêmement positives
- ▶ Concevoir le cas échéant, un régime fiscal favorable pour les produits financiers solidaires pour compenser partiellement les handicaps économiques de ces formules et manifester l'intérêt de la collectivité nationale pour les services rendus à des publics et des territoires en difficulté
- ▶ Inciter les collectivités territoriales à imaginer des circuits de financement raccourcis et locaux (collecte de l'épargne, produits financiers dédiés notamment des produits de capital risque, promotion de ces produits, détection et accompagnement des porteurs de projets et des projets économiques et de création d'entreprise) et à faire la promotion de ces formules
- ▶ Multiplier par 10 en 5 ans les performances des 30 000 épargnants solidaires pour financer des entreprises solidaires engagées dans une démarche de développe-

ment durable qui ont créé 1 200 emplois. Le volume canalisé est aujourd'hui de 280 millions d'euros

- ▶ Etudier une fiscalité favorable à l'épargne investie dans les produits solidaires compte tenu des handicaps économiques de ces formules et des services rendus à des publics et territoires en difficulté

⇒ **INDICATEUR :**

- ▶ Nombre de produits dont la valeur sociale et environnementale est garantie

▶ **Axe 2 :**

- **Former les acteurs économiques au développement durable**

Le facteur essentiel d'évolution en profondeur des modes de production et de consommation relève du domaine de l'éducation et de la formation, entendus ici au sens le plus large pour modifier en amont la perception des enjeux, des méthodes. Il concerne toutes les catégories d'acteurs et tous les types de fonction.

Quelles qu'en soient les modalités, la formation nécessite des financements spécifiques. Certains sont à créer, mais une partie d'entre eux sont à rechercher par redéploiement de moyens existants. A titre indicatif rappelons que 13 % des budgets de formation professionnelle, qui représente au total un budget annuel de 3,8 milliards d'Euros (25 milliards de francs), sont aujourd'hui consacrés à des formations de caractère général. Une réorientation de cette somme pour le développement durable permettrait de sensibiliser 8 à 10 millions de personnes actives.

Les objectifs relatifs à la formation initiale et générale sont plus particulièrement abordés par le groupe " Les citoyens acteurs "

**Les objectifs généraux :**

- ▶ Former l'ensemble des acteurs économiques
- ▶ Renforcer les compétences des acteurs pour une mise en œuvre efficace et équilibrée du développement durable
- ▶ Valoriser la formation au développement durable comme un investissement

- ▶ Favoriser les passerelles avec les associations qui travaillent dans le développement durable ; informer les entreprises et collectivités qu'elles peuvent faire appel à l'expertise de ces associations ; créer un livret des ressources disponibles (associations, formateurs)

**Objectif A : Créer un cursus de haut niveau généraliste du développement durable inspiré de nouvelles méthodes pédagogiques**

◎ **PROPOSITIONS D'ACTION :**

- ▶ Favoriser la création d'un institut des hautes études du développement durable (IHEDD) et le déconcentrer à l'échelon des grandes régions françaises (5 à 6 centres en France) pour être au plus près du terrain ou d'un " Institut de Formation Supérieure du développement durable " (composé à partir des différentes composantes de la société civile concernée par la démarche de développement durable, pour qu'il devienne un " carrefour d'idées " sur le développement durable). Les modèles existent (Collège des Hautes Etudes de l'Environnement (CHEE), Institut Européen du Développement Durable (IEDD), Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEPF)... ) et l'on peut à la fois créer un cycle destiné au plus haut niveau, à la fois à l'échelon national et sur le plan régional. Ce sujet a été abordé également dans le groupe " les acteurs de l'expertise et de la recherche "
- ▶ Promouvoir la création de masters européens du développement durable



**Objectif B : Former les acteurs de l'économie au développement durable.**

Des formations spécifiques et professionnelles peuvent être développées : des formations techniques sont envisagées dans des secteurs particuliers, comme l'agriculture ou le BTP, l'architecture, l'équipement, le transport, l'urbanisme, la santé et le principe pourrait en être étendu à de multiples autres secteurs, ou intégré dans les centres de formation les formations au développement durable avec les pédagogies adaptées au sujet.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Développer les formations à l'éco-conception, (actuellement il existe un master de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) de Chambéry et un DESS de l'Université de Cergy Pontoise)
- ▶ Identifier les centres de formation qui ont déjà une expérience dans le domaine du développement durable, adaptée aux besoins des acteurs économiques, et, avec les conseils régionaux, compétents en la matière, développer une approche systématique du développement durable dans les formations professionnelles
- ▶ Développer des formations sur la responsabilité sociale des entreprises, ou le dialogue avec les parties prenantes, tout particulièrement en l'intégrant dans les formations existantes par métiers
- ▶ Former spécifiquement aux systèmes de managements environnementaux ou sociaux et aux normes
- ▶ Former aux situations délicates : corruption et extorsion de fonds, relations avec les forces de sécurité et risque d'implication dans des violations des droits de l'homme, et aux moyens de s'en protéger pour les cadres et techniciens appelés à se rendre à l'étranger dans certains pays
- ▶ Former à la gestion des risques qui est une voie de responsabilisation
- ▶ Doter les structures comme les CCI de conseil en gestion des risques utilisables pour les PME-PMI qui ne peuvent se doter en interne de telles compétences
- ▶ Former les commissaires aux comptes et les experts comptables aux techniques d'audit environnemental et sociétal
- ▶ Inciter les formateurs à intégrer la dimension du développement durable à leurs enseignements respectifs
- ▶ Faire en sorte que le développement durable devienne progressivement dans les grandes écoles de commerce une dimension du management, plus qu'une spécialisation manager
- ▶ Inciter la conférence des grandes écoles à se mobiliser sur le sujet du développement durable

**Objectif C : Former dans l'entreprise, ou à l'initiative de l'entreprise au développement durable**

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Valoriser les formations internes concrètes et utiliser les outils existants du management environnemental (EMAS, ISO 14000) ou social (SA 8000,...) pour développer une formation/action appliquée et in situ adaptées au développement durable
- ▶ Identifier et diffuser des kits de formation au développement durable dans les entreprises
- ▶ Analyser l'expérimentation menée sur l'enseignement du développement durable en milieu agricole pour transposer éventuellement les référentiels et les outils pédagogiques à d'autres types d'enseignement
- ▶ Considérer la formation au développement durable comme un investissement qui permettrait un amortissement comptable
- ▶ Utiliser le guide de sensibilisation du développement durable de l'UNEFI à destination des dirigeants et le généraliser à l'attention des organisations professionnelles
- ▶ Identifier les expériences menées dans ce domaine par les entreprises, les comités d'entreprises, les syndicats, les associations

**Objectif D : Inscrire le développement durable dans la formation tout au long de la vie**

La formation tout au long de la vie permet à chacun dans le temps de développer son employabilité et son adaptation aux évolutions. Elle est un enjeu de société pour l'intérêt général et la santé économique en France. Un plan en sa faveur prolongerait le rôle initial de l'Etat à travers l'Education nationale et le droit des citoyens à bénéficier d'une formation. Il peut être mis en œuvre avec les entreprises. L'insertion de critères touchant au développement durable dans les procédures de fonctionnement et d'attribution des systèmes de formation professionnelle paraît prioritaire.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Accélérer les négociations en cours entre les partenaires sociaux, sur la formation tout au long de la vie, notamment par un crédit formation spécifique à cet

effet, en faisant du Congé Individuel de Formation (CIF) un outil de développement de la personne, avec des critères de développement durable dans les procédures d'attribution. Il pourrait être basé sur un système à points intégré dans un carnet de formation comparable au carnet de santé, cumulant la formation initiale, professionnelle, etc...

- ▶ et instaurer un guichet unique comme lieu " ressources " sur les carnets de formation, l'information, l'orientation et l'accompagnement à la formation tout au long de la vie
- ▶ Généraliser l'obligation de consacrer 1,5% de la masse salariale à la formation aux entreprises de moins de 10 salariés et mettre à l'étude une gestion mutualisée des prélèvements
- ▶ Fixer des critères de répartition des fonds collectés par type de salariés (salariés non ou peu qualifiés, en reconversion, en contrat précaire, à temps partiel) pour inciter les entreprises à la formation de chacun, afin de soutenir les personnes à faible niveau de qualification, réduire les inégalités d'accès à la formation
- ▶ Intégrer aux plans de formation, celle des salariés exerçant une responsabilité bénévole dans une association concourent au développement durable

### Objectif E : Former des formateurs

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire évoluer la pédagogie de l'économie. Compléter et réorienter vers le développement durable des cas d'entreprises y compris d'économie sociale et solidaire à destination des professeurs d'économie des collèges mis à disposition par l'Institut de l'entreprise qui dispose d'un site internet à cet effet
- ▶ Faire évoluer la pédagogie de l'architecture, souvent éloignée de l'écologie ou des besoins sociaux, intégrer la santé environnementale dans les cursus

## ▶ Axe 3 :

- Faire évoluer les systèmes de références économiques

### ▶ 3.1 : RECONSIDÉRER LES CRITÈRES QUI DÉFINISSENT LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE SOUS LE PRISME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable s'intègrent progressivement parmi les critères de compétitivité des entreprises et des territoires. Ils constituent un nouvel avantage comparatif pour les acteurs qui se sont engagés les premiers sur ce champ. La volonté qu'ont les acteurs économiques d'intégrer ces nouveaux critères de compétitivité engendre un cercle vertueux, propice à accélérer fortement l'émergence d'une économie durable.

Dans ce contexte émergent, les entreprises sont confrontées en permanence à un antagonisme durabilité/compétitivité, notamment lorsque l'internalisation ou la disparition des externalités négatives sur l'environnement sont perçues exclusivement comme un facteur de coût, faute d'avoir identifié, dans des faits anticipateurs, les moyens de ressourcer leurs personnels, de s'appuyer sur l'innovation et de réviser leur plan stratégique.

Cependant, la vision systémique et volontaire des entreprises en pointe sur le développement durable, tend à creuser son sillon et à redessiner les contours de nouvelles formes de compétitivité et de gouvernance encouragées par les organisations internationales.

Des études récentes ont démontré le lien entre le développement durable et la création de valeur actionnariale. Une étude réalisée sur la base de 89 sociétés industrielles et minières appartenant à l'indice SP 500, ayant adopté des standards environnementaux plus contraignants que les standards réglementaires, établit que ces sociétés ont eu des performances financières supérieures aux entreprises qui se sont contentées d'appliquer le strict minimum requis.

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Effectuer une analyse approfondie des critères de compétitivité et leurs compatibilités avec les principes du développement durable, en s'appuyant sur les



recherches universitaires et les expériences menées par les acteurs économiques eux-mêmes

- ▀ Réunir un groupe d'experts sur la question des coûts externes non intégrés et leurs impacts
- ▀ Inciter les entreprises à internaliser les coûts par des logiques dont elles maîtrisent les éléments (déplacer l'assiette de certaines taxations pour cesser de pénaliser l'investissement et l'emploi, mais au contraire les consommations de ressources naturelles)
- ▀ Faire connaître et adapter au développement durable les indicateurs de performance et de conformité aux besoins exprimés, en s'appuyant par exemple sur l'expérience réalisée par le Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement (SPDE), qui a développé une analyse des performances des services de l'eau proposés aux usagers, et utilisé ces outils comme instrument de dialogue avec les usagers
- ▀ Réaffecter des taxes existantes au financement des dépenses de recherche et développement portant sur les énergies renouvelables, les nouvelles technologies automobiles, les économies d'énergie, etc... Mise en place d'une comptabilité claire pour éviter sa disparition dans le flou du budget de l'Etat et pour permettre le suivi de la rentabilité des actions engagées

### Objectif A : Revoir la comptabilité des entreprises privées et publiques pour y intégrer une approche développement durable

#### ☉ PROPOSITION D'ACTION :

- ▀ Intégrer les principes du développement durable dans la comptabilité publique et privée en s'appuyant sur les travaux menés notamment par l'Union Européenne

Ce thème pourrait faire l'objet au sein du CNDD d'un travail d'approfondissement par l'ensemble des parties prenantes.

### Objectif B : Inciter les entreprises à la responsabilité sociale et environnementale

La Commission européenne s'est saisie de la responsabilité sociale en présentant le 18 juillet 2001, un livre vert sur la " responsabilité sociale des entreprises ", faisant référence à différentes initiatives en Europe, mais aussi aux Etats-Unis. Elle a complété sa démarche par une " communication " le 2 juillet 2002, encourageant les entreprises à aller plus loin (Forum Plurilatéral sur la RSE). Les promoteurs de la RSE sont aujourd'hui surtout des multinationales. Cependant, on observe que l'immense majorité des entreprises de petite taille ne se sont pas encore approprié les principes de la RSE alors que les entrepreneurs de PME/PMI pourraient être de plus en plus exposés à une pression plus forte et conjuguée des consommateurs-citoyens, des organisations non gouvernementales, des organisations caritatives ou encore des syndicats et d'autres entreprises.

Plusieurs mesures peuvent être prises pour aller dans le sens de cette appropriation collective des valeurs et méthodes promues dans le cadre de la responsabilité sociale, environnementale et éthique des entreprises.

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▀ Adapter les systèmes de soutien financier et d'assistance technique impulsés par la puissance publique pour favoriser l'émergence du thème de la RSE dans les PME/PMI, en intégrant au mieux, les contraintes de marché, la logique de compétitivité et de productivité à court terme qui animent et contraignent les dirigeants d'entreprises
- ▀ Effectuer un cadrage des mesures au regard des pratiques de RSE qui peuvent être mises en œuvre par les grandes entreprises et par les autres
- ▀ Opter pour une logique d'intégration européenne de la RSE, pour générer une nouvelle culture entrepreneuriale européenne de responsabilité et pour éviter la distorsion dans les approches, en soutenant la création d'une plate-forme de rencontres européennes entre celles et ceux qui construisent ces outils
- ▀ Inscrire la RSE et le développement durable dans le champ d'intervention des Fonds Régionaux d'Aide au Conseil (FRAC) et constituer un Fonds européen d'aide à l'évaluation sociétale. Les PME/TPE pourraient être ainsi incitées à réaliser les évaluations de leurs activités nécessitant le coût d'auditeurs extérieurs

- ▶ Lancer une réflexion avec les acteurs du secteur à forte implantation territoriale, sur les modes de financement d'audits complets développement durable des PME/PMI et ou de leurs projets d'investissements
- ▶ Favoriser la création de produits d'épargne facilitant le financement d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable
- ▶ Développer des actions de formation locale par l'ensemble des partenaires des PME-PMI
- ▶ Promouvoir une convention internationale sur la RSE

### ▶ 3.2 : ORGANISER ET METTRE EN COMMUN LES OUTILS DE MESURE, ÉVALUATION ET NOTATION

L'appréciation portée sur l'évolution des modes de production ou de consommation, et sur les performances globales de l'entreprise doit pouvoir, autant que possible, être objective. Le jugement porté par les acteurs doit reposer sur des bases partagées, sur des critères accessibles, sur des outils reconnus. Sans aller jusqu'à prétendre trouver un langage commun, il paraît pourtant important de faire évoluer les références et de se donner celles qui permettront ensuite, à chacun, le jugement et l'action.

Des instruments nouveaux sont nécessaires qui permettent que soient évaluées les performances au regard du développement durable, des différents pans de l'économie et des différents acteurs concernés, au moyen de mesures définies, identifiées, sans pour autant, au demeurant, qu'elles soient normalisées ou uniformisées. Ces critères ou ces outils sont à apprécier dans leur acception la plus large. Ainsi l'empreinte environnementale de projets économiques peut en faire partie. Enfin, à l'évidence, pour les entreprises, les procédures de reporting, d'évaluation, de notation - appelées demain, à prendre une place sans cesse accrue – appartiennent au même registre.

**Objectif A : Réaliser des évaluations et notations pour les acteurs privés, mais également pour les pouvoirs publics**

Évaluation, notation et reporting constituent des leviers précieux pour favoriser ou accélérer les évolutions souhaitables.

L'intérêt majeur de l'évaluation par la notation porte sur le fait que l'entreprise accepte un jugement fait par un tiers sur son activité. Pour être efficace, la notation implique la définition de critères pertinents, d'un contrôle réel et indépendant, d'une fréquence dans le contrôle et d'un suivi dans le temps de la notation pour mesurer le progrès accompli par l'entreprise. La notation, lorsqu'elle est transparente et diffusée, engendre un mécanisme vertueux de changement de références, qui doit s'inscrire dans le temps pour être efficace.

La notation permet d'identifier, au sein de chaque secteur d'activité, les acteurs cotés les plus performants sur les plans économique, social et environnemental, mais aussi de mobiliser l'épargne publique en direction des acteurs socialement responsables non cotés (par exemple dans le secteur des énergies renouvelables).

Le reporting permet de mesurer, année après année, la dynamique de progrès suivie par rapport à des objectifs de développement durable clairement affichés et fournit aux parties prenantes des données nécessaires à l'appréciation de la performance économique, sociale et environnementale. La publication des rapports sociaux et environnementaux et des notes des agences de notation conditionne l'efficacité de ces deux leviers : les principes de transparence et de responsabilité sont dénués de portée pratique si les différentes mesures de la performance ne sont pas portées à la connaissance des autres parties prenantes (consommateurs, syndicats, épargnants ..) et des tiers et utilisées par eux pour prendre leurs décisions économiques et juger la performance globale.

**Objectif B : Définir des critères d'habilitation à exercer pour les agences de notation non financière**

Les agences de notation non financière ne sont encore soumises à aucune réglementation. Une réglementation purement nationale n'aurait guère de sens, s'agissant d'agences qui notent des entreprises cotées sur différents marchés financiers dans une perspective de comparaison sectorielle. Les critères d'habilitation, s'il fallait en définir, devraient être au minimum régionaux.

Les principales préoccupations manifestées par les entreprises et les investisseurs à l'égard des agences de notation ne concernent pas leur réglementation mais



leurs méthodes de travail et leur professionnalisme, comme la multiplication des questionnaires et leur diversité.

La France doit pousser à travers la notation non financière, ses acquis sociaux et sa conception des droits de l'homme non réductible à celle qui prévaut aux Etats-Unis, ou en Asie.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Etablir dans les cinq prochaines années, des critères d'habilitation à exercer (au minimum à l'échelle européenne) pour les agences de notation non financière (du type de ceux fixés par le Comité de Bâle pour les agences de notation financière)
- ▮ Retenir certains critères tels que la capacité de la note à devenir une référence régionale ; l'ampleur des moyens utilisés ; la garantie d'indépendance et de pérennité
- ▮ Organiser en France les relations entre entreprises et organismes d'analyse sociétale par des accords volontaires et engagements réciproques
- ▮ Bâtir une charte internationale de mode d'organisation des relations entre entreprises et agences de notations extra-financières
- ▮ Demander aux agences d'information et de notation la même transparence sur leurs méthodes que celle qu'elles demandent aux entreprises et aux investisseurs
- ▮ Privilégier pour les critères d'évaluation :
  - le rejet de principe des critères d'exclusion
  - la nécessité de prendre en compte la performance économique et financière, c'est à dire la création de valeur, au même titre que la performance sociale et environnementale
  - la mention des critères ou familles de critères retenus et indication de leur pondération, dans la limite du respect du principe de propriété intellectuelle
  - l'identification des principaux risques auxquels l'opérateur est soumis
- ▮ Faire connaître et appliquer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales aux entreprises étrangères opérant en France et aux entreprises françaises opérant à l'étranger. Cette action pourrait être menée par le " Point de contact national "
- ▮ Etudier les critères de notation annuelle écologique des Etats présentée à Davos au World Economic Forum
- ▮ Recourir à la notation sollicitée par le secteur public pour crédibiliser la démarche d'un Etat exemplaire, ce serait une impulsion économique décisive au développe-

ment d'agences de notation d'inspiration européenne et, pour le grand public, une indication sur la maîtrise des principaux risques par le secteur public

- ▮ Recourir à la notation sollicitée pour le secteur associatif faisant appel à la charité publique
- ▮ Participer aux forum des parties intéressées
- ▮ Veiller et participer aux travaux des grandes organisations internationales publiques ou privées à même d'imposer un jour des standards universels

### Objectif C : Analyser les meilleurs rapports sociaux et environnementaux et généraliser leur utilisation

Les rapports sociétaux sont des instruments de reddition, de diagnostic, de dialogue et servent à la prise de décision. Ils sont testés ou élaborés selon plusieurs méthodes ou références, d'inspirations différentes.

En décidant dans la loi NRE que le rapport social et environnemental ferait partie du rapport financier, les autorités françaises destinent l'information en priorité aux actionnaires et aux épargnants. Les destinataires des rapports de développement durable sont potentiellement nombreux (actionnaires ; salariés ; association de consommateurs ; ONG..) et on ne s'adresse pas à chacun d'eux de la même façon.

La liste des indicateurs retenus en fait également un document très technique, difficile à lire par le grand public.

Le " bilan sociétal " est un outil global de gouvernance récemment mis au point par le CJDES et actuellement expérimenté par des entreprises françaises et européennes. Il permet :

- ▮ les évaluations croisées des performances de l'entreprise soumises aux regards de différents partenaires
- ▮ le pilotage, qui vise à rendre transparentes et à mesurer les performances sociales, environnementales, citoyennes de l'entreprise
- ▮ la participation et la mobilisation des partenaires, des salariés, des fournisseurs, des représentants de la cité, de l'environnement et bien sûr, dans le cas de l'économie sociale, sociétaires
- ▮ la création de valeur ajoutée, par l'amélioration annuelle de l'efficacité sociale, citoyenne, environnementale de la structure économique

Les différentes formules de reporting sont à analyser, approfondir, compléter.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Analyser les meilleures pratiques émergeant en France combinant :
  - un rapport grand public, dont la cible dépasse les seuls actionnaires
  - un rapport technique et approfondi sur Internet permettant aux spécialistes de fouiller l'information
- ▶ Analyser le périmètre retenu, la place des sous-traitants, le respect des droits humains ou sociaux, la manière dont peuvent être audités et certifiés les rapports
- ▶ Comparer et analyser les applications, en cours, du Bilan Sociétal en France et en Europe par des entreprises privées d'économie sociale
- ▶ Analyser les apports de l'expérimentation en cours sur 450 entreprises (Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)) pour une notation éthique (audit et auto-évaluation)
- ▶ Analyser les apports des coopératives, mutuelles et associations qui ont souvent réalisé des avancées sur différentes problématiques sociales et démocratiques, en même temps qu'elles assurent une efficacité économique

### Objectif D : Améliorer le reporting extra-financiers et les indicateurs

L'obligation du reporting et la détermination des acteurs soumis à cette obligation relève du législateur. La loi NRE a limité l'obligation de reporting aux entreprises cotées et laissé hors du champ de l'obligation les entreprises non cotées ainsi que toutes les institutions publiques.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Compléter la loi NRE pour que les sociétés appelées à mentionner dans leurs rapports annuels l'impact social et environnemental de leurs activités y fassent également figurer les actions qu'elles ont engagées pour prévenir et combattre la corruption
- ▶ Envisager d'étendre à l'avenir le champ de l'obligation aux entreprises non cotées, en déterminant des seuils, ainsi que toutes les institutions publiques. Cette réforme pourrait également élargir le champ en y intégrant les mesures prises par les entreprises pour lutter contre la

corruption et les mesures prises par l'entreprise pour identifier et évaluer ses risques

- ▶ Inciter à la transparence les ONG et différentes associations de lobby
- ▶ Faire évoluer le système de reporting pour qu'il soit évolutif, souple, adaptable à une diversité de statuts d'opérateur et de secteurs d'activité et comparable entre opérateurs économiques du même secteur
- ▶ Laisser les standards existants se perfectionner, en laissant aux acteurs la liberté de choisir le référentiel sur lequel ils veulent être étalonnés
- ▶ Travailler sur la définition de critères durables et/ou éthiques " objectifs " car la performance sociale est, en partie, une construction culturelle ; si possible à l'échelle mondiale, au minimum à l'échelle européenne
- ▶ S'assurer que les avis des Comités d'Entreprises (CE) sur les bilans sociaux et environnementaux des entreprises cotées (NRE) soient inclus dans les documents diffusés par l'entreprise
- ▶ Discuter des modèles de reporting avec les partenaires européens notamment au sein du forum multilatéral européen sur la RSE

### Objectif F : Favoriser la diffusion de ces pratiques

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faciliter l'accès aux documents produits par les structures chargées de définir les référentiels, les normes et les labels en matière de développement durable, ex : le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), AFNOR...
- ▶ Création d'un observatoire et d'un portail d'informations, centre ressources dédié au développement durable, à la responsabilité sociale d'entreprise et à l'Investissement Socialement Responsable
- ▶ Création d'un observatoire éthique de l'information diffusée aux consommateurs ou aux partenaires financiers



# LES ACTEURS DU TERRITOIRE



- Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité,
- mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires.

- ▶ AXE 1 : INCITER ET FAVORISER LA FORMULATION DE PROGRAMMES ET D' ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'INITIATIVE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES . . . . . page 64
- ▶ AXE 2 : ENCOURAGER UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET UNE GESTION PARTENARIALE DES ESPACES EN FAISANT CONVERGER LE TRAVAIL DES COLLECTIVITÉS, DE L'ÉTAT, DES ASSOCIATIONS, DES SYNDICATS, DES PROFESSIONNELS (AGRICULTEURS...), DES ENTREPRISES. . . . . page 69
- ▶ AXE 3 : FAIRE JOUER LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES, POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES. . . . . page 73
- ▶ AXE 4 : PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITÉ DE CERTAINS MILIEUX SPÉCIFIQUES ET SENSIBLES : LE LITTORAL, LES ZONES HUMIDES, LES TERRITOIRES DE BIODIVERSITÉ, LES TERRITOIRES DE LA MONTAGNE, L'AGRICULTURE ET LE VIVANT. . . . . page 78
- ▶ AXE 5 : RELIER LE LOCAL ET LA PLANÈTE. . . . . page 81

## Les acteurs du territoire

- Valoriser le patrimoine et les solidarités de proximité,
- mettre en cohérence, se référer aux enjeux planétaires.

Les acteurs du territoire, les collectivités territoriales à toutes les échelles, mais aussi la société civile, les entreprises, les habitants, et bien sûr, l'État qui détient des prérogatives importantes et que légitiment les accords internationaux et les directives européennes, sont appelés, à partir du développement durable, à travailler ensemble d'une autre manière.

Les propositions faites ici se fondent sur une analyse de la situation actuelle et des ruptures nécessaires pour que le développement durable prenne sa place au sens plein en France, dans une décentralisation organisée, transparente et confiante.

Trop de blocages institutionnels et trop de réflexes attendant beaucoup d'un système centralisé depuis si longtemps ont, jusqu'ici, retardé l'éclosion d'une véritable décentralisation. Il faut entendre cette décentralisation, épaulée par le développement durable, comme ambitieuse, associant à tous les stades, comme l'y invitait le Sommet de Rio (1992), tous les acteurs de la société civile – associations, collectivités, entreprises, syndicats professionnels et d'abord la population entière. Or, depuis douze ans, on a trop attendu pour entraîner collectivités et société civile et leur permettre d'assumer des responsabilités locales et, ce, jusqu'aux responsabilités internationales incluses. Chacun, est en effet, à la fois habitant d'un village ou d'une ville et habitant de la planète. Sa capacité d'agir et sa citoyenneté s'exercent conjointement dans plusieurs dimensions. Mieux relier les responsabilités locales et planétaires est aussi le souci d'élus locaux. Plus d'une centaine de villes, une douzaine de Départements, quelques Régions et des Territoires d'Outre-mer ont, d'eux-mêmes, ouvert la voie par ce que l'on appelle des "Agendas 21". Les propositions faites ici doivent beaucoup à l'innovation et à l'expérience des pionniers.

La France peut rattraper son retard par rapport à quelques pays exemplaires qui ont souvent usé de l'obligation pour conduire leurs collectivités vers ce qui est un exercice dont la vertu est pourtant d'abord d'être volontaire. Elle a des atouts, elle peut puiser dans ses traditions de service public, de partenariat public-privé, d'expériences de

gestion déléguée ou de formes d'économie mixte, de gestion patrimoniale aussi et de lutte contre le gaspillage (le mot est d'origine française), de planification "à la française" commençant par une négociation pour déboucher sur une contractualisation inspirant les rencontres locales devant aboutir à des projets partagés et entrant ainsi de plain-pied dans une nouvelle culture : celle du développement durable. Ce dernier concilie localement des sociétés de projets concertés et globalement un projet de société.

La France peut aussi s'appuyer sur la culture prospective héritée de ses agriculteurs et de ses forestiers soucieux, avant tout, des relais de génération : l'ordonnance de Brunoy de 1346, fut l'une des premières à demander "que l'on limite l'exploitation des forêts à ce qu'elles puissent perpétuellement se soutenir en bon état". Plus près de nous, la France a été pionnière en prospective de société et ce sont les Bertrand de Jouvenel et Gaston Berger qui lui ont donné ses lettres de noblesse.

Plusieurs conditions sont nécessaires à la démarche : organiser le plus en amont possible l'encouragement à la participation entière de la société civile et assumer, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, la transparence et la communication sur l'effort entrepris. Une deuxième condition est aussi de ne pas s'attacher à la seule expression extérieure de documents du développement durable mais de cultiver en profondeur une nouvelle gouvernance, de choisir, à bon escient, les équipements et les investissements utiles et surtout de s'attacher à une gestion économe du territoire au quotidien. Et enfin de travailler en confiance avec les acteurs et de leur laisser la part d'initiative qui est la vraie reconnaissance d'une démocratie et la clé du changement, sans nul doute au cœur du développement durable.

Les propositions faites ici privilégient les acteurs territoriaux, et ils sont nombreux : les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations qui devront davantage bénéficier de soutiens (en privilégiant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs) pour le temps et le travail fourni, les entreprises dont le rôle local s'appuie de plus en plus sur leurs responsabilités et leur volonté, les organisations féminines, les consommateurs...



Une place à part doit être faite aux agriculteurs qui ont une relation privilégiée avec l'espace territorial (elle-même déterminante pour les relations qu'entretiennent les citoyens avec l'espace environnant et avec les agriculteurs) et qui doivent plus souvent prendre une part active à l'organisation des espaces ruraux et mêmes périphériques. Un partenariat multi - acteurs c'est à dire qui rassemble tous les acteurs sur un même projet ajoute, évidemment, un degré de plus dans la participation.

Par le délai imparti, les propositions avancées ne sont pas détaillées mais elles indiquent très nettement les orientations que souhaite le CNDD et, en particulier, l'appel au volontariat sans l'ajout systématique de nouveaux textes supplémentaires, législatifs ou réglementaires ou de contraintes en plus, et le recours à l'innovation et à l'expérimentation. Le développement durable, transversal par essence, ne doit pas être l'occasion de superposer de nouvelles tutelles mais être le porteur d'un travail organique où chaque collectivité travaille à sa place, et en intimité avec les collectivités d'échelle plus réduite que nous nous refusons d'appeler " secondaires ". Le travail en réseau est à encourager. Localement, comme dans l'architecture mondiale, c'est moins la création de nouvelles entités qui compte que l'articulation et l'amélioration de leurs relations, des emboîtements, des passages des uns aux autres.

Enfin, la nécessité d'une définition bien affichée du rôle respectif des différents acteurs publics aux différentes échelles nous a paru nécessaire. Le travail de développement durable, parce qu'il est transversal, ne doit ajouter au citoyen aucune impression de plus grand flou dans les responsabilités. La lisibilité de l'action des différents acteurs publics est essentielle et devra donner lieu à une communication claire sur les différents niveaux de compétence, dans toutes les mairies entre autres. La compétence de l'Etat, qui sera désormais plus réduite mais bien si elle devra, par exemple, être annoncée de manière transparente dans le " grand livre des acteurs ".

Certaines propositions concernent la première étape de travail du CNDD jusqu'à avril 2003 ; d'autres ont trait à des " chantiers " à ouvrir pour un travail de fond qui appelle un temps suffisant et des experts ou des représentants qualifiés : c'est le cas, par exemple, pour une révision du système des ressources fiscales locales dont le système alluvionnaire n'a été conçu dans aucun pays dans la perspective du développement durable. C'est le cas aussi des systèmes d'aides à l'agriculture et à l'espace agricole.

D'autres propositions pourraient être échelonnées dans le temps, en particulier celles qui concernent les contenus d'une politique de développement durable dont l'impact territorial est évident ; par exemple pour les villes, les transports et l'eau.

Mais à ce stade, les propositions ont d'abord porté sur les réformes de structures et sur les pratiques destinées à encourager et à élargir la mise en œuvre du concept et à fixer quelques règles du jeu indispensables à la fois pour une bonne décentralisation et pour un bon développement durable.

### ▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

- Axe 1 : Inciter et favoriser la formulation de programmes et d'actions en faveur du développement durable à l'initiative des collectivités territoriales
- Axe 2 : Encourager une citoyenneté active et une gestion partenariale des espaces en faisant converger le travail des collectivités, de l'Etat, des associations, des syndicats, des professionnels (agriculteurs...), et des entreprises.
- Axe 3 : Faire jouer les politiques d'aménagement du territoire aux différentes échelles, pour le développement durable, la réduction des inégalités, la cohérence des politiques et les échanges d'expériences.
- Axe 4 : Prendre en compte l'identité de certains milieux spécifiques : les zones humides, le littoral, les territoires de biodiversité, les territoires de la montagne, l'agriculture et le vivant.
- Axe 5 : Relier le local et la planète

### ▶ **Axe 1 :**

- *Inciter et favoriser la formulation de programmes et d'actions en faveur du développement durable à l'initiative des collectivités territoriales*

Depuis 1992 (Sommet de Rio), seules quelques initiatives locales (moins de 200 en France) ont porté, sur le terrain, les couleurs du développement durable.

Obligatoire (en Suisse) ou systématiquement décrété (dans les pays nordiques), le développement durable territorial est encore en France aujourd'hui trop peu

doté d'exercices pratiques même si la poussée est nette depuis le début de l'année (et que la représentation des élus locaux a été significative lors du Sommet de Johannesburg).

Il peut aujourd'hui s'affirmer dans le cadre d'une volonté forte de décentralisation en faisant, pour l'essentiel, appel à l'initiative et en laissant la plus grande part des choix aux responsables territoriaux et à la société civile (entreprises, professionnels, associations, habitants) en développant encore les processus contractuels.

Cinq objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Encourager les collectivités en plus grand nombre à engager des démarches de développement durable

Objectif B : Relier aménagement du territoire et développement durable au niveau des Régions : des " programmes d'action régionale pour le développement durable déclinés dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire "

Objectif C : Encourager les territoires et départements d'Outre-mer à engager une démarche développement durable

Objectif D : Assurer une formation large des élus, agents territoriaux, partenaires, sous-traitants et des acteurs de la société civile

Objectif E : Mettre à la disposition des collectivités territoriales, des outils de mesure et d'évaluation.

**Objectif A : Encourager les collectivités en plus grand nombre à engager des démarches de développement durable.**

Les pouvoirs publics mais aussi les acteurs de la société civile s'emploieront, à inciter et à encourager les collectivités territoriales pour qu'elles se mobilisent, à toutes les échelles, en faveur du développement durable.

Ces démarches prendront appui, selon les cas, sur des exercices différents tels que : chartes de parcs ou de pays, SCOT, projets d'agglomération, contrats Etat-Régions, ISO 14 001, EMAS, Agendas 21 et autres programmes territoriaux de développement durable.

Avec un cadre décentralisé favorisant l'initiative locale, avec une prise de conscience plus forte notamment depuis le Sommet mondial du développement durable, si dans les deux années à venir, les démarches volontaires constatées n'étaient pas suffisantes, une loi pourrait alors prendre le relais de la motivation.

La conception territoriale du développement durable devra être précisée à l'attention des collectivités, afin de ne pas se limiter aux aspects environnementaux (cf. Agendas 21) et d'inclure la dimension d'équité sociale, de dialogue public et de développement économique dans les démarches encouragées ; cette mission pourra être proposée à un groupe d'experts nationaux reconnus, sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

L'Etat et les grandes associations nationales de collectivités territoriales afficheront, ensemble, une même volonté sur l'objectif suivant :

► Engagement après délibération expresse et concertation avec les habitants, dans une démarche territoriale de développement durable :

- dans l'année, de :
  - toutes les Régions, territoires et départements d'Outre-mer
  - tous les Départements
  - tous les parcs régionaux
- et, dans les dix-huit mois, de :
  - toutes les communautés (urbaines, d'agglomérations, de communes) et les pays, (ils sont 2 200 environ, concernant 50 millions de Français et 20 % des communes)

► Afin d'ancrer cet objectif commun, les grandes associations nationales de collectivités territoriales pourraient s'engager officiellement avec l'Etat par la signature d'un contrat.

Par ce contrat, l'Etat s'engagerait à transmettre aux collectivités territoriales les outils et moyens nécessaires à la mise en œuvre de la démarche, et notamment la charte nationale de la démarche, produite par le CNDD. Par ce contrat, les collectivités territoriales s'engageraient à mettre en œuvre dans l'année une démarche territoriale de développement durable en appliquant les principes de Rio et de la charte nationale. Dans ce contrat pourra être souligné que la dénomination Agenda 21 local n'est pas une labellisation. Le dessein de ce contrat est de favoriser l'aspect qualitatif et non quantitatif des démarches.



## ➔ INDICATEURS :

- ▶ Progression des démarches déjà mises en route :
  - environ 130 villes se sont aujourd'hui engagées
  - environ 15 communautés
  - environ 10 départements
  - environ 8 Régions
  - 3 Dom-Tom
  - 30 parcs préfigurant la démarche
  - Communes engagées dans EMAS et ISO 14 001 (actuellement Le Pecq et Villers Cotteret)]
- ▶ Analyse de leur convergence d'ensemble avec les objectifs chiffrés dans la stratégie nationale adoptée

**Objectif B : Relier aménagement du territoire et développement durable au niveau des Régions : des " programmes d'action régionale pour le développement durable déclinés dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire " .**

L'aménagement des territoires peut et doit se définir et enfin se mettre en œuvre, à plusieurs niveaux, Régions, Départements, communes, pays, parcs, communautés ; la Datar, quant à elle, au plan national et européen, joue un rôle d'orientation et d'impulsion.

Mais c'est au niveau de la Région, aujourd'hui, que l'effort principal est à entreprendre et à traduire en carte du territoire. Chaque Région devra élaborer, mettre en œuvre puis évaluer son schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. Il s'agit de transformer en profondeur les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire actuels (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 et décret n°2000-908 du 20 septembre 2002) en de véritables outils stratégiques et prospectifs de développement durable pour la Région.

Les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ne seront significatifs de la mise en œuvre effective des principes du développement durable que s'ils se basent sur un diagnostic partagé, que si le document est élaboré en concertation avec l'ensemble de la société civile (associations diverses, entreprises, conseils de développement existant sur le territoire régional), l'ensemble des autres

collectivités territoriales de la Région (Départements, communautés, communes, établissements publics de coopération intercommunale), les parcs naturels régionaux, que si leur suivi est réalisé en concertation avec les partenaires cités précédemment, que si une véritable évaluation de la démarche est effectuée. Enfin, en termes de développement durable, le " sur-mesure " n'existant pas, le schéma devra particulièrement tenir compte des particularités locales, d'où l'intérêt du diagnostic.

Les Régions à la fois métropolitaine et d'outre-mer devraient toutes se doter de ces documents stratégiques dans les 3 années à venir.

Les choix et les objectifs en terme économique, social, culturel et écologique doivent être clairement identifiés dans le document.

Les schémas devront en particulier comprendre un volet environnemental territorialisé avec une entrée milieux naturels, déclinant au niveau régional le réseau écologique national que prévoit le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.

Les Régions auraient aussi un rôle pivot à jouer pour d'autres dimensions-clé du développement durable : par exemple pour la formation des agents des collectivités et des partenaires qui le souhaitent.

Elles devraient avoir une mission de suivi des pratiques de développement durable et d'identification des expériences considérées comme significatives ou pilotes, car l'exemplarité est l'un des moteurs essentiels du développement durable et leur repérage est essentiel pour partager les expériences. L'échelon régional est naturellement celui de la transmission entre les territoires et le cadre national.

Enfin, pour la cohérence de ce rôle capital, elles devraient identifier les indicateurs de base nécessaires à toutes les collectivités de la Région, pour une meilleure connaissance pour l'information et la diffusion de ses performances économiques, sociales, culturelles et écologiques.

Les contrats de plan Etat-Régions préparés pour la période 2000-2006 ont été des exercices utiles. La période charnière de 2006 pourrait être saisie pour avancer d'autres objectifs où le développement durable aurait plus de place et de façon plus explicite.

## ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Préparation d'un texte de loi dans l'année afin de confier aux Régions un rôle de pivot pour :

- l'établissement de " Programmes d'action régionale pour le développement durable dans des schémas régionaux prescriptifs d'aménagement durable du territoire "
- la mise en cohérence dans la perspective du développement durable des documents du type Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), schémas directeurs locaux etc...

Ce texte de loi veillera à fixer les attributions de l'État (porter à connaissance les Projets d'Orientation Générale) et à éviter les situations de tutelle indirecte.

- ▶ La formation des agents territoriaux, commissaires enquêteurs, personnels des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI)
- ▶ L'établissement d'un rapport social et environnemental avec notation pour chaque collectivité entrant dans la démarche de développement durable (l'appui d'une agence nationale sera nécessaire)
- ▶ L'identification des exemples français et européens intéressants des collectivités au regard du développement durable
- ▶ La communication d'objectifs et d'indicateurs annuels de base.
- ▶ La constitution régionale de réseaux ou de centres de ressources (reliables nationalement par un observatoire type Institut Français de l'Environnement (IFEN))
- ▶ La signature de convention d'objectifs pluriannuels avec les EPCI de la Région.

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Lancement dans les temps de " schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ", et nombre par Région
- ▶ Prise en compte régionale des critères de développement durable avec les Préfets et les Secrétaires Généraux aux Affaires Régionales, dans les dossiers de sollicitation des fonds européens pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et diminuer le motif de refus d'octroi des fonds structurels européens finançant le développement durable, si peu utilisés au cours des dernières années
- ▶ Taux d'utilisation des fonds structurels européens par région
- ▶ Communication de la liste des collectivités bénéficiaires.

### Objectif C : Encourager les territoires et départements d'outre-mer à engager une démarche développement durable

Certains se sont déjà engagés dans la voie des Agendas 21 (la Réunion, la Guadeloupe). Tous pourraient, avec des échanges d'information entre eux, s'engager à élaborer des stratégies de développement durable et placer leurs actions sectorielles dans cette perspective. L'accent sur la reconnaissance des populations premières et des populations marginales et pauvres sera bien pris en compte, comme aussi les facteurs d'insularité, d'enclavement et le tourisme durable.

L'importance de la biodiversité des DOM-TOM et de la métropole est ici, bien sûr, une grande priorité.

Leur sensibilisation à ces questions et leur inscription dans une stratégie globale de développement durable est donc essentielle.

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Mise à disposition des Territoires et Départements d'Outre-mer qui engageront des programmes et actions en faveur du développement durable ou qui se prépare à le faire, par les Ministères chargés de l'Outre-mer et de l'Écologie et du Développement Durable, des moyens et méthodes

#### ⇔ INDICATEUR :

- ▶ Progression des démarches de développement durable dans les DOM-TOM. (La Réunion a établi des tableaux de bord qui pourraient être utiles pour d'autres Territoires ou Départements)

### Objectif D : Assurer une formation large des acteurs, élus, agents territoriaux partenaires sous-traitants et des acteurs de la société civile.

La formation des acteurs du développement durable à ses enjeux, à ses spécificités et à sa mise en œuvre, est un levier majeur de la conduite des changements. Elle doit irriguer chaque année le travail d'acteurs de plus en plus nombreux. Il ne s'agit pas seulement d'une formation à des



" réponses techniques " mais aussi d'une véritable éducation à ce qui est d'abord un changement culturel profond et une révision des habitudes, des certitudes, des références collectives et des comportements.

La loi du 3 février 1992 prévoit la prise en charge obligatoire par chaque collectivité locale de formation pour les élus locaux en fixant un plafond de dépense obligatoire de 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus. Les dépenses réelles sont bien inférieures, les élus se forment peu avec 15 à 20 000 journées par an, pour 500 000 élus. De plus ce droit à la formation n'est pas mutualisé comme l'est la formation professionnelle, ce qui crée des différences de possibilités importantes entre les élus de territoires de tailles différentes. Et elle n'est pas encore inscrite dans une approche de développement durable.

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Recensement des formations de qualité sur le développement durable (illustrant moins une " discipline " qu'un processus et de nouvelles pratiques)
- ▮ Intégration du développement durable dans les formations existantes :  
le public prioritaire ici est celui des acteurs territoriaux, élus et agents territoriaux en charge du développement durable. Mais une attention sera portée, par exemple, aux commissaires enquêteurs, aux magistrats. Et, avant tout, la formation devra intéresser les professionnels de l'espace (planificateurs, urbanistes, architectes, bureaux d'étude, ONG ...)
- ▮ Ancrage de ces formations sur des exemples de terrain et, en particulier, faire connaître les pratiques et les innovations
- ▮ Utilisation d'une partie de la ressource consacrée à la formation professionnelle non liée directement à l'activité professionnelle exercée
- ▮ Obligation de consacrer les 20 % prévus par la loi à la formation ou mutualisation de 5 à 10 % des fonds pour la formation au développement durable
- ▮ Introduction des modules " développement durable " dans les concours des fonctionnaires territoriaux

#### ➔ INDICATEURS :

- ▮ Pourcentage des crédits réservés à la formation des élus locaux via la loi de démocratie de proximité
- ▮ Nombre de journées de formation au développement durable par collectivité, par ONG

- ▮ Nombre de Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement ayant ajouté le développement durable à leur formation
- ▮ Nombre d'acteurs territoriaux ayant reçu une formation au développement durable
- ▮ Rapport du Centre National de Formation des Personnels Territoriaux (CNFPT)

#### Objectif E : Mettre à la disposition des collectivités territoriales, des outils de mesure et d'évaluation.

Ces outils sont très divers. Ils sont là pour aider les collectivités mais aussi pour l'information des citoyens par des tableaux de bord transparents actualisés (voir axe 2), produits en temps réel et contenant des informations de proximité.

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Introduction, de nouvelles dispositions de comptabilité publique intégrant l'approche patrimoniale et environnementale. Dans le cadre européen du programme " Life environment ", le projet " For an Environmental Accounting Tool " permet de mener une expérimentation de mise en place d'une comptabilité environnementale pour les communes et les intercommunalités ". Il s'agit d'instaurer un compte satellite environnement permettant de suivre les dépenses environnementales des collectivités locales et d'évaluer l'impact des actions correspondantes. Cette évaluation sera effectuée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'illustrer les effets des politiques menées  
Généralisation dans les deux ans, de la mise en place de ce compte satellite dans les règles de comptabilité locale
- ▮ Fourniture d'une série d'indicateurs de base par les Régions et par un observatoire national, créé auprès de l'IFEN, en liaison avec un réseau d'observatoires régionaux multi-acteurs, avec modes d'emploi, à compléter par les collectivités : elle permettra, de la même manière, de mesurer les évolutions, les progrès, les reculs éventuels grâce à un tableau de bord accessible aux publics
- ▮ Diffusion d'un guide des règles économiques, afin de s'orienter vers une meilleure gouvernance des collectivités territoriales, diffusé en 2004, préparé par les Ministères et par les associations compétentes et soumis au CNDD, pour tracer les orientations à prendre

pour l'importation des charges, les répartitions dans le temps et l'internalisation des coûts externes

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Mise en place de la comptabilité patrimoniale dans les collectivités
- ▶ Tableaux de bord diffusés dans les communes
- ▶ Rapport de l'Observatoire national et des Observatoires régionaux

## ▶ Axe 2 :

- Encourager une citoyenneté active et une gestion partenariale des espaces en faisant converger le travail des collectivités, de l'Etat, des associations, des syndicats, des professionnels (agriculteurs...), des entreprises.

Le Chapitre 28 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio, relayé en France par la loi Barnier de 1995, insiste très fortement sur le fait que les exercices de développement durable et les Agendas 21, en particulier, se préparent avec les habitants dont on recherche le consensus et avec tous les acteurs et partenaires concernés, en rappelant que tout ceci doit se situer en début du processus. Il convient aujourd'hui de le mettre en œuvre et de faciliter toutes les démarches qui permettent la réflexion, les choix, l'éthique, l'introduction d'une prospective voulue et l'action pour produire un développement durable et " désirable " par le plus grand nombre.

Le rôle des associations est très important pour l'exercice d'une citoyenneté active et elles doivent davantage devenir des partenaires à part entière. Le rôle décisif des entreprises engagées dans le développement durable leur désigne une place renforcée dans les processus multi - acteurs.

Les usagers de la nature et utilisateurs de ses ressources (consommateurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs et autres usagers) doivent être impliqués dans la gestion de la nature et des " filières " économiques. Les acteurs économiques doivent être encouragés à adopter une action citoyenne.

Sept objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

- Objectif A : Renforcer les modes de représentation et de présence de la société civile
- Objectif B : Favoriser un entraînement organique et non pas une tutelle
- Objectif C : Assurer l'évaluation citoyenne avec la publication d'instruments de mesure
- Objectif D : Intéresser les jeunes aux problématiques du développement durable
- Objectif E : Elargir le champ des acteurs de la société civile
- Objectif F : Engager des actions et des programmes multi-acteurs
- Objectif G : Etre localement exemplaire en favorisant la citoyenneté

### Objectif A : Renforcer les modes de représentation et de présence de la société civile

Les modes de représentation ou de présence de la société civile n'ont pas à être uniformisés ni même prescrits sur tout le territoire : ils ne peuvent être les mêmes dans une commune ou dans une Région, dans un parc naturel régional ou dans une grande agglomération urbaine. Les promoteurs du développement durable peuvent concevoir des instances ouvertes de divers types et l'ont prouvé. Mais, dans l'ensemble, la participation active des entreprises, des associations et des autorités locales aux décisions, doit être sur l'ensemble du territoire, substantiellement renforcée. On s'attachera ici à la place que peuvent ouvrir, les collectivités territoriales à la société civile locale.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ L'Etat et les associations nationales de collectivités territoriales devront inviter ensemble les collectivités à :
  - la définition d'un système de participation plus ouvert au développement durable au niveau des Régions
- ▶ La composition des CESR doit évoluer : les textes (décret du 31 juillet 2002) le permettent. Tous les groupes thématiques du CNDD le recommandent
  - la transformation des " conseils de développement des pays " en conseils de développement durable
  - la mise en place de conseils de ce type pour les parcs régionaux

- la mise en place pour toutes les communautés, des conseils de développement durable, y compris pour les communautés de communes d'une certaine importance (aucune disposition n'existe actuellement pour elles)
- ▮ Dans tous les cas, l'Etat devra veiller à une représentation équilibrée (sociale, économique, environnementale, culturelle) et à prévoir l'invitation régulière d'experts, d'entreprises, de la vie associative ayant déjà œuvré dans des démarches de développement durable
- ▮ Prévoir un budget participatif notamment pour les associations citoyennes d'intérêt général
- ▮ Des assises régionales du développement durable se tiendront afin de recueillir les propositions et avis des parties concernées sur les initiatives souhaitées et leurs conséquences générales

### ⇒ INDICATEURS :

- ▮ Recensement des villes, des agglomérations et des communautés de communes qui se sont dotées de conseils de développement durable (exemple Nancy)
- ▮ Evolution de la représentativité des CESR
- ▮ Nombre et financement des budgets participatifs

### Objectif B : Favoriser un entraînement organique et non pas une tutelle.

Le développement durable ne doit pas introduire des tutelles en cascade mais les différents niveaux doivent, s'habituer à travailler étroitement avec les collectivités de niveau plus réduit (par exemple une Région avec ses Départements avec ses communes...) en respectant les différents champs de compétence. Ils gagneront, en priorité, à établir des programmes-cadre dans leurs champs de compétence avec les collectivités dites (à tort) "secondaires", à élargir la concertation et y associer les populations avec, en tant que de besoin, des campagnes d'information et, particulièrement, celles qui visent à une évolution des consommations. Les "éco-conseillers" pourraient, avec les associations concernées, avoir un rôle très utile auprès des habitants autant qu'auprès des collectivités.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ La manière pour une collectivité de travailler avec les autres pourrait, autour d'exemples particulièrement pertinents, être incluse dans la charte préparée par le CNDD

- ▮ La formation (voir plus haut) et l'appel aux éco-conseillers pourrait être renforcées et le développement durable bien intégré dans les enseignements de leur école à Strasbourg

### ⇒ INDICATEUR :

- ▮ Nombre d'éco-conseillers en place dans les collectivités

### Objectif C : Assurer l'évaluation citoyenne avec la publication d'instruments de mesure.

Le développement durable ne peut intéresser et concerner les acteurs territoriaux et les citoyens que s'il est doté de repères chiffrés et de mesures, surtout de proximité, pour mesurer l'état et les progrès, et suivre la mise en œuvre de stratégies. A la condition que l'on s'attache à porter à la connaissance du citoyen les éléments de compréhension sur la situation et l'évolution de la région qui peut le concerner et d'aller au devant de lui.

L'ensemble des propositions répondra aux dispositions de la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 entrée en vigueur en France le 12 septembre 2002 et de la directive européenne du 28 janvier 2003.

L'accès aux sources d'information sur la proximité représente un important travail d'identification stratégique et sans doute près de deux années de travail.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Production d'un rapport annuel sur la mise en œuvre du développement durable par les collectivités, comme les entreprises le font lorsque cela est obligatoire ou qu'elles sont engagées dans une démarche de développement durable. Elles devront l'accompagner des chiffres d'indicateurs d'objectifs et de réponses
- ▮ Sollicitation des agences de notation extra financière, ou création d'une agence spécifique de notation, aidée par les Régions, dans le but d'assurer la qualité des rapports et la transparence nécessaire
- ▮ Identification par l'IFEN et d'autres agences qualifiées, des statistiques de proximité disponibles et les sources accessibles via Internet ou autrement. Les communes seront invitées à les compléter, en tant que de besoin
- ▮ Mise à disposition, dans le délai de deux ans, d'un tableau de bord dans les mairies et sur Internet pour les données de base locales, telles que : emplois,

demandeurs d'emploi, qualité de l'air, qualité de l'eau locale, taux de recyclage des déchets, indice de " transparence ", etc...

- ▶ Mise à disposition de données géographiques sur les servitudes, réserves, zones Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique (ZNIEFF), patrimoines classés etc... à porter dans le " meuble du cadastre " disponible dans la plupart des mairies, et sur Internet
- ▶ Etablissement dans les trois ans, d'indices d'" empreinte écologique " pour les territoires pluri communaux (voir axe 5)

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de collectivités chaque année ayant produit un rapport
- ▶ Nombre de rapports ayant fait l'objet d'une notation
- ▶ Publication des critères adoptés par l'agence nationale de notation
- ▶ Affichage dans les communes du patrimoine et des données sur le développement durable de proximité
- ▶ Nombre d'empreintes écologiques calculées et communiquées

### Objectif D : Intéresser les jeunes aux problématiques du développement durable

L'association des jeunes et des adolescents, qui constituent d'ores et déjà une partie des " générations futures " au choix de développement durable est tout à fait essentielle. Toutes les occasions devront être saisies : sorties pédagogiques, visites civiques, rencontres d'agriculteurs biologiques qui développent aussi par l'accueil à la ferme un projet social territorialisé, installations des écoles etc. Le groupe " Les acteurs du territoire " appuie très fortement les mesures générales proposées dans le groupe "Les citoyens acteurs" et ne retient ici que quelques points plus particulièrement liés au territoire, car l'apprentissage des conditions du développement durable est intimement lié à la compréhension de ses espaces et de ses équilibres sociaux.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Association de conseils municipaux de jeunes par les élus aux démarches territoriales de développement durable

- ▶ Invention de " livres ouverts " de la citoyenneté et dotation de chaque nouvelle école, par les collectivités responsables et par le Ministre chargé de l'Éducation nationale, après concertation avec les enseignants et des experts et pédagogues qualifiés du développement durable (La Ligue de l'Enseignement qui vient de se doter d'une mission) de quelques éléments préhensibles du développement durable, économies de ressources, cycle de vie etc... Une installation d'énergie renouvelable, un système de tri, une école de haute qualité environnementale... etc. devraient être autant de " livres ouverts " pour la citoyenneté des jeunes
- ▶ Sensibilisation des jeunes à l'émission des gaz à effet de serre, à sa consommation d'énergie intrinsèque, à la qualité de l'alimentation, son goût, ses apports individuels et collectifs pour une société, sensibilisation à l'origine des produits et leur traçabilité, à l'apport de l'agriculture du territoire, notamment biologique, en soutenant ses liens avec les cantines scolaires au travers d'actions éducatives intégrées  
L'alimentation fournit l'occasion de " mieux manger " mais aussi de comprendre comment :
  - participer à la préservation des ressources naturelles, en choisissant des aliments produits selon des pratiques respectueuses de l'environnement, de favoriser des produits de proximité qui ont limité des transports inutiles, comprendre une économie, et de bilans carbone MIES ADEME
  - de soutenir des démarches de solidarité par les produits de commerce équitable
- ▶ Multiplications des sorties pédagogiques sur le thème du développement durable notamment auprès des acteurs engagés d'une manière ou d'une autre
- ▶ Etablissement d'un guide par les rectorats dans l'année pour les familles afin d'en faire comprendre la portée

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de conseils municipaux d'enfants et de jeunes
- ▶ Nombre de sorties pédagogiques favorisées et soutenues par les collectivités
- ▶ Nombre d'établissements et cantines impliqués dans des opérations de sensibilisation et pédagogie
- ▶ Nombre de repas servis contenant des aliments de l'agriculture biologique, de terroir et issus du commerce équitable lorsque c'est possible
- ▶ Nombre d'écoles à haute qualité environnementale
- ▶ Nombre de bilan carbone MIES ADEME
- ▶ Nombre de budget alloué aux instances d'observation et d'évaluation du développement durable



- Nombre de représentants d'association d'intérêt général et citoyenne

### Objectif E : Elargir le champ des acteurs de la société civile

La volonté de s'intéresser au développement durable s'arrête, bien souvent, aux limites de la responsabilité directe ; c'est regrettable.

Les associations participant à la formulation de programmes de développement durable comprennent notamment des associations citoyennes généralistes de l'environnement et du développement durable.

Les entreprises ont aussi une présence active à assurer qui implique qu'elles puissent aider les PME-PMI à s'intéresser aux démarches de développement durable. Les responsables d'établissements de groupes nationaux, voire internationaux, pourraient aussi être d'avantage motivés pour l'environnement social, culturel et écologique de leurs établissements locaux.

#### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- Constitution d'un groupe de travail interministériel, associant des experts de la société civile (entreprises, associations) de la recherche et des collectivités territoriales notamment, dans les six mois afin que soient revues les règles des marchés publics et le cadre des cahiers des charges pour introduire une préférence aux entreprises incluant le développement durable dans leurs critères et leurs soumissions. (Cf. "l'Etat acteur")
- Formation des sous-traitants par les entreprises engagées dans des démarches de développement durable. Leur formation et leur responsabilité, les laissent le plus souvent en dehors, à l'heure actuelle, de la mise en œuvre des démarches globales du développement durable
- Mise en place par l'Etat et les collectivités locales, de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations qui présentent un projet associatif relatif au développement durable clairement défini. Elles sont des relais essentiels pour l'accélération et le suivi des actions du développement durable
- Reconnaissance " d'expert associatif " et extension de la loi du 17 juillet 2001 dans la durée et dans son application
- Indemnisation et défraiement des bénévoles, personnes, morales et physiques, qui s'impliquent dans une démarche de développement durable. Le volontariat et le bénévolat sont des composantes intérêt général

- Initiatives à prendre pour intéresser le grand public dont certaines sont déjà engagées : salons, forums, semaine du développement durable en juin. On gagnera à favoriser celles qui se mettent en œuvre à un niveau de forte décentralisation

#### ⇒ INDICATEURS :

- Nombre de conventions d'associations sur le thème du développement durable
- Evolution de la loi du 17 juillet 2001

### Obectif F : Engager des actions et des programmes multi-acteurs locaux

La participation ouverte des différents acteurs locaux aux stratégies et actions est indispensable pour la préparation des programmes et pour l'action de terrain.

A cet égard, la pratique des opérations multi-acteurs est encore balbutiante en France. Elle gagnerait à être lancée avec détermination, sur quelques projets régionaux ou encore dans les différentes formes de communautés urbaines.

#### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- Les associations groupant des acteurs entreprises, associations, collectivités etc..., pourraient identifier quelques champs-types pour ces actions multi-acteurs et encourager le lancement, avec des Régions volontaires, de quelques projets significatifs
- D'autres actions pourront être proposées dans le cadre de coopérations internationales. Il s'agit de projets dans lesquels des entreprises (locales, régionales ou nationales), des collectivités concernées et des associations, institutions ou agences (par exemple de formation) décident d'œuvrer ensemble et d'apporter leur part en fonction de leur spécificité. Au final, un projet peut être porté par cinq ou six partenaires, mais aussi à dix ou vingt acteurs différents

#### ⇒ INDICATEURS :

- Nombre de partenariats multi-acteurs en région à portée internationale
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Diversité des acteurs
- Durée des partenariats

### Objectif G : Etre localement exemplaire, en favorisant la citoyenneté

Selon un sondage (Credoc 2002), 66 % des personnes interrogées à propos d'un projet d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement, sont d'avis d'accorder aux habitants le droit de refuser un projet. Il y a aujourd'hui un signe fort de participation. Mais, les enquêtes publiques où le commissaire enquêteur visiblement se soucie, certes, des riverains et propriétaires mais pas de la société civile, un système de débats publics sur des grands projets, coûteux et peu significatif, une représentation élue parfois corrompue ou dont les actions sont peu transparentes, n'incitent évidemment pas les citoyens à participer au travail collectif. Tout ce qui peut être fait ici pour que l'Etat et les autorités locales assument leur rôle de manière transparente et donnent l'exemple est sûrement une condition pour que le développement durable mobilise tous les Français. Leur appétit est d'ailleurs très vif.

Lorsqu'un habitant intéressé par la vie publique est trop éloigné du processus de décisions, il acquiert la conviction qu'il n'est sollicité pour être acteur que lors des scrutins, ou pire, qu'il est victime des " technocrates ".

En matière de gouvernance, les collectivités doivent mettre en œuvre un niveau d'intégrité et de transparence identique à ce qu'elles attendent des entreprises du secteur privé. Elles sont indispensables à l'élaboration de la confiance des citoyens dans leurs élus et les organisations, donc à la vie publique.

#### ☉ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Le CNDD avec l'aide d'associations concernées (Transparency international,...) pourrait préparer, dans les douze mois après une concertation, une charte " déontologique " concernant les acteurs publics du développement durable. Cette charte s'inspirera de la " charte de l'environnement " et des textes européens en la matière

#### ↔ INDICATEUR :

- ▶ Développement de la pratique du budget participatif dans l'ensemble des processus de concertation

## ▶ Axe 3 :

- Faire jouer les politiques d'aménagement
- du territoire aux différentes échelles, pour
- le développement durable, la réduction des
- inégalités, la cohérence des politiques
- et les échanges d'expériences.

L'aménagement du territoire et le développement durable ont, pour la bonne gestion des espaces, une évidente synergie. Aménagement et " ménagement " du territoire deviennent inséparables. Un marais anti-inondation ou un " bassin sec " peuvent-être préférable à une ZAC vide, mais le maire qui décide d'entretenir son marais est moins bien accompagné. Il faut veiller à ce que les grands choix ou les grandes contraintes du développement durable (effet de serre par exemple) soient bien intégrés dans toutes les études et les programmes d'aménagement du territoire : les " corridors écologiques " par exemple doivent être définis comme le sont les autres vecteurs des grandes infrastructures (routes, rail...).

Il ne doit plus être question d'arrêter des schémas directeurs ou de prévoir des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) stratégiques sans que le développement durable soit bien intégré dans la demande.

Sept objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Intégrer à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, les priorités du développement durable

Objectif B : Prendre en compte le problème des inégalités cumulées et identifier les points noirs

Objectif C : Promouvoir des villes durables

Objectif D : Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux

Objectif E : Prendre en compte " l'aménagement du temps "

Objectif F : Prendre en compte les " géographies de risque et de vulnérabilité " dans les politiques d'aménagement du territoire.

Objectif G : Disposer d'un observatoire du développement durable, d'une " maison commune "



### Objectif A : Intégrer à tous les niveaux de l'aménagement du territoire, les priorités du développement durable

Les différents niveaux ne peuvent être exempts de cette volonté. En tout premier lieu, l'Etat doit l'affirmer (mais aussi les Régions et toutes les collectivités territoriales) à la fois pour les missions permanentes qui sont les siennes mais aussi pour les audits et travaux qu'il commande (Cf. le rapport d'audit de février 2003 sur les grands projets d'infrastructures de transport dont la méthode d'élaboration et les conclusions n'ont pas pris en compte les principes du développement durable). Cette absence est sans doute due à l'absence d'expertise ou de consultation sur cette dimension, et alors que ce secteur même est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre dont les conséquences se mesurent à l'échelle de tous les territoires et habitants.

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

► Pour ce qui concerne l'Etat :

- Précision du rôle de l'Etat quant à l'affirmation de la spécificité de sa mission territoriale et patrimoniale (par exemple pour les réserves) et de celle qui découle de l'application des normes européennes ou internationales (effet de serre par exemple), par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministère chargé de l'aménagement du territoire ensemble, avec les autres Ministères. Cette mission de l'Etat devra être clairement exprimée
- Publication périodique des dispositions internationales (par exemple celles de l'OCDE et de l'Union Européenne pour l'aménagement et la gestion intégrée des zones côtières) et de leur degré d'application dans les territoires
- L'Etat veillera pour ses travaux d'analyse et d'audit, à inclure dans les groupes pilotes, des experts du développement durable, notamment issus de la société civile, et à procéder aux auditions nécessaires

#### ➔ INDICATEURS :

- Affichage des prérogatives territoriales de l'Etat et en particulier de celles qui résultent de directives européennes
- Bilan publié tous les ans de la mise en œuvre des directives européennes dans leur application ou inapplication dans les territoires

► Pour ce qui concerne les Régions :

- Annonce par les Régions, des grandes lignes de leur politique de développement durable dans le but notamment de mettre en cohérence les différents documents (les schémas de cohérence territoriale etc...)

Il s'agit là d'un point clef. La réussite dépendra de la formation des planificateurs et urbanistes (aujourd'hui peu au fait des logiques de développement durable et du recours à des experts qualifiés avant la production de schémas directeurs) ; on ne devrait, par exemple, pas autoriser la création " de zones d'activités " sans une conception globale à logique prospective de recyclage, d'environnement et de développement durable (travaux de Suren Erkmann)

- Affichage des programmes régionaux d'action régionale et de développement durable dont l'horizon sera supérieur à dix-quinze ans.

La participation des habitants, l'appel aux acteurs pour identifier des programmes gagneraient, en effet, à se référer à quelques grands objectifs sur le long terme (dix-quinze ans...) ; ils sont trop rares en France : des objectifs à ces horizons permettent de tracer des perspectives sociétales.

#### ➔ INDICATEUR :

- Liste des programmes supérieurs à dix ans dans les Régions.

### Objectif B : Prendre en compte le problème des inégalités cumulées et identifier les points noirs

L'une des missions essentielles de l'aménagement du territoire est d'identifier les inégalités sociales, économiques et écologiques qui, lorsqu'elles sont fortes, pèsent sur des territoires ou sur des populations ou encore réduisent l'inégalité des chances des populations pour l'avenir.

Il peut s'agir de populations isolées ou d'agréations géographiques significatives. Il peut s'agir aussi d'espaces qui, par l'histoire et l'accumulation des effets négatifs des activités humaines (exemple le territoire de l'entreprise Métaleurop), posent un problème du point de vue de la solidarité intergénérationnelle et ont un coût. Le Nord - Pas de Calais en a chiffré le coût.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Identification, par la Datar et les Régions ensemble, de la géographie des populations atteintes par des inégalités significatives en soulignant les cas où il y a superposition de diverses inégalités
- ▶ Identification des territoires atteints par des handicaps dus aux activités humaines mal maîtrisées

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Géographie des inégalités (travail de l'IFEN)
- ▶ Géographie des territoires à handicaps historiques : coût par exemple pour le Nord-Pas-de-Calais, le traitement du passé coûtera plus cher que tout le programme d'égouts à réaliser.
  - Des dispositions pourraient être prévues par l'État pour que les atteintes aux règles du pollueur-payeur puissent ne pas être effacées par forclusion pour des territoires gravement atteints.
  - La Datar et les Régions étudieront des mesures à prendre pour compenser les distorsions provenant des répartitions de services collectifs, en particulier pour les services publics dans les zones rurales de faible densité et pour établir de nouvelles formes de coopération entre collectivités, établissements consulaires, services publics et entreprises de services au public. Cet examen sera préparé avec les collectivités locales concernées, les associations et les services publics (La Poste, Edf, par exemple)
- ▶ Application et déclinaison territoriales des schémas de services collectifs
- ▶ Solutions trouvées pour certains territoires quant à la présence et à la qualité des services
- ▶ Nombre de maisons de service public sur les territoires ruraux ou à faible densité

### Objectif C : Promouvoir des villes durables

80% des Français vivent en zone urbaine sur 20% du territoire. De même que 80% des 300 millions d'Européens. Les enjeux du développement durable se nouent largement ici : l'étalement urbain, l'augmentation du nombre de véhicules individuels et de la distance parcourue, la croissance des encombrements, les réponses totalement insuffisantes à l'effet de serre augmenté par les déplacements, la jachère urbaine, la violence, la pauvreté ou la croissance d'inégalités, la place exiguë des jeunes

dans la ville, et celle aussi des personnes âgées qui, à l'horizon de 2030, formeront au moins le tiers des citoyens européens, sont, parmi d'autres, autant de défis majeurs, pour les équilibres propices à un développement durable. Outre le caractère énergivore et consommateur d'espace et de ressources, le développement urbain des décennies précédentes a créé un système fortement contraint par le monde routier de transports responsables à 80% de l'augmentation de CO<sub>2</sub> et surtout socialement très vulnérable, compte tenu de sa totale dépendance vis à vis des hydrocarbures.

Le CNDD, en deux mois et demi, n'a bien évidemment pas réuni toutes les propositions sur ces enjeux qu'il pourrait faire. Toutefois deux grands axes de recherches peuvent, à ce stade, être proposées.

Pour les institutions auxquelles le CNDD a donné priorité, on constate dès à présent que les villes sont maintenant couvertes par des structures mieux adaptées qu'autrefois : 14 communautés urbaines, et 143 communautés d'agglomérations ont été créées ces dernières années notamment pour répondre aux problèmes des investissements, des grandes infrastructures, de la gestion de services essentiels comme les déchets ou les transports. Mais dans la perspective du développement durable deux propositions peuvent, dès à présent, être faites à deux échelles très différentes :

- pour les espaces des très grandes régions urbaines
- pour les structures de participation et de proximité.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Relatives aux études :
  - Les études du " système " urbain lancées dans quelques villes dont Rome par le programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO devraient être reprises aujourd'hui en France pour mieux comprendre la ville en tant qu'organe<sup>1</sup> pour mieux appréhender les bilans énergétiques en flux, la démographie à long terme ou encore la richesse de la " nature ordinaire " qui existe bien vivante avec sa biodiversité dans les villes.
  - La recherche urbaine devrait se centrer autour de deux ou trois villes françaises Les ministères de la Recherche, de l'Équipement, de l'Écologie et du Développement Durable mais aussi les associations telles la Fédération France Nature Environnement pourraient y contribuer
  - Les mutations sociales récentes (les 35 heures, la précarité de l'emploi etc.) devraient être analysées dans un programme de recherche sur la société

<sup>1</sup> Al Farabi " la ville est un animal "

urbaine en changement avec l'analyse des comportements et en particulier, celui de la consommation si décisive pour le développement durable. Les études globales les plus récentes remontent à plus de vingt ans. L'analyse de la pauvreté est bien entendu l'un des éléments forts : près de 20 % des ménages d'Europe ont un revenu inférieur de plus de la moitié du revenu national moyen

► Relatives aux structures :

- Renforcer la prise en compte des grands espaces par un plus intense travail interrégional (par exemple pour le bassin parisien) et des grands réseaux de villes (grâce aux associations d'élus)
- Mise en place de structures démultipliées, de proximité, de quartier, ou autres, afin que la société civile puisse être associée à l'effort collectif bien au-delà des aménagements et des infrastructures. Le développement durable pourrait s'appuyer sur quelques associations et contribuer à casser les schémas de ségrégations, d'ignorance et de côtoiements de fait
- Mise en place d'outils fonciers pour une gestion durable des territoires agricoles, forestiers et naturels péri-urbain

► Relatives au réseau international :

- Rapprochement des deux structures Fédération Mondiale des Cités-Unis (FMCU) et l'International Union of Local Authorities (IULA) pourrait être mis à profit pour lancer une coopération internationale plus intense sur des villes innovantes sur le thème du développement durable. L'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) n'a que partiellement rempli son rôle
- La création d'un réseau de villes " durables " en France ouvert sur la Méditerranée (Med Cités), sur l'Asie (Asia Urbs), sur l'Amérique latine (Urbal) et sur l'Afrique (Africités) pourrait être envisagée
- Favoriser les actions de solidarité pour des agglomérations durables : agglomérations - territoires / territoires en difficulté / populations et groupes vulnérables (socialement et environnementalement)

### Objectif D : Prendre en compte les spécificités des territoires ruraux

- Les milieux et les espaces ruraux donnent lieu ici à quelques propositions (voir axe 4) pour ceux des territoires compris dans les zones fragiles ou particuliers ainsi que celles qui sont incluses dans les territoires périurbains.

Mais plus de la moitié du territoire français (33% des sols en France sont des terres, 19% des prairies, 2%

des vignes - 33% des forêts -) fait partie de ce que l'on appelle les espaces ruraux où vivent plus de 23% des français dans des espaces paysagers et humanisés façonnés par des générations attentives à ce que l'on n'appellait pas encore le développement durable. Ces espaces sont largement tributaire de l'agriculture et d'une érosion des densités qui sous tendent des services collectifs souvent remis en cause par l'évolution ou par une lecture étroite des règles de "rentabilité".

Le CNDD, à ce stade, est très attentif à ce qui se prépare à la fois sur les orientations des services collectifs sur les systèmes européens d'aide à l'agriculture et sur les positions législatives concernant les espaces ruraux : une loi est en préparation à ce sujet pour l'automne.

Le CNDD propose donc de retenir pour la deuxième phase de son travail l'examen des problèmes de développement durable en milieu agricole et rural.

### Objectif E : Prendre en compte " l'aménagement du temps "

Les rythmes des citoyens évoluent, ils ne ressemblent plus à ce qu'ils étaient il y a cinquante ans, ou même dix ans. Prendre en compte le temps de la vie est une composante de l'aménagement des territoires et du développement durable. Cette politique qui vise à corriger d'énormes gaspillages et qui avait été initiée autrefois, devrait être vigoureusement reprise au niveau de l'Etat, des Régions et des grandes agglomérations. Elle présente un grand intérêt pour l'organisation d'un " temps social " de la ville.

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION

- Identification dans chaque Région, des villes et agglomérations qui se seront engagées dans un schéma d'aménagement du temps et des horaires, concerté avec la société civile. La dimension transports publics doit avoir une part notable dans ces schémas. Des villes ont créé des " Bureaux du temps " avec bien souvent une bonne articulation avec la société civile : on encouragera ce mouvement
- Mise en place d'un réseau au plan national de ces villes, avec l'aide de la Datar, pour favoriser les échanges d'expériences, tenir compte d'innovations en Europe et encourager de nouveaux partenaires

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Communication des besoins exprimés par les habitants
- ▶ Communication des besoins spécifiques exprimés par les femmes
- ▶ Villes engagées dans un schéma d'aménagement du temps (à l'heure actuelle Rennes, Belfort, Saint Denis, Poitiers, Lille, Paris, Nancy, Créteil)
- ▶ Pourcentage des déplacements couverts par les transports publics
- ▶ Villes ayant mis en œuvre des PDU obligatoires ou volontaires, de façon effective

### Objectif F : Prendre en compte les " géographies de risque et de vulnérabilité " dans les politiques d'aménagement du territoire.

La prise en compte des risques biophysiques (inondations, glissements de terrain, séismes, risques industriels dans et hors des zones d'activités) est effectuée par différents services administratifs (Plan de Protection contre les Risques Inondations (PPRI) par exemple). Parfois excellemment. Parfois aussi avec retard ; en 1999, 11 % seulement des communes à risque d'inondation étaient couvertes par un plan et 22 % pour les risques de mouvement de terrain. D'autres types de risques sont également à prendre en compte, les risques de sécurité civile et militaire, (concentration de stockage d'hydrocarbure) mais aussi et surtout risques sociaux liés aux modes d'aménagement et de déplacement inféodés au mode routier (surendettement des ménages, mobilités contraintes, ségrégation spatiale, etc..).

### ◎ PROPOSITION D'ACTION

- ▶ Doter toutes les mairies avant 2005 d'une " carte des vulnérabilités et d'exposition aux risques " : elle sera accessible sur Internet, intégrée dans le meuble du cadastre pour l'information du public, et dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de territoires pour lesquels l'Etat n'a pas encore fixé les règles de prévention nécessaire (type PPRI)

### Objectif G : Disposer d'un observatoire du développement durable, d'une " maison commune ".

Un réseau d'observation est à constituer au niveau national et dans chaque Région sur le suivi des politiques des pratiques et démarches du développement durable. L'accès rapide aux données internationales et européennes, aux indicateurs d'évolution et de réponses, aux initiatives locales en cours sur le développement durable, demande que se développe la pratique de l'Internet et des constitutions de réseaux de portails : les associations d'élus peuvent, comme en Italie par exemple, y apporter leurs concours.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION

- ▶ Création d'un portail des démarches de type Agendas 21, en 2003, avec la Datar, des associations d'élus et quelques agences (IFEN ou ADEME, ...), pour identifier et suivre les expériences engagées. Les collectivités encouragées par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable par trois appels à projets y figureront. (ce travail est engagé)
- ▶ Réadaptation des structures existantes, dans la mesure où l'on devra éviter, dans la période qui est la nôtre, toute création d'institutions nouvelles. C'est dans cet état d'esprit qu'il peut être proposé que l'IFEN voie sa mission élargie au développement durable pour ce qui est de l'identification des indicateurs utiles, de leur mesure et de l'analyse de l'évolution des territoires. Il élargira son rôle européen (liaison avec Eurostat et l'Agence européenne de l'environnement) et veillera à l'application de la directive européenne du 28 janvier 2003 sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Son conseil d'administration qui comprend des collectivités territoriales (11), et " des associations " (11) pourrait être élargi et inclure des entreprises déjà engagées dans le développement durable et des représentants du CNDD, avec l'objectif de représenter par les acteurs présents les trois composantes du développement durable : économie-société-environnement

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Accessibilité et lisibilité des données



- ▶ Nombre de téléchargements
- ▶ Mise à disposition de moyens et savoirs collectés de l'IFEN en 2003 pour le CNDD dans sa mission de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable

## ▶ **Axe 4 :**

- **Prendre en compte l'identité de certains milieux spécifiques et sensibles : le littoral, les zones humides, les territoires de biodiversité, les territoires de la montagne, l'agriculture et le vivant...**

La géographie n'entre pas toujours dans les limites des cadres institutionnels. C'est ainsi, par exemple, que la création des Régions en France avec l' " harmonisation des circonscriptions d'action régionale " a dû céder le pas à l'exception des bassins pour les agences de l'eau. C'est ainsi que la création de " pays " a fait souffrir quelques parcs régionaux en 2000. Des identités de territoires qui, du point de vue de la stratégie du développement durable, ont besoin d'un traitement particulier n'entrent pas toujours dans le cadastre administratif ou politique. Il peut s'agir de " terroirs " à l'intérieur de circonscriptions ou d'espaces sur des frontières : il peut s'agir aussi d'ensembles plus vastes et d'espaces communs.

Cette attention aux biodiversités et aux paysages est une réponse importante au plan national même si les territoires " ordinaires " doivent, eux aussi, être traités avec une attention égale à toutes les zones de fragilités, on s'efforcera aussi de trouver une place à des projets territoriaux hors des circonscriptions habituelles.

Cinq objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

Objectif A : Prendre en compte l'avenir d'espaces particuliers et leurs habitants

Objectif B : Prendre en compte des " projets " de développement durable

Objectif C : Prendre en compte des espaces littoraux maritimes

Objectif D : Aborder l'avenir des terroirs par la participation active des agriculteurs

Objectif E : Reconnaître une valeur au " vivant non commercial " dès 2003

## **Objectif A : Prendre en compte l'avenir d'espaces particuliers et de leurs habitants**

Tous les espaces fragiles ou sous pression sont emblématiques des changements à opérer par une stratégie de développement durable. Il faut renverser radicalement le cours des choses : en 30 ans (de 1960 à 1990) plus de 80 % des zones humides étudiées par l'IFEN ont été soit partiellement dégradées soit massivement altérées, pour ne prendre que ce seul exemple. Depuis 30 ans, on imperméabilise les sols, on supprime les écoulements, on reboise sans discernement, les zones humides tampon, ou de rétention.

La France a ratifié la convention sur la diversité biologique ; elle devrait définir une stratégie nationale pour la biodiversité et les paysages intégrée à celle du développement durable.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Identification des espaces sensibles par l'Etat (Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) et les Régions après consultations nécessaires, notamment des experts scientifiques, conseils de protection de la nature, conseil de la forêt, conservatoire du littoral, et usagers de la nature... identifieront les espaces particuliers :

- les zones humides et milieux aquatiques : environ 1 700 000 hectares
- les massifs forestiers
- les zones de protection spéciale : 200 000 hectares
- le littoral protégé (objectif d'un tiers -cf. rapport Le Pensec)
- les zones d'agriculture en périphérie urbaine
- des zones de montagne
- les territoires à faible densité de population
- les réserves de Ramsar : 680 000 hectares
- Natura 2000 : 600 000 hectares
- les réserves et les parcs régionaux : 400 000 hectares
- les parcs nationaux
- les zones à coraux, les estuaires et autres espaces fragiles des Dom Tom
- les réserves naturelles volontaires (en rétablir le régime)

Tous ces espaces sont fragiles ou sous pression : en milieu rural, selon l'IFEN, entre 1992 et 2000, le bâti a cru de 12 % et les routes, parking et autres terrains artificiels de 17 %.

- ▶ Application à ces espaces terrestres, aquatiques et marins, de règlements adaptés. Le cas échéant des textes législatifs, sur une protection renforcée des espaces naturels, doivent être préparés
- ▶ Application, de nouvelles dispositions fiscales ou revues, par exemple, les systèmes de rémunérations des agents territoriaux (zones humides...)  
A cet égard plusieurs textes de lois sont actuellement en préparation, sur les " périmètres de protections et d'aménagement des espaces naturels agricoles et forestiers " ainsi que sur les zones agricoles péri-urbaines (30 % des terres agricoles sont inscrites dans l'ensemble des aires urbaines)  
Le CNDD suivra avec attention tous ces dispositifs et en particulier le développement des contrats d'agriculture durable
- ▶ Mettre en pratique la proposition du rapport de l'Instance d'évaluation des politiques publiques de reconnaître le statut d'infrastructures naturelles a certains milieux naturels et en tirer les conséquences juridiques, économiques et fiscales

### ⇒ INDICATEURS

- ▶ Textes spéciaux applicables à des zones particulières et leur surface
- ▶ Mesures fiscales incitatives prises
- ▶ Quantification des externalités produites par les espaces naturels

### Objectif B : Prendre en compte des " projets " de développement durable

Des projets de développement durable, mais à durée courte ou moyenne, doivent pouvoir être proposés ou examinés par la société civile et doivent, après validation régionale, trouver leur place en dehors des Schémas directeurs stricto sensu. C'est le cas de certains projets de " pays " mais aussi d'autres projets " transversaux " : à titre d'exemple des massifs forestiers faisant appel à une concertation entre propriétaires, professionnels du bois, collectivités locales et société civile, par exemple, ou encore des programmes de bassins versant de rivières (Schémas Directeurs d'Aménagement pour la Gestion de l'Eau -SDAGE).

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Conception de " projets à durée limitée de développement durable " décidés et mis en œuvre après identification et concertations avec des structures du type " conseils de développement durable ". Ils seraient validés par les Régions, sans qu'ils s'inscrivent pour autant dans les schémas plus pérennes  
Les projets des " pays " pourraient être de ce type et ne pas conduire à bousculer des frontières plus stables comme les parcs régionaux (plusieurs parcs sont actuellement déstabilisés par la création des pays)

### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de projets à durée limitée avec identification des spécificités sociales ou environnementales

### Objectif C : Prendre en compte des espaces littoraux maritimes

Certains espaces maritimes ou territoires (Arctique) n'entrent pas dans les compétences des collectivités territoriales. Les Etats européens renforcent par ailleurs les compétences et leurs capacités d'action dans la zone des 200 milles (zone économique exclusive : CEE) dans un souci de protection. Des plans de protection sont cependant nécessaires. Le Conservatoire du littoral, épaulé par des conseils de rivages où se fait une active participation, peut jouer son rôle, lui qui détient déjà depuis 1975, 12 % du littoral français et lacustre.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Etablissement par les Régions et l'Etat, après concertation avec les experts scientifiques, les associations et les professionnels, de plans particuliers pour les zones maritimes littorales n'entrant pas dans la compétence des collectivités territoriales. Contribution du Conservatoire du littoral qui dispose de conseils de rivages à cheval sur plusieurs régions (certains espaces littoraux correspondent à des zones côtières inter-territoriale : exemple de la baie d'Authis à cheval sur le département de la Somme ou encore celui du Pas de Calais et à cheval sur la région Nord Pas de Calais et Picardie)
- ▶ Multiplication des contrats de baie (Brest, Toulon)

- ▮ Elaboration par l'Etat d'un " plan Arctique " s'appuyant sur les dispositions et accords actuellement en vigueur pour ce territoire
- ▮ Proposer aux territoires d'outre-mer des outils fonciers pour la protection du littoral, qui puissent être soutenus par l'Etat dans le cadre de l'application des schémas d'action régionaux pour le développement durable

### ➔ INDICATEURS :

- ▮ Territoires et zones marines couverts par des plans de protection
- ▮ Nombre de contrats de baie
- ▮ Valorisation dans la notation nationale des Régions

### Objectif D : Aborder l'avenir des " terroirs " par la participation active des agriculteurs.

L'agriculture répond à un ensemble de besoins de la société ; on ne peut donc isoler les stratégies qui lui sont liées de l'ensemble de la réflexion et de la mesure de la durabilité de la société.

La planification spatiale laisse souvent une place identifiée aux activités agricoles et induites. Le système des aides agricoles, lui aussi, a des effets territoriaux. Mais il serait intéressant que quelques expériences soient lancées en France pour une planification régionale réfléchie à l'initiative des agriculteurs eux-mêmes associant, bien sûr, leurs représentants, des experts, des responsables de la société civile, des autorités locales ; c'est ce qui est actuellement étudié pour la Région Ile-de-France, par exemple, pour quatre zones d'agriculture périphérique. Il serait intéressant que certains exemples concernent des territoires où la relation entre villes et campagnes est à et que d'autres expériences soient lancées.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Nouvelle planification concertée à l'initiative des agriculteurs, à l'échelle régionale de quelques " terroirs ". Dans cette perspective, pourraient être adaptées ou rendues plus incitatives les mesures agro-environnementales (MAE) et les contrats d'agriculture durable (CAD). La politique des opérations locales agro environnementales (OLAE) et, celle des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), a amorcé un virage qualitatif significatif, malgré des imperfections

- ▮ Expérimentation de gestion intégrée de territoires littoraux (du Conservatoire du Littoral) ou de Natura 2000 ou des parcs régionaux

### Objectif E : Reconnaître une valeur au " vivant non commercial ", dès 2003

Le naufrage d'un pétrolier de 300 000 tonnes génère la destruction de 300 000 tonnes de biomasse. (CNRS). L'impact sur le vivant serait équivalent au tonnage du pétrolier. Pourtant, en cas de sinistre, dans une économie de marché, les dommages à l'environnement sont sanctionnés (lorsque les coupables sont identifiés...) en fonction de seuls critères économiques fondés sur la valeur financière des " produits " affectés.

Ainsi, lors d'une marée noire, les poissons, les coquillages, le sel etc. pourront représenter une indemnisation possible puisqu'ils constituent "un manque à gagner" mesurable. En revanche, le vivant non commercial n'est pas pris en compte. Du phytoplancton au dauphin, en passant par les oiseaux ou les tortues, aucun organisme vivant ne s'inscrivant pas dans les activités commerciales ne peut faire l'objet d'une indemnité. Ce constat révèle la non reconnaissance d'une grande partie de la biodiversité et de son intérêt pour les générations actuelles et futures. Il pointe également l'inadéquation grandissante de la manière de comptabiliser les richesses. Celles-ci comptabilisent les catastrophes comme des flux supplémentaires donc des richesses pour le PIB, alors qu'elles détruisent des patrimoines ou des stocks dont la valeur n'est pas mesurée. En évaluer mieux, sa valeur ne revient pas pourtant à le considérer comme un " produit " ordinaire. En bien des cas, il est pourtant possible d'estimer l'impact considérable du vivant non commercial. Des jugements commencent à aller dans ce sens (Golfe du Mexique ou affaire de l'Exxon Valdez en Alaska).

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Imposer la reconnaissance du vivant non commercial, dès 2003, afin de valoriser la biodiversité, actuellement laissée pour compte
  - Pour mettre en œuvre cette orientation majeure, l'Etat pourrait réunir un groupe de travail d'experts afin d'aller plus loin dans les évaluations, et réfléchir à la modification du concept "Res Nullius" (qui n'appartient à personne), actuellement appliqué à la faune sauvage, en "Res Propria" (qui appartient à quelqu'un), l'Etat pouvant être ce propriétaire
- ▮ Prévoir une concertation européenne à ce sujet

## ➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre d'espèces victimes type naufrage de pétrolier ou d'un accident, type AZF à Toulouse (ou d'une pollution comme Métaeurop)
- ▶ Evaluation de leur valeur positive dans ces trois cas
- ▶ Evaluation de leur valeur négative à déduire du PIB des années concernées par ces catastrophes

## ▶ Axe 5 :

### ⋮ Relier le local et la planète

Les pollutions d'un pays peuvent devenir les inondations ou sécheresses d'un autre, les conflits ou tensions géopolitiques d'un pays deviennent nos réfugiés un jour...

Il est aujourd'hui inconcevable de lancer des programmes et des actions pour un territoire sans référence au monde extérieur, à la planète et aux responsabilités internationales dont tous les acteurs ont, au moins, une parcelle, même si, bien entendu, leur champ essentiel est circonscrit à leur territoire de responsabilité directe.

En ce sens, il est particulièrement indispensable de développer au sein des collectivités une culture internationale et d'identifier les interfaces ou les passages entre les territoires aux différentes échelles ; l'échelle locale doit être confrontée avec le monde voisin ou avec l'extérieur plus lointain ; les responsabilités internationales commencent dès le niveau local et toutes les collectivités territoriales sont concernées. Mais aussi les associations dont certaines ont une vocation très ouverte sur le monde ; mais aussi les entreprises dont les plus importantes ont déjà assumé une véritable mission internationale ; on l'a bien vu au Sommet de Johannesburg : elles sont pour certaines très en avance .

Quatre objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail.

- Objectif A : Développer une culture de la responsabilité mondiale dès l'échelle locale et favoriser l'articulation des échelles global/local
- Objectif B : Introduire le développement durable dans les coopérations entre collectivités
- Objectif C : Inventer des aires mondiales pilotes de développement durable
- Objectif D : Faire porter l'attention de la politique internationale française sur la " décentralisation de la gouvernance " à l'échelle des Nations Unies

### Objectif A : Développer une culture de la responsabilité mondiale dès l'échelle locale et favoriser l'articulation des échelles global/local.

Il s'agit ici d'intéresser, voire de mobiliser, les collectivités territoriales à la dimension internationale de leurs contraintes, de leurs responsabilités et parfois de leurs engagements. En commençant, bien sûr, par le niveau européen dont le travail de Göteborg du 19 juin 2001, en particulier, devrait être mieux connu par une large diffusion auprès des acteurs du territoire (entreprises, associations, autorités locales).

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Diffuser à l'intention des acteurs territoriaux le document européen de Göteborg (2001) sur le développement durable
- ▶ Relier tout document de type Agenda 21 à un volet international, à la stratégie internationale française et aux accords planétaires
- ▶ Prévoir une session au moins de l'organisme délibératif d'un territoire (conseil municipal, départemental,...) lors d'un mandat consacré aux relations, aux problèmes et aux responsabilités de la collectivité par rapport au monde extérieur (échanges économiques, emploi dans la " division " mondiale du travail, population étrangère, conséquences de l'effet de serre local, jumelages et coopération décentralisée, conservation du patrimoine ayant une valeur internationale, etc.... etc....
- ▶ Obligation pour ce volet international de figurer dans les " Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire " des Régions
- ▶ Recommandation de prise en compte (et un certain nombre de collectivités francophones s'y engagent) de la réduction de l'effet de serre dans les démarches de type Agendas 21, ce qui permet de bien relier à la fois les responsabilités locales et mondiales
- ▶ Recommandation de prise en compte de produits issus du commerce équitable. Il peut être pour les collectivités territoriales un nouveau vecteur (place dans les marchés etc.... par exemple)
- ▶ Sensibilisation et pédagogie locale des habitants aux problèmes internationaux
- ▶ Soutenir comme l'association des maires de France, la "Déclaration de Strasbourg" (oct 2002) sur l'engagement des élus locaux en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sont, à ce titre,



encouragés les plans municipaux de lutte contre les effets de serre; outre ICLEI, deux réseaux soutiennent cette initiative "l'alliance climat" et énergies cités" ainsi que l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie et par la Mission Interministérielle de l'effet de serre.

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de Régions ayant établi un volet international dans leurs démarches de développement durable.
- ▶ Nombre de communauté de communes ou d'agglomération ayant commencé à chiffrer leurs empreintes écologiques, (aujourd'hui aucune)
- ▶ Nombre d'actions communales en faveur du commerce équitable, et d'actions de sensibilisation et achats de produits du commerce équitable
- ▶ Engagement de réduction des gaz à effet de serre émis sur un territoire

### Objectif B : Introduire le développement durable dans les coopérations entre collectivités.

Ces coopérations entre deux ou plusieurs collectivités existent depuis près d'un demi-siècle entre le Nord et le Sud ou entre voisins européens. Elles peuvent maintenant être renouvelées avec le souci du développement durable.

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Prise en compte des objectifs définis, nationaux et locaux, de développement durable dans les jumelages coopération entre deux ou plusieurs collectivités – entre deux collectivités européennes ou avec des pays en développement –, en tout cas par la collectivité réceptrice. Il ne peut être question, pour tous ces échanges, de recommander la moindre conditionnalité puisqu'il s'agit de volontariat. Mais les fédérations mondiales de collectivités qui sont en voie de se regrouper (Fédération Mondiale des Cités Unies et International Union of Local Authorities) pourraient utilement œuvrer dans ce sens. Dans ce cadre, le travail multi acteurs (collectivités, entreprises, associations) sera également recommandé.

### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de coopérations inscrites dans une stratégie de développement durable
- ▶ Lien entre les coopérations transfrontalières, particulièrement examinées par la Datar actuellement, pour leurs différents volets dans une perspective globale de développement durable. Il peut s'agir de coopération entre régions, entre pays, entre parcs, ou entre grands ensembles géographiques (la coopération alpine ou ce qui a été, par exemple, la communauté de travail des Pyrénées).
- ▶ Nombre de régions transfrontalières ayant entrepris un travail de développement durable (par exemple le Nord – Pas-de-Calais avec la Belgique)

### Objectif C : Inventer des aires mondiales pilotes de développement durable

L'idée a été lancée, en forme d'avant projet, lors de la Conférence de Rio puis reprise partiellement à Johannesburg de " labelliser " dans le monde des aires géographiques volontaires pour être pilotes du développement durable. La France a contribué à cette approche, il y a quelques années par les " réserves de biosphère " du programme MAB de l'UNESCO, par exemple dans les Cévennes.

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Si cette idée prend corps, il serait intéressant de ne pas la déconnecter des dimensions patrimoniales et environnementales et de contribuer à sa progression en s'appuyant sur l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'UNESCO, le PNUE et le PNUD. Des territoires protégés, labellisés (parcs nationaux ou réserves) font partie de grandes catégories internationales : d'autres pilotes pour le développement durable pourraient l'être. Il est proposé que la France qui a été l'initiatrice des réserves, des parcs et des " patrimoines mondiaux " réfléchisse à l'intérêt d'une telle innovation.

### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Territoires "classés" au plan mondial

**Objectif D : Faire porter l'attention de la politique internationale française sur la " décentralisation de la gouvernance " à l'échelle des Nations Unies.**

On ne peut à la fois promouvoir l'idée d'une plus grande décentralisation du développement durable et rester indifférent à l'extrême centralisation du système de gouvernance onusien. Les débats et arbitrages s'y situent, en général, entre grandes entités (par exemple OMC, PNUE, UNESCO, FAO, OM, FMI, Banque Mondiale...); ils ne sauraient faire oublier l'intérêt qu'il y a à promouvoir des coopérations régionales entre grands ensembles géographiques institutionnalisés, (l'Europe en est un majeur), ou entre des régions ou " éco-régions " volontaires (la Méditerranée, les Caraïbes, le Pacifique, l'Afrique subsaharienne, Plateau des Guyanes). Ces orientations, déjà tracées par la France dès 1972 (Conférence de Stockholm), gagneraient à être affirmées. Le cas de l'euro-méditerranée est très actuel et peut fournir des enseignements utiles pour l'extension de cette approche.

La France favorisera la définition d'une politique régionale européenne allant dans le sens du développement durable; elle saisira le Comité des Régions pour proposer des orientations ainsi que la Commission et s'engage à appliquer sa politique régionale de développement durable dans le cadre des programmes européens qui seront définis.

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Constitution d'un groupe de travail en 2003-2004 sur le multilatéral régional à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères pour la valorisation par la France de son aptitude aux partenariats au sein des régions ou des ensembles où elle a une capacité d'initiative forte : Europe, Méditerranée, francophonie, OCDE
- ▮ Attention à porter à la réunion méditerranéenne de février 2004 sur l'euro-méditerranée, lancée par le Président de la République
- ▮ Attention à porter à la réunion de décembre 2003 Africité à Lomé et le Sommet de Ouagadougou en septembre 2004, sur la francophonie et le développement durable et y apporter l'expérience des associations, entreprises et surtout des collectivités locales françaises

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Bilan des coopérations régionales



# L'ETAT ACTEUR

## Pour un Etat exemplaire et une nouvelle gouvernance



- Mettre en place de nouveaux équilibres entre les acteurs
- par une nouvelle gouvernance

▶ AXE 1 : INVENTORIER L'EXISTANT POUR AGIR IMMÉDIATEMENT .....	page 89
▶ AXE 2 : RENFORCER LA CAPACITÉ DE L'ÉTAT .....	page 90
▶ 2.1 : LA CAPACITÉ INDIVIDUELLE ET LA FORMATION .....	page 90
▶ 2.2 : LA CAPACITÉ COLLECTIVE POUR CONDUIRE LES CHANGEMENTS .....	page 91
▶ 2.3 : L'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES .....	page 93
▶ AXE 3 : APPLIQUER À L'ÉTAT LES RÈGLES DE TRANSPARENCE ET D'OBLIGATION REDDITIONNELLE .....	page 94
▶ 3.1 : L'ÉVALUATION DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS .....	page 94
▶ 3.2 : LA TRANSPARENCE ET LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT .....	page 95
▶ 3.3 : LE DÉBAT ET LES RAPPORTS PUBLICS .....	page 95
▶ 3.4 : LA RECHERCHE .....	page 96

▶ AXE 4 : DÉFINIR LE CADRE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE .....	page 97
▶ 4.1 : LA CLARIFICATION DES RÔLES ET DES FONCTIONS DE L'ÉTAT .....	page 97
▶ 4.2 : L'AMÉLIORATION DE LA RELATION AVEC LES CITOYENS ET LE PUBLIC .....	page 98
▶ 4.3 : LES ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS .....	page 99
▶ 4.4 : LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE .....	page 100
▶ 4.5 : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES ET LA PROSPECTIVE .....	page 100
▶ AXE 5 : INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CADRES ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET FISCAL .....	page 102
▶ 5.1 : LES MARCHÉS PUBLICS .....	page 102
▶ 5.2 : LES FINANCES PUBLIQUES .....	page 103
▶ 5.3 : LA RÉFORME FISCALE .....	page 104
▶ 5.4 : LA COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE .....	page 105

## L'Etat acteur

# Pour un Etat exemplaire et une nouvelle gouvernance

- *Mettre en place de nouveaux équilibres entre les acteurs*
- *par une nouvelle gouvernance*

L'Etat est responsable et garant du dynamisme et de la cohésion de la nation, du respect des droits humains, de la solidarité et donc de l'équité, du cadre de protection du patrimoine naturel, de la production de biens publics nationaux en matières environnementale, sociale, culturelle, linguistique... Mais si les valeurs fondatrices du développement durable doivent être aussi portées par les citoyens, les collectivités territoriales et les entreprises, cette fonction politique de l'Etat commence par son exemplarité. L'Etat doit montrer l'exemple et ne peut pas imposer aux autres ce qu'il ne s'impose pas à lui-même. C'est une clé de la confiance de la société en son action et sa légitimité.

Le développement durable impose des mutations profondes, et des ambitions de résultats très élevées. L'Etat a pour rôle et enjeu la conduite du changement dans la durée. Cela implique de penser les transitions, favoriser l'innovation, initier de réels changements, faire évoluer les droits, la connaissance des responsabilités, les références collectives pointant ce qui a de la valeur pour la communauté, en définissant des référentiels et des indicateurs. La prise de conscience internationale comme les engagements de la France sur les changements climatiques ne sont pas encore traduits suffisamment en comportement des citoyens ou dans les stratégies des acteurs. L'Etat doit jouer simultanément sur tous les leviers fiscaux, réglementaires et surtout de communication et de participation pour entraîner les changements nécessaires. Cela implique aussi pour lui de rechercher une adhésion profonde de la société afin d'éviter que les alternances politiques remettent en cause les politiques et les programmes qui ne prennent leur sens, et ne donnent leurs effets, que dans la durée. La gouvernance et le dialogue avec l'ensemble des parties intéressées qui favorise les consensus permettent cette durée de l'action publique collective. Pour remplir son rôle de stratège, l'Etat doit stimuler et animer les débats notamment en matière de prospective.

Dans son rôle régaliens, il a en charge le contrôle de la légalité, mais il est aussi acteur, c'est-à-dire qu'il agit en matière de conseil et de soutien, il investit dans des

infrastructures et achète des produits et des services, il contractualise avec les collectivités territoriales, il crée le cadre du débat démocratique et de la gouvernance, il peut enfin assurer ou déléguer des tâches de service public.

L'Etat a donc un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre du développement durable. Il doit le traduire dans son organisation et l'ensemble de ses modes d'action. La complexité de la mise en œuvre des approches transversales et intégrées, qui sont caractéristiques du développement durable, implique une mutation dans la façon dont ces différentes responsabilités sont exercées, la façon dont elles sont combinées entre elles et surtout de celle dont les autres acteurs de la société, citoyens, entreprises, associations sont associés et impliqués.

L'écoute de la société lors de l'élaboration des programmes de recherches et des décisions, la prise en compte de ses avis et aspirations, sa participation à l'évaluation de l'action de l'Etat, traduirait une volonté d'ouverture et de relations conçues désormais davantage en termes de réseaux, partenariats ou contrats que de hiérarchie. Chacun de ces acteurs a des atouts et des points faibles. La bonne gouvernance permet de définir collectivement l'intérêt général et d'organiser des interactions constructives entre eux convergeant vers un développement durable. Ces partenariats et ces dialogues faciliteront aussi les transferts vers la sphère publique de méthodes, de pratiques ou d'approches développées dans la sphère privée.

Pour que les différents rôles de l'Etat ne viennent pas interférer de façon négative les uns avec les autres, mais au contraire permettent de dégager des synergies, il est nécessaire de mener des réformes dans l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics. Comme cette réforme est par ailleurs à l'ordre du jour, notamment par la décentralisation, il est essentiel que le développement durable soit au cœur de la réflexion. Le développement durable peut être le levier essentiel de la réforme de l'Etat car il représente plus qu'une réforme de gestion des institutions ou des moyens, il constitue un projet.



Il s'agit dès lors de renforcer la capacité de l'Etat en matière de développement durable. On entend par " capacité " l'ensemble de moyens (financiers et humains, techniques, administratifs, sociaux, économiques et scientifiques) mis en place en vue d'accomplir un objectif déterminé. L'intégration du développement durable est un enjeu pour l'Etat en matière de capacité individuelle de ses agents, c'est-à-dire de compétences (savoirs, savoir-faire et savoirs être) et de capacités collectives c'est-à-dire des procédures et de pratiques collectives pour trouver de nouveaux modes de gestion des questions et biens communs. Le développement durable renouvelle profondément ces enjeux du fait :

- de sa transversalité notamment par la nécessité de l'intégration des composantes économiques, sociales, culturelles et écologiques, et non par la simple juxtaposition d'actions parallèles menées par des administrations sectorielles et cloisonnées,
- qu'il nécessite la prise en compte d'un nombre plus large de parties intéressées et d'enjeux (long terme, globaux...) qui doivent être abordés soit de façon directe dans le cadre des actions traditionnelles de l'Etat (régalienne, économique, opérationnelle, déléguées...) ou indirectement dans le cadre de partenariats Etat / collectivités locales, Etat / associations, Etat / secteur privé, Etat / entreprises publiques (selon des mécanismes dits de gouvernance), et enfin Etat / Etat, c'est-à-dire entre les services de l'Etat.

Cette mutation du rôle de l'Etat nécessite un changement de culture et de paradigme, une clarification des rôles et des missions, des pratiques de transparence et de justification (obligation redditionnelle)...

Sur certains de ces points les pratiques et cadres d'actions des entreprises, volontaires ou imposées par la loi, devraient être appliqués à l'Etat. En effet, celui-ci ne peut imposer de façon crédible des règles qu'il ne s'impose pas à lui-même et inciter tous les acteurs à la responsabilité sans rendre compte de l'exercice de la sienne propre. En effet, par les mécanismes internationaux comme la Global Reporting Initiative et le cadre réglementaire français (la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques), les entreprises sont tenues d'être plus transparentes et de rendre compte de leur performance environnementale et sociale. L'Etat se doit non seulement de faire de même mais de faire plus, pour l'exemplarité. L'évaluation est le principal levier pour la réforme de l'action publique en renforçant la légitimité de l'Etat auprès des citoyens et en stimulant son efficacité.

En créant les conditions du dialogue entre l'ensemble des acteurs de la société civile (et plus particulièrement avec le milieu économique et les entreprises), l'Etat peut éliminer les pratiques antinomiques aux principes du développement durable, comme la corruption. Parmi les pays industrialisés, la France apparaît comme un pays vulnérable à la corruption en se plaçant au 25<sup>ème</sup> rang sur 101 pays examinés (indice de la perception de la corruption de Transparency International) et au 12<sup>ème</sup> rang sur 20 pays dans l'indice de corruption des pays exportateurs (TI propension à corrompre), alors même que la France est devenue un agent actif dans la promotion des conventions internationales luttant contre la corruption (dont celle de l'OCDE transposée dans la loi pénale française et assortie d'un dispositif de suivi de sa mise en œuvre) et de règles de bonnes gouvernances privées ou publiques. La France fait l'objet d'un examen par l'OCDE en 2003 en la matière et participe à la négociation d'une convention dans le cadre des Nations Unies.

Il est aussi essentiel que les citoyens et les organisations privées et publiques (collectivités locales) puissent connaître et comprendre le fonctionnement de l'Etat. La bonne gouvernance passe donc par une clarification et une simplification du fonctionnement de l'Etat et des relations qu'il entretient avec les autres parties intéressées, notamment par une meilleure accessibilité à l'information publique.

Tous ces points nécessitent un leadership, c'est-à-dire un engagement au niveau politique et administratif le plus élevé et une traduction en politiques et programmes dont les objectifs doivent être définis clairement et évalués. La mise en place de hauts fonctionnaires chargés du développement durable dans les différents ministères va dans ce sens.

Le contexte européen peut, à cet égard, être considéré, selon les problèmes et les administrations concernées, comme une contrainte supplémentaire ou comme une opportunité. En tout état de cause, la conduite du changement doit prendre en compte simultanément les évolutions européennes et les enjeux du développement durable. L'inscription des stratégies de la France au sein de l'Europe dans le cadre du développement durable peut redonner une légitimité politique à certaines " exceptions françaises " comme les services publics, la gestion de biens publics, la diversité culturelle, l'agriculture de terroir... dont les objectifs s'expriment facilement dans le cadre du développement durable.

Le texte suivant est découpé en thèmes qui commencent par des éléments de constat et des principes, et des propositions d'action. Ces dernières ne peuvent pas avoir une ambition d'exhaustivité, c'est plus le travail engagé par le groupe des fonctionnaires que de prévoir les programmes, leur faisabilité financière et opérationnelle, et celui de l'arbitrage politique (CIDD) que de préciser le sens qu'il entend donner à la stratégie nationale. Les propositions qui suivent sont souvent précédées de principes, qui loin d'être abstraits et théoriques, ont en fait des implications très concrètes. Les politiques et les programmes peuvent être menés en effet de façon très différente selon les principes sur lesquels ils s'appuient. Certaines propositions qui suivent, issues du groupe de travail ne prennent leur sens qu'en perspective avec les thèmes traités par les autres groupes de travail ou pourraient être placées dans leurs contributions.

### ▶ LES AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Inventorier l'existant pour agir immédiatement

Axe 2 : Renforcer la capacité de l'Etat

Axe 3 : Appliquer à l'Etat les règles de transparence et d'obligation redditionnelle

Axe 4 : Définir le cadre d'une nouvelle gouvernance

Axe 5 : Intégrer le développement durable dans les cadres économique, budgétaire et fiscal

### ▶ Axe 1 :

- **Inventorier l'existant pour agir**
- **immédiatement**

La stratégie de développement durable est un processus évolutif initiant des changements voire des ruptures qui embrassent l'ensemble de la sphère publique. Sa capacité d'entraînement nécessite d'en fixer le champ dès l'entrée du processus. A cet effet, la société civile souhaite, avant de proposer de nouveaux projets législatifs ou de nouveaux programmes, que soit identifiées les lois et les réglementations qui ont un rôle sur le développement durable (positif ou négatif), d'en évaluer la cohérence

vis à vis des principes de développement durable, d'en évaluer l'application, la nécessité de les renforcer ou au contraire de les amender. Les grandes réformes en cours sont actuellement conduites comme des processus indépendants de la stratégie nationale de développement durable. Il convient de les coordonner. Cette stratégie ne peut pas être menée de façon indépendante des réflexions et réformes en cours et à venir et inversement.

Ces évaluations initiales, point d'entrée inévitable pour la première année, ne peuvent être que superficielles en absence d'un référentiel et de pratiques d'évaluation et de reporting adaptées au développement durable.

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail. Les mesures peuvent être mises en œuvre rapidement.

**Objectif : Mettre en perspective le développement durable par rapport aux lois et aux politiques de l'Etat et réciproquement dès 2003.**



Il s'agit de recenser des lois qui existent et qui ne sont pas appliquées actuellement : quels sont les facteurs de blocage ? Quelles sont les incohérences des lois par rapport au développement durable ?

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ La problématique du développement durable sera intégrée d'urgence et de façon formelle dans les grandes réformes en cours : la décentralisation, la réforme de l'Etat et la simplification administrative, la réforme de l'espace rural, de l'aide aux personnes âgées, code des marchés publics... ; elle sera également intégrée dans les grands débats comme l'énergie ; les projets de loi sur les risques, les sites et sols pollués, le débat parlementaire sur les transports...

### ➔ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▶ Une note de mise en perspective de ces projets sera intégrée par le Gouvernement à la stratégie française

### ➔ INDICATEUR :

- ▮ Nombre de textes juridiques (lois et décrets) incluant formellement des objectifs de développement durable notamment chiffrés et leur relation à la stratégie nationale du développement durable

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ La mise en œuvre des directives européennes qui concernent le développement durable sera accélérée, tant dans leur traduction dans le droit national que dans leur application effective, à la fois pour améliorer la situation vis-à-vis du développement durable et pour faciliter le positionnement international de la France qui apparaît trop souvent comme le dernier de la classe, au lieu de montrer une exemplarité
- ▮ Anticiper la préparation en France des réformes communautaires Politique Agricole Commune (PAC) ; Politique Communautaire des Pêches (PCP) ; Politique de l'Industrie Chimique (CHEMPOL) et internationales (OMC, OMI, AME)

### ➔ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▮ Etat des lieux des directives pertinentes en cours de validation

### ➔ INDICATEURS :

- ▮ Délai de mise en œuvre (1 an)
- ▮ Etat d'application des textes internationaux et européens

## ▶ Axe 2 :

### ⋮ Renforcer la capacité de l'Etat

L'axe 2 a été traité avec trois sous-parties, avec chacune un ou plusieurs objectifs, des propositions d'action et des indicateurs.

- 2.1 : La capacité individuelle et la formation
- 2.2 : La capacité collective pour conduire les changements
- 2.3 : L'adaptation des ressources humaines

### ▶ 2.1 LA CAPACITÉ INDIVIDUELLE ET LA FORMATION

Le développement durable modifie considérablement l'approche des problèmes, et il nécessite donc des aptitudes nouvelles pour les agents publics. Or à toute politique nouvelle il faut des compétences nouvelles, grâce à la formation continue où à des nouveaux recrutements rendus possibles par les départs à la retraite, ou recrutements issus de formations initiales qui intègrent les enjeux et solutions de développement durable et abordent de nouvelles manières de conduire les démarches. La formation des fonctionnaires est indispensable. Elle ne se limite pas à former les responsables de la haute fonction publique en vase clos. Il faut, en amont les préparer avec les responsables des parties-prenantes issues de la société civile ou des entreprises. La gestion des carrières et les rémunérations doivent prendre en compte les engagements des agents publics en faveur du développement durable. Il ne faut pas que le mode de rémunération puisse favoriser des projets ou des approches contraires au développement durable (exemple : des agents alternant des activités de contrôle de l'environnement et de gestion de projet dans un ministère technique peuvent voir leur carrière affectée par leur action de contrôle efficace).

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Former l'ensemble des acteurs publics au développement durable en 5 ans**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Mise en place d'un plan de sensibilisation au développement durable de l'ensemble des services de l'Etat
  - des hauts fonctionnaires (administrations centrales et services déconcentrés, préfets)
  - des organes régulateurs (Conseil d'Etat, Cour des Comptes, tribunaux administratifs, commissaires enquêteurs, magistrats...)
  - des services opérationnels (DRIRE, DIREN, DDASS, DDE, DDAF...), des polices de l'environnement
  - des diplomates, conseillers des postes français à l'étranger
  - des services des SGAR pour l'utilisation des fonds structurels

- de l'ensemble des agents (dans leur responsabilité fonctionnelle mais aussi comme citoyens)

Les formations doivent être bien entendu adaptées aux missions des fonctionnaires. En amont de la stratégie, il faut un plan de préparation des dirigeants au développement durable. Ces formations peuvent être à la fois dispensées par module mais aussi dans le cadre d'institutions à créer ou à renforcer. Le dispositif d'enseignement sera orienté vers la " découverte " des enjeux et de la mise en pratique d'actions transversales respectant les principes de développement durable.

Cette formation sera faite en garantissant la pluralité des approches du sujet et fera appel à des formateurs scientifiques et techniques extérieurs à l'Etat, en y intégrant des compétences internationales.

⊕ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▮ Plans de formation

➡ INDICATEUR :

- ▮ Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi ces formations/sensibilisations

⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Développement des compétences en évaluation environnementale et en écologie notamment dans les services centraux et déconcentrés de l'Etat (MEDD, DDE, DDAF, DDASS...). Ce thème est essentiel pour des agents qui ont un rôle spécifique dans le domaine de l'environnement. Des formations de prise de poste seront mises en place lors des mobilités depuis d'autres administrations
- ▮ Il est nécessaire de reconcevoir les processus pédagogiques et les cursus intégrant les notions essentielles du développement durable, et les conduites de stratégies plus ouvertes, partenariales, intégrant les parties prenantes, entraînant les acteurs... dès la formation initiale des fonctionnaires : ENA, Ecole Polytechnique, IRA, ENTPE, Ecoles de la Magistrature, des directeurs d'hôpitaux, ENGREF...

➡ INDICATEURS :

- ▮ Montée en charge progressive pour l'achèvement du processus dans 5 ans

- ▮ Réviser la politique des ressources humaines de l'ensemble de l'administration en y introduisant les notions d'évaluation des performances selon des critères : économiques, sociétaux, environnementaux, de corruption, d'éthique, d'employabilité, de transparence des rémunérations... et de gestion équilibrée des évolutions de carrière qui valorise les services rendus pour le développement durable

⊕ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▮ Une charte discutée avec les partenaires sociaux sera mise au point, elle sera prise en compte dans les entretiens annuels.

➡ INDICATEUR :

- ▮ Mise au point de la charte dans les 2 ans

▶ 2.2 LA CAPACITÉ COLLECTIVE POUR CONDUIRE LES CHANGEMENTS

Le développement durable ne responsabilise pas seulement les individus mais aussi les organisations. Des changements structurels de l'Etat et des nouvelles pratiques collectives sont nécessaires. La conduite du changement doit s'appuyer sur un renouvellement des capacités de prospective, d'intégration de nouvelles données, d'innovation, de diffusion de l'innovation et des pratiques, de réseau d'échanges d'expériences.

Trois objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

- Objectif A : Mettre en place dans tous les ministères une cellule de prospective auprès du ministre
- Objectif B : Collecter, évaluer et diffuser les pratiques innovantes et exemplaires
- Objectif C : Expérimenter avant de généraliser dans le dispositif législatif ou réglementaire



**Objectif A : Mettre en place dans tous les ministères une cellule de prospective auprès du ministre**

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ L'Etat doit se donner une capacité d'anticiper et de faire de la prospective à tous les niveaux de façon à changer les approches intellectuelles, les paradigmes d'action. Certains exercices de prospective (Commissariat au Plan, DATAR, Conseil National de l'Évaluation...) devraient intégrer les problématiques de développement durable et la stratégie 2003.

Des rencontres nationales de la prospective seront organisées régulièrement avec l'ensemble des cellules et services de prospective et de stratégie des ministères, organismes publics et privés et des entreprises, et entités régionales concernées par la prospective. Ces rencontres pourront s'appuyer sur le CNDD et le Commissariat général du Plan en accordant une place aux organismes internationaux (Union Européenne, OCDE...) Le thème de la prospective partagée relève de la gouvernance, il sera évoqué en axe 4.5 (effet de serre / transport)

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Nombre de cellules de prospective intégrant les problématiques de développement durable mises en place en un an

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Pour gérer la transversalité dans des administrations qui sont organisées de façons sectorielles, il convient d'établir des procédures et des réformes structurelles pour permettre l'intégration de la problématique du développement durable, notamment des contraintes de performances environnementales dans les politiques économiques et sociales. Ces méthodes pourraient être expérimentées au niveau déconcentré, notamment dans la gestion des fonds structurels européens. Le partenariat doit avoir lieu au sein de l'Etat. Au-delà de la défense des pré-carrés, la coopération entre services de l'Etat devrait pouvoir contribuer au décloisonnement de l'administration

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Reporting en termes de développement durable de l'utilisation des fonds structurels européens au niveau régional

**Objectif B : Collecter, évaluer et diffuser les pratiques innovantes et exemplaires**

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Mettre en place des réseaux d'échanges d'expériences (bonnes pratiques, analyse des mauvaises pratiques, retours d'évaluation...) :
  - Tout d'abord, définir entre qui et qui ? (Collectivités locales, Etat, Associations...)
  - Définir le contenu du réseau d'échange : ouverture au privé, lieu de recherche.
  - Inventer un lieu (centre de ressources) qui ne se substitue ni à la recherche, ni à l'initiative privée.
  - Renforcer la capacité d'expertise sur ces pratiques

Les services de l'Etat peuvent contribuer à la collecte des pratiques

⇒ MESURES À METTRE EN ŒUVRE :

- ▮ Effectuer un inventaire des centres de ressources existants, la première année
- ▮ Identifier les outils d'évaluation, des méthodes de collecte méthodologique, la seconde année
- ▮ Mettre en place un système de promotion disponible, la troisième année

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Nombre d'échanges constatés chaque année (consultations de bases de données, réunions, séance de travail...)

### Objectif C : Expérimenter avant de généraliser dans le dispositif législatif ou réglementaire

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Il est souvent nécessaire d'expérimenter avant de généraliser des politiques ou des lois. Le CNDD propose que soient répertoriées les initiatives prises par certains services de l'Etat, des agences publiques, des collectivités publiques, des associations ou des acteurs privés, seuls ou conjointement, qui concourent aux objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable en complément des initiatives menées sous la responsabilité de l'Etat. Les initiatives qui nous intéressent ici pourraient préfigurer des cadres juridiques et institutionnels qui seraient ensuite généralisés. Sur la base du volontariat, ces initiatives seraient évaluées par tierce partie et soumises à la concertation avant leur adoption. L'Etat devrait faciliter cette innovation par un soutien en matières financière, humaine ou informationnelle, ou par la levée de certaines contraintes administratives quand celles-ci s'avèrent contraires aux principes de développement durable ou aux objectifs de la SNDD

#### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre d'expérimentations qui ont eu lieu

### ▶ 2.3 L'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES

Trois objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

Objectif A : Mettre en adéquation le nombre de fonctionnaires avec les politiques prévues

Objectif B : Mettre en cohérence les politiques et leurs évolutions avec les moyens mis en œuvre et réciproquement

Objectif C : Organiser une plus grande mixité dans tous les cabinets exécutifs et limiter à 50 % le nombre des fonctionnaires

### Objectif A : Mettre en adéquation le nombre de fonctionnaires avec les politiques prévues

La stratégie de développement durable impliquera de nouvelles politiques, programmes et actions et la remise en cause de certaines politiques publiques. Il convient que les moyens financiers et humains soient disponibles en quantité ou en qualité pour les conduire et les contrôler.

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Toute politique ou programme doit définir les moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre effective et le contrôle. L'imputation réelle de ces moyens sera mesurée chaque année selon des modalités adéquates définies au moment de la décision des dites politiques

#### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Rapport entre les budgets réalisés et le nombre de fonctionnaires par rapport à la prévision



### Objectif B : Mettre en cohérence les politiques et leurs évolutions avec les moyens mis en œuvre et réciproquement.

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Prévoir une gestion des politiques publiques sur le long terme en introduisant la notion de cycle de vie des politiques. La durabilité n'est pas de maintenir une organisation, mais de la faire évoluer en assurant la mobilité des personnes et des moyens, en anticipant ces mutations dans la gestion des ressources humaines

#### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de textes assortis de délai de fin de vie, nombre de fonctionnaires en mobilité entre les administrations

**Objectif C : Organiser une plus grande mixité dans tous les cabinets exécutifs et limiter à 50 % le nombre des fonctionnaires**

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Organiser une plus grande place de la société civile dans les cabinets ministériels, les administrations, dans les représentants du Parlement
- ▶ Revoir le statut des agents non titulaires de l'Etat employés par l'Etat. Le statut que l'Etat leur a défini (décret 1986) n'a pas caractère d'exemplarité et fixe à l'Etat des obligations en deçà de celles qu'il fixe lui-même aux entrepreneurs privés. Avec un tel statut, par ailleurs, il n'encourage pas leur présence et donc une mixité sociale plus grande dans les cabinets ou instances exécutives.

➔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de personnel dans les cabinets ministériels issu de la société civile à déclarer dans les rapports annuels de développement durable des ministères engagés dans la SNDD, pour chaque année.

Les axes qui suivent ont fait l'objet de propositions visant à améliorer la transparence, l'évaluation et l'efficacité de l'Etat vis à vis des objectifs du développement durable. Si ces objectifs sont largement partagés par l'ensemble du CNDD, les solutions concrètes et les moyens à mettre en œuvre ont suscité des débats. Certains proposent de s'appuyer fortement sur la société civile et les associations, d'autres sur des organismes parlementaires, certains organes administratifs ou des expertises scientifiques. Les propositions qui suivent doivent être prises à titre d'exemple. Il appartient au gouvernement de faire des propositions concrètes et opérationnelles allant dans ce sens, celles-ci pourraient être soumises au CNDD pour avis.

## ▶ Axe 3 :

- Appliquer à l'Etat les règles de transparence
- et d'obligation redditionnelle

L'Etat doit s'appliquer les mêmes règles de gestion et de transparence et d'égalité que celles qu'il impose aux entreprises privées. L'évaluation des politiques publiques est un outil d'efficacité de l'usage des ressources (budgétaires, naturelles et humaines), une condition de la démocratie et de la confiance de la société en l'Etat. L'évaluation doit être conçue comme une composante de la définition des politiques pour conduire un processus continu d'amélioration et d'ajustements. Il faut mettre en place une notion d'évaluation en continu. Le Parlement doit jouer avec les citoyens un rôle actif dans cette évaluation.

L'axe 3 a été réparti en quatre sous parties, avec chacune un ou plusieurs objectifs, propositions d'action et indicateurs.

- 3.1 : L'évaluation des politiques, programmes et projets
- 3.2 : La transparence et la lisibilité de l'action de l'Etat
- 3.3 : Le débat et les rapports publics
- 3.4 : La recherche

### ▶ 3.1 : L'ÉVALUATION DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Etablir un processus d'évaluation du développement durable en France**

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Dresser un état de l'évaluation dédiée au développement durable (en France et à l'étranger) : état de l'art, outils et référentiels utilisés, champ couvert par l'évaluation... Les systèmes d'évaluation de la performance de l'OCDE et de la Banque Mondiale seront pris en compte dans les critères choisis par la France pour faciliter la comparabilité de la performance française avec celle des autres pays. Pour mieux articuler développement durable et développement humain, les critères de l'IDH peuvent être aussi pris en compte pour un rapport annuel. Organiser un débat public contradictoire sur ce rapport

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Réalisation d'un rapport dans un délai de 18 mois (rapport d'étape dans six mois) qui serait présenté au CNDD pour avis
- ▶ Rapport annuel de développement humain durable
- ▶ Nombre de représentants d'associations et de syndicats impliqués
- ▶ Moyens mis en œuvre
- ▶ Budget participatif

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Etablir des référentiels et des principes d'évaluation : inventer une grille de lecture sur le développement durable ; identifier les champs (lois) qu'il faut évaluer, avec quelles méthodes, comment intégrer la notion d'évaluation dans les politiques dès leur conception. La fixation des objectifs et des indicateurs est un des éléments des politiques et doit faire l'objet de débats dans le cadre de la gouvernance (évaluation participative). L'évaluation est considérée comme un élément d'un processus d'amélioration continue (évaluation continue). Des chantiers expérimentaux seront ouverts dans le cadre de la SNDD. Les indicateurs seront proposés pour avis au CNDD

### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Aboutissement du processus dans un délai de 2 ans

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ L'Etat doit être outillé pour être capable de faire de l'auto-évaluation permettant de faciliter l'amélioration continue et la vérification de l'atteinte des objectifs. Cette pratique doit être complétée par des systèmes d'évaluation contradictoire des politiques, car l'évaluation ne peut pas être menée in fine par les services qui sont responsables des politiques elles-mêmes

### ▶ 3.2 : LA TRANSPARENCE ET LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

### Objectif : Etablir le bilan de la mise en œuvre du développement durable dans chaque ministère chaque année.

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Ce bilan sera établi de façon contradictoire et participative avec une aide extérieure au ministère et un comité de pilotage ouvert à la société civile. Il sera disponible en amont de la révision annuelle de la Stratégie de développement durable. Le rapport annuel aura une forme standardisée, qui pourrait s'inspirer des réflexions sur l'évaluation et les indicateurs, de la structure de l'article 116 de la loi NRE et en s'articulant avec sa révision, de la Global Reporting Initiative et autres initiatives internationales. Il sera communiqué au CIDD chaque année pour réajustement des priorités, au CNDD pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et au Parlement au moment des débats budgétaires et annexé aux délibérations.

Le Parlement est invité à rédiger un rapport annuel sur le développement durable qui viendra alimenter le débat public

Le dispositif mis en place sera évalué par le CNDD à l'issue de la première année de la SNDD

### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de ministère et d'organismes publics ayant fourni un rapport  
Obligation de 100 % dès la seconde année avec mise en place d'indicateurs de convergence avec la SNDD

### ▶ 3.3 : LE DÉBAT ET LES RAPPORTS PUBLICS

L'organisation des " débats publics " et de la réalisation de grands audits sont de la responsabilité de l'Etat. Il est nécessaire d'introduire systématiquement le système de références découlant du développement durable et favorisant sa progression dans les sujets traités lors d'un débat public. Les experts mobilisés pour ces rapports doivent avoir des compétences équilibrées vis-à-vis du développement durable (notamment en matières sociales et environnementales). L'Etat doit assumer le coût financier de l'organisation d'un débat public y compris l'expertise pluraliste (contradictoire). Le thème a également été

traité dans le groupe " Les citoyens acteurs ".

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Veiller à ce que le système de référence du développement durable apparaisse dans l'ensemble des débats publics.**

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Elaborer une charte des " débats publics " générale et applicable à tous les débats et des modèles de cahiers des charges relatifs à chacun des débats engagés, en s'appuyant sur la charte de la concertation

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Réalisation de la charte dans un délai de 6 mois

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Améliorer la pratique des rapports publics, équilibrés vis à vis des perspectives du développement durable et rendus accessibles par les citoyens (accès à l'information facilitée par Internet) et compléter par un suivi des propositions (réponse de l'administration sur les suites qu'elle donnera et évaluation de la prise en compte des suites)

⇒ INDICATEURS :

- ▮ Nombre de rapports mis en ligne avec le nombre de téléchargements
- ▮ Mise en place d'une procédure spécifique à chaque type de rapport pour assurer le suivi

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Redéfinir le rôle de l'Office parlementaire sur les choix scientifiques et technologiques dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, à cet effet il faudrait établir des relations formelles entre l'Office parlementaire et le CNDD

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Mise en place de la réforme en 2 ans

▶ 3.4 : LA RECHERCHE

**Objectif : Mobiliser la recherche en faveur du développement durable.**

Des éléments ont été également abordés dans le groupe " Les acteurs de l'expertise et de la recherche ".

⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▮ Une recherche publique dynamique dans ces domaines constitue une garantie d'indépendance nécessaire à une recherche éclairante. Un équilibre entre ces deux activités est nécessaire dans la recherche publique. Les recherches transdisciplinaires sont nécessaires notamment pour mieux intégrer les sciences sociales et de l'environnement dans les recherches plus technologiques. Au delà des activités spécifiques des grands organismes de recherche, une mise en réseau d'équipes de recherche permettra d'apporter une interdisciplinarité plus proche des problèmes de terrain (recherche action). Ces réseaux devraient être dotés de structures de transfert (centre de ressources) pour identifier les besoins du terrain (pilotage par la demande) et diffuser plus rapidement l'innovation dans la société

⇒ INDICATEUR :

- ▮ Nombre et importance des réseaux thématiques dotés d'une structure de transfert et d'interface avec la demande de terrain

## ▶ Axe 4 :

### • Définir le cadre d'une nouvelle gouvernance

L'Etat entretient des relations diverses avec les citoyens et avec les corps organisés de la société (collectivités locales, entreprises privées et de services publics, associations). Son comportement, ses actions, ses politiques, les cadres administratifs et réglementaires ou les cadres des informations accessibles pour la prospective et la décision peuvent induire des relations constructives entre ces acteurs allant dans le sens d'une meilleure gouvernance et de décisions collectives progressant vers le développement durable.

Par ailleurs, la volonté de transparence et la lutte contre la corruption doivent devenir des éléments fédérateurs des acteurs issus de la sphère publique. Pour cela, l'Etat doit créer les conditions du dialogue entre l'ensemble des acteurs de la société civile (et plus particulièrement avec le milieu économique)

L'axe 4 a été réparti en cinq sous parties, avec chacune un ou plusieurs objectifs, propositions d'action et indicateurs.

- 4.1 : La clarification des rôles et les fonctions de l'Etat
- 4.2 : L'amélioration de la relation avec les citoyens et le public
- 4.3 : Les entreprises et services publics
- 4.4 : La place de l'Etat dans les mécanismes de gouvernance
- 4.5 : Les informations essentielles et la prospective

### ▶ 4.1 : LA CLARIFICATION, DES RÔLES ET DES FONCTIONS DE L'ÉTAT

Deux objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

Objectif A : Clarifier les rôles de l'Etat pour éviter les conflits d'intérêt

Objectif B : Etablir un plan de lutte contre la " corruption " entre l'Etat et son environnement

### Objectif A : Clarifier les rôles de l'Etat pour éviter les conflits d'intérêt

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Etablir une stricte distinction des rôles de l'Etat comme régulateur et comme opérateur, principalement dans les domaines où les confusions peuvent induire des effets contraires au développement durable. Ce principe doit être traduit de façon opérationnelle dans la gestion des carrières et des rémunérations. Dans cette période de réforme des rôles respectifs des collectivités locales et de l'Etat, voire des partenariats privés-publics, il est essentiel que l'Etat affiche de façon claire ses responsabilités aux niveaux national et déconcentré : application des accords internationaux, patrimoine national, garant de biens publics et de l'équité, zones maritimes et territoires qui sont sous sa responsabilité...

#### ➔ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▶ Rédaction et diffusion de textes clairs et compréhensibles sur le rôle que l'Etat compte jouer dans la gouvernance

#### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de textes de clarification

### Objectif B : Etablir un plan de lutte contre la corruption entre l'Etat et son environnement

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ La lutte contre la corruption, condition de la mise en œuvre du développement durable, pour les agents de l'Etat en France et à l'étranger que pour les administrations centrales et déconcentrées, sera renforcée
- ▶ L'Etat en concertation avec les acteurs sociaux doit désigner un médiateur, afin de permettre à ses agents de pouvoir signaler sans crainte les actes de corruption constatés
- ▶ Promouvoir l'adoption de codes de conduite dans le

secteur public. Faire notamment connaître et appliquer le code de conduite des élus mis au point par le Conseil de l'Europe

### ⇨ INDICATEUR :

- Progression de la France dans l'indice de perception de la corruption (IPC) et de propension à corrompre des pays

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- L'obligation redditionnelle sera généralisée notamment dans le domaine environnemental par la mise en conformité du droit français avec la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, suite à sa ratification par la France, et à la directive européenne du 28 janvier 2003. La loi sur l'accès aux documents administratifs, qui permettent d'éclairer les débats publics, devra être modifiée en fonction de la convention d'Aarhus

### ⇨ INDICATEURS :

- Nombre de dossiers communiqués et délai moyen par administration
- Nombre de refus de communiquer les documents ayant fait l'objet d'un recours (CADA)

## ▷ 4.2 : L'AMÉLIORATION DE LA RELATION AVEC LES CITOYENS ET LES PUBLICS

Deux objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

Objectif A : Améliorer la relation avec les citoyens et les publics

Objectif B : Renforcer le rôle des associations qui œuvrent pour l'intérêt public et le développement durable

## Objectif A : Améliorer la relation avec les citoyens et les publics

### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- L'Etat doit être à l'écoute des attentes des citoyens (ou des publics) dans le cadre du développement durable et de sa bonne gouvernance. Il convient de faire évoluer la notion de service aux publics en intégrant les nouvelles exigences qu'impose le développement durable à la fois en termes d'efficacité environnementale, économique et sociale. Cela pourrait se traduire par des chartes sectorielles qui précisent les droits et les devoirs de chacun (Etat et citoyens) conformément aux orientations de la Charte de l'Environnement. Ces chartes doivent accorder une place équitable aux minorités et aux plus démunis, aux besoins spécifiques des publics.

### ⇨ INDICATEUR :

- Nombre de chartes adaptées à chaque public

## Objectif B : Renforcer le rôle des associations qui œuvrent pour l'intérêt public et le développement durable

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- Les associations jouent un rôle essentiel dans le domaine de la gouvernance (participations à des commissions consultatives), de la sensibilisation et de la représentation du public, notamment dans le domaine de l'environnement. Un financement et des moyens pérennes permettent aux associations d'intérêt public d'assurer leur fonctionnement. La suppression des systèmes d'emplois jeunes... met en péril certaines activités
- Les associations sont reconnues comme des acteurs à part entière, partenaires privilégiés de l'Etat dans la défense des intérêts et des biens publics. Ce rôle est à la fois lié aux débats publics sur les infrastructures mais aussi dans le domaine de la sensibilisation au développement durable, de la gestion de services d'utilité collective de proximité  
La participation du public à l'élaboration des décisions concernant les grands équipements doit être favorisée. Les procédures publiques (mise en œuvre de grands

projets, commissions consultatives,...) seraient dotées de budgets permettant une participation effective et constructive du public et des associations, ainsi que des expertises indépendantes. Les associations ou collectifs, les représentants participant à une commission officielle seront indemnisés et les procédures tiendront compte des disponibilités des associations et notamment de la participation des bénévoles. Pour financer les étapes de la concertation non encore assurées (projets alternatifs, expertises amont, expertises indépendantes), un Fonds national pourrait être créé, alimenté à hauteur de 0,1 % du coût effectif des projets. Pour toute opération soumise à enquête publique, aucun début d'exécution ne pourrait être lancé avant l'arbitrage définitif

- ▶ Les associations participent à apporter des informations nécessaires à l'exercice de la gouvernance (voir axe 4.5) comme l'observation de situations sociales et environnementales, elles verront leur rôle renforcé et soutenu financièrement pour la collecte, le maintien de systèmes d'informations fiables et la diffusion de l'information pour le citoyen
- ▶ Certaines associations proposent de modifier la fiscalité des dons aux associations d'intérêt général et d'utilité publique qui prend actuellement, pour les particuliers, la forme d'une réduction d'impôt. Elargir cette incitation fiscale, particulièrement significative au soutien des associations par les citoyens renforcerait du même coup leur capacité d'action et leur indépendance

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Mise en place des financements et bilan annuel des destinataires
- ▶ Suivi de l'évolution des subventions et indemnités accordées aux associations travaillant dans le développement durable

### ▶ 4.3 : LES ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Rendre les entreprises publiques et les services publics exemplaires en matière de développement durable.**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Les entreprises assurant un service public ont vocation à être pionnières en matière de développement durable, cela doit se traduire par des engagements dans les contrats de délégation de service qui les lient à l'Etat (la même approche doit être développée pour les collectivités territoriales concédantes), la performance de ces services doit être consolidée avec la performance vis à vis du développement durable de l'autorité concédante et donc entre dans l'évaluation de leur performance vis-à-vis du développement durable. Il conviendra néanmoins de veiller à ce que les entreprises publiques ne soient pas mises en difficulté vis à vis de leur concurrents privés, et à ce que les-dits concurrents, dès lors qu'ils sont à égalité de droits sur les " marchés " soient aussi à égalité de devoirs notamment en matière de développement durable. L'application de la " Charte du développement durable de 1999 " signée par les entreprises publiques sera évaluée et actualisée en fonction de la Stratégie Nationale de Développement Durable.
- ▶ Les mandats initiaux de certaines entreprises ou établissements publics devraient être revus à la lumière du développement durable
- ▶ L'Etat donnera l'exemple de bonne gouvernance des entreprises en généralisant la pratique de désignation d'administrateurs issus de la société civile engagés dans le développement durable

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Etablir un bilan sur la mise en œuvre du développement durable dans les entreprises assurant un service public dès 2004
- ▶ Pour leur rapport annuel, les entreprises publiques appliqueront les référentiels de développement durable internationaux et ceux reconnus dans leur secteur d'activité
- ▶ Pourcentage d'entreprises publiques qui publient un rapport du type NRE
- ▶ Nombre de sites d'entreprises publiques certifiés EMAS ou ISO 14001
- ▶ Taux de convergence des indicateurs choisis par les entreprises avec ceux de la SNDD



- ▶ Taux d'intégration dans les contrats d'objectifs et de progrès portant contrat de plan entre les entreprises publiques et l'Etat d'objectifs de développement durable
- ▶ Taux d'introduction d'un plan comptable environnement pour les entreprises publiques
- ▶ Progression du taux d'accessibilité des femmes au service public tant dans l'accès à l'entrée dans les postes de service public que dans leur accès en fonction de besoins spécifiques aux services
- ▶ Nombre d'administrateurs indépendants dans les CA des entreprises publiques

#### ▶ 4.4 : LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Les propositions sur la gouvernance concernent aussi les collectivités locales.

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Donner à l'Etat un rôle de médiation, d'aide à la concertation (L'Etat doit donner l'exemple et accompagner les pratiques innovantes et exemplaires)**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ L'évolution de certains comportements de l'Etat est devenue nécessaire pour atteindre des objectifs de développement durable et de bonne gouvernance. La diversité des points de vue de l'Etat, et de ses services, et les diverses contributions doivent être portées à la connaissance de l'ensemble des parties consultées dans les décisions publiques. Les préfets auront un rôle de relais-pivot pour les traductions territoriales de la SNDD

Les services de l'Etat doivent pouvoir jouer les rôles de médiation et d'aide à la négociation, notamment en fournissant aux collectivités locales des outils pour établir une réelle gouvernance sur le territoire. Dans ce cadre il faudrait revaloriser le rôle de conseil de l'Etat (en particulier pour l'Etat déconcentré), qui n'est pas seulement un rôle de répression (ce point doit être approché de façon non contradictoire avec le principe 4.1 de séparation des fonctions)

- ▶ Mettre en place des structures de concertation et doter de moyens matériels les différents partenaires de l'administration notamment les collectifs d'associations. Un recensement des structures de conseil et/ou de concertation à l'échelle régionale ou départementale sera effectué. A partir de l'existant, ces instances devront évoluer en y intégrant la problématique du développement durable. Il pourrait être créé au niveau du département (ou de la Région) une commission de concertation (ou d'arbitrage) regroupant des élus, des entreprises et des citoyens (représentés par les CLIC)
- ▶ Intégrer l'usage des fonds structurels et les politiques des Contrats de plan dans les problématiques de développement durable

#### ➡ INDICATEURS :

- ▶ Prise en compte dans l'évaluation annuelle des Préfets des critères du développement durable
- ▶ Introduire dans la lettre de mission du Préfet un chapitre obligatoire sur le développement durable
- ▶ Dans le cadre d'un redéploiement des attributions et des fonctions, nommer un fonctionnaire au développement durable en charge de veiller à la bonne pratique sur le territoire du département ou de la région

#### ▶ 4.5 : LES INFORMATIONS ESSENTIELLES ET LA PROSPECTIVE

Au-delà de l'accès à l'information qui a été évoqué à l'axe 4 (transparence et obligations redditionnelles de l'Etat) qui est souvent une information ponctuelle sur un projet, un programme, une administration, les décideurs et les simples citoyens doivent avoir accès à des informations et des données leur permettant d'exercer leur responsabilité en matière de développement durable. Ce type de données qualifiées d'essentielles sont des données publiques dont la mise à disposition est une condition indispensable à l'exercice des droits du citoyen, et qui doivent être présentées sous une forme facilement et universellement accessible, c'est-à-dire gratuitement pour certaines d'entre elles. D'une compréhension facile par un public large, les "données essentielles" ne recourent ni les "données brutes", ni les "données de base". Les processus de gouvernance passent par la création et le partage de l'information. L'appareil public de statistique et d'information doit être considéré comme étant au service des citoyens et de l'exercice de leur citoyenneté, c'est-à-dire

rendre disponible les informations essentielles. Ces données et ces informations ne sont pas dans les mains exclusives de l'Etat, des acteurs publics (collectivités locales, entreprises publiques...) et privés en disposent. L'Etat doit créer les conditions du partage de ces informations.

La prospective partagée est un élément fondamental de la gouvernance par laquelle les acteurs se projettent ensemble dans l'avenir et construisent les solutions. Cette prospective partagée passe par l'accès aux informations essentielles et par des processus de réflexion. Or les exercices de prospective territoriale sont en général menés de façons isolées entre l'Etat et les collectivités locales. Ce cloisonnement institutionnel doit être supprimé. Il est nécessaire aussi que les acteurs économiques et sociaux puissent être associés à ces réflexions de prospective, et participent à ces échanges d'information.

On assiste à un second cloisonnement thématique entre les données économiques sociales et environnementales. Les exercices de prospective se limitent souvent à un secteur sans envisager les interactions avec les autres secteurs. Nombre d'exercices de prospective ne prennent pas en compte des contraintes à venir notamment en matière de lutte contre les changements climatiques.

Deux objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

Objectif A : Assurer l'accès du citoyen aux données essentielles

Objectif B : Créer les conditions et le cadre institutionnel pour permettre une prospective partagée au niveau territorial entre les acteurs publics et la société sur l'ensemble des dimensions du développement durable

**Objectif A : Assurer l'accès du citoyen aux données essentielles**

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ L'Etat doit garantir l'accès aux données essentielles et aux données environnementales, sociales et économiques susceptibles d'intervenir dans les décisions en matière de développement durable, ceci aux différentes échelles nécessaires : locale, régionale, nationale et internationale. Le Médiateur de la République pourrait avoir un rôle pour garantir l'accès aux informations essentielles. Des centres de ressources et d'accès à

l'information partagée seront mis en place au niveau territorial (agglomérations, département, régions...), ils permettront aussi l'accès aux informations issues d'observatoires sectoriels

- ▶ Le Conseil National de l'Information Statistique doit être saisi de la problématique du développement durable et envisager les évolutions en matière de collecte, de diffusion et de principes d'accès aux informations (gratuité...) et d'intégration
- ▶ Le rôle de l'Institut Français d'Environnement (IFEN) sera renforcé dans le domaine de la collecte de l'information environnementale et de la construction d'indicateurs de développement durable, en tant qu'organisme indépendant de l'administration centrale et pour préserver sa capacité d'innovation en s'appuyant sur son conseil d'administration dans lequel siègerait la société civile et le CNDD. Il participera à l'animation du réseau des centres de ressources

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de centres de ressources ayant été mis en place et coordonnés dans un réseau national
- ▶ Pourcentage par sondage annuel des citoyens qui sont informés de l'existence de l'information
- ▶ Mise en place de Médiateurs dans toutes les entreprises publiques



**Objectif B : Créer les conditions et le cadre institutionnel pour permettre une prospective partagée au niveau territorial entre les acteurs publics et la société sur l'ensemble des dimensions du développement durable.**

☉ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Un groupe de travail s'appuyant sur l'IFEN, la DATAR et ses groupes de prospective, ainsi que des acteurs impliqués dans la prospective seront saisis sur cette question pour mener une consultation de l'ensemble des acteurs concernés aux différentes échelles. Ce groupe pourrait proposer la mise en place d'institutions, ou d'organisations (médiateurs)

### ➔ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▮ Mise en place d'un groupe de travail qui devrait rendre un rapport dans une année

### ➔ INDICATEURS :

- ▮ Mesures législatives et réglementaires issues du rapport
- ▮ Nombres d'actions expérimentales de prospective territoriale partagée

## ▶ Axe 5 :

- *Intégrer le développement durable dans*
- *les cadres économique, budgétaire et fiscal*

L'Etat et les collectivités publiques sont des acteurs économiques essentiels, par la fiscalité et la dépense publique ils peuvent contribuer à orienter le marché vers des modes de production et de consommation plus durables. Par le levier de l'investissement, ils peuvent aussi contribuer au développement d'activités économiques viables et conformes aux principes de développement durable.

L'axe 5 a été réparti en quatre sous parties, avec chacune un ou plusieurs objectifs, propositions d'action et indicateurs.

- 5.1 : Les marchés publics
- 5.2 : Les finances publiques
- 5.3 : La réforme fiscale
- 5.4 : La comptabilité environnementale

### ▶ 5.1 : LES MARCHÉS PUBLICS

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif :** Prendre en compte dans la totalité des marchés publics de l'Etat et des collectivités publiques les critères liés au développement durable au terme de la période des cinq ans de la SNDD.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ La directive européenne sur les appels d'offre sera mise en œuvre de façon effective le plus rapidement possible
- ▮ Rechercher l'adoption au niveau européen de nouvelles directives sur les marchés publics intégrant des critères sociaux et environnementaux et prenant en considération les procédés et les modes de production
- ▮ Les critères qualitatifs et de développement durable seront intégrés dans les marchés et les achats publics (Etat, collectivités locales et organismes parapublics) par l'éco-responsabilité et la prise en compte de critères éthiques

La réforme des marchés publics sera accélérée pour créer la règle du " mieux disant durable " dans tous les appels d'offre publics et encourager à sa prise en compte

- ▮ La définition des conditions d'exécution d'un marché dans le cahier des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage, à protéger l'environnement ou à prévenir la corruption. Ces conditions d'exécution ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. Le gouvernement veillera à mettre en œuvre ces dispositions et donnera toutes instructions utiles aux acheteurs pour en faire un outil de développement durable

L'article 53.II du code des marchés publics sera modifié afin que les critères de choix des entreprises intègrent – obligatoirement- les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance

- ▮ Mettre en place un programme national triennal visant la consommation responsable des services de l'Etat, dans le but de favoriser la consommation responsable au sein des services publics, de favoriser l'information et la formation des personnels et des élus, inciter l'ensemble des services à intégrer des critères de consommation responsable dans les procédures d'achat et former les décideurs aux modalités pratiques

d'achat en utilisant les possibilités offertes par l'art 14 du nouveau code des marchés publics

- ▶ Dans tout aménagement public une attention sera apportée à l'accès des handicapés et aux besoins spécifiques des personnes
- ▶ Etablir d'ici fin 2005 dans tous les ministères et administrations le " bilan carbone " généré par leurs activités
- ▶ Interdire dans les tous les marchés publics passés par l'Etat français, les importations de bois et papier en provenance d'exploitations destructrices en forêts anciennes en optant pour des approvisionnements bois et papier en provenance de sources légales et durables, certifiées par un organisme international et indépendant tel que le FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne Gestion Forestière)

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Référence au développement durable des contrats, (100 % dans un délai de trois ans)
- ▶ Référence au développement durable des cahiers des charges, (100 % dans un délai de trois ans)
- ▶ Nombre d'appels d'offres ayant intégré de " véritables " critères de développement durable (*à mettre en parallèle avec l'indicateur suivant*).
- ▶ Nombre de marchés (et délégation de services publics) effectivement attribués en fonction de " véritables " critères de développement durable.
- ▶ Atteindre un taux de 20 % de véhicules propres dans les cinq ans
- ▶ Réduire de 20 % les consommations énergétiques dans les cinq ans
- ▶ Atteindre un taux de recyclage des papiers blancs d'au moins 60 % dans les cinq ans
- ▶ Atteindre un taux d'utilisation de produits bois éco-certifiés FSC de 100% dans les cinq ans (en substitution des produits bois provenant actuellement des forêts anciennes) pour l'ensemble des approvisionnements publics de l'Etat et des Collectivités locales

En prenant exemple notamment sur la démarche du Conseil Général des Hauts de-Seine, il serait intéressant de connaître le nombre de collectivités (sans réduire aux départements uniquement) ayant généralisé la prise en compte des critères éthiques dans l'ensemble de leurs procédures de marchés publics et l'étendre aux procédures de délégations de services publics.

## ▶ 5.2 : LES FINANCES PUBLIQUES

Deux objectifs avec leurs propositions d'action et leurs indicateurs ont été retenus par le groupe de travail :

- Objectif A : Auditer le mode de fonctionnement du budget de l'Etat dans les deux ans
- Objectif B : Optimiser la gestion publique de fonds de façon durable

### Objectif A : Auditer le mode de fonctionnement du budget de l'Etat dans les deux ans

#### ◎ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Une réflexion doit être menée sur les problèmes liés à l'annualité des budgets publics et à la mise en œuvre de politiques de long terme qui nécessite une certaine lisibilité : montée en puissance des taxes, meilleures intégrations et équilibre entre les problématiques de fonctionnement / investissement pour se rapprocher du cycle de vie des investissements, amortissements des investissements relatifs à la prévention.

#### ⇒ INDICATEUR :

- ▶ Réalisation de l'audit dans les deux ans (une Commission Parlementaire pourrait se charger de cette réflexion)

### Objectif B : Optimiser la gestion publique de fonds de façon durable

Par fonds publics, il est entendu les fonds directement gérés par l'Etat et ses démembrements ainsi que les fonds gérés par des organismes ou collectivités vis-à-vis desquels l'Etat exerce une tutelle en dernier ressort

Optimiser la gestion des fonds publics de façon durable permet aux entreprises dans lesquels ces fonds sont investis de disposer d'un noyau d'actionnaires relativement stables (taux de rotation moyen des portefeuilles socialement responsables : cinq à sept ans pour deux à trois ans pour les autres)

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ La gestion des fonds publics de l'Etat prendra en compte des paramètres d'équité, de transparence, de façon à soutenir les portefeuilles éthiques et de développement durable. L'Etat pourra ainsi jouer sur les critères (établissement de référentiels) et canaliser une part substantielle de financements vers des entreprises et des activités socialement responsables
  - ▶ La politique de placement des fonds publics devra prendre en compte des critères environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux relatifs au respect des droits de l'homme et, corrélativement, exercer les droits de vote attachés à la détention des titres de manière active, c'est-à-dire que ces fonds soient gérés de façon " socialement responsable ", notamment par l'introduction de la notion d'éco-conditionnalité lors de l'attribution de fonds
- D'autres propositions ont été formulées dans " Les acteurs économiques ".

### ➔ MESURE À METTRE EN ŒUVRE :

- ▶ Inscrire l'obligation de la prise en compte de ces critères dans la politique de placement de ces fonds
- ▶ Former les administrateurs et les gérants de ces fonds aux méthodes et pratiques de l'investissement socialement responsable
- ▶ Identifier puis programmer un plan de suppression des aides aux activités polluantes et grandes consommatrices de ressources naturelles, réorienter les aides vers des activités et des acteurs respectueux des objectifs de développement durable

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre ou pourcentage de référence au développement durable dans les différents actes financiers de la puissance publique : augmenter de moitié en cinq ans
- ▶ Conditionner les subventions aux critères de développement durable et reporting du destinataire

### ▶ 5.3 : LA RÉFORME FISCALE

#### Objectif : Rendre la fiscalité efficace selon les objectifs du développement durable

L'utilisation des ressources de l'environnement a presque toujours été pensée comme gratuite et illimitée. Le coût de cette utilisation est en fait légué aux générations suivantes. Il ne s'agit pas d'augmenter la charge fiscale totale mais de réformer la fiscalité permettant d'aller vers plus de durabilité sans coût pour l'économie nationale.

L'objectif serait de rendre la fiscalité efficace du point de vue des trois objectifs du développement durable. Chaque instrument fiscal devra être analysé sous l'angle de son impact social et environnemental tout autant que sous celui de son rendement. La fiscalité doit produire des effets positifs et inciter à des comportements vertueux. Cette réforme devrait être menée au niveau européen pour ce qui concerne l'harmonisation et l'innovation fiscale ; au niveau national seraient conduites les analyses portant sur l'accompagnement des mutations nécessaires.

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Le conseil des impôts sera saisi d'un rapport d'audit sur l'impact des divers prélèvements en matière de développement durable ; il verra sa compétence élargie à cette dimension afin de contribuer à éclairer régulièrement les pouvoirs publics sur les impacts constatés ou envisagés entre l'impôt et le développement durable
- ▶ Une instance consultative pourrait être composée de manière équilibrée par des collectivités locales et divers acteurs de la société civile (associations, industries, syndicats,...) Cette instance aurait une fonction de conseil et de proposition pour la création et l'équité des taxes, de suivi, de mise en œuvre et d'information du citoyen. Elle devrait également évaluer les impacts de la réforme, environnementaux et économiques mais également sociaux et proposer d'éventuels changements
- ▶ Réformer en profondeur la fiscalité selon les préceptes du développement durable, et poser le problème de la fiscalité affectée au niveau local
- ▶ Alléger le produit des recettes fiscales pesant sur le travail en les compensant par de nouvelles recettes provenant de la fiscalité environnementale (au moins 10 %)
- ▶ Transférer 10 % des recettes fiscales de la France d'ici à 2014 du travail vers l'environnement de manière

progressive et de l'ordre de 1 point par an, permettant aux différents acteurs de s'adapter. Cette hausse de la fiscalité liée à l'environnement sera utilisée pour baisser d'autant les charges sociales et patronales. Cette réforme fiscale pourrait débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2004

- ▶ Etendre la TGAP aux produits énergétiques et introduire de nouvelles taxes, notamment sur les produits chimiques et surtout agricoles (engrais, azote, pesticides...). Des taxes supplémentaires visant à financer des services de traitement, peuvent être imposées sur la consommation d'eau et sur les déchets par les plus gros utilisateurs. Ces diverses mesures prendront place dans le cadre d'une réforme plus large de la fiscalité en faveur du développement durable

### ➔ ACTION À METTRE EN ŒUVRE :

- ▶ Lancement du chantier réforme fiscale au second semestre 2003, avec association de la société civile

## ▶ 5.4 LA COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Un objectif avec ses propositions d'action et ses indicateurs a été retenu par le groupe de travail :

**Objectif : Instaurer un compte satellite environnement aux différentes échelles des collectivités territoriales**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre en place des expérimentations aux différents niveaux territoriaux. La consolidation des comptes satellites entre les échelles devra aussi être testée
- ▶ Modifier en tant que de besoin les méthodes de la comptabilité publique pour introduire notamment des considérations d'évaluation patrimoniale et faire apparaître la notion de ressources rares

### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre d'actions lancées



# LES ACTEURS DE L'EXPERTISE ET DE LA RECHERCHE



## ⋮ Réduire et gérer en commun les risques

▶ AXE 1 : OEUVRER POUR UNE COMPRÉHENSION  
COMMUNE DES RISQUES ..... page 111

▶ AXE 2 : AGIR DE FAÇON RESPONSABLE (SENS MORAL)  
FACE AUX RISQUES POTENTIELS OU DÉMONTRÉS. .... page 113

▶ AXE 3 : AGIR EN CAS DE DOMMAGES ..... page 117

## Les acteurs de l'expertise et de la recherche

### ⋮ Réduire et gérer en commun les risques

La question des risques se pose dans un contexte nouveau. Il n'est plus guère aujourd'hui de risques que peu ou prou technologiques, et donc solidaires d'actions et de choix humains. Les risques d'inondation sont par exemple inséparables de certains choix d'aménagement, ceux associés au changement climatique découlent de nos émissions quotidiennes de gaz à effet de serre, etc. La catégorie de risques technologiques tend ainsi à résorber celle de risques naturels. Le corollaire de cette évolution est une explosion de l'amplitude de nos responsabilités.

Nous n'avions à répondre autrefois que des effets de nos actions sur ceux que nous étions amenés à côtoyer au gré des circonstances, à savoir le prochain. Seuls les " puissants " pouvaient influencer sur les foules anonymes. Or, le marché et la puissance des techniques ordinaires permettent désormais à chacun de nous d'influer sur l'existence de ceux que nous ne connaissons pas et auxquels nous ne saurions spontanément nous identifier. Prendre sa voiture lors d'une période élevée de pollution de l'air en région parisienne, c'est par exemple contribuer à des effets sanitaires non négligeables comme une augmentation sensible des accidents cardiovasculaires ou des consultations pour asthme de l'ordre de 20 à 25%. Nos consommations d'énergies fossiles devraient modifier le climat pour les siècles à venir. Opter pour telle ou telle technique de reproduction pourrait avoir des conséquences sur le devenir du genre humain : un généticien envisage par exemple de rendre impossible toute union féconde entre ceux qui auraient bénéficié d'un enrichissement génétique prénatal et les autres, au point de scinder le genre humain en deux espèces.

Or, nous avons du mal à apprécier et assumer ces responsabilités diffuses et indirectes. Et pourtant, il ne saurait y avoir de développement durable sans qu'il soit tenu compte de cet état de choses qui semble exiger une citoyenneté nouvelle. La plupart des dommages que nous nous causons mutuellement, ceux que nous imposons au milieu, relèvent en effet le plus souvent de ce type de responsabilité. Comment diffuser alors la conscience de ces responsabilités nouvelles, faute de laquelle il ne saurait y avoir de consommation durable et plus

largement de modifications de nos modes de vie ? Quels instruments pourraient faciliter cette diffusion ? Chercher des éléments de réponse pourrait constituer l'une des tâches futures à accomplir dans le cadre du CNDD.

Les illusions que suscite la puissance des techniques sont un autre des points sur lequel il serait opportun de changer notre système de références. Les illusions en question nourrissent tout autant le scientisme de certaines élites qu'un désir immodéré de sécurité, plus largement répandu, s'exprimant notamment au travers de l'exigence de risque zéro. Est alors déniée, à des titres divers, la finitude inhérente à l'action : sous les auspices de la croyance en la toute puissance des techniques ou de l'infaillibilité possible de l'action.

Il y a peu, nous pensions encore que la certitude de nos connaissances débouchait sur la maîtrise technique des phénomènes. Force est de constater aujourd'hui que ladite maîtrise engendre aussi à court terme de l'ignorance et à moyen et long terme des effets aussi indésirables qu'imprévisibles. Les artefacts que nous produisons reposent sur quelques lois de la nature, mais leur immersion dans le milieu les fait interagir avec toutes les autres interactions dont nous ne pouvons connaître à l'avance les effets.

Du coup, la mise au point de telle ou telle technique peut révéler notre ignorance et susciter des recherches nouvelles. Nous venons encore de le constater : la technique de la transgénèse a suscité des recherches qui ont fait apparaître la facilité avec laquelle les gènes circulaient dans la nature, y compris entre les bactéries et les cellules de mammifères, chose inconcevable auparavant. Quant aux effets indésirables et imprévisibles, il suffit de rappeler que nombre des problèmes environnementaux que nous connaissons ont constitué des surprises. Tel a été le cas de la déplétion de la couche d'ozone, de l'accumulation du DDT dans les organismes ou des effets de la pollution nucléaire, et même à certains égards de l'effet de serre anthropique. Il eut été par exemple impossible de prédire au moment de leur invention, en 1928, les effets des CFC sur les molécules d'ozone : la chimie de l'ozone stratosphérique était alors inexistante.



La puissance de nos techniques est bien réelle et l'on ne saurait en nier les bénéfiques, mais elle est également irrémédiablement problématique : plus les techniques sont puissantes et plus leurs effets dommageables différés peuvent être destructeurs comme l'illustrent désormais les différentes facettes du changement global (les problèmes globaux d'environnement tels que l'effet de serre, la couche d'ozone, etc...); plus les techniques sont puissantes (absolument parlant et eu égard à leur diffusion) et plus les accidents ou dérives qu'elles rendent possibles sont dangereux, et il semble que nous soyons sur le point de franchir en la matière un seuil avec le futur génie moléculaire (les nanotechnologies). Enfin, pour autant qu'elles ne peuvent être pensées en dehors de toute relation à l'action humaine, les techniques sont faillibles : il est impossible de se prémunir contre toute forme d'erreur.

La leçon que l'on pourrait tirer de ces constats n'est évidemment pas de l'ordre de la technophobie. Ils appellent plutôt la construction de modalités d'encadrement nouvelles. Le principe de précaution, dans la mesure où l'on définit rigoureusement ses conditions de mise en œuvre (incertitude proprement scientifique et gravité des dommages potentiels) et ses modalités d'application (mise en œuvre d'un programme de recherches, caractère provisoire et proportionné des autres mesures prises, évaluation du coût de ces mesures, comparaison du risque combattu à d'autres risques) indique la voie à suivre en ce qui concerne les risques graduels et différés.

Enfin, il convient d'interroger le partage classique entre d'un côté l'individu, qui déterminerait souverainement les fins qu'il entend poursuivre, et au premier chef le bonheur, et de l'autre l'État et l'action collective, qui ménagerait simplement les conditions permettant à chacun de maximiser ses intérêts. Peut-on par exemple être heureux sous un climat menaçant ? Ou lorsque les choix d'autrui portent atteinte à ma santé, voire à la nature humaine ? Quand certains choix peuvent porter atteinte aux conditions naturelles de notre existence ou au substrat biologique de notre condition humaine, peuvent-ils être abandonnés au marché, à certains chercheurs, voire aux seuls élus ?

Telles sont encore les questions que posent la montée en puissance des techniques et leur diffusion de plus en plus large. Quelques-unes d'elles, sous une forme resserrée, pourrait donner lieu à une réflexion collective au sein du CNDD. Les propositions qui suivent sont le résultat des travaux d'un groupe dont les effectifs se sont

allégés in fine. En outre, le questionnement plus citoyen et plus ouvert des premières séances a laissé la place à des propositions plus techniques, mais aussi plus cohérentes et convergentes. Nous nous sommes assez rapidement entendus pour reconnaître le manque d'une culture commune et largement partagée du risque dans notre pays. Il conviendrait probablement, au-delà de nos propositions procédurales et du constat concernant la compréhension souvent défailante d'un certain nombre de termes clé, à commencer par ceux de *risque*, *danger*, *aléas*, etc., de revenir à ce que pourrait signifier une culture du risque. Ensuite, nous avons concentré nos efforts sur la prévention et l'expertise, là encore de façon assez procédurale. Nous avons rapidement évoqué ce qui suit la réalisation des dommages.

Il ne nous a pas été possible, pour des raisons de calendrier, de couvrir tout le champ qui nous avait été confié. Nous n'avons pas abordé la question de la justice en matière d'environnement, ni celle de l'inégalité face aux risques, dont la catastrophe d'AZF a pourtant rappelé l'urgence et la pertinence. A ce stade, nous n'avons pas pu travailler sur l'ensemble des risques et nous n'avons en outre qu'effleuré les questions relatives à l'après crise.

La recherche, ses orientations, la répartition de ses moyens au service du développement durable ont été insuffisamment abordés et doivent faire l'objet de travaux futurs du CNDD.

### ▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

Axe 1 : Oeuvrer pour une compréhension commune des risques

Axe 2 : Agir de façon responsable (sens moral) face aux risques potentiels ou démontrés.

Axe 3 : Agir en cas de dommages

## ▶ Axe I :

- **Œuvrer pour une compréhension**
- **commune des risques**

### Objectif A : Progresser vers une clarification et une pédagogie des principes de précaution et de prévention

Sans un travail d'approfondissement spécifique entre nous de ce que pouvait recouvrir le principe de précaution, celui-ci d'emblée n'a pas semblé faire difficulté et le principe ne semblait pas non plus être l'objet de rejets. En revanche, le fait de déplorer certains mésusages et l'opportunité d'une pédagogie, voire d'une institution de référence en la matière, paraissent avoir largement été partagés.

**A.1 : Développer la culture du risque en général et de sa réduction ; en matière de risques naturels, mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la réparation.**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Travailler sur les mésusages du principe de précaution
- ▶ Accroître les missions et les moyens du Comité de Prévention et de Précaution pour qu'il devienne un centre de référence et de normalisation de l'usage du principe de précaution, et qu'il effectue des comparaisons internationales
- ▶ Recenser et regrouper le savoir relatif à la qualification / définition des principes de précaution et de prévention d'un point de vue théorique et pratique à partir de données multidisciplinaires (ex : données juridiques, jurisprudentielles, scientifiques, techniques, comportementales, sociologiques, écologiques...)
  - Recensement en France et dans d'autres pays des acteurs, savoirs, localisation de ces savoirs
  - Décider des regroupements des données recensées et des modalités d'accessibilité
  - Synthétiser ces données dans un souci de précision et de pédagogie
- ▶ Mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la réparation en matière de risques naturels et développer une culture du risque et de sa réduction. Depuis la loi sur les catastrophes naturelles, il y a en France une culture de la réparation plutôt qu'une culture de la

prévention. La prévention est une construction collective avec une implication des différents acteurs (Etat, collectivités territoriales, élus et administrations, opérateurs et entreprises, citoyens et consommateurs)

Ce type d'action doit être engagé sous contrôle public, soit par des opérateurs publics (établissements publics scientifiques et techniques dûment mandatés et budgétisés), soit par des opérateurs privés (délégataires de service publics).

#### ⇔ INDICATEUR :

- ▶ Systèmes d'information (nombre, publics touchés, nombre de consultations...)

### Objectif B : Aboutir à une compréhension minimale et commune du risque

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Analyser les objectifs et les propositions faites par les structures spécialisées sur le risque à l'échelle internationale
- ▶ Déterminer les meilleurs moyens pour atteindre une bonne compréhension de la notion de risque. La notion d'acceptabilité sociale du risque doit donner lieu à un véritable chantier qui devra prendre en compte l'interrogation sur l'intérêt intrinsèque des facteurs générateurs de risques
- ▶ Etablir un double diagnostic dans une période de six mois qui doit permettre d'établir des indicateurs et de suivre leur évolution
  - pour connaître le niveau d'information de la population et plus particulièrement de certains acteurs tels que les élus ou les journalistes
  - pour s'assurer ensuite de la bonne compréhension de la notion de risque
- ▶ Recenser et regrouper le savoir relatif à la qualification / description / définition des risques d'un point de vue théorique et pratique à partir de données multidisciplinaires (ex : données scientifiques, techniques, écologiques, comportementales, sociologiques...)
- ▶ Recensement en France et dans d'autres pays des acteurs, savoirs, localisation de ces savoirs
- ▶ Décider des regroupements des données recensées et des modalités d'accessibilité
- ▶ Synthétiser ces données dans un souci de précision et de pédagogie



- ▶ Développer une grammaire commune du risque. A cette fin, dans toute action de communication, donner en préalable une définition des termes et notions utilisés
- ▶ Créer des procédures de mise en commun des savoirs en encourageant les manifestations, colloques, leviers pédagogiques pour avancer sur les bonnes pratiques
- ▶ Assurer la connaissance a priori et anticipatrice du risque, (banques de données, systèmes de surveillance,...)

#### ⇨ INDICATEURS :

- ▶ Diagnostic dans les six mois, pour ensuite déterminer un plan d'action s'appuyant sur ses résultats
- ▶ Diagnostic annuel pour mesurer l'évolution
- ▶ Analyse qualitative et quantitative du traitement par les médias, au sein de l'Observatoire (proposé dans le groupe " Les citoyens-acteurs ")

**Objectif C : S'assurer que les personnes et les opérateurs exposés à un risque localisé, disposent de l'information et de la compréhension de ce risque**

Les mesures proposées n'excluent évidemment pas une politique d'aménagement du territoire à long terme visant à supprimer les sites caractérisés par une concentration de risques ; elles n'excluent évidemment pas non plus une politique contrant l'exposition des plus pauvres au plus grand nombre de risques. Ce point est développé dans la partie " les acteurs du territoire " sur la topographie des risques cumulés.

**C.1 : Mettre en lumière ce qu'il est nécessaire de connaître sur les risques pour les différentes populations d'acteurs**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Diagnostiquer les besoins et préoccupations des différentes populations/acteurs exposés aux principales catégories de risques identifiées
- ▶ Déterminer les principaux risques pour lesquels les besoins et préoccupations doivent être prioritairement diagnostiqués en distinguant les situations où le risque est potentiel ou avéré et les situations où il y a eu dommage
- ▶ Choisir des sites pilotes pour conduire le diagnostic

- ▶ Conduire le diagnostic dans une approche multidisciplinaire
- ▶ Recenser les réflexes " mortels " (les adages populaires qui ne correspondent plus aux situations contemporaines)
- ▶ Faire remonter l'information " utile " pour éviter de noyer les citoyens sous une information trop abondante,
- ▶ Faire des sites Web des DRIRE des instruments d'information du public et de transparence : dates des enquêtes, contenus, avis, réponses des industriels, etc.
- ▶ Diffuser les guides pratiques des risques qui existent (exemple : guides pratiques liés à l'environnement, à l'usage des PME-PMI)

#### ⇨ INDICATEURS :

- ▶ Moyens humains et financiers mis en œuvre pour la réalisation de cet objectif
- ▶ Evolution des sites web des DRIRE

**C.2 : Assurer la transparence et la diffusion de l'information hiérarchisée qui constitue un caractère clé de l'identification du risque**

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Passer en revue les procédures existantes pour s'assurer qu'elles intègrent des processus d'information obligatoires sur les risques (par exemple les élus ou les notaires pour les terrains en zones inondables)
- ▶ Faire un suivi des multiples rapports réalisés sur le thème notamment par l'évaluation publique
- ▶ Valoriser les démarches vertueuses et assurer une diffusion des bonnes pratiques

#### ⇨ INDICATEUR :

- ▶ Moyens humains et financiers mis en œuvre pour cet objectif

## ▶ Axe 2 :

- Agir de façon responsable (sens moral)
- face aux risques potentiels ou démontrés.

### Objectif A : Définir la responsabilité des différentes catégories d'acteurs face aux risques

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Etablir un plan d'action de réduction du décalage qui peut exister entre les comportements souhaitables et réels des acteurs en matière de risques
- ▶ Assurer la traçabilité des produits et services pour les citoyens
- ▶ Développer le concept " d'empreinte écologique ", comme instrument pédagogique qui précise le coût pour l'environnement en détaillant les paramètres pertinents (recherche, utilisation, évolution et fin de vie). Sujet évoqué par " les acteurs économiques "
- ▶ Identifier le coût des dégradations environnementales, (ce thème est abordé également de façon complémentaire par l'appréciation de la valeur du vivant dans les autres groupes)
- ▶ Connaître et faire connaître le coût national de la resquille et des différentes formes de l'incivilité (exemples de la SNCF, la RATP, etc...)
- ▶ Prendre en compte la notion de coût économique acceptable pour le principe de précaution (notion de proportionnalité)

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de produits assurant une traçabilité
- ▶ Mise au point d'un label

### Objectif B : Mieux informer et prendre en compte les besoins du citoyen dans la détermination des orientations de la recherche face aux risques

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Organiser des conférences de citoyens sur les grandes orientations de la recherche et différents processus de consultation de la société civile française ou internationale, par les organismes chargés de la recherche
- ▶ Développer, dans ce cadre, la politique de recherche fondamentale et appliquée pour élaborer des technologies soucieuses de l'environnement et aider à la mise en œuvre de ces nouvelles technologies (comme la voiture à air comprimé et d'autres...), et des programmes de recherches répondant à un certain nombre de besoins exprimés

#### ⇒ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de conférences de citoyens et autres procédures de démocratie participative, et observation des suites données à leurs conclusions
- ▶ Nature des processus de consultation initiés



### Objectif C : Mobiliser les expertises nécessaires, de façon constructive, dans le cadre de logiques de précaution et de prévention

Nous sommes partis de la double orientation suivante : l'expertise doit être plurielle et doit pouvoir impliquer le citoyen. Plurielle au sens où elle doit pouvoir être sollicitée et organisée à des échelles territoriales différentes ; impliquer le citoyen car il est le juge ultime pour apprécier la façon dont ses intérêts peuvent être satisfaits ou lésés par tel ou tel choix technique ou décision d'aménagement.

#### C.1: Identifier et combler les manques en matière d'expertise

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Diagnostiquer l'existence et la qualité des expertises existantes sur le territoire concernant les domaines de risques prioritaires

- ▶ Bâtir un plan d'action pour se doter des expertises manquantes et améliorer le niveau de qualité des expertises existantes mais de qualité insatisfaisante
- ▶ Développer des expertises locales en complément des expertises nationales
- ▶ Décentraliser parfois l'expertise publique, en mandant des collectivités territoriales pour faire un rapport sur un problème relatif à un territoire
- ▶ Ouvrir un chantier au sein du CNDD, sur le statut et la protection du lanceur d'alerte, ainsi que sur les suites données à l'alerte

⇒ INDICATEURS :

- ▶ Evolution du recensement des expertises
- ▶ Expérimentation avec une région volontaire

C.2 : Promouvoir et expérimenter les modalités d'expertise communes sur des sujets conflictuels

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Ne pas juxtaposer les expertises, mais soutenir les confrontations pour construire
- ▶ Mettre en place, pour des problèmes jugés prioritaires butant sur des logiques d'expertise/contre-expertise, des processus d'analyse commune fondés sur :
  - le regroupement des acteurs impliqués en tant que commanditaires communs d'expertise
  - la mise en place de co-financement des experts en présence
  - la validation préalable entre tous les experts sollicités d'un processus d'expertise reconnu et équitable débouchant sur la présentation d'un document de conclusion unique sur lequel chaque expert peut préciser ses éventuelles observations en cas de désaccord
- ▶ Accroître les synergies entre la recherche publique et les entreprises dans le cadre de programmes de recherche, d'accueil de " thésards " ; le financement pourrait utilement s'effectuer dans le cadre de dispositifs fiscaux incitatifs
- ▶ Ne pas démanteler les moyens mis à la disposition de l'expertise nationale, mais ne pas se limiter au renforcement de l'expertise publique nationale
- ▶ Créer un grand centre de recours à l'expertise avec l'INC, le CREDOC, etc...
- ▶ Décentraliser parfois l'expertise publique, l'INERIS

- ▶ pourrait mandater une collectivité territoriale pour faire un rapport sur un problème de son territoire
- ▶ Renforcer les capacités de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (sujet évoqué dans le groupe " l'Etat acteur ")

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de centres d'expertise en régions

C.3 : Eviter que certaines institutions ne soient juge et partie en matière de risques

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Créer une fondation indépendante sous contrôle de l'Office parlementaire pour permettre le financement des contre-expertises, mandatées par les ONG ou des citoyens
- ▶ Permettre l'exercice intègre de l'expertise en évitant que leurs structures de rattachement confondent les rôles de conseil et d'expert

⇒ INDICATEUR :

- ▶ Création de la fondation, puis inventaire du nombre d'expertises financées par la fondation

Objectif D : Développer des comportements citoyens

◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Rompre avec le verrouillage des projets avant une présentation à la population concernée
- ▶ Faire participer les citoyens à la définition des notions de risque acceptable
- ▶ Créer des processus collectifs entre les acteurs pour tendre vers plus de compréhension commune
- ▶ Intégrer la société civile au sein des conseils d'administration des grandes entreprises
- ▶ Faire participer la société civile aux Conseils d'administration des grands organismes publics de recherche et à la conception des programmes de recherche
- ▶ S'assurer que les organismes publics de recherche répondent aux questions des citoyens (les corps intermédiaires)
- ▶ Modifier la loi de 1983 pour permettre à l'Office parlementaire d'organiser des conférences de citoyens

- ▶ Travailler à la réorientation des taxes parafiscales de consommation pour le financement d'expertises autonomes

### ↔ INDICATEURS :

- ▶ Modification de la loi sur l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques technologiques (cf. le chapitre "l'Etat acteur")
- ▶ Nombre d'organismes publics de recherche ayant intégré des représentants de la société civile dans leur Conseil d'Administration

## Objectif E : Améliorer les outils et les pratiques de prévention

### E.1 : S'appuyer sur la connaissance des milieux, des risques, des pollutions...

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Construire la surveillance des milieux, des ressources, des risques et des pollutions
- ▶ Construire et gérer des bases de données, y compris historiques
- ▶ Mettre à disposition de modèles, éventuellement couplés (physiques, chimiques, biologiques, économiques et sociaux)
- ▶ Mieux utiliser l'outil études d'impact et de danger, pour prendre en compte les risques en amont. Comparaison de variantes mise à jour
- ▶ Développer des méthodologies harmonisées d'évaluation des risques dans le cadre des études de danger

### ↔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de capteurs reliés à des systèmes nationaux de gestion de l'information (notamment géographique, chronologique, etc...) pour les différents milieux (air, eau de surface, eau souterraine, air, océans, littoral, éco-systèmes, sous-sol, risques naturels...), pour les pressions anthropiques et pollutions (chimiques, physiques, risques technologiques...)
- ▶ Nombre de bases de données historiques existantes (type de risque, période concernée, nombre de sites...)
- ▶ Pourcentage du territoire national ainsi surveillé

- ▶ Nombre de modèles disponibles et performance de ces modèles (benchmarking international)
- ▶ Budget consacré à ces actions (ligne budgétaire à identifier, sur le modèle du Budget Civil de Recherche et de Développement technologique (BCRD), pour un contrôle parlementaire efficace)

### E.2 : Améliorer les outils et les pratiques de prévention en stimulant l'expérimentation et les démarches volontaires

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Aider les entreprises par des mesures plus incitatives que répressives, même si la sanction joue un rôle important dans le comportement des acteurs
- ▶ Favoriser les engagements volontaires fondés sur un objectif de résultat et conçu dans un cadre d'association des acteurs impliqués de façon constructive dans le problème à résoudre (démarche de type engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre, la réduction volontaire des gaz à effet de serre pour les PME-PMI impulsée par l'ANIA, l'ADEME et les PMI), etc...
- ▶ Etablir un rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des organismes de recherche à l'image de l'obligation faite par la loi NRE aux entreprises cotées
- ▶ Favoriser les démarches EMAS et ISO 14 020, qui prescrivent une communication publique des données sociales et environnementales de l'entreprise
- ▶ Développer le management du risque
- ▶ Former l'ensemble des acteurs, notamment les dirigeants sur le risque : l'information et la formation sont des éléments essentiels dans la culture du risque
- ▶ Diagnostiquer les pratiques de coopération entre acteurs publics/privés/autres parties prenantes dans le cadre d'outils de prévention
- ▶ Elaborer un cahier des charges pour les transporteurs par les donneurs d'ordres
- ▶ Permettre à l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) d'assumer et d'élargir ses missions, en toute indépendance (renvoi aux autres groupes évoquant un Institut Français du Développement Durable)
- ▶ Chercher à ce que les missions du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) soient assurées par un établissement public et non par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable en direct comme actuellement



### E.3 : Encourager (les comportements écoresponsables) par des incitations fiscales

#### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Développer les incitations fiscales
  - exonération de taxe professionnelle pour les investissements environnementaux
  - exonération de taxe foncière du périmètre de sécurité
  - supprimer la taxe sur les conventions d'assurance (les propositions d'exonération ne sont pas consensuelles)
- ▶ Réduire le décalage qui existe parfois entre les prescriptions et leurs exécutions. En particulier sur la sécurité industrielle
- ▶ S'assurer que les procédures ont une logique de finalités et pas uniquement une logique de moyens

#### Objectif F : Rationaliser la collecte d'informations environnementales et la mise à disposition et la diffusion de ces informations en fonction des besoins

#### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Créer un site Web pour mettre à disposition des données pour tous les publics sous une forme accessible (Internet, visualisation 3D...), et dans les délais nécessaires (temps réel pour certains risques)
- ▶ Centraliser les demandes d'informations environnementales à l'attention des différents acteurs (entreprises, collectivités territoriales...) et centrer ces demandes sur les seules données réellement utilisées
- ▶ Centraliser les réponses aux questions environnementales
- ▶ Assurer le retour de l'information auprès des entreprises sollicitées, afin qu'elles puissent se servir des données, se situer par rapport à d'autres
- ▶ Rendre accessible et compréhensible l'information non soumise à confidentialité
- ▶ Fournir aux acteurs sollicités pour la collecte d'informations, des données comparatives permettant des benchmarks en vue d'actions de progrès
- ▶ Chercher les recoupements des champs sectoriels pour définir des interfaces
- ▶ Créer des passerelles entre les expertises et les sources

Ces dispositions pourraient être mise en œuvre dans un cadre régional, avec consolidation et agrégation au niveau national pour certaines données ou certaines ressources.

#### ➔ INDICATEUR :

- ▶ Expérimentation dans des régions volontaires

#### Objectif G : Encourager le retour d'expériences pour la prévention

#### ⊙ PROPOSITION D'ACTION :

- ▶ Promouvoir l'organisation, par domaine de risques, par les acteurs concernés, du retour d'expériences pour garder la mémoire des événements de réalisation des risques et fournir des recommandations pour améliorer leur prévention

#### Objectif H : Améliorer l'efficacité de la législation et de l'action de police

#### ⊙ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Evaluer l'efficacité des législations
- ▶ Assurer effectivement et de façon visible les contrôles
- ▶ Renforcer les capacités de contrôle et d'expertise du Parlement
- ▶ Clarifier les réglementations rendues complexes par un empilement de textes de référence
- ▶ Mobiliser le levier législatif et réglementaire quand les autres moyens s'avèrent inopérants
- ▶ Renforcer la coopération des polices et des instances judiciaires au niveau européen et international pour améliorer l'efficacité des poursuites en matière de délits financiers et environnementaux (par exemple corruption et pollutions transfrontalières). Renforcer l'action contre le recours abusif aux centres financiers off-shore

## ▶ Axe 3 :

### ⋮ Agir en cas de dommages

Ce troisième volet a été moins développé que les autres, mais quelques propositions ont pu être dégagées dès ce stade de nos travaux.

#### Objectif A : Améliorer les pratiques communes de gestion des crises

##### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Définir les étapes de l'alerte
- ▶ A partir d'un retour d'expérience de gestion de crise par les acteurs publics, privés et autres, nationaux ou internationaux, définir des bonnes pratiques et les tester dans quelques zones fortement exposées aux risques ; les diffuser dans le cadre de moyens de sensibilisation ad hoc

##### ↔ INDICATEUR :

- ▶ Nombre de tests réalisés par an

#### Objectif B : Renforcer l'efficacité de la police de l'environnement pour l'application des textes en vigueur

L'efficacité de la police de l'environnement recoupe diverses thématiques : coordination et organisation administrative, mais aussi des moyens (politiques et moyens des Parquets).

##### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Allouer les moyens nécessaires pour renforcer le nombre d'inspecteurs des installations classées en rationalisant les moyens de " back office "
- ▶ Renforcer les sanctions
- ▶ Garantir qu'il n'y ait pas confusion entre la fonction de conseil et de contrôle de la police de l'environnement
- ▶ Développer des mesures liées aux risques technologiques par la création de Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC)

##### ↔ INDICATEUR :

- ▶ Réforme de l'Etat pour éviter toute confusion des rôles

#### Objectif C : Œuvrer pour un cadre juridique européen renouvelé sur la responsabilité environnementale

##### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Renforcer l'efficacité des institutions chargées de la protection de l'environnement et le travail conjoint entre ces institutions et les autres acteurs impliqués (entreprises, ONGs, etc ...)
- ▶ Instituer en France un régime de responsabilité sans faute pour les dommages causés au milieu naturel qui consacrerait le dommage écologique pur au côté d'un régime de responsabilité pour faute qui subsisterait pour les atteintes à la santé et aux biens
- ▶ Réparation et indemnisation : un effort de réflexion sur les axes de progrès des solutions traditionnelles et d'innovation sur les autres sources de financement
  - moderniser le recours à l'assurance comme premier niveau d'indemnisation ;
  - restaurer les conditions de mutualisation du risque ;
  - réparer en remettant en état le milieu dégradé ;
  - créer des supers fonds d'indemnisation établissant des plafonds d'indemnités
- ▶ Assurer des délais raisonnables pour les remboursements
- ▶ Aller vers une pénalisation des infractions en matière de responsabilité environnementale
- ▶ Définir des amendes proportionnées aux dommages
- ▶ Proportionner les amendes en regard des incitations

##### ↔ INDICATEUR :

- ▶ Mise en place d'un nouveau régime d'indemnisations et d'amendes dans un délai de deux ans



### Objectif D : Œuvrer pour l'amélioration de la justice

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Former la magistrature au développement durable, au principe de précaution et à la culture du risque en particulier (1% des affaires traitées sont des questions environnementales) et orienter les affaires vers des juridictions compétentes
- ▶ Donner les moyens à la justice est une des conditions majeures d'un développement durable compris et accepté par tous
- ▶ Faire un benchmark européen des pratiques pénales

#### ⇨ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de jours de formation annuelle pour les magistrats
- ▶ Insertion d'une pédagogie des responsabilités liées aux principes du développement durable dans la formation initiale des magistrats
- ▶ Délais moyens de traitement des affaires

### Objectif E : Assurer un retour d'expérience partagé des crises et de leur gestion allant jusqu'à la mise en œuvre effective des enseignements identifiés

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Se doter de systèmes de retours d'expériences collectif public/privé permettant une traçabilité des événements
- ▶ Analyser en commun (public/privé/autres parties prenantes) les données dans le cadre du retour d'expérience
- ▶ Mettre en œuvre les actions décidées en conclusion du retour d'expérience en se focalisant sur les pratiques de coordination

#### ⇨ INDICATEUR :

- ▶ Création d'un système d'évaluation des retours d'expériences en deux ans

# LES ACTEURS DE LA VIE INTERNATIONALE

## • Situer la stratégie française dans le dialogue international

- 
- ▶ AXE 1 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ  
PAR UNE SOLIDARITÉ ACCRUE EN FAVEUR  
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ..... page 122
    - ▶ 1.1 : FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... page 123
    - ▶ 1.2 : ŒUVRER POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  
DU MILLÉNAIRE, COMPLÉTÉS À JOHANNESBURG,  
EN PARTICULIER DANS LES SECTEURS  
DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE ..... page 125
    - ▶ 1.3 : LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ..... page 130
  - ▶ AXE 2 : MAÎTRISER LA MONDIALISATION ET RENFORCER  
LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
PROMOUVOIR LES OBJECTIFS ET LA DÉMARCHE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUTES LES POLITIQUES  
DE L'UNION EUROPÉENNE ..... page 134
    - ▶ 2.1 : TENIR UN DISCOURS INTERNATIONAL  
FORT, COHÉRENT ET PERMANENT,  
ET POUR CELA SE Doter DE MOYENS  
INSTITUTIONNELS ADAPTÉS ..... page 134
    - ▶ 2.2 : RECHERCHER UN COMPORTEMENT FRANÇAIS  
EXEMPLAIRE À TOUS LES NIVEAUX :  
NATIONAL, EUROPÉEN, INTERNATIONAL ..... page 135
    - ▶ 2.3 : ORGANISER DES ESPACES DE SOLIDARITÉ ..... page 136
    - ▶ 2.4 : RÉÉQUILIBRER L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE  
ET JURIDIQUE INTERNATIONALE EN FAVEUR  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... page 137

## Les acteurs de la vie internationale

### ⋮ *Situer la stratégie française dans le dialogue international*

La crise écologique touche aux intérêts vitaux des peuples et des Etats. Elle met en cause l'intégrité des territoires, la pérennité des patrimoines naturels et culturels, la disponibilité des biens publics mondiaux, la vie et le bien-être des populations. Tous les pays ne sont pas vulnérables de la même façon. Les plus pauvres sont aussi les plus menacés. L'engagement personnel du chef de l'Etat au sommet de Johannesburg témoigne de la prise de conscience de ce défi mondial qui pose de façon renouvelée la question de la croissance et des responsabilités du monde industrialisé à l'égard du monde en développement.

Une stratégie de développement durable ne saurait se faire par la juxtaposition de mesures sectorielles sous la seule responsabilité des ministères techniques. Elle requiert la définition d'une grande politique afin de veiller à la progression égale des trois " piliers " du développement durable (économique, environnemental et social) sans oublier la diversité culturelle et de fournir un cadre de référence aux arbitrages nécessaires. Elle ne saurait non plus connaître de césure entre la sphère interne et la sphère externe. Non seulement les choix opérés sur le territoire national (gestion des déchets toxiques, techniques agricoles, politique énergétique, politique de la ville, politique des transports, etc) marquent " l'empreinte écologique " de la France sur la planète mais ils déterminent sa crédibilité, ses moyens d'influence et sa marge de manœuvre dans le débat international. Politique interne et politique extérieure font système et ne sont pas séparables.

Dans un contexte qui n'a cessé de se détériorer depuis la conférence de Rio, des engagements concrets sont attendus. Pour promouvoir la mise en place d'une " alliance mondiale pour le développement durable ", la France doit exprimer des positions claires, fortes et cohérentes face à ses différents interlocuteurs. Pour les élaborer et les porter sur la scène internationale, la France doit utiliser mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent la somme considérable de savoir-faire et d'expériences que recèlent la société civile et le secteur privé. D'autres pays savent jouer de cet atout depuis longtemps. Des aménagements institutionnels sont nécessaires afin de regrouper toutes les énergies et les actions dans le domaine du développement durable et de mobiliser l'expertise

technique des représentants du monde économique et social, très en amont des grands rendez-vous internationaux. Ainsi la France pourra renforcer une présence active et sa politique sera mieux perçue auprès de l'opinion et des médias, relais essentiels à toute politique de développement durable.

Afficher une ambition internationale oblige à avoir un comportement exemplaire. La France doit rattraper son retard dans l'application des directives européennes, pour éviter d'être mise en accusation pour la non-conformité de ses dispositions internes avec le droit communautaire en matière de développement durable. Il lui faut aussi veiller à l'application des conventions internationales, notamment la convention sur la diversité biologique et la convention de Ramsar. La minceur des initiatives françaises en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau national, alors que la France bénéficie d'un patrimoine exceptionnel (notamment dans les DOM-TOM), et la diminution de la recherche publique dans ce domaine a tendance à réduire sa crédibilité sur la scène internationale.

L'agriculture et l'espace rural font l'objet d'une des principales politiques communes européennes et sont des domaines essentiels pour le développement durable. Au sommet de Johannesburg, la Politique Agricole Commune (PAC) a été mise en cause par de nombreuses organisations. Les finalités de la politique agricole doivent être repensées. La France est la troisième puissance agricole mondiale. Son expérience dans le domaine de l'agriculture tropicale est grande. Elle a des choses à dire et à partager avec le reste du monde, à condition que le sujet de la réforme de la PAC soit ouvert et prenne à terme, place dans l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. Compte tenu de l'importance des questions agricoles et halieutiques, le groupe a souhaité les aborder dans un second temps. Mais il a salué les initiatives annoncées par le chef de l'Etat lors du dernier sommet franco-africain, considérant qu'elles constituaient une première ouverture pour la réforme de la PAC.

La relance du discours français traditionnel sur la pauvreté et les inégalités s'accompagnera d'une augmentation effective de l'aide publique au développement et de



l'annulation de la dette publique des PED (ce qui, dans le contexte budgétaire actuel, marquera un choix politique fort), d'un renforcement de la coopération en faveur du développement durable et d'un soutien effectif aux acteurs engagés dans des coopérations de proximité : associations, collectivités locales, organisations professionnelles. L'aide internationale pour le développement durable, en effet, bute en permanence sur des problèmes de gouvernance locale. Le renforcement des structures locales, la formation des responsables dans le respect des savoirs traditionnels et l'éducation sont des préalables à toute action efficace pour l'utilisation durable des ressources naturelles et l'accès aux services essentiels. L'expérience montre que l'établissement de partenariats internationaux multi-acteurs et les coopérations de proximité constituent une bonne façon de procéder (à condition, bien sûr, d'être encadrés par des normes éthiques et de ne pas aboutir à ce qui s'apparente à de " petits arrangements entre amis ").

Une attention particulière doit être portée aux femmes comme actrices du développement durable. En matière de santé, d'éducation, d'accès à l'eau, à l'énergie, la corrélation entre le niveau de progrès des pays et le statut des femmes est très fort. La lutte contre la pauvreté passe par la lutte contre l'inégalité entre les hommes et les femmes.

De façon plus générale, la recherche d'un développement durable est indissociable de l'amélioration des droits indivisibles de la personne : droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droit de vivre " dans un environnement sain en harmonie avec la nature " (engagement de Rio). La France, " patrie des droits de l'homme ", est tenue de situer sa stratégie de développement durable dans un cadre de cette envergure.

Compte tenu de l'ampleur des questions et des délais impartis des sujets ont été évoqués (accès aux médicaments, brevetabilité du vivant, migrants,...) ou des pistes ouvertes (organisations internationales,...) qui méritent d'être ensuite approfondis.

## ▶ LES AXES STRATÉGIQUES :

Axe 1 : Renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement.

Axe 2: Maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable. Promouvoir les objectifs et la démarche de développement durable dans toutes les politiques de l'Union européenne.

## ▶ Axe I :

- **Renforcer la lutte contre la pauvreté par**
- **une solidarité accrue en faveur des pays**
- **en développement.**

Le processus de globalisation économique est en marche, soutenu par une demande exprimée par une large part des habitants de la planète, désireux de bénéficier des bienfaits réels et supposés de la croissance promise.

Les avancées sont réelles en terme de qualité et d'espérance de vie pour un cinquième des habitants de la planète regroupé généralement dans des aires urbaines grandissantes. Cependant les mécanismes actuels de régulation publique et privée ne semblent pas en mesure de réduire significativement le décalage qui se creuse entre riches et pauvres.

Les inégalités sociales et la pauvreté augmentent rapidement, sources de tensions dans le cadre des relations internationales. Selon le PNUD, 80% de la richesse mondiale est entre les mains de 20% de la population mondiale ; un habitant sur six ne peut prétendre à une nourriture suffisante malgré la surproduction de biens alimentaires au niveau mondial. Les inégalités touchent en premier lieu les populations les plus vulnérables, à commencer par les femmes et les enfants.

Dans ce contexte, la question de la garantie et du renforcement des droits humains essentiels va de pair avec la recherche d'un développement durable qui offre des conditions économiques, sociales, culturelles équitables pour tous, dans le respect des équilibres de la nature, condition essentielle pour la survie de la planète.

## ▶ I.1 : FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis les années 80, la dette des pays du Sud absorbe une grande part des marges tirées du développement économique et maintient ces pays dans une situation de dépendance de plus en plus mal ressentie par les populations. La paupérisation et la précarisation de la très grande majorité des populations rurales du Sud trouvent leur origine dans la faiblesse et l'instabilité des prix agricoles.

Au-delà de la question des subventions, il convient de s'intéresser aux modalités et mécanismes de fixation des prix agricoles, de mesurer les conséquences des mesures de libéralisation et de déréglementation sur les revenus des paysans dans le monde ainsi que sur la gestion des ressources naturelles au terme de deux décennies d'ajustements structurels.

Cette question majeure n'élude pas la responsabilité des gouvernements des pays directement frappés par la pauvreté. Différentes études démontrent les liens évidents qui existent entre la corruption et la dégradation sociale et environnementale de certains pays. Le modèle démocratique apporte des mécanismes de transparence, d'implication de ses représentants librement choisis et de participation des citoyens volontairement éclairés et impliqués. Ces principes de bonne "gouvernance" pourraient favoriser une répartition plus équitable des ressources économiques propres à chaque pays et de l'aide internationale accordée dans le cadre d'accords multilatéraux ou bilatéraux.

Ainsi, la promotion d'une approche décentralisée, soutenue et mise en cohérence avec celle menée par les Etats et des organisations internationales peut concourir à l'objectif d'une meilleure gouvernance et renforcer l'efficacité des financements mobilisés. C'est à l'échelle des territoires locaux et régionaux que s'expriment le mieux le pragmatisme des projets, l'efficacité des moyens humains et financiers mobilisés et la pérennité des actions menées.

Les besoins en financement des pays en développement sont considérables. Imaginer qu'ils puissent être satisfaits par la seule augmentation des transferts publics est une illusion. Il est nécessaire d'imaginer des mécanismes complémentaires.

**Objectif A : Accroître les flux financiers s'investissant dans le développement durable, et pour cela, actionner tous les mécanismes de mobilisation de moyens financiers publics et privés, nationaux et internationaux.**

### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Faire progresser l'Aide Publique au Développement (APD) française de 0,1 % par an de manière à atteindre dans les meilleurs délais les 0,70 % du Produit Intérieur Brut (PIB)
- ▶ Subordonner l'aide publique française aux pays aidés à des critères qualitatifs et d'efficacité (bonne gouvernance publique, réduction de la pauvreté, lutte contre la corruption,...)
- ▶ Reconsidérer la dette des pays du Sud et engager selon les cas des processus de restructuration, de conversion ou d'annulation. Mettre en place à cet effet une instance et des procédures d'arbitrage en vue de traiter les questions liées à l'insolvabilité, au plafonnement des remboursements exigés... Cette instance prendrait aussi en compte les intérêts des débiteurs
- ▶ Etablir un lien entre annulation de dette et investissement dans le développement durable, en favorisant la transparence dans l'utilisation des fonds dégagés par les annulations de dette, notamment grâce à la participation de la société civile et à son renforcement
- ▶ Développer des politiques de coopération française permettant de mobiliser l'épargne privée nationale et de promouvoir des fiscalités nationales incitant à l'investissement local ou national et limitant l'évasion fiscale
- ▶ Inciter à créer dans les Pays en développement (PED) des coopérations en développant et coordonnant des financements publics provenant des collectivités territoriales françaises et européennes, qui s'engagent dans des coopérations décentralisées, d'échelle à échelle avec des collectivités territoriales
- ▶ Favoriser en France la mobilisation d'une épargne privée "solidaire" et la construction de circuits financiers solidaires internationaux, en s'appuyant sur les acteurs économiques que constituent les entreprises, mais aussi en cherchant notamment à mutualiser autour de projets structurants, une partie des flux financiers provenant des migrants installés en France (flux financiers qui correspondent parfois à des montants supérieurs au PIB des pays d'origine)



- ▶ Encourager les investissements publics et privés et les amener à être socialement et environnementalement responsables dans le cadre d'un cahier des charges à négocier et définir d'ici un an
- ▶ Soutenir par des financements adaptés, la création et le développement de caisses de micro-crédits, qui constituent un outil de mobilisation de l'épargne locale sur des projets initiés et portés bien souvent par les femmes
- ▶ Soutenir la création d'un tissu de petites entreprises viables dans l'agriculture et le maraîchage, le commerce et l'artisanat
- ▶ Développer les microfinancements de la Banque Mondiale ou des bailleurs internationaux comme l'Agence Française de Développement (AFD) pour permettre l'accès à l'eau potable des populations, préserver les ressources naturelles ou protéger des zones vulnérables comme les zones humides
- ▶ Engager des discussions internationales afin de concevoir et mettre en œuvre une fiscalité internationale appliquée à la richesse créée par la globalisation des échanges. Ces négociations devraient notamment porter sur le développement d'une taxe sur les flux financiers spéculatifs, dont le produit serait affecté à la réalisation des " Objectifs du Millénaire ", déclaration adoptée en septembre 2002 par 147 chefs d'Etat et de gouvernement et 191 nations, qui fixe des objectifs spécifiques pour l'éradication de la pauvreté et le développement d'ici 2015
- ▶ Etablir, avec les pays signataires de la convention anti-corruption Organisation de Coopération et du Développement Economique (OCDE) et par le biais des ambassades et des conseillers commerciaux, un réseau d'échanges de renseignements sur les pratiques illicites, observées dans les pays où les entreprises ont des activités
- ▶ Maintenir les moyens affectés par la France au Fonds Français à l'Environnement Mondial (FFEM), l'un des principaux organismes susceptibles de mettre en œuvre une stratégie de développement durable et rétablir le cycle quadriennal. Si le gel récent de 15 millions d'euros de reliquat des exercices précédents peut s'expliquer par la rigueur, le Fonds semble n'avoir été reconstitué en 2003 que pour cette année
- ▶ Mettre en œuvre les mécanismes proposés par les conventions de Rio (changement climatique, diversité biologique) ou imaginer d'autres mécanismes si les propositions, déjà vieilles de dix ans, s'avèrent impraticables
- ▶ Mettre en place une écocertification de nos procédures d'aide au développement pour répondre aux problèmes environnementaux qui existent dans les PED du fait de

la corrélation forte qui existe entre l'augmentation de la pauvreté et la pression sur l'environnement. On constate souvent qu'il y a un effet cumulatif qui s'auto entretient

- ▶ Proposer un mécanisme de régulation des marchés des produits agricoles et des matières premières, de manière à permettre l'établissement de prix susceptibles d'accéder à un travail décent et à un juste salaire, mais aussi de renouveler le capital de production, notamment naturel, enfin d'investir, d'équiper et de moderniser les unités de production
- ▶ Contribuer à la production des aliments de base (mil, sorgho, manioc, etc) par des pratiques culturales mieux adaptées. Généraliser les stabilisateurs économiques (stocks de sécurité...) à l'image de ceux mis en place autrefois par l'Union européenne. Ce qui permettrait d'une part de limiter la hausse des cours en période de tension et, d'autre part, de compenser les récoltes déficitaires dues aux dérèglements climatiques tels qu'ils se traduisent depuis quelques années
- ▶ Appuyer la commercialisation de céréales locales entre régions excédentaires et déficitaires
- ▶ Favoriser le développement du commerce équitable en France en tant qu'outil efficace de lutte contre la pauvreté et soutenir les produits issus des pays particulièrement en difficulté

#### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Progression de l'aide publique au développement
  - Evaluation de la progression de la part de l'APD transitant par les ONG en se basant sur la moyenne de l'Union européenne et sur le chiffre du pays le plus avancé en la matière
  - Utilisation d'indicateurs élaborés par le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) et le Haut Comité de la Coopération Internationale (HCCI), conformément aux conclusions du CICID du 11-12-02. " *les documents d'orientation stratégique des pouvoirs publics – et en particulier les documents stratégiques pays – feront référence au développement durable et comporteront une analyse économique, sociale, environnementale et culturelle ; une liste d'indicateurs de développement durable à examiner lors de l'instruction des stratégies, programmes ou projets de développement sera proposée avant le 30 juin 2003.* "
- ▶ Utilisation d'un indicateur permettant de mesurer les délais entre l'annonce des financements et la réalité de leur engagement

- ▶ Analyse du montant collecté par la mise en œuvre d'un mécanisme financier (du type redevance) qui serait affecté à la maîtrise de la mondialisation, conformément aux déclarations du Président de la République à Johannesburg
- ▶ Consommation annuelle par habitant de produits du commerce équitable

▶ *1.2 ŒUVRER POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE, COMPLÉTÉS À JOHANNESBURG, EN PARTICULIER DANS LES SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE*

(Les deux seuls thèmes que le groupe de travail a été en mesure de considérer, en raison du calendrier serré initialement défini).

A Johannesburg, la déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels a défini des principes et proposé des mécanismes susceptibles d'offrir à l'ensemble des habitants de la planète la base d'une vie décente dans le respect de l'environnement. Les présents travaux du groupe de travail s'inscrivent dans la continuité de l'esprit de ces propositions, sur les thèmes de l'eau et de l'énergie.

Avant d'entrer dans le détail des propositions pour l'eau et l'énergie, trois observations préliminaires sont à faire. La première porte sur le fait que le Nord n'a pas à faire les choix de développement à la place du Sud. A cette fin, il est essentiel de lui donner les moyens de se doter des capacités d'expertises nécessaires, en sortant les communautés scientifiques du Sud de leur précarité et de leur isolement. La seconde porte sur l'opportunité qu'offrent des interventions d'ordre technique, fourniture d'eau et d'assainissement, ou d'énergie, pour favoriser l'émergence dans les secteurs concernés de nouveaux modes de gouvernance. A l'ingénierie sectorielle s'ajoute une ingénierie institutionnelle d'accompagnement des changements d'organisation sociale. La troisième concerne l'attention toute particulière à porter au rôle des femmes et à l'éducation des jeunes. Deux leviers déterminants pour que les changements dans le fonctionnement quotidien des sociétés touchées par de nouveaux équipements se fassent pour toute la population et s'inscrivent dans la durée.

### 1.2.1 Dans le domaine de l'eau

Les besoins sont énormes : 1,1 milliard d'habitants n'a pas accès à l'eau, 2,4 milliards d'habitants n'ont pas accès à l'assainissement. D'ici 2025, deux tiers de la population mondiale pourraient habiter dans des pays affectés par des problèmes de l'eau. D'autre part, la population urbaine des pays du Sud, multipliée par dix dans les cinquante dernières années, pourrait doubler d'ici 2020.

Lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, les gouvernements de la planète ont réitéré leur engagement à atteindre les objectifs du Millénaire : ils ont confirmé leur volonté de financer en priorité l'accès durable aux biens fondamentaux comme l'eau et l'assainissement.

L'accès à l'eau et l'assainissement reste trop souvent de la seule responsabilité d'autorités centrales alors qu'il convient de la confier dès que possible à des autorités locales proches du terrain et donc susceptibles d'associer la population et de mobiliser les ressources locales.

Collecter un cent d'euro par m<sup>3</sup> d'eau consommée au Nord et affecter ces fonds au co-financement des projets d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays les plus pauvres, au niveau des autorités locales est une réponse sur le plan politique comme sur le plan financier.

Face à ces besoins, la somme des expertises et les savoir-faire français permettraient à la France d'initier et conduire une politique internationale de l'eau avec une ambition forte. Ainsi, la France pourrait avoir une démarche plus active et non pas simplement " réactive " à des événements organisés par d'autres. (La politique des Pays Bas est à prendre en exemple).



**Objectif A :** Diminuer d'un sixième tous les quatre ans la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement ou qui n'ont pas les moyens de se les procurer. Ceci pour atteindre les objectifs du Millénaire qui visent à réduire de moitié le nombre de personnes concernées, d'ici 2015.

**Objectif B :** Entraîner les partenaires de la France vers la réalisation des objectifs du Millénaire en annonçant conjointement leurs objectifs chiffrés.

**Objectif C :** Contribuer de façon équitable, au doublement des investissements internationaux réalisés dans les PED, dans le secteur de l'eau.

**Objectif D :** Inciter chaque gouvernement des pays en développement à se doter au niveau national d'une politique d'accès à l'eau visant à atteindre dans son pays les objectifs chiffrés du Millénaire.

**Objectif E :** Faire en sorte que tous les acteurs publics du développement durable (agences d'aide, institutions de Bretton Woods, banques régionales de développement, gouvernements, collectivités locales) mesurent leur contribution à l'aune des objectifs du Millénaire afin de s'assurer que leurs efforts vont bien dans cette direction et en rendent compte annuellement.

### PROPOSITIONS D'ACTION :

- Fixer comme objectif à l'Aide Publique au Développement française (APD de l'Etat et des collectivités locales) de permettre à 60 millions de personnes dans le monde d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015 pour relier clairement l'effort de chaque Français à un habitant dans le monde
- Doter l'Etat français d'une structure nationale, légère mais permanente, spécialisée dans les problématiques de l'eau à même de mieux coordonner les actions des acteurs français à l'étranger et, en particulier, des différents ministères, de conduire des initiatives internationales dans la durée, de mener une véritable politique permettant valoriser à l'étranger l'expérience française et de promouvoir de bonnes pratiques
- Contribuer à " maîtriser la mondialisation " et à " réduire les inégalités " en rappelant d'une part que la théorie du *full cost pricing* n'est pas tenable pour la fourniture des services essentiels que sont l'eau et l'assainissement (ce qu'a reconnu le groupe Camdessus) et d'autre part que les autorités publiques doivent garder un contrôle sur la fourniture de ces services. La France a une tradition de gestion déléguée qui pourrait être analysée, perfectionnée et utilisée
- Economiser la ressource en eau : optimiser la consommation de l'eau utilisée pour les pratiques agricoles, mieux utiliser les réseaux existants et réparer les fuites dans les systèmes d'alimentation ; encourager la recherche sur les nouvelles technologies (les Etats-Unis font beaucoup, la France fait très peu) et sur la préservation et le développement de techniques locales et traditionnelles qui ont fonctionné pendant des siècles en matière d'irrigation
- Accompagner les politiques de préservation de la ressource : proposer à l'ensemble des parties prenantes une gestion intégrée de l'eau par bassin hydraulique et à l'échelle des bassins fluviaux ; réaliser au Nord et au Sud des études d'impact très en amont pour s'assurer de la pertinence de créer de nouvelles installations (ex : les barrages) ; analyser les impacts de l'accroissement de l'urbanisation dans le monde sur les besoins en alimentation en eau et en assainissement
- Aider les pays du Sud à définir une politique de l'eau, à mettre en place les structures locales et territoriales nécessaires ; contribuer à donner aux acteurs du Sud des compétences de gestion, en s'appuyant en particulier sur la coopération décentralisée qui permet plus facilement l'émergence de partenariats concrets

- ▶ Dans les actions menées, impliquer et soutenir financièrement et par une liaison en réseaux particulièrement les femmes, premières actrices de l'approvisionnement en eau des familles
- ▶ Prendre des initiatives spécifiques en direction des écoles, et des centres de soins, en aidant particulièrement les femmes, dont le rôle est déterminant pour la vie présente et pour l'existence des générations futures
- ▶ Encourager la mise en place de moyens d'accompagnement de la coopération de proximité et lever les blocages entravant la capacité légale des collectivités et syndicats d'eau de décider d'actions de solidarités locales en France et d'actions de coopération de proximité dans le domaine de l'eau, avec les pays en développement
- ▶ Oeuvrer à la création d'un observatoire international de l'eau
- ▶ Améliorer la transparence des garanties accordées par la Coface qui peut constituer un levier décisif pour influencer les pratiques positives des entreprises exportatrices. Réformer le système de garanties demandées aux emprunteurs des PED qui souhaitent réaliser des investissements dans le domaine de l'eau
- ▶ Améliorer la transparence et la publicité des contrats signés par les entreprises gestionnaires de contrats de fourniture d'eau. Etablir en amont de la signature des contrats des clauses d'évaluation permettant d'apprécier la réalisation effective des projets

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Annonce par la France d'objectifs chiffrés
- ▶ Mesure de l'APD consacrée au secteur de l'eau et de l'assainissement
- ▶ Nombre de personnes raccordées chaque année
- ▶ Création d'une structure spécialisée pour l'eau au sein de l'appareil administratif français qui intègre dans le processus l'ensemble des parties prenantes, notamment la société civile
- ▶ Analyser la convergence des efforts de l'Etat pour atteindre les objectifs adoptés et ceux des entreprises gestionnaires de l'eau et de l'assainissement
- ▶ Nombre d'initiatives pour soutenir les réseaux de femmes sur ces questions

### 1.2.2 Dans le domaine de l'énergie

Les travaux du CNDD dans le domaine de l'énergie s'inscrivent en parallèle des débats organisés par le Gouvernement sur l'énergie. L'angle adopté par le CNDD s'est donc porté essentiellement sur la question de

l'énergie et l'international pour ne pas être redondant des travaux menés par ailleurs, mais il serait souhaitable que les réflexions soient conduites en synergie.

La crise énergétique mondiale nécessite que soient prises des mesures efficaces pour en atténuer les effets. La nécessité de garantir les besoins en énergie d'une population mondiale croissante, qui devrait se situer autour de 9 milliards d'individus vers 2050, va entraîner des conséquences majeures pour l'humanité, si le modèle proposé reproduit la surconsommation occidentale et si aucun effort d'économie n'est engagé au Nord.

Dès lors la politique énergétique doit, au niveau mondial, se construire avec une préoccupation majeure de réversibilité, en faisant en sorte que les choix énergétiques effectués aujourd'hui n'obèrent pas l'avenir et laissent aux générations futures la possibilité d'opérer leurs propres choix.

Dans ce cadre, la France est déterminée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre comme l'a indiqué le Premier ministre lors de l'Assemblée Plénière du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) le 19 février 2003 : *"...Même si le défi, aujourd'hui, ici et maintenant, peut nous paraître gigantesque, nous pouvons y arriver en nous mobilisant et en fixant des obligations de résultats. Les objectifs sont connus, ils sont précis. Il s'agit de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre avant 2050 à l'échelle de la planète. Pour nous, pays industrialisé, cela signifie une division par quatre ou par cinq. En vertu du principe de responsabilité commune mais différenciée, nous devons en effet montrer l'exemple en matière de mise en oeuvre des politiques domestiques de lutte contre l'effet de serre. Certains pensent et veulent faire croire que c'est irréaliste. Je m'inscris en faux contre cette opinion qui est aussi une démission programmée face à nos responsabilités collectives. Regardons les chiffres : un tel objectif représente un gain annuel de 3 %..."*

Le Sommet Mondial de Johannesburg a permis de replacer l'énergie, avec l'eau, la santé, l'éducation, les échanges et la gouvernance, au centre du débat sur le développement durable. L'accès à l'énergie est en effet reconnu comme une des conditions nécessaires de la lutte contre la pauvreté. Les solutions renouvelables déconcentrées et contrôlées par les populations bénéficiaires sont celles qui contribuent le mieux à la lutte contre la pauvreté. Un développement énergétique durable doit à la fois :

- assurer un meilleur accès à l'énergie à la grande majorité de la population, principalement rurale, en garantissant une offre énergétique de qualité,



facteur d'emploi, et économe en termes de balance des paiements

- respecter les équilibres sociaux (situation des femmes, aspects sanitaires, aménagement du territoire) et environnementaux (désertification, effet de serre, pollution de l'air...)

Ce défi ne sera relevé que par une bonne gestion de la demande (utilisation rationnelle de l'énergie), une utilisation durable des ressources naturelles (biomasse) et une mobilisation accrue des énergies renouvelables, en mettant en œuvre des technologies modernes. La coopération Nord-Sud, appliquée au secteur énergétique, doit donc clairement être mise au service d'un développement durable fondé sur des processus vertueux de développement économique bénéficiant aux plus pauvres et définis par les pays en développement eux-mêmes.

L'équité est devenue l'enjeu central des négociations à venir au sein du protocole de Kyoto pour savoir comment les pays du Sud vont pouvoir devenir parties au Protocole et plus précisément quelles propositions concrètes les pays du Nord vont faire aux pays du Sud pour qu'ils acceptent d'entrer dans le jeu (en particulier sur les modalités de l'allocation initiale de permis d'émission).

A plus court terme, les pays du Sud sont particulièrement sensibles :

- à l'évolution du Mécanisme du Développement Propre (MDP) et à ses modalités de mise en place : le MDP tend à devenir principalement un instrument destiné à permettre aux pays du Nord d'acquiescer des permis d'émission. Il faut en outre réexaminer la question de l'éligibilité des puits de carbone au MDP pour les pays du Sud, en fonction de critères de développement et d'efficience
- à la question de l'éligibilité des puits de carbone au MDP : les puits ont été exclus de l'éligibilité au MDP pour de bonnes raisons écologiques. Ces raisons concernent principalement les pays du Nord. L'Afrique sera pratiquement exclue de bénéfice du MDP si les puits de carbone n'y sont pas éligibles

**Objectif A : Maîtriser la Demande d'Énergie (MDE)**

**Objectif B : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre**

Cet objectif doit être poursuivi dans le cadre défini par la stratégie européenne de développement durable adoptée au Conseil européen de Göteborg de juin 2001 dont les principes en la matière ont été récemment réaffirmés lors du Conseil européen de Bruxelles du 20 et 21 mars 2003 :

- la recherche et le développement de technologies environnementales doivent mettre l'accent sur l'innovation de nouveaux combustibles pour les véhicules
- un mouvement de réduction des subventions ayant une incidence négative importante sur l'environnement doit être engagé

**Objectif C : Diminuer la vulnérabilité du système français de production électrique aux accidents et aux agressions extérieures. Traiter le problème de la prolifération des matières fissiles, de la gestion des déchets nucléaires et des centrales déclassées**

Comme dans les autres pays, diversifier pour rééquilibrer nos sources d'approvisionnement et utiliser au maximum les ressources renouvelables propres dont nous disposons. Il y a, dans ce domaine, un important retard technologique à combler afin d'assurer notre sécurité à long terme.

**Objectif D : Réorienter nos politiques énergétiques. Cette réorientation ne sera valable et acceptée que si les décisions sont prises en concertation avec l'ensemble de la société civile, après un débat éclairé et avec une garantie de contrôle indépendant des initiatives mises en place**

**Objectif E : Favoriser l'accès à l'énergie et partant le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres, en particulier des femmes, sur qui repose le principal des charges domestiques**

**Objectif F : Encourager la recherche pour accompagner les ruptures à venir, d'avancées technologiques indispensables**

☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▮ Définir en France et au niveau européen une politique des transports qui donne la priorité en milieu urbain aux modes alternatifs à la voiture particulière, et au train pour les déplacements des personnes et les transports de marchandises interurbains et internationaux. Les transports ont en effet, une part croissante dans la consommation d'énergie comme dans les nuisances locales (pollutions, encombrements, accidents) et globales (changement climatique)
    - ▮ Introduire la notion de vérité des coûts et de prise en compte des externalités par chaque type de transport
    - ▮ Mettre l'accent sur les économies d'énergie sur le territoire national, à l'échelle européenne et sur la scène internationale
    - ▮ Encourager la diversification des sources d'énergie en donnant la priorité aux énergies renouvelables sans se limiter aux solutions les plus classiquement avancées (solaire et éolien) mais en choisissant les technologies disponibles (solaire, éolien, biomasse, biocarburants, petite hydraulique, géothermie...) en fonction des coûts, des conditions spécifiques du milieu et de la réalité des besoins
    - ▮ Mettre sur pied des conseils d'utilisateurs. A l'instar des Citizens Utility Boards américains (CUB) et profitant de l'expérience des Comités de bassin, ces conseils pourront développer une expertise citoyenne, diffuser de l'information en utilisant le canal des factures de gaz et d'électricité, représenter les consommateurs et faire valoir leurs droits. Pour faciliter l'élaboration et la transition vers une nouvelle politique énergétique, l'implication des citoyens est essentielle et demande, en particulier, une meilleure information, systématique et indépendante
    - ▮ Soutenir les investissements qui favoriseront le décollage des solutions renouvelables y compris par des solutions décentralisées et réparties
    - ▮ Insérer dans les lois et règlements des mécanismes financiers adaptés à chaque type de consommateurs, encourageant à adopter le plus rapidement possible les technologies énergétiques les plus économes, les plus efficaces, les plus propres et les plus renouvelables
  - ▮ Organiser dès 2003 des conférences citoyennes sur l'énergie. Afin que les citoyens soient pleinement informés des enjeux des choix énergétiques et qu'ils puissent s'exprimer clairement sur ces choix
  - ▮ Veiller à promouvoir la même évolution dans la conduite des négociations internationales et dans la mise en œuvre des actions de coopération pour permettre aux pays en développement et aux pays émergents d'améliorer les conditions d'accès de leur population à des ressources énergétiques fiables en respectant les contraintes écologiques planétaires
  - ▮ Veiller aux retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales pour les populations locales de l'exploitation des ressources
  - ▮ Subventionner le financement des investissements initiaux. Il n'y a pas de pays au monde dans lesquels le premier équipement en électrification rurale ne soit pas subventionné, directement ou indirectement. Ce qui est vrai dans les pays développés l'est tout autant pour les pays en développement : l'accès à l'énergie a besoin d'être subventionné pour voir le jour ; pour permettre ensuite le développement, grâce notamment à l'arrivée de l'électricité
  - ▮ S'engager avec les industriels dans le co-financement de programmes pour l'accès à l'électricité de 60 millions de personnes d'ici 2015, pour relier clairement l'effort de chaque Français à un habitant dans le monde
  - ▮ Réorienter les stratégies des agences de crédit export et des institutions financières internationales (IFI) pour qu'elles favorisent les énergies renouvelables
- Au sein de l'Union Européenne la France pourrait œuvrer pour que l'Union :
- ▮ Introduise l'énergie dans les programmes incitatifs nationaux et régionaux comme moyen au service du développement en prenant en compte le rôle des pouvoirs publics locaux
  - ▮ Contribue financièrement à la mise en place de mécanismes de type concession avec subventionnement de l'investissement initial, les entreprises pouvant garantir la maintenance et le suivi avec des clauses de sortie et l'implication d'investisseurs locaux capables de prendre le relais dans une logique de partenariat public-privé. Ces programmes comportent un volet maîtrise de la consommation et surtout un volet développement économique
  - ▮ Incite à la création de synergies avec le développement d'autres services : transports, communication, si possible de façon synchrone et coordonnée basée sur une énergie viable sur le long terme



## ➔ INDICATEURS :

- ▶ Annonce par la France de ses objectifs chiffrés
- ▶ Mesure de l'APD consacrée à l'accès à l'électricité
- ▶ Nombre de personnes concernées dans le monde
- ▶ Economies d'énergie réalisées chaque année à partir de 2003, début de mise en œuvre de la stratégie
- ▶ Réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre par année, par secteur ou rapportée par habitant
- ▶ Nombre de nouveaux engagements d'acteurs français à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans les pourcentages adoptés, par an
- ▶ Evolution des investissements publics énergétiques français et suivi de leur affectation, à partir de 2003
- ▶ Volume de déchets nucléaires accumulés par catégories et par site
- ▶ Taux de convergence des efforts des acteurs français du secteur avec les objectifs poursuivis par l'Etat dans la stratégie nationale du développement durable

### ▶ 1.3. LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique joue un rôle fondamental dans les grands équilibres planétaires et le fonctionnement des systèmes naturels qui fournissent de multiples biens et services à l'humanité en contribuant à l'alimentation et à la sécurité alimentaire, la régulation du cycle de l'eau, la protection et la fertilité des sols, la pollinisation de nombreuses cultures, etc. Bien qu'encore mal connue et généralement sous-estimée en termes économiques, la valeur cumulée de ces différents " services environnementaux " a été évaluée entre 16 000 et 54 000 milliards d'euros par an.

La diversité biologique tient également une place très importante dans le domaine de la santé. En effet, 75 % de la population mondiale n'a recours qu'aux pharmacopées traditionnelles dont tous les produits sont tout ou partie d'espèces vivantes. Les laboratoires pharmaceutiques, également, en ont extrait les principes actifs de 10 des 25 médicaments les plus vendus dans le monde. La valeur marchande de ces ressources génétiques se situerait entre 75 et 150 milliards d'euros par an.

Au cours des trois dernières décennies, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, l'extension des cultures et de l'urbanisation, la surexploitation des

espèces, les changements climatiques, les pollutions et l'introduction d'espèces exotiques ont provoqué une dégradation des écosystèmes sans précédent. Selon l'indicateur *Planète Vivante* du WWF, les écosystèmes forestiers, d'eau douce et marins ont déjà subi une dégradation moyenne de 37 % de leur potentiel au cours des 30 dernières années, alors que la consommation mondiale dépasse de 20 % les capacités biologiques de la planète.

Le maintien de la diversité biologique est un préalable au développement durable et, à ce titre, constitue l'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Son importance avait été déjà universellement reconnue au Sommet de Rio de Janeiro en 1992, avec l'adoption de la *Convention sur la diversité biologique*. En la ratifiant, les États ont considéré qu'une diminution de la biodiversité constituait pour l'environnement mondial une menace globale d'égale importance que les changements climatiques. Raison pour laquelle ils se sont engagés à prendre des mesures aux niveaux national et international pour atteindre ses trois objectifs : conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments, partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques. Il est essentiel de réguler l'accès aux ressources génétiques afin d'en empêcher la monopolisation par le biais des brevets sur le vivant. A ce titre, il convient de soutenir l'adoption par les pays du Sud de système sui generis prohibant de tels brevets.

La dernière conférence des Parties de la CDB (La Haye, Avril 2002) a renouvelé ces objectifs en affichant l'ambition d'arrêter d'ici à 2010 l'érosion de la diversité biologique pour inverser ensuite la tendance actuelle.

La nécessité d'intégrer la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques dans tous les secteurs de l'économie, de la société et du cadre d'élaboration des politiques, est un problème complexe mais aussi le principal vecteur de la Convention. Une gestion intégrée des ressources naturelles, fondée sur l'approche écosystémique, constitue toutefois le moyen le plus efficace d'en promouvoir les objectifs.

De nouvelles technologies et leurs dérivés, tels que les disséminations d'organismes génétiquement modifiés, font peser de nouvelles menaces sur la biodiversité. Ces risques ont été reconnus au niveau international par l'adoption en janvier 2000 du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité.

D'autres conventions internationales, comme la *Convention relative aux zones humides d'importance internationale* (Ramsar, 1971), la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage*

menacées d'extinction (Washington, 1973), la *Convention sur la conservation des espèces migratrices* (Bonn, 1979) ont apporté des contributions significatives en faveur de la biodiversité mondiale sans toutefois avoir enrayeré, et moins encore inversé, la crise des extinctions.

Au niveau européen, les directives communautaires *Oiseaux* (1979) et *Habitats* (1992) fournissent le cadre du réseau *Natura 2000* qui a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Sa mise en application contribuera à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique. Il est à signaler que, récemment, le Conseil de l'Europe a adopté une convention internationale concernant la dimension paysagère de la diversité biologique.

Jusqu'à maintenant, la France n'a pas témoigné d'un très fort volontarisme en matière de conservation de la biodiversité, alors qu'elle dispose d'un patrimoine exceptionnel en ce domaine. Non seulement sa politique publique a été instaurée bien après celles des pays anglo-saxons, mais la recherche en la matière a été diminuée au seul profit de la biologie moléculaire.

Par ailleurs, au sein de l'Union européenne, la France se classe au dernier rang des surfaces désignées au titre de la directive *Oiseaux* avec 1,5 % de son territoire, contre 24 % pour les Pays-Bas, 22 % pour le Danemark, 14 % pour l'Autriche et la Belgique, etc. Concernant la directive *Habitats*, elle se place avant-dernière avec seulement 6 % de son territoire, alors que la moyenne européenne est de 14 %.

Comblé ce retard, par davantage d'initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité au niveau national, contribuerait certainement à renforcer la crédibilité de notre pays sur la scène mondiale. Ainsi la France devrait soutenir l'adoption d'une directive européenne efficace mettant en place un régime de responsabilité sans faute, dénué d'exemption abusive. Cette directive est conforme au principe pollueur-payeur.

Au niveau international, il convient de développer les coopérations de proximité et les partenariats multi-acteurs. Chacun sait que le financement est nécessaire mais n'est pas suffisant. La faiblesse des structures institutionnelles des partenaires du Sud freine l'acheminement et l'efficacité de l'aide. Les actions de coopération butent en permanence sur la question de l'Etat, des " capacités ", de la formation.

Les coopérations de proximité telles que les pratiquent les collectivités locales, les expériences de nouvelles catégories d'aires protégées (" aires du patrimoine communautaire ") dans lesquelles la gestion du site est prise en charge complètement par les communautés locales sont des exemples de partenariats multi-acteurs confortant les acteurs locaux dans leur rôle de gestionnaire de la ressource.

S'agissant des entreprises, plusieurs programmes engagés peuvent servir de précédent : en réponse aux attentes exprimées par les populations, ces programmes reposent sur la création et l'exploitation sur le long terme d'entreprises de droit local, employant des locaux, managées par des locaux et étroitement insérées dans le tissu local à travers notamment des conseils d'utilisateurs locaux. Ils sont fondés sur : le paiement par le bénéficiaire, le subventionnement de l'investissement initial, la gestion de proximité, la priorité aux énergies locales et renouvelables.

La prise de conscience de la nécessité d'œuvrer à la conservation de la biodiversité en travaillant directement avec les acteurs locaux ne se limite pas aux autorités publiques et aux associations internationales. Elle a pénétré tous les milieux. Les initiatives de coopération privée entre acteurs du Nord et du Sud à travers les associations professionnelles se sont multipliées (par exemple, l'Initiative internationale pour la conservation du Pernambouc, prise par le monde des luthiers et archetiers.)



**Objectif A :** *Appliquer plus efficacement les conventions internationales relatives à la biodiversité contribuant au développement durable (diversité biologique et son protocole biosécurité, désertification, changements climatiques, commerce des espèces menacées, zones humides d'importance internationale, espèces migratrices, etc.)*

**Objectif B :** *Encourager les synergies entre la Convention sur la diversité biologique et les autres instruments multilatéraux relatifs à l'environnement*

- Objectif C :** Apporter un soutien concret et direct pour des initiatives internationales en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en ce qui concerne la préservation des écosystèmes et la conservation in situ des espèces menacées
- Objectif D :** Intégrer systématiquement la préservation de la biodiversité dans les politiques et les programmes d'aide au développement de la France
- Objectif E :** Sans méconnaître l'importance des partenariats publics (ex. NEPAD), ni aller à l'encontre du renforcement de la capacité des États, dont les décisions demeurent souveraines dans la définition des politiques de développement durable, s'assurer que chaque intervention, en matière de biodiversité, bénéficie aux populations locales, qu'elle est comprise et acceptée par elles
- Objectif F :** Fournir un soutien technique et financier aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités scientifiques et techniques en matière de biodiversité en s'appuyant sur les connaissances et la contribution des communautés locales et autochtones
- Objectif G :** Participer à la négociation, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, pour la création d'un régime international propre à promouvoir et à assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques, en particulier pour les pays détenteurs de ces ressources
- Objectif H :** Contribuer à la construction de droits de propriété sui generis sur les ressources de la biodiversité, en particulier en faveur des communautés autochtones et locales, garantir le privilège du fermier, c'est-à-dire le droit des paysans à réutiliser les semences issus de leur récolte
- Objectif I :** Promouvoir l'exécution du programme de travail au titre de l'Initiative mondiale en matière de taxonomie
- Objectif J :** Contribuer au niveau international à l'élimination des subventions et incitations financières qui contribuent à la dégradation de la biodiversité et de l'environnement
- Objectif K :** Développer les bases scientifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion des écosystèmes marins afin qu'ils assurent des rendements durables, tout en conservant les stocks exploités et en préservant les habitats dont ils dépendent
- Objectif L :** Demander la renégociation de la directive européenne 98-44, qui autorise la brevetabilité du vivant
- Objectif M :** Ne pas lever le moratoire européen sur les OGM tant que n'auront pas été instaurées des règles concernant la traçabilité des produits et des semences ainsi que le régime de responsabilité et de réparation concernant les préjudices liés aux OGM. Ces règles doivent garantir la protection contre la contamination génétique ainsi que la viabilité à long terme de l'agriculture biologique et conventionnelle

© PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Élaborer et adopter une stratégie nationale sur la diversité biologique, conformément à l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique
- ▶ Créer un bureau de coordination interministérielle pour une meilleure application des conventions internationales relatives à la conservation de la biodiversité (diversité biologique, lutte contre la désertification, changements climatiques, Ramsar, Bonn et CITES) et un secrétariat national pour un meilleur suivi de chacune de ces conventions
- ▶ Financer les études d'impacts préalables sur la biodiversité et l'environnement, ainsi que l'évaluation indépendante des actions réalisées, dans les programmes de développement soutenus par la France
- ▶ Renforcer notamment à travers le Fonds français pour l'environnement mondial, les mécanismes de financement destinés à la restauration, la conservation et/ou l'utilisation durable de la diversité biologique dans les pays en voie de développement ou en transition
- ▶ Promouvoir la création d'aires protégées à l'initiative des collectivités ou des communautés locales qui en assurent la conservation et la gestion (ex. Aires du Patrimoine communautaire, au Sénégal) par le financement d'activités économiques répondant aux critères du développement durable
- ▶ Engager une réflexion sur l'évolution du statut juridique des sites naturels dont le classement relève davantage d'une labellisation que d'une protection réelle (sites Ramsar, réserves de la biosphère et sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO)
- ▶ Promouvoir au niveau international le concept d'infrastructure naturelle, qui tient compte de la valorisation économique des ressources naturelles
- ▶ Engager et soutenir les actions nécessaires pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, dans le cadre de l'initiative de type II soutenue par la France
- ▶ Engager et soutenir des initiatives de coopération internationale, à partir et avec le concours des collectivités françaises d'outre-mer, pour la préservation de la biodiversité mondiale dans les différentes régions biogéographiques concernées (Caraïbes, Océan Indien, Pacifique Sud, Plateau des Guyanes)
- ▶ Répondre aux grands enjeux de la ressource en eau en renforçant la convention de Ramsar pour la préservation des zones humides qui sont des systèmes naturels essentiels pour garantir à la fois le maintien de la biodiversité et la production, en quantité, d'une eau de qualité
- ▶ Engager avec les partenaires européens, une réforme profonde des politiques d'aides à l'agriculture et à la pêche en intégrant des impératifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ Définir des accords de pêche avec les pays du Sud compatibles avec la préservation de la diversité biologique marine et favorables au développement de ces pays
- ▶ Promouvoir et accroître les projets de coopération décentralisée en faveur de la biodiversité en réorientant si nécessaire une part des financements de l'aide au développement
- ▶ Soutenir l'effort de recherche des organismes scientifiques des pays en voie de développement dans le domaine de la connaissance de la biodiversité pour renforcer leurs capacités de gestion et d'innovation, en respectant et valorisant les savoirs locaux
- ▶ Coopérer avec les pays du Sud qui le souhaitent, notamment en Afrique, à l'élaboration de législations *sui generis* sur les DPI, non exclusivement fondées sur les brevets
- ▶ Participer activement à la définition des modalités d'application du Traité international sur les ressources phytogénétiques destinées à l'agriculture et à l'alimentation qui, signé en novembre 2002, fait revenir ces ressources dans le domaine du patrimoine commun de l'humanité et prévoit la création d'un fonds multilatéral en faveur des pays du Sud
- ▶ Promouvoir des accords de transfert de technologie avec les pays du Sud qui souhaitent valoriser les ressources de leur biodiversité
- ▶ Encourager les initiatives de coopération entre les groupements professionnels des pays du Nord et les acteurs locaux des pays du Sud pour le développement du commerce équitable et la gestion durable d'une plus large gamme de produits, dans le respect des règles de la CITES pour tous ceux issus de la flore et de la faune sauvage
- ▶ Sensibiliser et responsabiliser les utilisateurs des produits issus d'espèces animales et végétales afin que, quel que soit leur positionnement dans la chaîne d'utilisation, ils contribuent à la conservation et à la gestion de ces ressources
- ▶ Internaliser, dans les processus de production des biens qui comportent des parties ou produits d'espèces animales et végétales, le coût de la conservation des espèces utilisées, afin de contribuer au financement de leur conservation *in situ* et de leur gestion durable
- ▶ Inciter les communautés locales et les États des aires de répartition des espèces animales et végétales à investir dans la conservation de ces espèces ainsi que dans la préservation et la restauration de leurs habitats



## ➤ INDICATEURS :

- ▶ Part attribuée à la conservation de la biodiversité dans les montants de l'aide accordée aux pays en développement
- ▶ Niveau du montant global de l'aide financière accordée au soutien à la recherche dans les pays en développement
- ▶ Progression de l'indice Planète Vivante
- ▶ Diminution du nombre d'espèces menacées de la Liste rouge de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN)
- ▶ Augmentation de la superficie des aires protégées dans les pays ayant reçu une aide au développement durable
- ▶ Avancées des négociations internationales et des contributions françaises
- ▶ Nombre de partenariats "utilisateurs / pays d'origine", de filières professionnelles impliquées dans ces partenariats, d'entreprises impliquées dans ces programmes
- ▶ Évolution des effectifs de la population / espèce concernée par le programme d'utilisation durable, et évaluation des retombées économiques dont bénéficient les populations locales

## ▶ Axe 2 :

- *Maîtriser la mondialisation et renforcer la*
- *gouvernance internationale du*
- *développement durable. Promouvoir les*
- *objectifs et la démarche de développement*
- *durable dans toutes les politiques de*
- *l'Union européenne*

- ▶ 2.1. *TENIR UN DISCOURS INTERNATIONAL FORT, COHÉRENT ET PERMANENT ET POUR CELA SE Doter de MOYENS INSTITUTIONNELS ADAPTÉS.*

Le repli américain ouvre à l'Europe élargie un espace d'initiative forte pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable et proposer un partenariat aux pays du Sud. La France, grande puissance européenne, a l'opportunité de retrouver un rôle diplomatique comparable à celui qui était le sien au milieu des années 1970 dans le dialogue Nord-Sud.

**Objectif A :** *Faire en sorte que la France n'ait pas seulement une attitude "réactive" dans les négociations internationales mais qu'elle se donne la capacité de peser sur l'agenda, sur la définition des problèmes et les gammes de solutions proposées*

**Objectif B :** *A l'instar de nos grands partenaires, se mettre en mesure de bénéficier structurellement de l'expertise et du poids des représentants du monde économique et social et des pouvoirs locaux et de favoriser, par leur intermédiaire, de meilleurs liens avec l'opinion et les médias, relais essentiels pour l'expression d'une stratégie française de développement durable*

**Objectif C :** *Mieux utiliser les experts, les associations, les entreprises, les centres de recherche qui, dans beaucoup de domaines (l'eau, l'agriculture tropicale, la gestion des services essentiels, par exemple), donnent à la France une expérience et un savoir-faire insuffisamment valorisés sur la scène internationale*

**Objectif D :** *Clarifier le paysage institutionnel français de gestion des conventions internationales*

## ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Mettre sur pied, sous l'autorité du Premier ministre, une structure légère pour les sujets majeurs du débat international (eau, énergie, forêts tropicales...) et pour chacune des grandes conventions (changement climatique, biodiversité, désertification). Cette structure serait chargée de préparer les positions françaises en concertation avec les représentants du monde économique et social et de veiller à leur suivi en poursuivant l'effort engagé avec la création de l'IDDRI

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) doit jouer son rôle normal de coordination de la négociation internationale. Il ne jouera pleinement ce rôle que si :

- a) le système de rotation des personnels du Quai d'Orsay permet d'assurer le degré d'expertise et de suivi requis pour des sujets débattus sur une longue durée
- b) des moyens en personnel donnent la possibilité à certains agents du MAE de se concentrer plusieurs années quasiment à plein temps sur un seul secteur
- c) des procédures formelles de mobilisation des savoirs et expertises privés sont mises en place et ces savoirs pris en compte dans la préparation des positions
- d) des procédures formelles de concertation sont établies avec les représentants des fédérations d'acteurs sociaux, économiques et territoriaux et que les résultats de ces concertations sont pris en compte dans la définition des positions nationales

Les points a) et b) s'appliquent également aux agents des ministères techniques en charge des négociations internationales

- ▶ Accroître nettement la capacité internationale de la France par le renforcement de ses délégations présentes aux négociations sur le développement durable de façon à les mettre au même niveau que celui des pays de rang comparable
- ▶ Veiller à la sensibilisation à la problématique du développement durable des représentations françaises dans les organismes internationaux
- ▶ Suivre de près le calendrier des institutions importantes, comme la Banque Mondiale. Réunir à l'avance des groupes de réflexion de haut niveau (chercheurs, associations, représentants du secteur privé). Redéfinir des positions et les proposer très en amont de la décision (telle la Grande-Bretagne, dont la contribution financière est relativement comparable à la nôtre sinon moindre, mais dont la présence est beaucoup plus visible)
- ▶ Clarifier les différents financements français à l'ONU, ses agences, ses programmes, conventions, fonds, ainsi qu'aux IFI,...
- ▶ Clarifier les procédures d'attribution et d'utilisation des budgets du Fonds Européen de Développement (FED) que la France abonde à hauteur de 20 %. La France comme l'un des principaux contributeurs pourrait intervenir sur le blocage administratif des fonds du FED

### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de concertations engagées avec les acteurs non gouvernementaux au moins deux ans à l'avance pour les grandes rencontres internationales

- ▶ Analyse de la composition et du volume des délégations officielles étoffées
- ▶ Quel renforcement de l'appareil administratif en vue d'améliorer les méthodes d'élaboration, d'expression et de suivi des positions françaises
- ▶ Taux de rotation des fonctionnaires travaillant sur un sujet ayant trait aux grands enjeux du développement durable
- ▶ Nombre de rapports parlementaires sur les IFI ou institutions de représentations françaises
- ▶ Communication sur les financements français internationaux, communication sur l'utilisation des budgets du FED
- ▶ Evolution des délais pour libérer les aides du FED

### ▶ 2.2. RECHERCHER UN COMPORTEMENT FRANÇAIS EXEMPLAIRE À TOUS LES NIVEAUX : NATIONAL, EUROPÉEN, INTERNATIONAL.

Pour être crédible dans son engagement pour le développement durable, l'Etat français doit se distinguer par un comportement exemplaire à tous les niveaux. Or, selon le 3<sup>ème</sup> rapport sur la mise en oeuvre du droit communautaire, la France figure parmi les pays les plus souvent mis en garde et sanctionnés pour non respect des directives communautaires. Elle arrive en 2<sup>ème</sup> position pour le nombre de procédures d'infractions pour non communication et occupe le 3<sup>ème</sup> rang pour les procédures engagées pour non conformité. En ce qui concerne l'environnement, la France accuse un retard particulier dans les sous domaines nature, eau, déchets et radioprotection. Le domaine de l'air fait figure d'exception (aucune procédure en cours sauf pour non communication)

*N. B, au 1<sup>er</sup> janvier 2002 :*

En matière de non communication, la France faisait l'objet de 12 procédures (devancée seulement par la G B) dont nature (1), études d'impact (1), eau (1), radioprotection (2) air (3), produits chimiques et biotechnologie (4). En matière de non conformité, la France faisait l'objet de 7 procédures, les chiffres étant de information (1), radioprotection (1), produits chimiques et biotechnologies (3), nature (1), déchets (1). En matière de mauvaise application, la France faisait l'objet de 9 procédures (devancée seulement par la Belgique). Trois sous secteurs sont concernés : nature (2 : Directives Habitats et Oiseaux), déchets (2), eau (5). Au total 28 procédures, chiffre dépassé seulement par la Grande-Bretagne.



**Objectif A :** Faire coïncider les actes et les discours

**Objectif B :** Bâtir une crédibilité renouvelée en remplissant les engagements européens et internationaux

**Objectif C :** Promouvoir les objectifs et la démarche de développement durable dans toutes les politiques de l'Union européenne, en commençant par mettre le droit français en conformité avec le droit européen et en réduisant les occasions d'être traduit devant la Cour de Justice des Communautés européennes

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Veiller à l'application des directives européennes dans le domaine du développement durable et favoriser, lorsqu'elles ont un fort impact territorial, des formes nouvelles de mise en œuvre comme les contrats tripartites signés entre la Commission, l'Etat et les collectivités territoriales
- ▶ Procéder à une évaluation de l'utilisation des fonds du Fonds Européen de Développement
- ▶ S'assurer de la cohérence de notre stratégie avec les engagements quantitatifs de Göteborg
- ▶ Veiller à ce que les accords de partenariats économiques régionaux prévus par les Accords de Cotonou et négociés entre la Communauté européenne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) accordent une large place aux investissements et aux mesures d'accompagnement destinées à favoriser la mise en place de politiques de développement durable dans ces pays
- ▶ Définir dans le cadre européen des politiques de coopération permettant à la fois de renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue et d'assurer la préservation des ressources naturelles

#### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Nombre de directives européennes mises en œuvre, à partir de 2003
- ▶ Nombre de plaintes contre la France portées devant la Cour de Justice des Communautés Européennes

- ▶ Nombre de textes internationaux ratifiés
- ▶ Publication du bilan des actions engagées pour la mise en œuvre de la stratégie européenne et des grandes conventions internationales dans le domaine du développement durable

#### ▶ 2.3. ORGANISER DES ESPACES DE SOLIDARITÉ

Si l'action internationale de la France pour le développement durable se déploie nécessairement dans des perspectives à la fois européenne et mondiale, le souci d'efficacité requiert que des espaces de coopération privilégiés soient définis et que des actions locales et régionales soient menées qui tiennent compte des spécificités des populations et des écosystèmes. En termes différents, la francophonie et le pourtour méditerranéen peuvent être des espaces pertinents pour la définition des enjeux et des moyens de mise en œuvre du développement durable. De façon générale, une approche régionale des stratégies de développement durable est à favoriser. Pour certains domaines, (eau, forêt tropicale, en particulier), une approche écosystémique est nécessaire qui amène à raisonner sur des échelles particulières : bassins versants, zones humides, massifs forestiers...

Après la réunion des Ministres de Tunis en 1992, la présence francophone au Sommet de Johannesburg, et dans la perspective de la préparation du Sommet des chefs d'Etats à Ouagadougou sur le thème du développement durable, ce thème est à l'ordre du jour de la francophonie.

Les pays francophones peuvent faire valoir une contribution originale au niveau international notamment du fait de l'importance accordée à la diversité culturelle et linguistique comme un élément du développement durable. Par ailleurs l'espace francophone est un espace de solidarité et d'échange entre les pays du Sud et du Nord qui permettrait de jouer un rôle dans les négociations internationales (diplomatie des réseaux). La perspective du Sommet mondial de la société de l'information est aussi une opportunité à saisir sur les aspects culturels du développement durable et sur la nécessité de considérer comme bien public les connaissances et les informations pour le développement durable.

**Objectif A :** Développer l'effort de réflexion stratégique en matière de développement durable avec nos partenaires francophones

**Objectif B :** Faire de la francophonie un espace privilégié pour la diffusion, la vulgarisation et l'application de la problématique du développement durable

**Objectif C :** Promouvoir une approche régionale du développement durable

**Objectif D :** Organiser des espaces de co-développement

#### ◎ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Préparer le prochain sommet de la francophonie (Ouagadougou, 2004) avec les acteurs de la coopération décentralisée francophone qui ont une expérience dans le domaine du développement durable
- ▶ Favoriser le lancement de nouvelles actions en utilisant les médias francophones (TV5, CFI, RFI) pour atteindre les populations, en particulier les femmes, et faire passer quelques notions de base en matière d'hygiène, de préservation de la flore, de protection des forêts, etc. .
- ▶ Mobiliser les collectivités territoriales françaises pour monter des opérations, en liaison et en coordination avec leurs partenaires du Sud de façon à éviter l'imposition de modèles en contradiction avec les cultures locales
- ▶ Encourager une approche écosystémique des ressources naturelles reposant à la fois sur les possibilités et limites des écosystèmes et des sociétés et sur la participation des populations, de façon à éviter les recettes préfabriquées imposées " d'en haut "
- ▶ Œuvrer pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne du développement durable avec la Commission méditerranéenne du développement durable et faire converger sur cet objectif la mise en œuvre de la convention de Barcelone et du processus euro-méditerranéen lancé en 1995
- ▶ Favoriser la constitution à partir des DOM-TOM d'espaces régionaux de coopération et de concertation en matière de développement durable

- ▶ Faire en sorte que la France assure toutes ses responsabilités dans les DOM-TOM en association avec les populations, gardienne de la richesse en biodiversité de ces territoires

#### ➡ INDICATEURS :

- ▶ Propositions d'objectifs chiffrés au Sommet Francophone de Ouagadougou
- ▶ Appui aux initiatives de co-développement durable entreprises par les départements français d'Amérique ainsi que par plusieurs îles de l'Océan Indien, dont l'île de la Réunion
- ▶ Avancées dans la coopération euro-méditerranéenne pour le développement durable

#### ▶ 2.4. RÉÉQUILIBRER L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET JURIDIQUE INTERNATIONALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le droit social international, dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et le droit international de l'environnement, par les Accords Multilatéraux d'Environnement (AME), se sont considérablement développés dans les dernières décennies. Leur contenu et leur force obligatoire peuvent se trouver en concurrence avec les règles du commerce international définies lors des " Rounds " et au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). S'agissant du protocole de Carthagène sur la biosécurité, par exemple, la contradiction entre les deux droits peut apparaître très rapidement. L'organe de règlement des différends de l'OMC (ORD), est considéré comme une juridiction internationale efficace. Il a la préférence des Etats lorsqu'un contentieux les oppose. Ainsi le droit de l'OMC occupe une place privilégiée dans le système juridique et judiciaire international et l'approche commerciale tend à l'emporter sur des considérations environnementales à la portée juridique encore incertaine.



**Objectif A :** Assurer la supériorité des droits d'accès de tous à l'eau potable, à l'alimentation, aux énergies propres, à l'éducation, aux soins en évitant que ne se crée une hiérarchie des droits privilégiant les logiques de libéralisation des échanges par rapport aux logiques de régulation sociale et environnementale  
Demander la création d'un groupe de travail sur le projet de protocole additionnel au Pacte International relatif aux droits économiques et sociaux et renforcer l'action de la diplomatie française en faveur de l'adoption de ce projet par les Nations-Unies

**Objectif B :** Intégrer dans la construction des règles de l'OMC le respect des principes de protection de l'environnement et des règles formulées par les accords multilatéraux d'environnement

**Objectif C :** Intégrer dans la construction des règles de l'OMC le respect des principes de protection sociale et les règles formulées par l'OIT

**Objectif D :** Œuvrer dans les négociations à l'OMC pour faire en sorte que la libéralisation dans le secteur des services environnementaux ne vienne pas contredire la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement durable, préserve la mise en œuvre des services publics de gestion et de protection des biens publics mondiaux et garantisse les droits économiques, sociaux et culturels

**Objectif E :** Remettre la politique au centre des débats (comme le Président de la République l'a fait dans son discours du 21 février 2003 lorsque, s'agissant de l'Afrique, il s'est démarqué de " la tendance naturelle à l'OMC où l'on cherche à aller vers une libéralisation multilatérale et universelle ").  
Affirmer, au sein de l'Union européenne, une notion élargie des services d'intérêt général davantage garantie face à l'application du droit communautaire de la concurrence, actuellement les dérogations à ce droit sont accordées uniquement aux services d'intérêt économique général, aux services à but exclusivement social et aux activités régaliennes de l'Etat

**Objectif F :** Réviser les règles du droit international maritime et de fonctionnement de l'OMI

#### ☉ PROPOSITIONS D'ACTION :

- ▶ Favoriser la synergie entre les Accords Multilatéraux d'Environnement (AME) par le renforcement des liens entre les secrétariats des grandes conventions
- ▶ Renforcer le PNUE dans son rôle de coordination
- ▶ Examiner la possibilité de transformer le PNUE en PNUDD
- ▶ Introduire les principes de développement durable dans les statuts et les modes de fonctionnement des institutions financières internationales (IFI)
- ▶ Ouvrir le débat au niveau national (société civile, Parlement), avec nos partenaires internationaux, notamment l'UE, et avec l'ONU sur la nécessité de réformer le système des Nations Unies, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable
- ▶ Permettre à tous les pays du Sud, y compris ceux qui ne produisent pas de médicaments, d'accéder aux thérapies essentielles à un coût compatible avec leur niveau de revenu

- ▶ Prendre appui sur les normes de l'OIT et sur les principes directeurs de l'OCDE en direction des firmes multinationales pour développer des mesures incitatives permettant de faire progresser les conditions sociales du travail dans les pays du Sud
- ▶ Promouvoir au niveau de l'ONU l'adoption de normes permettant d'instaurer un cadre juridique contraignant pour la responsabilité sociale, environnementale et éthique des entreprises
- ▶ Oeuvrer pour ériger le principe de précaution en principe de droit international s'imposant à l'OMC
- ▶ Promouvoir et soutenir auprès des entreprises exportatrices et des multinationales, les codes de conduite existants mis au point par les organisations internationales, notamment les codes élaborés par l'OCDE
- ▶ Renforcer la visibilité du Point de Contact National pour l'application des Principes Directeurs de l'OCDE par des communications, conférences de presse, séminaires, et adjoindre au tour de table la présence d'ONG
- ▶ Initier avec les autres délégations commerciales et diplomatiques des pays qui ont adhéré à la convention anti-corruption de l'OCDE, un réseau intranet d'échanges d'informations relatives à des pratiques de sollicitation à verser des pots de vin (extorsion de fonds), dans le but d'apporter une aide aux entreprises qui en seraient victimes
- ▶ Envisager la création d'une agence internationale de sécurité maritime accompagnée d'une police des eaux internationales et d'un tribunal pénal maritime international
- ▶ Réformer les statuts de l'OMI, en particulier les règles de contribution financière, pour permettre à cette institution d'échapper à une prise en otage permanente par les principaux pays d'armement qui, par le poids de leur contribution, peuvent à tout moment menacer l'OMI de paralysie
- ▶ Appliquer avec détermination les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et, en particulier, son article 91 imposant l'établissement d'un lien essentiel entre la nationalité du propriétaire d'un navire et la pavillon arboré par ce navire
- ▶ Réalisation d'études dans différents pays du Sud sur les impacts des politiques des Institutions Financières Internationales (IFI) en termes de développement durable
- ▶ Mesures prises pour augmenter l'influence de la France et faire passer son message sur le développement durable dans les IFI



### ➔ INDICATEURS :

- ▶ Evolution des contributions volontaires versées au PNUE
- ▶ Réalisation d'études sur les impacts économiques, environnementaux et sociaux des accords de l'OMC dans différents pays du Sud et du Nord

# PARTIE 3

## LES ANNEXES



Liste des directives européennes non transposées

Liste des membres du CNDD

Liste des participants

Listes des contributeurs

## L'intégration des directives européennes par la République française

### ▶ EVOLUTION DU DÉFICIT DE TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES

	Nov 2000	Mars 2001	Nov 2001	Mars 2002*	Nov 2002	Mars 2003
France	<b>4,5 %</b> <b>14<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3,5 %</b> <b>14<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3 %</b> <b>15<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3,1 %</b> <b>15<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3,8 %</b> <b>15<sup>ème</sup> rang</b>	3,5 % 11 <sup>ème</sup> rang
Union européenne	3 %	2,5 %	2 %	1,8 %	2 %	2,6 %

\* Objectif de 1,5 % fixé par le Conseil européen de Barcelone.

Source : ministère des affaires européennes, 2003. SGCI.

### ▶ COMPTABILITÉ DES DIRECTIVES NON TRANSPOSÉES EN MARS 2003

	Directives non transposées dans les délais	Directives accusant un retard de transposition de plus de deux ans
Directives relatives à l'environnement et au développement durable	<b>11</b>	3
Autres	<b>62</b>	24
Total	73	27

Source : ministère des affaires européennes, 2003. SGCI.

## Principales directives relatives à l'écologie et au développement durable en cours de transposition

### ▶ DIRECTIVES RELATIVES À L'EXPLOITATION AGRICOLE

- ▶ Directive 90/219/CEE relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés
- ▶ Directive 90/220/CEE relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement

### ▶ DIRECTIVES RELATIVES AUX DÉCHETS

- ▶ Directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets
- ▶ Directive 2000/53/CE relatives aux véhicules hors d'usage

▷ DIRECTIVES RELATIVES À  
L'ÉMISSION D'AGENTS POLLUANTS  
DANS L'AIR

- ▷ Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations
- ▷ Directive 1999/30/CE relative à la fixation de valeurs limites pour l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azotes, les particules de plomb dans l'air ambiant
- ▷ Directive 2000/69/CE concernant les valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant
- ▷ Directive 2001/80/CE relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion
- ▷ Directive 2001/81/CE fixant des plafonds d'émissions nationaux pour certains polluants atmosphériques
- ▷ Directive 2002/3/CE relative à l'ozone dans l'air ambiant
- ▷ Directive 2002/80/CE relative à l'adaptation au progrès technique de la directive 70/220/CEE relative aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur
- ▷ Directive 2002/88/CE modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz à particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers

▷ DIVERS

- ▷ Directive 79 / 409 concernant la conservation des oiseaux sauvages
- ▷ Directive " habitats " 92 / 43 concernant la protection de la biodiversité dans l'Union Européenne
- ▷ Directive 97/11/CE relative à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement
- ▷ Directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides
- ▷ Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- ▷ Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
- ▷ Directive 2001/91/CE relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et

- préparations dangereuses (hexachloroéthane)
- ▷ Directive 2002/45/CE relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (sparaffines chlorées à chaîne courte)
- ▷ Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement
- ▷ Directive 2003/2/CE relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de l'arsenic

Source : ministère des affaires européennes, 2003.

## Données complémentaires

▶ ARRÊTS EN MANQUEMENT PRONONCÉS PAR LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES À L'ENCONTRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

	1998	1999	2000	2001	2002
Total des arrêts en manquement	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	14
Arrêts relatifs à la mise en œuvre des directives	4	7	15	17	11

Source : greffe de la Cour de Justice des Communautés européennes, 2003. SGCI.



# Conseil National du Développement Durable

## Les membres

### Collectivités locales

#### Assemblée des Départements de France (ADF)

**Monsieur Pierre MAILLE**

Président du Conseil Général du Finistère  
Président de la Commission Environnement et  
Aménagement de l'Espace de L'ADF

#### Association des Eco-Maires pour l'Environnement et le Développement Durable

**Monsieur Dominique JOURDAIN**

Président

#### Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

**Monsieur Louis LE PENSEC**

Ancien Ministre  
Président

#### Association des Maires de France (AMF)

**Monsieur Jacques PELISSARD**

Député  
Premier Vice-Président

#### Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)

**Monsieur Jean-Marie BOCKEL**

Ancien Ministre  
Président

#### Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)

**Madame Dominig BOURBAO**

Membre du Conseil d'Administration

#### Association des Régions de France (ARF)

Communauté Urbaine de Nancy

**Monsieur Jean-François HUSSON**

Vice-Président

#### Conseil Général des Hauts-de-Seine

**Monsieur Bernard VIEL**

Directeur Général Adjoint chargé de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

#### Conseil Général du Val d'Oise

**Monsieur Thierry SIBIEUDE**

Vice-Président de la Commission Environnement

#### Conseil Municipal de Kourou

**Madame Juliana RIMANE**

Députée  
Conseillère Municipale de Kourou

#### Conseil Régional Rhône-Alpes

**Monsieur Dominique CHAMBON**

Vice-Président chargé des politiques territoriales,  
des solidarités, de l'innovation et de la recherche

#### Groupement des Autorités Régulatrices de Transports (GART)

**Monsieur Daniel DELAVEAU**

Vice-Président

#### Enviro-élus

**Monsieur Pierre AURIACOMBE**

Président

#### Ville d'Angers

**Monsieur Jean-Claude ANTONINI**

Maire

#### Ville de Villers-Cotterêts

**Monsieur Renaud BELLIERE**

Maire

### Entreprises / Organisations professionnelles / Syndicats

#### Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

**Monsieur Rémy BAILHACHE**  
Membre du Bureau

#### Be CITIZEN

**Monsieur Maximilien ROUER**  
Président Directeur Général

#### Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

**Monsieur Francis MAYER**  
Directeur Général

#### Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE)

**Monsieur Bruno METTLING**  
Membre du Directoire

#### Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)

**Monsieur Sylvain BREUZARD**  
Président

#### Centre des Jeunes Dirigeants et acteurs de l'Économie Sociale (CJDES)

**Monsieur Thierry JEANTET**  
Président

#### CFDT

**Monsieur Pierre BOBE**  
Secrétaire confédéral délégué à l'énergie,  
à l'environnement et au développement durable

#### CFE-CGC

**Monsieur Claude COURTY**  
Secrétaire National chargé des Services et du Cadre  
de Vie

#### CFTC

**Madame Catherine VIAL-MONTPPELLIER**  
Responsable du syndicat CFTC-Société Générale

#### CGT

**Monsieur Gérard LAUGIER**  
Conseiller Confédéral pour les questions  
d'environnement

#### Confédération des Métiers et des Utilisateurs des Ressources de la Nature (COMURNAT)

**Monsieur Marco CIAMBELLI**  
Directeur

#### Confédération Générale des SCOP

**Monsieur Jean GAUTIER**  
Secrétaire Général

#### Conseil des Métiers d'Art et de la Société Encouragement aux Métiers d'Art (CMASEMA)

**Monsieur Etienne VATELOT**  
Président d'Honneur

#### Electricité De France (EDF)

**Madame Claude NAHON**  
Directrice de l'Environnement et du Développement  
Durable

#### Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)

**Monsieur Jérôme BEDIER**  
Président

#### Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA)

**Monsieur François EWALD**  
Directeur de la Stratégie

#### FO

**Madame Marie-Suzie PUNGIER**  
Secrétaire Confédérale

#### France Télévision

**Madame Geneviève GUICHENEY**  
Médiatrice des programmes

#### Groupe DANONE

**Monsieur Franck RIBOUD**  
Président Directeur Général

#### Laboratoires BOIRON

**Monsieur Christian BOIRON**  
Président Directeur Général

#### MEDEF

**Madame Sophie LIGER-TESSIER**  
Directeur Adjoint Développement Durable



**OREE****Monsieur Alex RECEVEAU**

Président

**PUBLICATIONS DE LA VIE CATHOLIQUE (PVC)****Monsieur Gilles de COURTIVRON**

Président du Directoire

**RADIO FRANCE****Monsieur Didier TOURANCHEAU**Directeur Général Adjoint  
au développement social et aux ressources humaines**SHELL FRANCE****Monsieur Christian BALMES**

Président Directeur Général

**SNCF****Monsieur Jean-Marie GERBEAUX**Directeur Délégué au Développement Durable et à  
l'Environnement**SOCIETE GENERALE****Monsieur Michel LAVIALE**

Directeur de la Qualité et du Développement Durable

**STMICROELECTRONICS****Monsieur Georges AUGUSTE**Corporate Vice-Président Total quality & environment  
Director**SUEZ****Monsieur Gérard MESTRALLET**

Président Directeur Général

**UNSA****Monsieur Jean-Pierre GUALEZZI**

Responsable du secteur Environnement

**VIVENDI Environnement****Monsieur Henri PROGLIO**

Président Directeur Général

**Associations /ONG /Consommateurs****Agerisq****Monsieur Thierry COUTAREL**

Président

**Amis de la Terre****Monsieur Ben LEFETÉY**

Membre du Conseil National

**Amnesty International France****Monsieur Francis PERRIN**

Président

**Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement  
(CFEE)****Monsieur Roland GERARD**

Coordonnateur

**Collectif Jo'burg 2002****Madame Yveline NICOLAS**

Responsable

**Comité Français de l'Union Internationale  
pour la Conservation de la Nature (UICN)****Monsieur Christophe LEFEBVRE**

Président

**Confédération de la Consommation, du Logement et  
du Cadre de Vie (CLCV)****Monsieur Alain CHOSSON**

Secrétaire Général Adjoint

**Coordination Sud****Monsieur Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL**

Président

**Ecologie Sans Frontières****Monsieur Frank LAVAL**

Président

**Equilibres et Populations****Madame Marie-Claude TESSON MILLET**

Présidente

**Fédération Internationale des Ligues des Droits de  
l'Homme (FIDH-LDH)****Monsieur Claude KATZ**

Secrétaire Général

Fédération Nationale des Centres d'Initiatives  
pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural  
(FNCIVAM)

Monsieur Denis GABORIAU

Membre du Conseil d'Administration

Fédération Nationale des Chasseurs

Madame Françoise PESCHADOUR

Directrice Adjointe

Femmes et Changements

Madame Céline OSTYN

Présidente

France Nature Environnement

Monsieur Christian GARNIER

Vice-Président

Fondation Nicolas Hulot

Monsieur Jean LARIVIERE

Conseiller Scientifique et Affaires Internationales

Greenpeace

Monsieur Bruno REBELLE

Directeur Général

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Président

Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des  
Entreprises (ORSE)

Monsieur Frédéric TIBERGHEN

Président

Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE)

Monsieur Thomas SKAGHAMMAR

Président

Solagral

Monsieur Pierre CASTELLA

Président

Transparence-International France

Monsieur Daniel DOMMEL

Président

Union Fédérale des Consommateurs (UFC)

Monsieur Bernard SCHOCKAERT

Président de la Commission Environnement et  
Développement Durable

Union Nationale pour la Pêche en France et la  
Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Claude ROUSTAN

Vice-Président

WWF-France

Monsieur Daniel RICHARD

Président

---

### *Personnalités qualifiées*

Monsieur Serge ANTOINE

Monsieur Jacques BILLE

Monsieur Dominique BOURG

Monsieur Daniel BOY

Monsieur Christian BRODHAG

Monsieur Pierre DUQUESNE

Monsieur Marc GENTILINI

Monsieur Patrick d'HUMIERES

Monsieur Jacques HINTZY

Monsieur Jean-Charles HOURCADE

Monsieur Robert LION

Monsieur Ignacy SACHS

Monsieur Guillaume SAINTENY

Madame Virginie SEGHERS

Madame Marie-Claude SMOUTS

Monsieur Jacques TESTART

Monsieur Hervé de TRICORNOT

Madame Ariane VENNIN



## Membres du CNDD présents aux séances plénières et aux groupes de travail thématiques

Organismes	Membres titulaires	Représentants de membres (aux groupes de travail thématiques)
<b>Collectivités territoriales</b>		
Assemblée des Départements de France (ADF)	Maille Pierre	
Association des Eco-Maires pour l'Environnement et le Développement Durable	Jourdain Dominique	Cologne Jérôme Albertini Nicole Aubry Virginie Ntwite Christelle Ortholan Elizabeth Robin Anne-Sophie
Association Française des Conseil des Communes et Régions Europe (AFCCRE)	Le Pensec Louis	Martorell Sabine Rey Jacques
Association des Maires de France (AMF)	Pelissard Jacques	
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)	Bourbao Dominig	Boyer Laurence Hélin Bruno
Communauté Urbaine de Nancy		Badot René Hammoutene Katia Valentin Jean-Pierre
Conseil Général des Hauts-de-Seine	Viel Bernard	De Gouzel Anne Polo Christian
Conseil Général du Val d'Oise	Sibieude Thierry	Uzel Elvan
Enviro-Elus	Auriacombe Pierre	
Conseil Municipal de Kourou	Rimane Juliana	
Conseil régional Rhône-Alpes	Chambon Dominique	
Groupement des Autorités Régulatrices de Transports (GART)	Delaveau Daniel	Bourgoin Audrey Commenay Anne-Marie Delavaud Catherine Duchene Chantal Dujardin Florence Rabier Arnaud Racine Delphine
Ville d'Angers	Antonini Jean Claude	Meignan Dominique
Ville de Villers-Cotterêts	Bellière Renaud	Inglebert Nicolas Syren Marie-Odile

Organismes	Membres titulaires	Représentants de membres (aux groupes de travail thématiques)
<b>Entreprises / Organisations professionnelles / Syndicats</b>		
Assemblée permanente chambres d'agriculture (APCA)	Bailhache Rémy	Brulé Guillaume Gatel Pierre
Be CITIZEN	Rouer Maximilien	Desmartin Jean-Philippe
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)		Guingand Elisabeth
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE)	Mettling Bruno	David Valérie Négri Jacques
Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)	Breuzard Sylvain	
Centre des Jeunes Dirigeants et acteurs de l'Economie Sociale (CJDES)	Jeanet Thierry	
CFDT	Bobé Pierre	
CFE-CGC	Courty Claude	Bacher Michel Jézéquel Jean-Claude
CFTC	Vial-Montpellier Karine	
CGT	Laugier Gérard	Doneddu Jacqueline Lamoot Maurice Moulin Jean Saincy Bernard Seguy Michel
COMURNAT (Confédération des Métiers et des Utilisateurs de la Nature)	Ciambelli Marco	
CMASEMA (Conseil des Métiers d'Art et de la Société Encouragement aux Métiers d'Art)	Vatelot Etienne	
Electricité de France (EDF)	Nahon Claude	Bouttes Jean-Paul Chaussade Jean-Pierre Chauvin Jacques Combes Jean-Philippe Denby Wilkes Vincent Goussard Anne-Marie Laurent Didier Madignier Pierre-Yves Martineu Christine Saab Assaad
FCD (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution)	Bédier Jérôme	Boutet Richard Poivert Géraldine
Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA)	Ewald François	
FO		Gauchet Françoise Guimard Philippe Robin Benoît
Groupe Danone	Franck Riboud	Dupré Jean-Yves Giraud Bernard



Organismes	Membres titulaires	Représentants de membres (aux groupes de travail thématiques)
<b>Entreprises/Organisations professionnelles/Syndicats</b>		
MEDEF	Liger-Tessier Sophie	Bocquelet Hubert Boiron Valérie Boudon Jacques Boury Sabine Brulé Philippe Butaud Emmanuelle d'Archambaud Isaure Delfaux Guy Durand-Gouyet Véronique Franiatte Jean Paul Gibier Jean-François Jallon François Leboul Catherine Lequime Catherine Olivier Robert Louis Polaud Marc Seynave Eric
OREE	Receveau Alex	Badaroux Jacques Mercier Michèle Salcio Pierre Valles Jean-Marie
Publications de la Vie Catholique (PVC)	de Courtivron Gilles	
Radio-France	Tourancheau Didier	
SHELL - France	Balmes Christian	Giacomo Serge Moret Marc
SNCF	Gerbeaux Jean-Marie	Calvas Pierre Cavarroc Nicole Halaubrenner Gérard
Société Générale	Laviale Michel	Hargous Bruno
STMicroelectronics	Auguste George	
SUEZ	Mestrallet Gérard	Belkacem Malia Chambolle Thierry Nossent Guy Payen Gérard
UNSA	Gualezzi Jean Pierre	Ceciliot Eric
		Guervalais Michel Khalidi Eddy Poirot Jean-Marie Poix Bernard
VIVENDI Environnement	Proglgio Henri	Victoria Pierre

Organismes	Membres titulaires	Représentants de membres (aux groupes de travail thématiques)
<b>Associations / ONG / Consommateurs</b>		
Agerisq	Coutarel Thierry	Borde Michel de la Gueronniere Patrick Desjardin Thierry Fisson Thierry Querry Evelyne
Amis de la Terre	Lefetey Ben	Ballande Hélène
Amnesty International	Perrin Francis	Darras Marc
Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE)	Gérard Roland	Le Bris Georges
Collectif Jo'burg 2002	Nicolas Yveline	
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Lefebvre Christophe	
Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)	Chosson Alain	Quickert-Menzel Dorothée
Coordination Sud	Rouillé d'Orfeuil Henri	
Ecologie sans frontières	Laval Franck	Dedieu Sophie Roger-Denerville Roxanne
Equilibres et populations	Tesson-Millet Marie Claude	Toubon Robert
Fédération Nationale des Centres d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FNCIVAM)	Gaboriau Rémy	Courville Jacques Féret Samuel Morgantini Jean-Yves
Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)	Peschadour Françoise	
Femmes et changements		Marina Galimberti
France Nature Environnement (FNE)	Garnier Christian	Barré Gaëlle Eymard Carine Verluca Marie Villernet Nathalie
Fondation Nicolas Hulot	Larivière Jean	
Greenpeace	Rebelle Bruno	
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Bougrain Dubourg Allain	
Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)	Tiberghien Frédéric	Seguin Natacha
Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE)	Skaghammar Thomas	Breitembruch Samantha Deravin Jérémie Erard Pascal Hubert Anaïs Lancry Jean-François
Solagral	Castella Pierre	
Transparence-International France	Dommel Daniel	Beauge Thierry Nigon Marie
Union Fédérale des Consommateurs (UFC)	Schokaert Bernard	
Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du milieu aquatique (UNPF PMA)	Roustan Claude	Garnaud-Perrocheau Françoise Giboulet Serge
WWF-France	Richard Daniel	Dupard Dominique Le Bris Raymond Nghiem Thanh



Organismes	Membres titulaires	Représentants de membres (aux groupes de travail thématiques)
<b>Personnalités qualifiées</b>	Antoine Serge	
	Bille Jacques	
	Bourg Dominique	
	Boy Daniel	
	Brodhag Christian	
	Duquesne Pierre	
	Gentilini Marc	
	Hintzy Jacques	
	d'Humieres Patrick	
	Lion Robert	
	Sachs Ignacy	
	Sainteny Guillaume	
	Seghers Virginie	
	Smouts Marie-Claude	
	de Tricomot Hervé	Palmier Harry Berthold Marianne
	Testart Jacques	
Vennin Ariane		

## Acteurs associés présents aux groupes de travail thématiques

Organismes	Acteurs associés
ACME	Touly Jean-Luc
ADEME	Hamelin Michel Oppeneau Jean-Claude
AFEP	Boquet Nicolas
AFNOR	Jounot Alain
ARC	Gorce Gérard
Association à l'écoute de la Nature	Belletante Martine
Association 4 D	Holec Nathalie Houzir Meriem Piechaud Jean-Pierre Prinet Emmanuel Toledano Jacques Varet Jacques
Cabinet Labansat Conseil International	Labansat Sylvie
Cartes vertes Internationales	Ravet Patricia
CHEE	Bregeon Jacques
Ciments Calcia	Jouët Guillaume
Cités-Unies France	Catton Elisabeth
CNDP	Marzolf Philippe
Collectif "de l'éthique sur l'étiquette"	Erard Pascal
Consultant	Loeb Jérôme
CPADD	Sisowath Claude
Creapress	Malaval Catherine
CRISLA	Benard Yoann
DRI / IRD	Berthold Marianne
Ecole et Nature	Decelle Sandra Feyreau Mireille
Ecovillages Europe	Pochat Jean-Michel
EGF BTP	Busuttil Thomas Castegnaro Gérard
Maire	Deschamps Jean-Marc
Experts comptables sans frontières	Cosson Guy Delesalle Eric Frasneti Jean-Claude
Fédération des producteurs de pâtes de cellulose	Coudere Guenaëlle
Fédération des parcs naturels régionaux	Allali-Puz Hanane
FEED	Gossart Cedric
Groupe Camdessus	Cheret Ivan
Groupe Eden	Souchon Christian
HEC Sequoia	Faivre-Tavignot Bénédicte
Helio International	Connor Hélène



Organismes	Acteurs associés
IAP Child priority	Daudebourg Christine Martin Bruno-Alain
IDS	Ailloud Meredith
IRD	Palmier Harry
Jeunesse en plein air	Lesueur François
Leo Lagrange	Davy Marie-Laure
Maqassar	Edme Robin
MNLE	Guezenec Jean-Yves Léger Guy
Monoprix	Levet Stéphanie
Objectif 21	Mombrun Michel
O2 France	Kazazian Thierry
RAC France	Rynikiewicz Christophe Flipo Fabrice
RATP	Le Pesant Thierry
	Puyfaucher Jean-Paul
RTE	Hérault Alain
UNCPPIE	Brien Yves Chevalier Claire Larue Dominique Toumit François
Université de Lille 1	Zuindeau Bertrand
Université Paris 8	Capron Michel
Université Paris Dauphine	Quairel Françoise
Ville de Valenciennes	Dubois Pascal
Ville du Havre	Ducret Benoît

## Membres du CNDD ayant formulé des contributions écrites

### Collectivités territoriales

Association des Eco-Maires pour l'Environnement et le Développement Durable  
 Association Française des Conseil des Communes et Régions Europe (AFCCRE)  
 Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)  
 Communauté Urbaine de Nancy  
 Conseil Général des Hauts-de-Seine  
 Enviro-Elus  
 Conseil régional Rhône-Alpes  
 Groupement des Autorités Régulatrices de Transports (GART)  
 Ville de Villers-Cotterêts

### Entreprises / Organisations professionnelles / Syndicats

Assemblée permanente chambres d'agriculture (APCA)  
 Be Citizen  
 Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE)  
 Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)  
 Centre des Jeunes Dirigeants et acteurs de l'Economie Sociale (CJDES)  
 CFE-CGC  
 CFTC  
 COMURNAT (Confédération des Métiers et des Utilisateurs de la Nature)  
 Groupe Danone  
 Electricité de France (EDF)  
 FCD (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution)  
 FO  
 MEDEF  
 UNSA  
 STMicronics  
 SNCF  
 SUEZ

### Associations / ONG / Consommateurs

Agerisq  
 Amnesty International  
 Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)  
 Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)  
 Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE)  
 Coordination Sud  
 Ecologie sans frontières  
 Equilibres et populations  
 Fédération Nationale des Centres d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FNCIVAM)  
 France Nature Environnement (FNE)  
 Fondation Nicolas Hulot  
 Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)  
 Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE)  
 Solagral  
 Transparence-International France  
 Union Fédérale des Consommateurs (UFC)  
 WWF-France

### Personnalités qualifiées

Antoine Serge  
 Bille Jacques  
 Bourg Dominique  
 Boy Daniel  
 Brodhag Christian  
 d'Humieres Patrick  
 Lion Robert  
 Sachs Ignacy  
 Sainteny Guillaume  
 Seghers Virginie  
 Smouts Marie-Claude  
 de Tricomot Hervé  
 Vennin Arianne



## Acteurs associés ayant formulé des contributions écrites

### *Organismes ou personnalités*

AFEP	Groupe Eden
Association 4 D	Hascoet Guy
Association à l'écoute de la Nature	IDS
Cabinet Labansat Conseil International	Institut de l'écologie en milieu urbain
Cabinet Maqassar	Jeunesse en plein air
Capron Michel	Leo Lagrange
Cartes vertes	Loeb Jérôme
CHEE	MNLE
Cités-Unies France	Objectifs 21
CNDP	Puyfaucher Jean-Paul
CRISLA	RAC France
DRI / IRD	RATP
Ecovillages Europe	Réseau des médiateurs associés d'Ile-de-France
Enda Europe	Salomon Marc
Experts comptables sans frontières	UNCPIE
Fédération des parcs naturels régionaux	Union des industries chimiques
Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)	Université Paris 8
Gaz de France	Ville de Courbevoie
	Viveret Patrick
	ZESST